هكذا من الأصل

« Le Monde des livres »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14848 7 F

VENDREDI 23 OCTOBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les négociations commerciales

Accrochage CEE-Etats-Unis sur l'Uruguay Round

La conclusion des négociations sur le volet agricole du GATT (Accord sur les tarifs douaniers et le commerce) avant l'élection américaine pourrait être compromise après l'échec des discussions CEE-Etats-Unis le 21 octobre.

Des discussions techniques entre la CEE et les Etats-Unis sur les échanges agricoles, et notamment sur la question des oléagineux, dans le cadre du GATT ont échoué, dans la soirée du mercredi 21 octobre à Bruxelles. A Washington, un responsable américain a même affirmé que, par rapport aux précédentes discussions du 12 octobre, la Commission européenne était « revenue nettement en arrière ».

Cet échec rend improbable la conclusion des négociations de l'Uruguay Round avant l'élection présidentielle américaine du 3 novembre. La rencontre entre M. Ray Mac Sharry, commissaire à l'agriculture, et M. Edward Madigan, ministre américain de l'agriculture, le week-end prochain, paraît fort compromise.

Face à face

LE spectre d'une guerre commerciale transatlantique resurgit. Au début de la semaine, le sentiment prévalait à la Commission européenne qu'un accord agricole était pratiquement acquis avec les Américains. Un accord qui devait permettre de boucler les négociations de l'Uruguay Round avant le 3 novembre, date de l'élection présidentielle aux Etats-Unis. Impression trompeuse, puisqu'on apprenait mercredi que rien n'allait plus entre les deux parties. Les conversations, qui n'avaient jamais cessé depuis le rendez-vous ministériel manqué des 10 et 11 octobre, se sont soudain enlisées. Au point que la rencontre programmée pour ce week-end en Irlande entre M. Edward Madigan, le secrétaire américain à l'agriculture, et M. Ray Mac Sharry, commissaire chargé des affaires agricoles, paraît fortement compromise.

Les deux camps se reprochaient mutuellement d'être à l'origine des difficultés rencontrées. Les Français mettaient en garde, au plus haut niveau de l'Etat, contre un accord déséquilibré. M. Michel Sapin expliquait, en début de semaine, qu'il valait mieux attendre que l'élection soit passée pour reprendre les pourparlers avec une administration américaine nouvelle... ou renouvelée. Le chancelier Helmuth Kohl avait insisté, au conseil européen de Birmingham, pour que les Etats-Unis acceptent un certain « rééquilibrage » en matière de commerce de céréales. Autrement dit, l'Amérique devait donner à la CEE son accord pour freiner les importations de produits de substitution des céréales (corn gluten notamment).

C'est là un point central sur lequel apparemment les Américains n'ont pas consenti la moindre concession. Au sein de la Commission, nombreux sont ceux qui estiment que sans ce « rééquilibrage » l'accord envisagé avec les Américains ne permettrait pas de rester dans les limites de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Autrement dit, qu'il faudrait, s'il était confirmé, imposer des sacrifices supplémentaires aux producteurs de la CEE, notamment en matière de gel des terres. Une perspective que le gouvernement français n'est pas le seul à redouter.

Que se passera-t-il si la rupture des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis se trouve confirmée ? Les ministres de l'agriculture des Douze, qui se retrouvent lundi 26 octobre à Luxembourg, prendront acte sans trop de déplaisir de la fermeté manifestée par la Commission. Il ne faut pas pour autant exclure des remous au sein des Douze : la France pourrait être montrée du doigt comme principal responsable d'un échec qui assombrirait davantage la conjoncture économique internationale.

Ces critiques prendront assurément un tour aigu dans le cas où l'administration Bush décidait de mettre en œuvre des mesures de rétorsion commerciales contre la Communauté. La cohésion des Douze, à peu près sauvegardée au conseil de Birmingham, en serait ébranlée. Alors que quelques ratifications manquent encore à la mise en vigueur du traité de Maastricht...

Une démarche sans précédent

L'empereur du Japon en visite à Pékin

L'empereur du Japon était attendu, vendredi 23 octobre, en Chine pour une visite officielle de cinq jours, la première dans l'histoire des deux empires asiatiques. Cette visite devrait symboliser la fin de l'isolement du régime communiste consécutif à la répression du « printemps de Pékin », ainsi que les retrouvailles entre les deux pays, plus d'un demi-siècle après l'invasion de la Chine par l'armée nippone. L'empereur Akihito devrait présenter ses « regrets » pour les atrocités passées.

Des « regrets » pour l'histoire

TOKYO

de notre correspondant

« *Symbole de l'Etat* » aux termes de la Constitution, l'empereur Akihito accomplit en Chine un voyage qui n'a rien de symbolique. Pas plus au regard de l'Histoire que des équilibres politiques régionaux.

C'est la première fois en deux millénaires de relations nippo-chinoises qu'un empereur japonais se rend en Chine. Par le passé, un tel déplacement aurait été interprété comme un tribut à l'empire du Milieu. Aucun souverain chinois ne mit le pied sur l'archipel – à l'exception de cet « anti-héros », Pu Yi, dernier et éphémère empereur de Chine en sa piètre qualité de chef de l'Etat fantoche du Mandchoukouo, créé par les Japonais en 1932 – et jamais la Chine populaire n'envoya son président au Japon.

Cette visite impériale, la première dans un pays communiste et dont Tokyo s'emploie à rappeler que ce n'est pas une « visite d'Etat » afin d'atténuer la controverse sur le statut de l'empereur – qui, constitutionnellement, n'est pas un chef d'Etat, – doit marquer le vingtième anniversaire de la normalisation des relations entre les deux pays.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 7

Les convulsions du Caire

Les dégâts provoqués par le séisme sont venus s'ajouter à ceux du passé, dans une ville chaotique et surpeuplée

LE CAIRE

de notre envoyé spécial

« *Allah soit loué ! Cela aurait pu être bien pire...* » Quelques heures après le violent séisme qui a secoué le grand corps malade et pustulé de sa capitale, le raïs Hosni Moubarak, précipitamment rentré d'une visite en Chine, soupirait de soulagement.

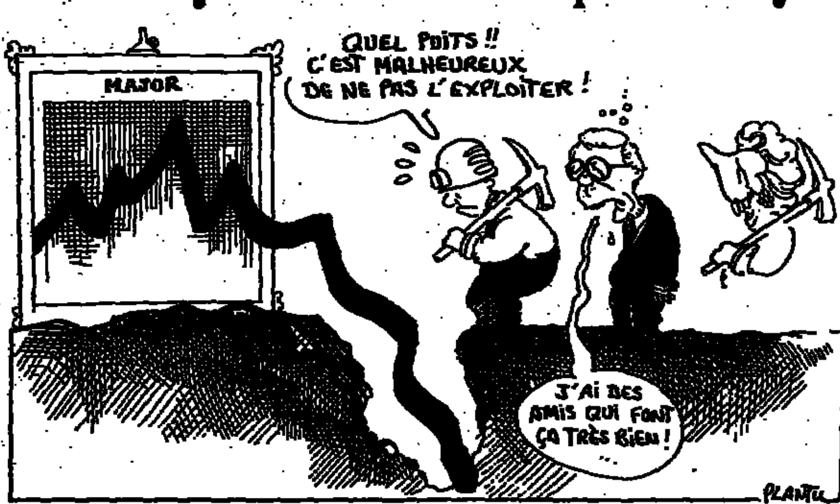
Cinq cent cinquante morts, dix mille blessés, plusieurs dizaines de milliers de sans-abris. Le traumatisme est lourd. Mais dans une cité qui souffre déjà de mille maux, et d'abord d'éléphantiasis chronique, – douze à quinze millions d'habitants selon les heures du jour et de la nuit, – dans une mégapole qui a, vingt heures par jour, les artères bouchées, les poumons enfumés, les intestins crevés et les tympans éclatés, le miracle est que l'attaque, relativement bénigne, mesurée 5,9 sur l'échelle du Dr Richter, ne lui ait point été fatale. « *Où est-ce ?* » Descendus sur la ville en hordes serrées dès les premières heures de l'après-tremblement, impatients d'ausculter, d'analyser et de diagnostiquer en direct pour des auditoires distraits, les reporters de la presse internationale avaient bien du mal, l'autre semaine, à repérer dans l'immense fatras urbain de la mégapole, les blessures infligées par le séisme.

Ce petit immeuble éventré sous un autopont ? Effondré depuis trop longtemps. Ces profondes lézardes sur une façade grise ? Datent de la période britannique. Ces monceaux de platras accumulés dans la ruelle ? Si loin qu'on s'en souvienne dans le quartier, « *ils ont toujours été là* ». Nul ne saura jamais combien de bons esprits occidentaux auront été floués, ce jour-là, par des guides matois et des taxis retors, se hâtant, dans la panique générale, de reprendre leur quête de nouveaux gogos...

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 6

Faible majorité aux Communes pour M. Major



Lire l'article de LAURENT ZECCHINI page 3

DÉSARROIS AMÉRICAINS

Le quatrième volet de notre enquête :

Pauvreté : le 51e Etat de l'Union, par ALAIN FRACHON page 5

M. Mitterrand tel qu'en lui-même

Le chef de l'Etat, laissant courir les rumeurs sur sa santé observe avec amusement les grandes manœuvres de la droite

par Alain Rollat

La rumeur maligne a frappé trois fois en trois jours. Le vendredi 16 octobre, à Birmingham, elle s'est faufilée jusqu'au sommet européen pour faire croire à la BBC que M. François Mitterrand venait de se faire porter pâle alors qu'en vérité il déjeunait tranquillement, à ce moment-là, avec les autres chefs d'Etat et de gouvernement. M. John Major a présenté ses britanniques excuses à son hôte.

Le samedi 17 octobre, à Berlin, elle a célébré à sa manière les obsèques de Willy Brandt en chuchotant à certaines salles de rédaction étrangères que l'« on » avait vu le président de la République française défaillir à son arrivée sur le sol allemand. Cette fois, aucune agence de presse ne s'est laissée piéger. Le dimanche 18 octobre, elle a même contaminé une radio privée de la côte californienne en lui faisant annoncer que M. Mitterrand était mort. L'Elysée a pris le parti de laisser courir. Pour notre part, nous sommes en mesure d'affirmer que le mercredi 21 octobre, entre 18 h 15 et 19 h 15, M. Mitterrand se portait comme un charme. Peuvent d'ailleurs en témoigner les invités qui assistaient ce soir-là, dans la salle des fêtes de l'Elysée, à la rituelle remise de décorations qui voit – d'habitude le jeudi – le chef de l'Etat rendre les honneurs de la République aux citoyens les plus « reconnus ». L'exercice réclame toujours un certain brio, et depuis 1981 M. Mitterrand y sacrifie avec une scrupuleuse gourmandise, en le pratiquant comme une discipline intellectuelle propre à entretenir ses méninges puisqu'il s'agit, en général, d'honorer successivement une brochette de sommités de la politique, des arts, des sciences ou de la littérature en célébrant de mémoire les mérites de chacun des récipiendaires et en les accompagnant d'un commentaire personnalisé devant un auditoire restreint mais attentif.

Lire la suite page 8

Bourdelle plus grand

Christian de Portzamparc vient d'achever la rénovation du musée

par Frédéric Edelmann

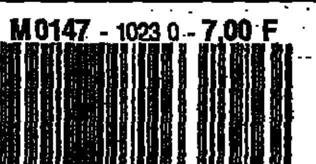
« *Dans la vie des sculptures, un plan superficiel est un incident. Mais un plan profond, constructif, est une destinée* », écrit un jour Antoine Bourdelle à son maître Rodin. En 1961, lorsque la première extension du musée fut construite pour abriter en particulier le plâtre du général Alvear, la pensée semée par l'élève fut elle-même éternisée dans la pierre à l'entrée du « grand hall ».

Plus tard, l'élève devenu maître – de Giacometti, de Vieira da Silva – devait se montrer plus percutant : « *Pour Rodin*, disait-il, *la grande affaire c'est le modelé, pour moi, c'est l'architecture.* » Du *Beethoven* « *Metropolitan* », au *Monument à Mickiewicz*, en passant par *l'Héraclès Archer*, il est vrai que Bourdelle s'est singulièrement éloigné de l'auteur des *Bourgeois de Calais* et de la *Porte de l'Enfer*. Pour se rapprocher de l'architecture ?

L'architecture, elle, s'est rapprochée de Bourdelle, dont le musée, repensé et considérablement agrandi, n'est plus seulement l'atelier pieusement conservé dans la rue du quinzième arrondissement qui porte aussi son nom, mais désormais un véritable, et magnifique, monument parisien.

Lire la suite page 14

M 0147 - 1023 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأهل

DÉBATS

L'Europe pénale.

Le meilleur ou le pire ?

par Mireille Delmas-Marty

A l'heure où le débat sur la réforme de la procédure pénale révèle tout crûment que la politique pénale de notre pays se confond avec le pouvoir ministériel de donner des instructions individuelles dans des affaires particulières sans que les motifs aient à être connus, ni des juges, ni des justiciables, ni du public – pratique qui ne respecte ni la séparation des pouvoirs ni l'égalité entre les justiciables, – à l'heure aussi où s'expriment tant de doutes sur l'union européenne, il est urgent d'élargir la discussion et de se demander ce que nous réserve l'Europe en matière de politique pénale. L'Europe, c'est tout à la fois l'extrême diversité des systèmes nationaux et la complexité croissante des institutions supranationales.

Certains craignent le pire. Ils font valoir que diversité se conjugue avec insécurité, car, d'un pays à l'autre, la répression des mêmes infractions varie considérablement. L'exemple le plus connu est celui de l'usage de stupéfiants, dont la définition varie, non seulement dans les textes, mais, plus encore, dans les pratiques, de tolérance dans certains pays, de répression ailleurs. Une répression elle-même très hétérogène, qu'il s'agisse de l'usage proprement dit, du trafic, ou du blanchiment des fonds d'origine délictueuse, ce dernier n'étant encore incriminé que dans quelques pays.

Complexité des institutions

Ce n'est pas le seul exemple. Le développement des marchés financiers et l'expansion des flux financiers internationaux sont autant de facteurs incitant les opérateurs à profiter du décalage dans la diffusion d'informations pouvant avoir une incidence sur le cours d'un titre. Or les opérations d'initiés, incriminées depuis 1967 en France, ne sont pas réprimées par tous les Etats européens, certains n'ayant d'ailleurs pas encore créé d'autorité spécifique, comme la Commission des opérations de Bourse (COB) en France. S'ajoutent des différences quant à la protection du secret professionnel et du secret bancaire.

Différences aussi quant à la répression des fraudes commises contre les intérêts financiers de la Communauté européenne. Atteignant 10 à 20 % du budget communautaire en matière agricole, ces fraudes qui consistent soit à recevoir des subventions indues, soit à échapper aux taxations communautaires ne sont spécifiquement incriminées que dans certains pays comme l'Allemagne, l'Italie ou le Portugal. Ailleurs, comme en France – où ni le code pénal actuellement en vigueur ni le nouveau code adopté en juillet 1992 n'ont prévu d'incriminations spécifiques, – la répression paraît insuffisante. Ainsi, l'on utilise en France soit l'escroquerie ou le faux en écritures, soit la tromperie ou la falsification des marchandises, soit, le plus souvent, des infractions douanières, qui se concluent dans plus de 90 % des cas par des transactions permettant au délinquant d'éviter toute condamnation publique prononcée par un tribunal. D'où le constat très sévère du Parlement européen, soulignant en 1991 que la protection des intérêts financiers de la Communauté *« a été confiée à une norme communautaire incohérente, fragmentaire et d'ordre purement administratif, alors que la protection pénale assurée dans les Etats membres est fort diversifiée et présente d'importantes lacunes »*.

Enfin, les dispositions pénales et administratives applicables aux étrangers restent encore très éclatées d'un système à l'autre non seulement quant aux conditions d'entrée et de séjour, mais encore en ce qui concerne la répression du travail clandestin. En somme, la crainte est que cette diversité même ne fasse le jeu des délinquants, car le principe de libre circulation des personnes et des biens leur donne une mobilité bien supérieure à celle des autorités de contrôle.

Les craintes s'expriment aussi à propos de la complexité des institutions supranationales. Complexité rime avec opacité. Opacité du droit communautaire, dont une faible partie résulte des traités, l'essentiel se composant d'un *« droit dérivé »* adopté par règlements et directives émanant du pouvoir exécutif (le Conseil et la Commission) et échappant à tout contrôle parlementaire. Le plus grave n'étant pas seulement que l'exécutif se voie reconnaître le pouvoir normatif (en est-il autrement en France?), mais que les conditions de *« la qualité de la loi »* – accessibilité, précision, prévisibilité – soient à ce point négligées que seuls quelques spécialistes réussissent à s'orienter dans le maquis du droit communautaire.

Le travail de lecture et d'interprétation des textes est d'autant plus ardu que le droit européen ne se limite pas à l'Europe du Marché commun, l'Europe communautaire des douze, mais se développe aussi à l'échelle des vingt-sept Etats-membres du Conseil de l'Europe signataires de la Convention européenne des droits de l'homme et de diverses conventions d'entraide répressive, sans oublier les espaces plus restreints, comme l'espace Schengen limité aux huit Etats signataires, ou plus largement ouverts à l'Est, comme celui que dessinent les trente-sept Etats participant à la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dans cette Europe à géographie variable, la vieille conception pyramidale de l'ordre juridique, unitaire et hiérarchisé paraît dépassée. Aucune unité dans cette mosaïque de textes et d'institutions autonomes les uns par rapport aux autres. Aucune hiérarchie entre l'Europe communautaire et celle des droits de l'homme. Coexistent déjà deux Cours européennes (la Cour de justice des Communautés, qui siège à Luxembourg, et la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg), auxquelles s'ajoutera peut-être une cour pénale européenne dont la compétence reste à définir géographiquement et juridiquement. Toutefois, à défaut de hiérarchie, les informations circulent d'une Cour à l'autre. Parfois même s'instaure, sur des questions sensibles, comme celle du droit des étrangers, un jeu subtil de références croisées où la logique communautaire se combine avec les principes issus de la Convention européenne des droits de l'homme : dignité, liberté d'aller et venir, droit à une vie familiale...

Clin d'œil à l'Histoire

Opacité de l'Europe, certes, mais aussi renforcement des garanties, car, peut-être parce qu'elles sont d'une certaine façon en concurrence, les deux Cours européennes réussissent à imposer des garanties accrues, que les Etats finissent par incorporer à leur système juridique. La loi de 1991 sur les écoutes téléphoniques a ainsi suivi la décision de la Cour de Strasbourg constatant, en 1990, que les pratiques judiciaires françaises ne respectaient pas la vie privée, de même que la mise en œuvre du droit douanier a été modifiée pour tenir compte du principe de proportionnalité rappelé par la Cour de Luxembourg.

Est-ce à dire que l'on peut attendre le meilleur de la politique pénale européenne? Attendre de l'Europe qu'elle réponde au risque d'insécurité par plus d'efficacité, au risque d'opacité par plus de garanties?

L'expérience de quelques années montre en effet, en matière d'infractions transfrontières, que le développement de l'entraide répressive améliore l'efficacité des systèmes nationaux. Au-delà, il paraît inéluctable, au moins en matière de fraude aux intérêts financiers de la Communauté, d'arriver, comme l'a demandé le Parlement européen, à un système répressif communautaire comportant des sanctions pénales et administratives, à condition de respecter les deux principes démocratiques de la légalité et de la garantie judiciaire.

Clin d'œil à l'Histoire, qui enseigne comment, à partir du contrôle budgétaire, les Parlements nationaux ont conquis le pouvoir normatif et imposé la garantie judiciaire. En Europe, où les instances judiciaires sont déjà en place, c'est l'organisation du pouvoir normatif qui soulève le plus de difficultés, car il se partage actuellement entre l'exécutif, qui définit des règles, parfois fort imprécises, et les juges, qui, en raison de cette imprécision même, disposent d'un large pouvoir d'interprétation. Il reste à assurer la qualité des normes, politiquement en associant le Parlement européen à leur définition, techniquement en trouvant l'instrument qui maîtrise les diversités nationales sans pour autant les réduire à une appauvrissante uniformité ; l'instrument qui, entre l'uniformité et la diversité, donnerait les moyens d'une *« mise en comptabilité »* des droits nationaux.

C'est le pari du colloque organisé à l'abbaye de Royaumont. Partant de la pluralité des sources juridiques européennes – droit communautaire, conventions du Conseil de l'Europe, espace Schengen, Conférence sur la sécurité et la coopération – et des logiques sous-jacentes – intérêts nationaux, intérêts européens, sécurité-prévention des droits fondamentaux, – l'objectif est d'examiner leur incidence dans les domaines que le traité de Maastricht énumère au titre des *« questions d'intérêt commun »*, et celles pour lesquelles il propose d'adopter, selon une graduation allant du moins au plus contraignant pour les Etats, des *« positions communes »*, des *« actions communes »*, ou de véritables *« conventions »*. Pour l'essentiel, il s'agit de l'entrée, du séjour et du travail des étrangers dans la Communauté, d'un certain nombre d'infractions transfrontalières – terrorisme, trafic de stupéfiants, délits financiers – et de la fraude aux intérêts financiers de la Communauté.

Après la description des pratiques de contrôle et de sanction, ainsi que des procédures et des garanties, sera abordée la question d'éventuels principes directeurs communs. Le pari étant que, par-delà le bilan *des* politiques pénales actuelles, pourrait se dessiner – au singulier et non plus au pluriel – *une* politique pénale pour l'Europe de demain. Une politique qui ne démentirait pas la sagesse populaire, celle qui, à l'oreille des *« eurosceptiques »*, vient chuchoter que, malgré tout, le pire n'est pas toujours le plus probable.

► Mireille Delmas-Marty est professeur à l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) et présidente de l'Association de recherches pénales européennes.

L'Association de recherches pénales européennes (ARPE) et le Monde *organisent à l'abbaye de Royaumont, les 23 et 24 octobre, sous le haut patronage de la Commission des Communautés européennes, un colloque intitulé : « Quelle politique pénale pour l'Europe ? »*

Six tables rondes réuniront des professeurs de droit, des magistrats, des avocats et des policiers européens autour des thèmes suivants :

– l'entrée, le séjour et le travail des étrangers dans la Communauté ;

– les infractions transfrontières (terrorisme, trafic de stupéfiants, délits financiers) ;

– la fraude aux intérêts de la Communauté ;

– la coopération judiciaire, administrative et policière entre Etats ;

– les procédures communautaires d'enquête et de mise en œuvre des sanctions ;

– les garanties de procès équitable.

Au cours de la séance de clôture, la présidente de l'ARPE, Mme Mireille Delmas-Marty et le procureur général de la cour d'appel de Paris, M. Pierre Truche, tenteront de définir des principes directeurs qui pourraient fonder la politique pénale de l'Europe de demain.

L'entraide contre le crime

par Michel Massé

PUNIR, enquêter, arrêter, juger, prononcer des sanctions, les exécuter... relève de la compétence exclusive de chaque Etat. Chacun pour soi, et chacun chez soi. En droit comme en fait, l'entraide répressive entre les Etats n'est jamais spontanée et soulève de grandes difficultés, mais c'est une nécessité. Si certaines formes de criminalité s'internationalisent et si des délinquants cherchent refuge à l'étranger, il faut bien que les Etats se donnent – ensemble – les moyens de combattre sur ce terrain. Il faut pour cela des moyens juridiques, mais aussi des moyens matériels sans lesquels les premiers resteraient lettres mortes.

De la bande à Bonnot à la bande à Baader, au fil de la construction européenne, la longueur d'avance que la criminalité a toujours eue sur ses poursuivants s'est-elle accrue? A-t-elle, au contraire, été grignotée? Le positif ne doit pas être sous-estimé : une trentaine de traités multilatéraux, sans compter les conventions deux à deux, organisent aujourd'hui l'entraide répressive en Europe. Ils mettent en œuvre des techniques de coopération de plus en plus nombreuses à défaut d'être toutes très sophistiquées.

Mais les difficultés à surmonter restent nombreuses. Au-delà du choix des techniques à mettre en œuvre, voici, du point de vue de la méthode, quelques objectifs qui sont encore loin d'être atteints. Le premier est de prendre une plus juste mesure, révisée à la baisse, de la dimension politique de l'entraide répressive. Trop nombreux sont les traités qui ont été préparés par des comités d'experts et qui ne sont jamais, ou sont seulement partiellement, entrés en vigueur. Les gouvernements les négligent ou invoquent l'atteinte à la souveraineté. Scrupule mal placé, surtout s'il est invoqué par ceux qui, par ailleurs, se veulent très répressifs. L'entraide ne se fait pas contre la souveraineté nationale, mais parce que cette souveraineté existe. Elle en est l'expression même dans la lutte contre certaines formes de criminalité. Régir ou laisser courir : il n'y a pas d'autre alternative.

Légalité et transparence

Une autre exigence est de sortir d'une démarche au coup par coup. Sans doute cela a-t-il été jusqu'ici directement lié aux réticences politiques. Mais les comités d'experts ne doivent pas non plus se complaire dans une démarche faisant résulter d'un gros travail des avancées imperceptibles dans un enchevêtrement de textes d'une grande complexité, dont on n'est même pas sûr, s'ils étaient tous applicables, qu'ils puissent être effectivement combinés en pratique. Le rôle des experts est maintenant de satisfaire un impérieux besoin de clarification et de simplification, de montrer les moyens et limites d'une ou plusieurs politiques cohérentes, intégrées en quelque sorte, dont on mesurera les enjeux non plus seulement en termes d'efficacité, mais aussi de protection des libertés individuelles : respect de la vie privée, protection des données nominatives, droits de la défense...

Un troisième objectif, mais c'est tout le problème du droit européen, sera de répartir plus clairement les compétences. Le problème n'existe pas seulement entre le conseil de l'Europe, qui peut favoriser les contacts avec les pays de l'Est, et l'Europe communautaire, dont le dernier traité, celui de Maastricht, bien que s'inclinant devant le principe de subsidiarité, vient d'inscrire pour la première fois les questions de justice répressive et de police à l'ordre du jour des négociations fixé par les textes fondateurs. Il se pose également à l'égard d'Interpol, dont on a bien légèrement négligé l'expérience et les moyens pour beaucoup investir dans des structures parallèles. Pendant que les Etats dispersent ainsi leurs énergies, les trafiquants internationaux prospèrent en paix.

Le problème du domaine d'application de l'entraide est lié au précédent. Non sans quelque hypocrisie, on ne s'intéressait jusqu'ici qu'à l'entraide judiciaire organisée par le Conseil de l'Europe. Mais c'était une vue singulièrement réductrice qui était loin de satisfaire les vrais besoins. En amont, dans l'ombre ou la discrétion, d'autres formes d'entraide se sont fort heureusement développées : coopération policière (basse besogne?), que les diplomates ont laissé progresser dans la clandestinité, et assistance dite administrative, que la Communauté, privée de compétences ouvertement pénales, a développée pour la recherche des infractions fiscales et douanières...

La légalité, essentielle en matière pénale, et la transparence souhaitable des procédures administratives en ont souffert. La procédure pénale internationale doit présenter les mêmes garanties administratives qu'en droit interne. Et la (mauvaise) propension française à sous-réglementer la phase policière ne doit pas être prise pour modèle.

► Michel Massé est professeur à la faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers.

REVUES — FRÉDÉRIC GAUSSEN

Les musulmans d'Europe

Presque tous les pays de la Communauté ont, en leur sein, de fortes minorités musulmanes. Et partout se pose le problème du « statut de l'islam ».

LES manifestations xénophobes en Allemagne ont jeté un éclairage dramatique sur l'un des problèmes les plus graves qu'affronte l'Europe : la présence en son sein de fortes minorités d'immigrés, parmi lesquels les musulmans sont les plus nombreux. Cette situation, presque tous les pays de la Communauté la connaissent, même si les populations concernées n'ont pas la même origine : Turcs en Allemagne, Maghrébins en France, Asiatiques en Grande-Bretagne, Marocains en Espagne...

Cette présence de communautés étrangères a pris une dimension particulière dans les années 80, lorsqu'il est apparu que ces immigrés, venus travailler en Europe, ne retourneraient pas chez eux et chercheraient à s'installer dans leur pays d'accueil. Coupés définitivement de leur milieu d'origine, ils auront alors besoin de reconstituer en partie leur propre univers culturel, pour résister au choc du déracinement et de la solitude.

La situation des Turcs en Allemagne et en France est bien analysée dans le numéro que leur consacrent les *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien (CEMOTI)*. Appelés par les industriels et les politiques allemands dans les années 60, les paysans turcs sont venus, par centaines de milliers, travailler dans les usines de RFA, avec l'intention d'y passer quelques années et d'épargner pour revenir s'établir chez eux. Mais ce temps passé, ils ont compris que leur pécule n'était pas suffisant pour réaliser leur rêve et ceux qui firent l'expérience du retour échouèrent le plus souvent. C'est ainsi qu'ils se résignèrent à l'exil, qu'ils firent venir leur famille, quittèrent leur foyer de travailleurs pour louer des appartements et cessèrent d'économiser pour consommer. De « touristes » ou « travailleurs invités », ils sont devenus des « travailleurs étrangers », voire des « concitoyens étrangers ». Pourraient-ils accéder à la nationalité allemande ? C'est là une autre affaire, celle-ci étant très chichement accordée à ceux qui ne font pas partie du « peuple allemand ».

Une religion « comme les autres » ?

Ainsi s'est constituée une communauté de seconde zone, installée mais non reconnue, exclue de la vie politique, sans identité bien définie et puisant souvent dans un retour aux sources de la religion la force de supporter un changement si brutal. Cet écartèlement et cet état de subordination seront encore plus difficiles à vivre pour la deuxième génération, les jeunes nés en Allemagne mais condamnés, pour la plupart, à l'échec scolaire et au chômage, et exclus d'une société de consommation qui est pourtant leur unique horizon.

Hans-Gunter Kleff décrit dans la *Revue européenne des migrations internationales*, le désarroi des jeunes Turcs de Berlin, qui après avoir manifesté leur joie, aux côtés de leurs camarades allemands, à la chute du Mur, se sont rapidement vus agressés par ces mêmes Berlinois, qui, inquiets devant l'arrivée de milliers de chômeurs venus de l'Est, veulent mettre « les étrangers dehors ».

Pour beaucoup de Turcs installés en Allemagne, leur intégration passe par la reconnaissance d'un statut pour l'islam, comparable à celui dont bénéficient les Églises chrétiennes ou la communauté juive, et portant notamment sur l'enseignement religieux et le droit de constituer des « corporations de droit public ».

Un statut pour l'islam... Le même problème se pose en France, comme le montrent les difficultés rencontrées par le CORIF (Conseil de réflexion sur l'islam en France), mis en place en 1989 par M. Joxe, alors ministre de l'intérieur. Difficulté de trouver des personnalités « représentatives », poids excessif joué par certains Etats étrangers (l'Algérie notamment) dans le débat..., ces contraintes institutionnelles sont autant d'obstacles à l'émergence d'un « islam français ». Mais, comme le montre bien le dossier de la revue *Projet* (« Musulmans en terre d'Europe »), elles reflètent des résistances plus profondes.

L'idée est profondément ancrée, dans les sociétés européennes, que l'islam n'est pas une religion « comme les autres ». Directement lié aux intérêts de puissances étrangères souvent hostiles, désirant régenter les comportements collectifs et les modes de vie des croyants, il constituerait une menace potentielle pour la sécurité intérieure et s'oppose à la conception républicaine de la laïcité, selon laquelle tous les individus sont égaux devant la loi. L'idée qu'une communauté puisse obéir à d'autres règles que celles qui s'imposent à l'ensemble des citoyens pour l'éducation des enfants, le choix des conjoints ou le statut des femmes est contraire au principe même de la République.

Repli dans le « ghetto »

Mais le fossé est-il si grand? Pour les rédacteurs de la revue *Projet*, il est évident que sa profondeur dépend directement de l'attitude de l'ensemble de la société à l'égard de ses minorités. Plus le rejet est fort, plus celles-ci tendent à renforcer leurs particularismes. Le repli dans le « ghetto » est la seule manière, pour des groupes menacés, de protéger leur identité. Pour Mohamed-Cherif Ferjani, rien dans l'islam ne justifie les excès des « fondamentalistes » et *« il n'y a pas plus d'énoncés à portée juridico-politique dans le Coran que dans la Bible »*. Le maheur, selon lui, de l'islam est d'avoir toujours été, historiquement, une religion dominante et donc hégémonique. Il lui reste maintenant à apprendre la tolérance, en acceptant d'être minoritaire. Une chance que l'Europe, précisément, lui offre...

Cette renégociation générale de son statut, l'islam doit l'accepter et les Etats doivent s'y préparer. C'est ce que souhaite, Magaly Morsy dans le dossier que la revue *Pouvoirs* consacre à « L'Islam dans la cité », en invitant les deux parties à une réflexion en profondeur pour répondre enfin à la question : comment peut-on être Français et musulman ? Cela signifie que l'Etat garantisse la liberté des cultes, mais puisse en contrôler les modalités. *« L'Etat,* écrit-elle, *n'a pas à gérer la pratique du culte. Il a, par contre, à en définir les normes et les limites. »*

Tracer les limites.... Telle est bien la tâche principale pour, à la fois, garantir la liberté des croyants, protéger les individus et rassurer ceux qui craignent les « invasions »...

► *CEMOTI*, n° 13. 1992. 70 F. AFEMOTI/CERI, 4, rue de Chevreuse, 75006 Paris.

► *Revue européenne des migrations internationales*. Volume 8. 1992. 110 F. Université de Poitiers URA. CNRS, 95, avenue du Recteur-Pineau, 86022 Poitiers.

► *Projet*, n° 231. Automne 1992. 70 F. 14, rue d'Assas, 75006 Paris.

► *Pouvoirs*, n° 62. PUF.

هكذا من الأصل

es musulmans d'Europe

ÉTRANGER

La situation dans les pays de l'ex-Yougoslavie

Le pont aérien humanitaire vers Sarajevo a été suspendu, mercredi 21 octobre, par l'ONU en raison de l'aggravation des combats entre Croates et Musulmans en Bosnie centrale (le Monde du 22 octobre), qui ont fait plus de vingt morts selon des sources croates.

Toutes les opérations de secours ont été arrêtées car les routes menant vers la capitale bosniaque ont également été fermées après des attaques contre des convois des Nations unies. Toutefois, les vols devaient reprendre *jeudi après-midi, selon les « casques bleus » stationnés à l'aéroport.*

A Sarajevo, un soldat français de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) a été grièvement blessé *par balles près de l'aéroport. Le militaire,* un sergent de vingt-cinq ans, a été touché à la tête et à l'épaule lorsqu'une rafale de fusil d'assaut a été *tirée depuis une position bosniaque.*

***Par ailleurs, le président bosniaque* Alija Izetbegovic a accepté – après s'y être longtemps opposé – qu'un officier de l'armée qui lui est fidèle participe *directement aux « discussions techniques »* menées, sous les auspices de l'ONU, sur la démilitarisation de Sarajevo.**

A Belgrade, les représentants de la Communauté européenne ont adressé au président serbe Slobodan Milosevic une lettre le menaçant de nouvelles sanctions s'il ne faisait pas respecter les promesses de mettre fin aux raids aériens, à la *« purification ethnique »* et autres atrocités en Bosnie, a-t-on appris mercredi de source diplomatique. *« Il faut accorder ses actes avec ses paroles. La menace* [contenue dans la résolution de l'ONU] *sur le recours à une action militaire* n'est *pas sans objet »*, peut-on lire dans *cette lettre, rédigée par le chargé* d'affaires britannique à Belgrade au nom des Douze.

Dans la région de Dubrovnik, des combats ont opposé, mercredi, des forces croates à des unités serbes et monténégrines, quelques heures seulement après l'annonce du retrait de l'armée yougoslave et la prise en charge de cette zone par l'ONU. Selon *la mission d'observation de la CEE sur place,* l'artillerie croate a notamment ouvert le feu sur une localité croate des environs de Dubrovnik où avaient pris position des éléments serbes de l'Herzégovine voisine.

Ces tirs ont été suivis d'une avance *de l'infanterie croate. Le retrait de* l'armée yougoslave de la région de Dubrovnik avait été convenu le 30 septembre par les présidents croate Franjo Tudjman et yougoslave Dobrica Cosic. – *(AFP, AP, Reuter.)*

M. Milan Panic demande l'aide de l'Occident

VIENNE

de notre envoyée spéciale

« J'ai besoin d'une aide tangible de l'Occident pour réussir en Yougoslavie. » Le premier ministre de la Fédération yougoslave, M. Milan Panic, est venu, mercredi 21 octobre, à *Vienne pour tenter de persuader* l'Autriche – qui a ouvertement pris le parti de la Slovénie et de la Croatie depuis le début du conflit yougoslave – de soutenir les efforts de paix de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

Jusqu'à présent, l'Autriche n'avait pas fait grand cas des actes du nouveau gouvernement yougoslave. Lorsque M. Panic était venu *en août dernier pour rencontrer un* groupe de sénateurs américains, les autorités autrichiennes l'avaient ignoré. Pourtant, mercredi, le premier ministre d'un pays non reconnu *internationalement* a été reçu en grande pompe par le ministre des affaires étrangères d'Autriche, M. Aloïs Mock, ainsi que par le chancelier Frantz Vranitzky.

Au palais Pallavicini, où il recevait M. Panic, M. Mock a toutefois souligné qu'il aimerait que les mesures annoncées par M. Panic se concrétisent : *« Nous ne voulons pas que des promesses, mais des faits concrets »*, a-t-il ajouté. L'Autriche *insiste pour que* Belgrade contribue à ce que cessent la destruction des villes et le « nettoyage ethnique » en Bosnie. Elle exige également que la Croatie recouvre *sa souveraineté sur l'ensemble de* son territoire et que les « groupes illégaux serbes » qui ne reconnaissent pas les autorités de Zagreb soient mis à l'écart.

Vienne encore sceptique

Accordant une importance particulière à l'intervention, la semaine dernière, de M. Panic pour renouer le dialogue avec les Albanais du Kosovo, le gouvernement autrichien a enfin *appelé le dirigeant* yougoslave à prévenir le *« conflit dangereux »* qui pourrait éclater dans cette province du sud de la Serbie ainsi qu'en Voïvodine (nord de la Serbie, à population partiellement hongroise) et au Sandjak (région limitrophe de la Bosnie-Herzégovine, à population musulmane).

Si M. Mock continue à condamner *le régime du président serbe,* M. Slobodan Milosevic, il a néanmoins précisé mercredi que les accusations contre Belgrade ne visaient pas le peuple serbe, mais son dirigeant. En signe de bonne volonté, il a par ailleurs *« promis »* à M. Panic de discuter au Conseil de sécurité des possibilités d'*« alléger les souffrances du peuple serbe »* dues à l'embargo international décrété le 30 mai dernier contre la *Serbie et le Monténégro.*

Alors que M. Mock paraît s'être engagé à appuyer la demande de M. Panic de levée de l'embargo sur le fuel domestique et le carburant, nécessaire à la distribution de l'aide humanitaire, M. Vranitzky s'est, pour sa part, montré plus réticent. *« Il ne serait pas prudent d'assouplir les sanctions alors qu'elles commencent à porter leurs fruits »*, a-t-il estimé.

L'Autriche reste encore sceptique quant à la capacité de M. Panic à faire accepter sa politique à Belgrade, où il est en conflit avec le président Milosevic. Néanmoins, Vienne semble désormais fonder quelques espoirs en M. Panic puisqu'elle a cessé de lui tourner le dos et l'a considéré *comme* un véritable interlocuteur. Mais, comme l'a souligné M. Mock, l'attitude de l'Autriche et de l'ensemble de la communauté internationale envers *Belgrade dépendra, avant tout,* des résultats obtenus par le gouvernement fédéral yougoslave pour *ramener la paix dans la région.*

FLORENCE HARTMANN

La Grèce est prête à accepter un compromis sur l'appellation de la Macédoine

ATHÈNES

de notre correspondant

En butte à une fronde au sein de son propre *parti à propos de l'épineuse* question macédonienne, le premier ministre grec, M. Constantin Mitsotakis, est finalement venu à bout de ses opposants et a réussi, *mercredi 21 octobre, à emporter* l'adhésion du groupe parlementaire de sa formation, Nouvelle Démocratie (conservateur), dont il est président. Houleuse, la réunion revêtait un caractère critique en raison des réticences de députés conservateurs sur la question, soulevée lundi dernier par M. Mitsotakis, d'une double appellation – l'une internationale, l'autre interne – de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Estimant que le label « Macédoine » est exclusivement grec, Athènes bloque depuis le début de l'année la reconnaissance diplomatique internationale de Skopje. Le différend est actuellement dans l'impasse, et la Macédoine ex-yougoslave en fait les frais. Le risque d'une dégradation de la situation dans une région déjà fortement troublée agace cependant les partenaires européens de la Grèce. Ils *l'ont fait savoir à M. Mitsotakis* au dernier sommet de Birmingham. La présidence britannique de la CEE s'attache, depuis l'été, à boucler le dossier en préconisant notamment l'idée d'une double appellation.

« Nous ne pouvons pas imposer à Skopje, sauf par la guerre – et cela est exclu, – un nom à consommation intérieure à leur République ; je ne veux pas lancer le pays dans une dangereuse aventure », a dit M. Mitsotakis, de retour de Grande-Bretagne. *« Si l'on insiste sur ce point, la Grèce sera absolument isolée et ce sera dramatique »* pour le pays, a-t-il souligné. Le chef du gouvernement a donc décidé *de lutter uniquement sur* l'appellation « internationale » de la Macédoine.

Il a immédiatement été accusé par l'opposition socialiste (PASOK) de trahir la cause nationale. Plusieurs *ténors de son propre parti* l'ont également sévèrement critiqué. A commencer par l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Antonis Samaras, que M. Mitsotakis avait limogé en avril dernier en raison de sa politique nationaliste sur le dossier macédonien, *qui a isolé la Grèce au sein* de la CEE. *Pour lui,* l'acceptation d'un double nom équivaudrait à un *« double vol, une honte pour la Macédoine grecque et une insulte pour l'hellénisme »*.

M. Mitsotakis a finalement gagné la bataille en se faisant plébisciter sur son rapport de politique étrangère. M. Samaras a, quant à lui, voulu que le gouvernement s'engage à *« ne jamais reconnaître »* la République de Macédoine si elle utilise, à l'intérieur de ses frontières, une appellation comportant ce nom, mais sa proposition a été rejetée par 147 voix sur 151. Tirant les leçons de son échec, il a abandonné son mandat de député de la Nouvelle Démocratie.

Dans l'opposition, le président du PASOK et ancien premier ministre, M. Andréas Papandréou, a, lui, réclamé la démission de M. Mitsotakis *« dans l'intérêt de la Grèce et de l'hellénisme »*. *« Aucun premier ministre dans aucun gouvernement ne peut se maintenir au pouvoir*, a-t-il estimé, *après tant de fautes commises en politique étrangère »*.

DIDIER KUNZ

ALLEMAGNE : après les échauffourées de Rostock

Trois manifestants juifs français sont maintenus en détention

Trois militants juifs français qui avaient accompagné Serge et Beate Klarsfeld lors de la manifestation de soutien aux Tziganes qu'ils avaient organisée devant la mairie de Rostock, lundi 19 octobre (*le Monde du 20 octobre*) *ont été inculpés mercredi* de « coups et blessures graves, rébellion contre la force publique et libération de détenus ». Les trois personnes, âgées de dix-neuf, vingt et trente-cinq ans, ont été maintenues en détention. Le procureur de Rostock *a d'autre part annoncé que l'ensemble des quarante-six* manifestants, dont Serge et Beate Klarsfeld, seront prochainement inculpés. A Paris, un Collectif de solidarité avec les prisonniers juifs français en Allemagne a revendiqué le bris des vitres et le barbouillage de *slogans anti-nazis effectué dans la nuit de mardi à mercredi* à l'Institut Goethe de l'avenue d'Iéna.

Maladresses

par Luc Rosenzweig

LES objectifs poursuivis par *Mᵉ Serge Klarsfeld* et son épouse Beate sont tout à fait respectables : apporter aux Tziganes réfugiés en Allemagne et menacés d'expulsion le soutien de juifs français qui se souviennent du temps où les nazis réservaient le même *destin* aux ressortissants des deux peuples.

Il existe, en effet, une réelle menace que, dans le cadre d'une politique de limitation drastique *du droit d'asile* par le gouvernement allemand, on renvoie les dizaines de milliers de Tziganes qui ont afflué en Allemagne ces *derniers mois* dans des pays comme la Roumanie ou l'ex-Yougoslavie. La chute du communisme et les fureurs *nationalistes* ont libéré dans ces pays des forces qui constituent un réel danger pour ce peuple minoritaire et *nomade.*

L'accord signé le mois dernier entre Bonn et Bucarest, qui prévoit la récupération des citoyens roumains *présents illégalement* en Allemagne, a de quoi inquiéter : l'image de trains plombés ramenant des Tziganes à leur point de départ vers de nouvelles persécutions peut légitimement faire frémir.

Mais fallait-il pour autant partir – bannières française et israélienne en tête – faire la leçon à *une municipalité de Rostock dont* les dirigeants, sociaux-démocrates et Verts, ont plutôt fait preuve de compréhension à l'*égard des demandeurs d'asile* depuis les incidents xénophobes du mois d'août dernier dans cette ville ?

Les germes d'une escalade

La mobilisation à cet effet d'une organisation juive française, le Betar, mouvement sioniste *extrémiste proche* du Likoud, connue pour son penchant pour l'action violente, ne pouvait en aucun cas garantir la *dignité de cette manifestation.*

A *maladresse,* maladresse et demie ; la police et la justice de Rostock ont montré beaucoup *plus d'empressement à interpeller,* inculper et incarcérer les manifestants juifs *qu'à s'opposer* efficacement aux incidents xéno*phobes qui se sont multipliés* ces derniers mois.

Le maintien en détention des trois militants juifs à Rostock *porte en lui les germes* d'une escalade dans laquelle l'objectif premier de Serge et Beate Klarsfeld, *la solidarité avec les Tziganes,* passerait au second plan.

GRANDE-BRETAGNE : rejet de la motion travailliste sur les mines

M. John Major l'a emporté aux Communes à une faible majorité

Par 320 voix contre 307, la *Chambre des communes a rejeté, mercredi 21 octobre,* la motion présentée par le Parti travailliste, qui réclamait l'abandon du plan de fermeture de *mines présenté par le gouvernement* – très impopulaire, selon les sondages – de M. John Major. A Londres, plusieurs *dizaines de milliers de personnes* ont manifesté contre ce programme.

LONDRES

de notre correspondant

De concession en concession gouvernementale, les mineurs ont-*ils gagné ? On était presque enclin* à le croire, à suivre, mercredi, le déroulement de ce débat houleux à la Chambre des communes où le ministre du commerce et de l'industrie, *M. Michael Heseltine,* s'est soumis au feu roulant des questions et des critiques.

Chemin de Damas

Dans le même temps, de Hyde Park à *Kensington Gardens,* puis jusqu'aux grilles du palais de Westminster, une foule pacifique défilait et demandait que l'on *« licencie Major, pas les mineurs ! »*. 40 000, *50 000 manifestants étaient venus* exprimer leur colère et leur inquiétude, « gueules noires », chapeaux melons et enfants à califourchon sur les épaules paternelles mêlés, badauds et *chômeurs au coude à* coude, dans une solidarité de temps de crise, avec ces banderoles : *« Pensez à notre avenir ! »*

Les Londoniens firent bon accueil à ces cortèges qui rappelaient, par leur ampleur, cette autre « révolte populaire », en mars 1990, contre la « poll tax », l'impôt local foncièrement injuste qui a contribué à la chute de *Mᵐᵉ Margaret Thatcher.* M. John Major n'en est pas là. En fin de soirée, mercredi, *alors que les derniers* cars de manifestants avaient pris la route du retour vers le nord minier de l'Angleterre, le résultat du vote sur la motion présentée par le Parti travailliste *confirmait que le premier ministre* avait gagné cette manche parlementaire, avec une majorité de 13 voix (320 contre 307). Admonestés par les *« whips »* (le chef du groupe parlementaire et ses adjoints), convaincus ou feignant de l'être par les arguments de M. Heseltine, la *plupart* des tories récalcitrants avaient finalement observé la discipline de parti : 6 ont voté avec le Labour, 7 ou 8 se sont abstenus.

M. Major a-t-il gagné ? Du *temps, sans aucun doute.* Tour à tour humble et provocant, sans défense parfois devant les traits que lui décochait le porte-parole du Parti travailliste, M. Robin Cook, *puis débordant de rhétorique* anti-Labour pour rallier les *« backbenchers »* de la « base » des Tories, M. Heseltine, méritant plus que jamais son surnom de « Tarzan », « lâcha » d'*ultimes concessions.* Il indiqua même – mais ce point n'est pas clair – que les dix mines directement menacées de fermeture et exclues du moratoire déjà *annoncé pourraient, elles* aussi, si certaines conditions se trouvaient réunies, être « repêchées ». Espoir timide, auquel ont voulu croire les parlementaires conservateurs, mais auquel les mineurs auraient tort de s'accrocher. S'agissant de l'enquête sur l'*industrie minière,* annoncée mardi, le « président » Heseltine consentit à tout ou presque, car, à bien y réfléchir, cela n'engage pas le gouvernement à grand-chose : l'étude n'éludera pas la question des subventions accordées au nucléaire, ce qui signifie que la via*bilité économique du charbon sera* évaluée dans le contexte plus vaste de toutes les sources d'énergie.

Ainsi, à suivre les étapes successives *du chemin de Damas de ses* propres renoncements, le gouvernement de M. Major apparaît dangereusement *affaibli. On le verra* encore, dimanche, *lors du nouveau* rassemblement de solidarité, organisé à Trafalgar Square. Et le temps, qui aide parfois bien les hommes politiques, pourrait ensuite faire son œuvre. M. Major a déjà déplacé le débat, en annonçant un changement de stratégie économique, en faveur de la croissance et de l'emploi (*le Monde* du 22 octobre).

LAURENT ZECCHINI

□ **Nouveaux attentats à la bombe à Londres.** – Six personnes ont été légèrement blessées, mercredi 21 octobre, à Londres, lors de trois attentats perpétrés en moins de cinq heures. La première explosion s'est produite sur un pont de chemin de fer au passage d'un train de banlieue. Trois passagers ont été légèrement blessés. Une explosion *près d'une caserne de l'armée territoriale* a fait trois blessés. La troisième bombe était placée sous le pont d'une voie ferrée. Une heure avant l'attentat contre le train de banlieue, l'IRA avait accusé de « négligence » la police, qui ne tiendrait pas compte de ses avertissements. Dans la soirée, le chef de la brigade antiterroriste, M. Churchill-Coleman, a rejeté ces accusations et répliqué que l'IRA cherchait à semer *la confusion* avec de fausses alertes. – *(AFP.)*

EUROPE

RUSSIE

Le gouvernement de M. Gaïdar paraît de plus en plus menacé

A une très forte majorité, les députés du Soviet suprême ont rejeté, mercredi 21 octobre, la requête de M. Eltsine proposant au Parlement de remettre au printemps prochain la convocation du Congrès des députés, et donc de continuer, en attendant, à gouverner essentiellement par décrets présidentiels. Il s'agissait pour l'exécutif de «gagner» quelques mois supplémentaires, le temps de faire avancer les réformes, et de passer l'hiver. Ce vote de refus est *«une déclaration de guerre du Parlement contre le président et le gouvernement»*, a aussitôt déclaré un conseiller de M. Eltsine, le général Volkogonov.

MOSCOU

de notre correspondant

Cette fois, c'est la bagarre, et il devrait, en bonne logique, y avoir des victimes : au terme d'une semaine d'accusations mutuelles, de défis, de sommations et de manœuvres en tous genres, les réformateurs radicaux et les conservateurs ou assimilés ont laissé exploser leur animosité, sinon leur haine, au Parlement. Oublié *«l'armistice»* décrété en septembre par le président Eltsine, on est désormais en pleine foire d'empoigne, en attendant l'affrontement décisif annoncé pour le début décembre.

A vrai dire, les chances d'obtenir le report du Congrès étaient des plus minces, la majorité des députés ayant hâte de mettre un terme aux pouvoirs exceptionnels concédés depuis un an au président, et plus encore de se débarrasser de l'équipe du premier ministre en exercice M. Egor Gaïdar. Mais ces chances étaient devenues à peu près nulles depuis qu'un groupe de ministres radicaux avaient eux-mêmes lancé une attaque frontale contre le président du Parlement, M. Rouslan Khasboulatov, accusé par eux, entre autres méfaits, de *«protéger»* les *«revanchistes»* occupés à préparer un coup d'Etat.

Ces accusations ont suscité une véritable fureur au Parlement, d'autant qu'elles avaient été proférées au cours d'un dîner offert à un groupe de correspondants étrangers (*le Monde* du 18 octobre), dîner qui a immédiatement fait l'objet des rumeurs les plus rocambolesques. Les quatre principaux responsables présents à cette fameuse soirée – MM. Poltoranine, Kozyrev, Tchoubaïs, respectivement ministres de l'information, des affaires étrangères, des privatisations, et le secrétaire d'Etat Guennadi Bourboulis – ont été sommés mercredi de se présenter devant le Parlement pour rendre des comptes.

Le malaise de M. Khasboulatov

Trois d'entre eux l'ont fait, et c'est le ministre des affaires étrangères, M. Kozyrev, qui a lu en leur nom une brève déclaration selon laquelle ils avaient *«fait leur devoir de citoyen»* en attirant l'attention sur la menace que représente *«l'activisation des forces revanchistes»*. Sur quoi, MM. Kozyrev, Poltoranine et Bourboulis ont quitté la salle sous les huées, refusant de répondre aux questions de députés frustrés, et qui ont immédiatement constitué une commission d'enquête destinée à faire toute la lumière sur ce *«dîner»* pourtant fort peu mystérieux...

Un autre incident contribua à l'excitation générale : la disparition, pendant plusieurs heures, du président du Parlement, M. Khasboulatov – que ses amis ont mise sur le compte d'une brusque crise d'hypertension, tandis que ses ennemis déclaraient aussitôt qu'il était *«ivre, ou sous l'emprise de narcotiques»*, – et qu'une femme député, par ailleurs vice-ministre de la santé, arguait de ses compétences professionnelles pour préciser que *«les signes cliniques»* présentés par M. Khasboulatov attestaient d'un simple état d'ivresse...

Plus tôt dans la journée, le président du Parlement avait donné une conférence de presse, ou plutôt tenu un long monologue où il affirmait que les menaces de retour à la dictature *«totalitaire»* venaient non pas du Parlement mais de l'exécutif, tout en prenant bien soin de distinguer le rôle de *«certains responsables»* occupés à monter une cabale contre le Parlement en général et lui-même en particulier de celui du président Boris Eltsine, – que M. Khasboulatov s'attache toujours à ménager.

L'affrontement entre M. Khasboulatov et certains membres du gouvernement prend un tour d'autant plus âpre que chacune des parties dispose d'armes puissantes : M. Khasboulatov s'appuie sur des députés que, si l'on en croit les *«réformateurs»*, il a *«achetés»*, tandis que les ministres radicaux, et tout particulièrment M. Poltoranine, vice-premier ministre chargé entre autres de l'information (et accessoirement de la gestion des archives qu'il utilise contre M. Gorbatchev), bénéficient d'un avantage décisif dans les médias.

Cet avantage s'est d'ailleurs accru depuis que le président du Parlement s'est mis dans la tête de mettre sous sa coupe le principal quotidien russe, les *Izvestia*, avec un résultat diamétralement opposé : le journal semble n'avoir désormais plus rien à refuser au pouvoir exécutif : la rédaction a d'autant plus besoin du soutien du gouvernement que le Parlement s'est approprié, au terme d'un vote contesté, le contrôle de ses moyens d'impression.

Atmosphère détestable

Un autre conflit témoigne de l'atmosphère de plus en détestable du *«débat politique»* : il concerne la garde du Parlement, actuellement placée sous l'autorité du président du Soviet suprême, et qui a été récemment l'objet d'une série d'articles de presse tandis que M. Poltoranine la décrivait comme une *«formation armée»* d'autant plus dangereuse qu'elle était au service de M. Khasboulatov. Cette *«garde»* compterait, selon les versions, de 1 200 à 5 000 personnes, et un nouvel incident a mis en évidence son existence : un de ses membres a été tué et un autre blessé mardi soir par un policier, dans des circonstances assez obscures, mais qui ont immédiatement permis au quotidien populaire *Moskovsky Komsomolets* de titrer sur *«les nouveaux excès de l'entourage de Khasboulatov»* ...

Au point où on en est, on voit mal comment on pourrait éviter un règlement de comptes, avant ou pendant le Congrès des députés, entre les amis de M. Khasboulatov et l'actuel gouvernement, dont certains membres paraissent dès maintenant condamnés. Pour les réformateurs radicaux, c'est donc l'heure de tous les dangers, et un député comme Serguei Kovalev, ancien prisonnier politique, s'indigne qu'on puisse seulement s'interroger sur la réalité de la menace *«revanchiste»* : *«Comment, vous êtes aveugle?»*. Mais s'agit-il vraiment d'un affrontement décisif entre «l'équipe Eltsine» et les conservateurs, ou plutôt d'une tentative désespérée de la frange la plus *«radicale»* de l'équipe Eltsine pour éviter d'être sacrifiée aux nécessités politiques de l'heure, au compromis avec les *«centristes»* représentant le lobby industriel? En d'autres termes, le président est-il décidé à soutenir le gouvernement dans la bataille qui se prépare : *«Je l'espère»*, répond, soudainement beaucoup moins catégorique, M. Kovalev.

JAN KRAUZE

□ **M. Dumas se rendra dans plusieurs Républiques de la CEI «dès que possible».** – M. Roland Dumas se rendra dans plusieurs Républiques de la CEI, *«notamment celles qu'il n'avait pu visiter en janvier»*, à une date qui reste à déterminer. *«Plusieurs dates avaient été envisagées mais aucune n'avait été fixée»*, a affirmé mercredi 21 octobre le porte-parole du Quai d'Orsay, après que des informations en provenance de Moscou eurent fait état d'un report (*le Monde* du 22 octobre). Le porte-parole a ajouté que ce projet tenait toujours et qu'il *«se réaliserait dès que possible»*.

PROCHE-ORIENT

Les négociations de Washington

La Syrie se déclare «encouragée» par les nouvelles propositions israéliennes

Les Palestiniens sont demeurés prudents à la reprise, mercredi 21 octobre à Washington, des négociations bilatérales de paix avec Israël. Il n'y a *«rien d'excitant à annoncer»*, a déclaré le chef de la délégation palestinienne, M. Haïdar Abdel Chafi, à l'issue de la première réunion de cette septième session des négociations israélo-arabes. Selon des sources israéliennes, l'Etat juif aurait accepté que les habitants des territoires occupés élisent un conseil *«exécutif»* et non plus seulement *«administratif»*. Les Palestiniens veulent quant à eux un organisme *«législatif»*.

Parallèlement, à Paris, où il a été reçu par le ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, le chef du département politique de l'OLP, M. Farouk Kaddoumi, a déploré, selon le porte-parole du Quai d'Orsay, que *«les nombreuses déclarations israéliennes, si positives soient-elles, tardent à se traduire concrètement dans les négociations»*.

En revanche, et malgré la grande prudence de Damas vis-vis de ces négociations, la délégation syrienne s'est déclarée *«encouragée»* par des propositions israéliennes. Celles-ci, selon le porte-parole de l'Etat juif, M. Yossi Gal, *«touchent à la nature de la paix, à la sécurité et à la dimension territoriale, ces trois éléments constituant un tout»*. Les délégués syriens ont cependant jugé que *«le lien entre la paix et la sécurité... n'est pas encore satisfaisant»*.

DAMAS

de notre envoyée spéciale

C'est sans grandes illusions que la Syrie a repris ces pourparlers. Si, comme l'a déclaré M. Farouk Charah, ministre des affaires étrangères, *«le processus de paix doit se poursuivre sans obstacle avant et après l'élection présidentielle américaine»*, celle-ci pèsera sur cette septième session; même si l'on est convaincu à Damas que, quel que soit le résultat, la politique américaine ne peut changer au point de menacer tout le processus.

Comme la plupart des capitales arabes, Damas préférerait certes la réélection de M. George Bush, mais s'attend, sans pessimisme exagéré, à la victoire éventuelle du candidat démocrate, M. Bill Clinton. Celle-ci signifierait toutefois un retard dans les négociations, et sans doute une plus grande méfiance de la part des Arabes, dans la mesure où M. Clinton n'a pas caché ses sympathies pro-israéliennes.

La rumeur sur une possible nomination de M. Jimmy Carter comme responsable du processus de paix est plutôt bien accueillie ici, car, si le nom de M. Carter est lié à l'accord israélo-égyptien de Camp David – tant décrié par les Arabes, – on juge plus positives ses prises de position postérieures. De plus, l'ancien président est venu deux fois à Damas s'entretenir avec le président Hafez El Assad.

Un an après la conférence de Madrid et trois mois après le changement de gouvernement en Israël, c'est avant tout l'attitude de l'Etat juif, jugée toujours peu encourageante, qui nourrit les doutes. *«Nous ne sommes pas optimistes, car rien ne nous incite à penser que les Israëliens cherchent sérieusement à aboutir à des résultats; jusqu'à présent, ils n'ont pas déclaré leur acceptation d'un retrait des territoires arabes occupés»*, affirme ainsi le ministre syrien de l'information, M. Mohammed Salmane.

Si l'on convient à Damas que l'atmosphère des pourparlers a changé – la personnalité du nouveau chef de la délégation israélienne, M. Rabinovitch, semble plus appréciée que celle de son prédecesseur, – on n'en estime pas moins qu'Israël n'a pas répondu au minimum indispensable pour avancer, à savoir un engagement ferme de retrait, ou même une déclaration d'intention en ce sens.

Les conditions élémentaires de la paix

En évoquant pour la première fois la possibilité d'un *«compromis territorial»* sur le Golan, Israël a certes ouvert le jeu, qu'a poursuivi le ministre syrien des affaires étrangères, en déclarant que son pays *«aspirait à une paix totale avec Israël en échange d'un retrait total»* des territoires arabes occupés; mais, dit-on à Damas, encore faut-il *«qu'Israël s'engage à ce retrait, prévu par la résolution 242 du Conseil de sécurité»*.

«Quand Israël pose par avance certaines conditions comme la normalisation des relations, les échanges commerciaux, l'ouverture des frontières ou une ambassade, cela signifie qu'il ne désire pas aboutir à un accord», estime M. Salmane, pour qui *«beaucoup de pays qui vivent en paix n'ont pas de relations diplomatiques»*.

Avant d'accepter éventuellement de signer une déclaration commune avec Israël, souligne-t-on à Damas, il faut d'abord s'entendre sur les éléments essentiels du règlement, et sur la simultanéité entre un engagement de retrait, une reconnaissance mutuelle, la souveraineté et enfin le droit pour chacun de vivre dans des frontières sûres et reconnues. A ce prix, les relations pourraient se développer, engendrer un minimum de confiance, et, le temps venu, pourraient être envisagées certaines mesures, comme par exemple un certain assouplissement du boycottage de l'Etat juif.

La paix, insiste-t-on, doit suivre des étapes, qui pourront être discutées après qu'un calendrier de retrait aura été établi. Israël, dit-on, ne peut pas imposer des conditions préalables. Pour la Syrie, il n'est pas question d'accepter un quelconque accord intérimaire qui ne préjugerait pas le résultat final.

Cette condition, Damas l'exige aussi pour les négociations palestino-israéliennes, en demandant l'établissement d'un lien entre l'accord intérimaire sur l'autonomie, discuté entre Palestiniens et Israéliens, et le statut final des territoires occupés, condition *sine qua non* d'un règlement global du conflit. Car, au-delà du discours idéologique, Damas reste persuadé que tout accord qui n'englobérait pas tous les territoires occupés serait générateur de troubles, parmi lesquels – et le président Assad l'a encore souligné à M. Roland Dumas – le danger intégriste ne serait pas le moindre . Toutefois, *«Damas n'entend pas être plus palestinien que les Palestiniens»*, et se satisfera de la décision qu'ils prendront.

Cependant, les craintes exprimées par le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, de voir la Syrie signer seule un accord avec Israël ont profondément irrité Damas. On fait valoir ici que, lorsque l'OLP a accepté la formule de Madrid en deux phases distinctes – négociations bilatérales et pourparlers multilatéraux, – elle n'a rien demandé aux autres Arabes.

La liberté de manœuvre laissée depuis quelques semaines aux dix organisations palestiniennes, hostiles aux modalités – voire au principe même – du processus de paix, donne à penser que la Syrie veut se garder des moyens de pression. Face au gouvernement israélien qui joue de son opinion publique, la Syrie tient à montrer que Jérusalem n'a pas le monopole dans ce domaine.

Reste que, si la Syrie, comme la plupart des autres acteurs, s'est engagée, contrainte, dans ces négociations, elle veut aujourd'hui aboutir. Mais, si la délégation a reçu pour consigne d'être souple, M. Assad aurait également insisté sur la nécessité de prendre son temps.

FRANÇOISE CHIPAUX

A TRAVERS LE MONDE

EGYPTE

Une touriste britannique tuée dans un attentat

Une touriste britannique a été tuée et deux de ses compatriotes ont été blessés, mercredi 21 octobre, en Haute Egypte, dans un attentat commis, selon l'agence égyptienne MENA, par des islamistes contre le véhicule tout-terrain qui les transportait. L'attaque a été menée par deux hommes qui ont ouvert le feu à l'arme automatique avant de s'enfuir.

C'est la première fois qu'un touriste est assassiné par des islamistes en Egypte, souligne l'agence. Au début du mois d'octobre, lors d'une attaque à l'arme automatique contre un bateau de croisière sur le Nil, des intégristes avaient blessé deux Egyptiens. La Jamaa Islamia, une organisation clandestine intégriste, qui avait revendiqué cet attentat, avait affirmé qu'elle *«continuera à frapper l'industrie du tourisme»*, mais sans *«porter atteinte aux touristes»*. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Mort du procureur Jim Garrison

Le célèbre procureur Jim Garrison, qui avait défendu l'hypothèse d'un complot des services secrets américains dans l'assassinat du président John Fitzgerald Kennedy en 1963 à Dallas, est mort, mercredi 21 octobre, à l'âge de soixante et onze ans.

Contestant la version officielle établie par la commission Warren selon laquelle le président avait été tué par un seul homme, Lee Harvey Oswald, le procureur de La Nouvelle-Orléans avait enquêté et inculpé l'homme d'affaires Clay Shaw. Ce dernier fut acquitté en 1969 à l'issue d'un procès retentissant, au cours duquel la crédibilité du *district attorney* Garrison avait été mise en doute. L'un de ses trois livres (*Sur les traces des assassins*) a servi de base au film *JFK* d'Oliver Stone, qui a contribué à relancer la polémique. Plusieurs documents ont été déclassés et publiés sur cette affaire depuis la sortie du film, sans que la version officielle n'ait été remise en cause. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Exécution d'un condamné à mort

Ricky Lee Grubbs, âgé de trente-trois ans, condamné à mort pour meurtre en 1986, a été exécuté, mercredi 21 octobre, dans la prison de Potosi (Missouri), a annoncé l'administration pénitentiaire. Cette exécution porte à vingt-six le nombre d'exécutions capitales en 1992, le chiffre le plus élevé depuis 1962. Amnesty International avait demandé la grâce pour ce détenu, qu'elle considérait comme *«à la limite de l'arriération mentale»*. – *(AFP, AP.)*

MOZAMBIQUE

Le gouvernement accuse la RENAMO de remettre en cause l'accord de paix

Dans un communiqué rendu public mercredi 21 octobre, le gouvernement mozambicain a accusé les rebelles de la Résistance nationale du Mozambique (RENAMO) d'ignorer le plan de paix signé le 4 octobre à Rome, au profit d'*«une politique délibérée de conquête de territoires et de points statégiques»*. Dénonçant la prise de quatre villes par les rebelles (*le Monde* du 22 octobre), les autorités ont annoncé avoir ordonné la mise en état d'alerte des forces armées *«afin de repousser toute tentative de violation des accords de paix»*. Le porte-parole du ministère français des affaires étrangères a fait part, mercredi, de la *«préoccupation»* de la France à propos de la situation au Mozambique. – *(AFP.)*

IRAK : à propos d'un accord sur l'aide humanitaire

Grave divergence entre les Etats-Unis et leurs alliés au Conseil de sécurité

NEW-YORK

de notre correspondante

Le désarroi préélectoral au sein de l'administration américaine vient de se manifester au sein du Conseil de sécurité : le gouvernement du président George Bush a en effet surpris ses alliés en s'opposant à la signature d'un protocole d'accord entre l'ONU et Bagdad concernant l'aide humanitaire internationale en Irak (*le Monde* du 22 octobre). Ce texte, qui ne nécessite pas l'approbation du Conseil, sera néanmoins signé avant la fin de la semaine par le sous-secrétaire général pour les affaires humanitaires, M. Jan Eliasson, et l'ambassadeur irakien, M. Nizar Hamdoun.

Outre la présence, sur le territoire irakien, du personnel de l'ONU, le protocole d'accord permet aussi le déclenchement d'une importante opération d'aide humanitaire destinée, pour l'essentiel, à la population kurde. L'UNICEF, ainsi que d'autres agences de l'ONU, auront aussi officiellement le droit de continuer leurs activités dans ce pays. Le coût de l'opération est estimé à 200 millions de dollars pour une période de six mois.

Quelques heures à peine après l'annonce de l'accord, Washington a surpris ses alliés de la guerre du Golfe en leur demandant d'en refuser les termes. Selon des diplomates, le département d'Etat aurait contacté le Quai d'Orsay et le Foreign Office ainsi que leurs représentants à New-York. Washington estime que la résolution 688, qui a initialement permis l'intervention humanitaire de la communauté internationale en Irak, est *«largement insuffisante»* et que le nouvel accord ne fait que l'affaiblir. Certains responsables au département d'Etat estiment que l'aide doit être *«imposée»* à Bagdad. Washington note aussi que Bagdad *«a gagné»* une guerre psychologique contre la communauté internationale en réduisant le nombre des «bérets» ou «gardes bleus» de 500 dans le premier protocole d'accord à 300 dans le nouveau. Les objections américaines ont pour le moins surpris les alliés occidentaux. Mais Paris et Londres ont publiquement soutenu la signature de l'accord.

Analysant les *«manœuvres désespérées»* du département d'Etat, presque tous les diplomates membres du Conseil de sécurité estiment que le *«refus irrationnel»* de Washington est lié à des considérations électorales. Selon une source européenne, Washington aurait voulu imposer l'assistance humanitaire à l'Irak, *«dans l'espoir qu'en l'absence d'un accord officiel avec Bagdad l'entrée illégale des personnels de l'ONU par la Turquie déclencherait des incidents»*. Pour un autre diplomate, *«l'administration américaine commence vraisemblablement à perdre son sang-froid»*.

AFSANÉ BASSIR POUR

□ **Le programme nucléaire irakien aurait bénéficié de la technologie américaine.** – L'ancien responsable des inspections nucléaires de l'ONU en Irak, M. David Kay, a indiqué, mercredi 21 octobre, sur la chaîne de télévision américaine NBC, que l'Irak s'était *«certainement»* servi, entre autres concours étrangers, de la technologie américaine pour mettre au point son programme d'armes nucléaires. Lors du dernier débat électoral qui l'avait opposé, lundi, à M. Bill Clinton, le président George Bush avait assuré qu'il n'existait pas *«le moindre soupçon de preuve d'une utilisation de technologie américaine»*. – *(Reuter.)*

□ **LIBAN : raid de l'aviation israélienne dans la Bekaa.** – L'armée israélienne a confirmé que son aviation avait bombardé et détruit, mercredi 21 octobre, une base du Hezbollah chiite pro-iranien, située dans la plaine de la Bekaa, au nord de la «zone de sécurité» occupée par Israël au Liban sud. Selon les services de sécurité libanais, ce raid – le trente-quatrième depuis le début de l'année – n'a pas fait de victime. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Désarrois américains

IV. – Pauvreté : le 51ᵉ Etat de l'Union

Les trois premiers articles de la série ont été consacrés aux causes et symptômes du déclin américain, à la crise économique, au désenchantement des classes moyennes, ainsi qu'aux problèmes de l'éducation (*le Monde* des 20, 21 et 22 octobre).

PHILADELPHIE

de notre envoyé spécial

« Tous les matins, j'ai peur ». Jacoby, la trentaine, noire, assistante sociale, gare sa Ford cabossée le long du Southwark, une HLM d'un quartier sud de Philadelphie : *« Je ne viens que le matin ; l'après-midi, ça commence à devenir dangereux ; le soir, c'est franchement le chaos ».* Jacoby est employée par l'ECS (Episcopalian Community Services), des professionnels de l'assistance aux habitants des ghettos des villes, pauvres, entre les pauvres.

Le ghetto est devenu un élément permanent du paysage urbain américain ; il abrite la misère la plus voyante. C'est la *« planète des pauvres »* en bordure de la richesse, une *« planète »* familière, qui fait partie du système, une planète déjà bien explorée, sans surprise : criminalité vertigineuse, drogue, gangs.

Le décor est connu, avec ses maisons de briques rouges éventrées, brûlées, aux fenêtres barricadées, ses tas d'ordures devant des bouches d'incendie rouillées, ses restes de voitures désossées. Et, au beau milieu, portes blindées et vitres grillagées, le *liquor store*, marchand d'alcool, dernier vestige d'une activité commerciale. Ce pourrait être dans n'importe quelle grande ville des Etats-Unis, à New-York, Los Angeles, Boston, ou Detroit. *« Je m'habille simplement, je prends un livre sous le bras pour faire croire que je suis étudiante,* explique Jacoby. *Jamais de cartable, de porte-documents, ce serait une invite au braquage. »* Elle entre dans l'immeuble, le Southwark, prend un ascenceur empestant l'urine, traverse quelques couloirs sordides, pour venir écouter les doléances d'un de ses clients, un retraité, malade. La routine.

« Ça tire tous les jours »

Le « client » s'appelle Bernard Hall. Calé au fond d'un canapé défoncé, sous des photos de ses *« héros »* (Martin Luther King, Malcolm X, Nelson Mandela), il raconte sur un ton résigné la vie de l'immeuble. La population du Southwark subsiste à coups d'allocations sociales ou travaille à 4,25 dollars de l'heure et, plus que toute autre catégorie d'Américains, elle est prisonnière de quartiers de haute insécurité.

Chaque soir, ou presque, les gangs de vendeurs et revendeurs de « crack » – détaillants et petits grossistes – règlent leurs comptes aux quatre coins de l'immeuble. *« De mon temps, on s'expliquait à coups de poing, rapporte Bernard Hall. Aujourd'hui, c'est à coups de pistolet. Ça tire tous les jours, ça pétarade aussi fort que le feu d'artifice du 4 juillet »* (jour de la Fête nationale). La police ne vient qu'en convoi, *quand elle vient* : le ghetto est largement hors la loi.

Hall vit enfermé à triple tour. Le balcon de l'appartement est équipé d'un grillage serré, *« pour arrêter les balles perdues ».* Dans l'immeuble, on n'installe pas les lits près des fenêtres. Jacoby opine de la tête, nulle exagération dans le récit de M. Hall. Le « crack » est le fonds de commerce des gangs, la cocaïne du prolétaire – à 3 dollars la capsule, – la plaie des ghettos urbains. Vendeurs et revendeurs se font la guerre, à l'arme automatique, pour défendre leur territoire, leur part de marché dans un commerce qui est devenu une des bases économiques des ghettos. Directeur de l'ECS, le révérend Robert Betts (trente ans d'expérience du ghetto) rappelle quelques données de la vie économique locale : le *salaire minimum* pour un emploi non qualifié dans les services est de 4,25 dollars de l'heure ; au coin du Southwark, un petit vendeur de « crack » gagne 15 dollars de l'heure.

Le meurtre est la première cause de mortalité chez les jeunes Noirs. Le FBI observe que la victime et l'assassin sont *le* plus souvent du même quartier : les pauvres se tuent entre eux. Une triple malédiction – drogue, prostitution, sida – est venue gangréner une société dont les réseaux de solidarité traditionnels se désintègrent. A commencer par la famille : 64 % des enfants noirs – et les ghettos sont majoritairement noirs – naissent d'une mère célibataire (la moyenne nationale est de 26 %).



A Philadelphie et ailleurs, les ghettos urbains se sont étendus, consolidés, durant les années 80. Ils témoignent d'une histoire brutale qui commence, à la fin des années 60, avec le début du démantèlement des industries manufacturières. Elles avaient provoqué la grande migration des Noirs du Sud qui, jusqu'au milieu des années 70, formèrent la main-d'œuvre, relativement bien payée, de l'automobile, des chantiers navals, de la sidérurgie, etc...

« Brutalement, des populations, essentiellempent noires, explique Robert Betts, *se sont retrouvées sans la base industrielle qui les faisait vivre. »* Un peu plus tard, sous la présidence Reagan, l'aide du gouvernement fédéral aux villes *subissait des coupes terribles* : de 47 milliards de dollars en 1980, cette aide passait à 19,8 milliards *en 1990.*

Ceux qui n'ont pas pu suivre le mouvement de l'emploi, ceux qui sont restés, qui ont dû se rabattre *sur des « jobs »* de substitution à 4 dollars de l'heure, ceux-là, leurs enfants, plus la masse d'immigrés hispaniques arrivés au *même* moment, forment la population des ghettos urbains : sous-classe *permanente, citoyens d'une sorte* de 51ᵉ Etat de l'Union qui appartiendrait au tiers-monde. Au même moment, et en partie à cause de la « ghettoïsation » urbaine, les Américains fuyaient *leurs villes. Dans* une grande migration, passée largement inaperçue, ils s'installaient en banlieue *(suburb).*

Les années 90 s'ouvrent sur une nouvelle géographie : pour la première fois dans l'histoire de l'*Union*, les Américains sont majoritairement banlieusards et non plus majoritairement citadins. *D'un côté, « Suburbia », le pays* des classes moyennes et supérieures, installé dans les nouvelles cités de la périphérie, un univers organisé autour d'une institution centrale, le *Mall*, temple et centre commercial. De l'*autre, autour du liquor store*, le ghetto et ses minorités, au cœur des métropoles *vieillissantes de l'Amérique d'hier.*

En se vidant de leurs classes moyennes, les villes ont vu leurs ressources fiscales se tarir, l'investissement fuir, le commerce déménager. Dans le *New York Times*, Nicholas Lemann, historien et journaliste, explique : ce paysage *urbain de maisons en ruines*, incendiées, fermées, *« ce n'est pas seulement les restes de la dernière émeute, c'est celui d'une ville à moitié abandonnée ».* La classe moyenne noire (les deux tiers de la communauté noire) est, elle aussi, allée s'installer quelque part dans « Suburbia ».

Il est difficile de chiffrer la population des ghettos urbains. Prenant une base plus large, les dernières statistiques du gouvernement indiquaient que 35,7 millions de personnes vivaient en dessous du seuil officiel de pauvreté (un revenu annuel de moins de 14 000 dollars pour quatre personnes). Dans l'ensemble de la population, cela représente un taux de pauvreté de 14 % ; il est de 32,7 % dans la communauté noire et de 28,7 % chez les hispaniques. Ces chiffres sont souvent contestés. Avec d'autres critères – *consommation, surface de logement,* – certains économistes arrivent à un taux de pauvreté ne *dépassant pas 10 % de la population.*

400 dollars par mois et par famille

Depuis la guerre, ce taux manifeste une grande volatilité : de 32 % en 1950, il est passé à 14,7 % en 1966, pour descendre encore, puis remonter dans les années 80. L'expansion de la fin des années 60 fait reculer la pau*vreté ; le boom des années 80,* accompagné, il est vrai, d'une très forte poussée d'une immigration *misérable, ne se traduit par* aucune régression du taux de pauvreté (une progression, plutôt) *mais par des écarts de revenus* croissants.

Contrairement à ce que pensent beaucoup d'Européens, le Welfare, *ce filet de sécurité de prestations* sociales pour les plus démunis des sans-emploi, existe aussi aux *Etats-Unis.* Il est généralement admis que le filet est plus « serré » en Europe. Si l'on établissait une *comparaison* avec ce que représente le Welfare dans certains Etats de l'ouest du pays, les Etats de *Washington* et de *Californie*, par exemple, il n'est pas sûr que la conclusion soit aussi nette. En *1992, 13 millions d'Américains* dépendaient du Welfare (ce qui veut dire que la plupart des pauvres travaillent) et 25 *millions (un* sur dix) recevaient des tickets d'alimentation (un chéquier pour une *dizaine de produits d'épicerie).*

En moyenne, le Welfare, l'aide financière directe, publique, aux *plus pauvres, représente* 400 dollars par mois pour une famille de trois personnes. Si l'on ajoute les *tickets d'alimentation* et l'aide au logement, on arrive à 620 dollars (3 100 francs) pour la même famille (825 dollars *en* Californie, 400 dollars en Alabama). Cette somme permet la survie, guère plus : *« C'est de l'opération humanitaire, la stratégie du canot de sauvetage »,* dit, découragée, Linda Brunn, *une des responsables* de l'ECS de Philadelphie. Plus grave, le Welfare est, parfois, accusé de *consolider le ghetto. Plus précisément,* la faiblesse des salaires offerts dans les services n'incite *pas les bénéficiaires du* Welfare à chercher du travail.

Une *« pauvre typique »* – Liz, rencontrée à Philadelphie, – mère célibataire, deux enfants, n'a aucun intérêt à chercher du travail, sinon, dit-elle *« pour la dignité ».* Une fois payée la garde des enfants, jamais gratuite, le salaire minimum représenterait un revenu inférieur au Welfare. Le Welfare pénalise l'épargne (retirée du montant des allocations) et même la famille : en se mariant, la même mère célibataire perdrait une partie de son aide au logement.

Non prioritaire

Du New-Jersey à la Californie, la plupart des grands Etats ont entrepris de réformer le système. Personne n'y trouve à redire quand il s'agit de permettre aux bénéficiaires du Welfare qui obtiennent un travail de conserver *une partie de leurs allocations.* Pas d'opposition non plus quand il s'agit d'obliger les mères célibataires *à rester à la maison. Mais* les critiques ont été nombreuses lorsque certains Etats ont voulu *contrôler la vie sexuelle de la* population, en pénalisant, par exemple, chaque nouvelle grossesse *d'une mère célibataire.*

Les économistes sont sans illusion. Tant que ne sera pas recréée une base d'emplois correctement réumunérés – ce qui prendra du temps – les ghettos urbains resteront ce qu'ils sont, îlots de tiers-monde, zones quasi hors-la-loi, territoires de plus en plus étrangers au reste du pays, sorte de réserves urbaines (au sens des réserves indiennes) accueillant à la fois les nouveaux immigrants du Sud et les recalés du modèle. A *aucun moment de la campagne,* même après les émeutes de Los Angeles, la lutte contre les ghettos, *contre la pauvreté, contre la criminalité,* n'a figuré dans les priorités des candidats à l'élection présidentielle. *L'Amérique qui vote, c'est* celle de « Suburbia », pas celle du ghetto.

ALAIN FRACHON

PROCHAINS ARTICLES :

Criminalité : David, Goliath et les armes à feu
par Martine Jacot

Les écrans envahis par la violence
par Henri Béhar

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Jacques Amalric, Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon

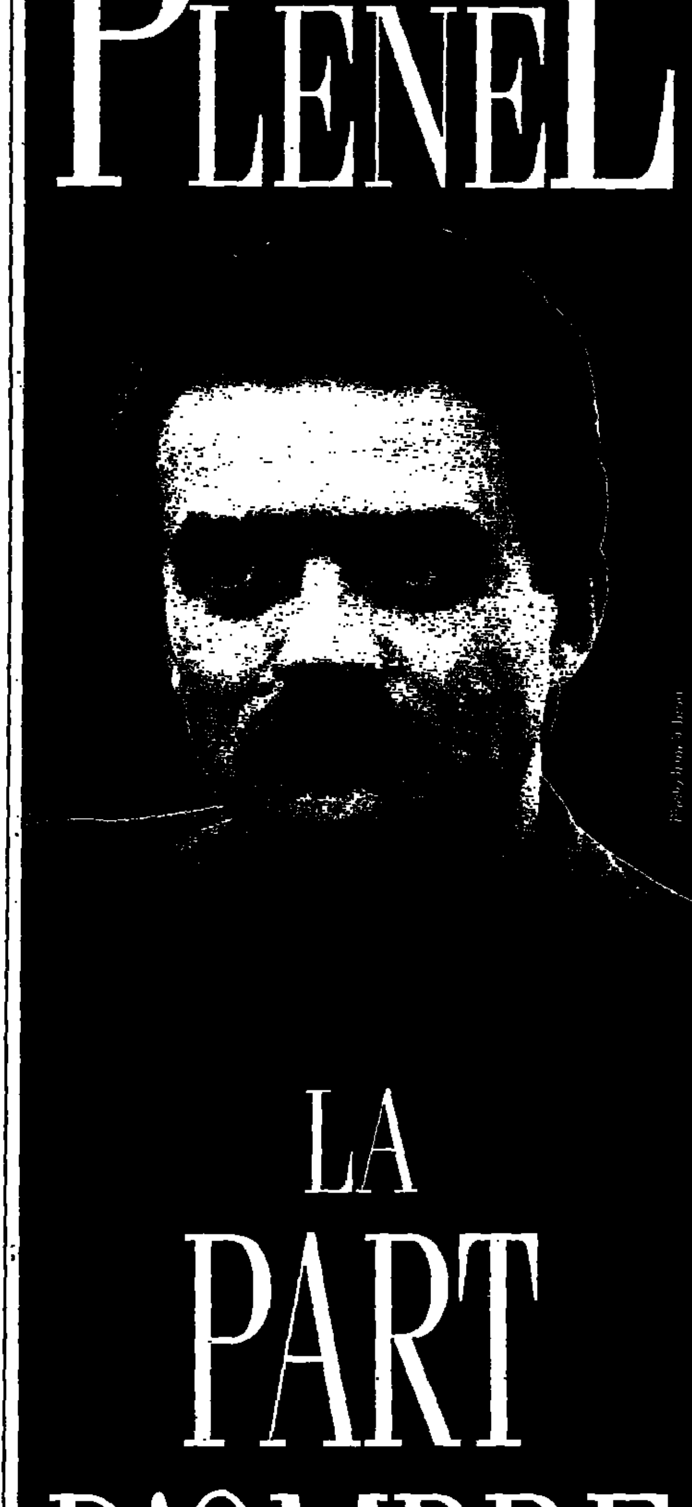
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10





ANGOLA : le conflit entre le pouvoir et M. Savimbi

Les risques d'un affrontement généralisé augmentent de jour en jour

Le chef de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), M. Jonas Savimbi, a beau assurer ses interlocuteurs du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA, au pouvoir) qu'il n'aura pas recours à la force pour régler leurs différends depuis les élections des 29 et 30 septembre, ses propos sont démentis sur le terrain où les affrontements se multiplient.

JOHANNESBOURG

de notre correspondant en Afrique australe

Dans le sud du pays, les troupes de l'UNITA étendent chaque jour leur emprise. A Ganda, dans la province de Benguela, les hommes de M. Savimbi ont attaqué les représentations officielles du Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), parti au pouvoir du président José Eduardo Dos Santos, contraignant les autorités municipales à fuir la ville. A Huambo, où M. Savimbi s'est retranché après son revers électoral, trois inconnus – soupçonnés d'appartenir à l'UNITA – ont assassiné le poète et scientifique angolais d'origine portugaise, Fernando Marcelino, ainsi que son épouse et sa sœur, religieuse proche du MPLA et amie de l'ancien président Agostinho Neto. La famille Marcelino a été tuée alors qu'elle dinait, mardi 20 octobre, chez un ami. Ce dernier, le docteur David Bernardino, médecin établi à Huambo, a échappé à l'attentat. Une autre de ses invités, Mme Zaida Daskalos, angolaise d'origine grecque, a été blessée.

Tous, compagnons de route du MPLA, s'étaient activement dépensés en faveur de M. Dos Santos au cours de la dernière campagne électorale. M. Bernardino édite depuis quelques mois un hebdomadaire politique et culturel indépendant, *Jango*, auquel l'intelligentsia de Luanda et de Benguella collabore régulièrement.

Démonstrations de force

L'assassinat de Fernando Marcelino a fait monter la tension à Huambo, où les forces de police sont régulièrement accrochées par les soldats de l'UNITA qui contrôlent pratiquement la ville. A Luanda même, les hommes de M. Savimbi continuent leurs démonstrations de force, occupant momentanément, ici et là, les rues de la capitale. Au cours des dix derniers jours, une vingtaine de personnes ont été tuées dans la ville et ses banlieues, seul territoire qui demeure réellement sous le contrôle du gouvernement central. Les diplomates en poste à Luanda estiment maintenant que M. Savimbi, qui cherche à gagner du temps, pourrait préparer un coup d'Etat.

C'est dans ce climat d'incertitude que les commissions conjointes du MPLA et de l'UNITA ont commencé leurs travaux, mercredi 21 octobre, à Luanda, pour tenter d'applanir les différends issus des dernières élections générales. Ces deux commissions avaient été créées à l'instigation de la communauté internationale, après le double refus de M. Savimbi de se rendre à Luanda pour y rencontrer le président Dos Santos. Mais jusqu'à présent, les observateurs portugais, américains et russes, témoins de la signature des accords de paix de 1991, ainsi que les médiateurs sud-africains, n'ont pas réussi à faire entendre raison à M. Savimbi. De retour dans son pays après deux séjours en Angola, le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, dans un ultime effort de conciliation, a invité, mercredi, MM. Dos Santos et Savimbi à se rencontrer à Pretoria.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

LIBÉRIA : fuyant les combats entre la force d'interposition et les rebelles

Cent mille personnes se seraient réfugiées dans le centre de Monrovia

***« Les gens se souviennent de ce qu'ils ont vécu en 1990. Ils ont peur que cela se reproduise. »* Joint par radio depuis Abidjan, les communications par téléphone et par télex étant coupées, le coordinateur des Nations unies à Monrovia, M. Ross Mountain, résume ainsi la situation qui prévaut dans la capitale libérienne, théâtre depuis une semaine de combats particulièrement violents entre la Force ouest africaine d'interposition (ECOMOG) et les maquisards de Charles Taylor.**

ABIDJAN

correspondance

« Cent mille personnes se sont réfugiées dans le centre ville de Monrovia, fuyant les bombardements, qui touchent essentiellement la périphérie », selon le responsable des Nations unies, qui s'inquiète pour l'approvisionnement en nourriture et redoute que la capitale ne soit, à terme, privée d'eau potable. Les sept cent mille habitants de Monrovia sont en effet nourris par l'ONU, qui procède à des distributions de riz tous les mois.

Le bilan de ces combats, plus exactement de ces duels d'artillerie, est difficile à établir. Il serait de cinq à dix morts et d'une quarantaine de blessés, tous civils, selon une source humanitaire. Mercredi 21 octobre, un calme tout relatif régnait à Monrovia, où de nombreux témoins joints par radio ont affirmé que l'on pouvait encore entendre *« l'artillerie et des tirs sporadiques d'armes légères »*, notamment à Caldwell, un quartier nord de la ville, où est retranché l'un des acteurs du drame libérien, M. Prince Johnson.

Le chef du Front national patriotique indépendant du Libéria (FNPIL), baptisé *« le rebelle des rebelles »*, se battrait aux côtés des « casques blancs » de l'ECOMOG contre les Freedom Fighters [combattants de la liberté] de Charles Taylor, malgré le récent « accord de coopération » conclu entre les deux hommes. Cette nouvelle volte-face de Prince Johnson ne semble pas avoir fait l'unanimité au sein de son mouvement. De nombreux combattants du FNPIL auraient rejoint les rangs du Front national patriotique du Libéria (FNPL) de M. Taylor, selon une source digne de foi.

Ambassade partiellement évacuée

La situation a été jugée suffisamment grave par les Etats-Unis pour qu'ils évacuent sur Abidjan *« le personnel non essentiel »* de leur ambassade à Monrovia. *« C'est la vraie bagarre, il y a un gros engagement de moyens de part et d'autre »*, a affirmé un diplomate, pessimiste sur les chances de respect du cessez-le-feu préconisé mardi à Cotonou (*le Monde* du 22 octobre) par le sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dont les conclusions – désarmement et cantonnement de toutes les factions – semblent vouées à l'échec en raison de l'intransigeance de M. Taylor. Jusqu'à présent, celui-ci n'a respecté aucun engagement.

« Nous n'allons pas nous rendre à des gens qui nous tirent dessus », a d'ailleurs déclaré, lors d'une conférence de presse mercredi à Abidjan, M. Momulu Sirleaf, son « ministre des affaires étrangères » (M. Taylor, qui contrôle presque tous le pays, Monrovia exceptée, a constitué son propre gouvernement). M. Sirleaf a, en outre, réclamé le départ des contingents nigérians, ghanéens, guinéens et sierra-léonais de l'ECOMOG, et leur remplacement par des « casques bleus » des Nations unies, préalable, selon lui, à un quelconque désarmement. Ces quatre pays constituant, avec le Sénégal, l'ossature de cette force d'interposition de sept mille hommes, l'exigence du Front national patriotique du Libéria semble irréalisable, et confirme, si besoin était, que M. Taylor n'entend pas coopérer avec la CEDEAO.

JEAN-KARIM FALL

□ **MAROC : prochaine visite de M. Bérégovoy.** – Le premier ministre français se rendra en visite de travail à Rabat, les 2 et 3 novembre. M. Pierre Bérégovoy, qui sera notamment accompagné de M. Roland Dumas, rencontrera son homologue marocain, M. Mohamed Lamrani, et sera reçu en audience par Hassan II.

□ **TUNISIE : Amnesty International demande un nouveau procès *« équitable »* pour les islamistes.** – Amnesty International a demandé aux autorités tunisiennes, mardi 20 octobre, dans un communiqué publié à Londres, de faire *« rejuger de manière équitable ou de libérer »* 265 militants islamistes du mouvement clandestin Ennahdha, condamnés, au mois d'août, par des tribunaux militaires, pour *« atteinte à la sécurité de l'Etat »*. L'organisation humanitaire souhaite aussi recevoir des *« éclaircissements sur les conditions de détention des condamnés »*, qui seraient *« torturés et maintenus dans l'isolement »*. Démentant ces *« allégations »*, le gouvernement a souligné, dans un mémorandum, que les inculpés ont bénéficié de *« toutes les garanties »* légales et que leurs procès se sont déroulés *« dans la plus grande transparence »*. – *(AFP.)*

Les convulsions du Caire

Suite de la première page

Ce n'est pas que les Cairotes soient habitués aux transes souterraines. C'est que la vie, ici, est tellement grouillante, tellement abondante et débordante, que jamais, quelles que soient les circonstances et les calamités, elle ne perd tout à fait ses droits. *« Le soir même de la catastrophe*, nous racontera le cinéaste Youssef Chahine, *il y avait projection d'un de mes films à la cinémathèque. Vous me croirez si vous voulez, malgré les rumeurs d'une nouvelle secousse imminente qui couraient la ville, la salle était pleine. »*.

Le Caire, Al Qahira – « La Triomphante », – ville-femelle, trépidante et couturée, vieille reine malade, infirme, essoufflée, bronchiteuse, dégoutante, fascinante. Il y a très longtemps, les élites arabes l'ont baptisée *Oum ed-dounia, « la mère du monde »*. Cinq mille ans d'histoire, sept civilisations superposées. C'est malheureusement la dernière civilisation, la nôtre, qui est la plus visible.

Le plus grand cimetière vivant

Quarante autoponts et des kilomètres de périphériques suspendus ont achevé de défigurer la vieille souveraine. Sacrifices consentis au dieu bagnole, à la cacophonie incessante d'un million de ferrailles à roulettes. Il faut bien que les Cairotes se déplacent pour survivre. Tout est ici, rien ailleurs. Le gouvernement, les administrations, les entreprises, les souks, la culture, le savoir, les distractions, le cinéma, le théâtre, les bibliothèques, les journaux, les télés, l'eau potable, l'électricité, l'emploi.

« Même à Alexandrie, la balnéaire, les jeunes disent qu'ils s'ennuient », rapporte la libraire française. Les bars, les restaurants, les boîtes de nuit et leur riche clientèle du Golfe, avec force néons et dollars, sont essentiellement ici, sur la route des Pyramides. Le Caire ne s'arrête jamais de vivre, même dans la fameuse *« cité des morts »*, le plus grand cimetière vivant de la planète.

Pourquoi vous êtes là ? demande l'ignorant. *« Parce que j'ai huit gosses et pas d'autre endroit où aller »*, grogne la mégère sur le pas de sa porte. Et le mort qui habite ici, il est où ? *« Par là »*, riposte-t-elle montrant, au bout de son jardin, deux pierres tombales ombragées par un vieux jacaranda verdâtre. Elle s'appelle Amal, c'est une Saïdienne, c'est-à-dire qu'elle vient de Haute-Egypte. Elle ne comprend pas qu'on puisse s'étonner de la voir vivre là. Regardez-moi ça, s'émerveille encore l'étranger, vous avez même l'électricité et l'eau courante ! *« Oui, les autres là-bas ont le téléphone. »* Là-bas, c'est encore le cimetière, mais il n'y a plus de tombes. Les vivants ont poussé les morts.

Ou plutôt ils leur ont construit sur le ventre des petits immeubles de trois ou quatre étages surmontés d'une forêt d'antennes de télé. Ces morts-là étaient pauvres, ils ont laissé place à d'autres pauvres. Logique. Amal, elle, a plus de chance. Elle occupe une concession de riche. Avec jardinet attenant à la masure. Pour occuper les lieux, la famille saïdienne paye un loyer mensuel de 10 livres aux parents du disparu. Et puis elle entretient les édifices bâtis jadis pour héberger les proches du mort, en visite une fois l'an autour de la tombe.

Combien sont-ils aujourd'hui dans la cité des morts ? De quinze mille à cent cinquante mille, les vivants ne savent plus très bien où passaient naguère les limites du cimetière. En vingt ans le paysage mortuaire a été complètement bouleversé. Faute de solution alternative, les autorités ont fini par légaliser toutes les constructions illégales. Désormais, les autobus municipaux, surchargés de grappes humaines, s'arrêtent devant les tombeaux.

Souveraine et souillon

Des carrossiers, des tôliers, des mécaniciens, des tapissiers et toutes sortes de petits commerces se sont installés entre les sépultures. Entre deux mausolées dressés à la mémoire d'anciens pachas, une compagnie de transport a installé un parking pour ses dizaines de poids lourds. Il faut bien se poser quelque part...

On estime à cent mille environ le nombre de personnes qui meurent chaque année au Caire. Dans le même temps, il nait quatre cent mille nourrissons. Où les mettre ? C'est grand, l'Egypte. Un million de kilomètres carrés affirment les guides. Mais 96 % des terres, désertiques et chauffées à blanc, sont inhabitables. Résultat : cinquante-huit millions d'Egyptiens s'entassent sur une superficie égale à celle des Pays-Bas. Lesquels n'ont que quinze millions de citoyens bien nourris.

Le grand mufti du Caire a beau recommander aux fidèles, dans un tout récent opuscule, la plus ancienne des contraceptions naturelles, le taux démographique national (2,5) est encore l'un des plus élevés du monde. En 2020, si l'on en croit certains démographes étrangers, Le Caire pourrait compter trente millions d'individus. Où va-t-on les mettre ?

Dans les étages et les surélévations bringuebalantes que les effendis locaux, jouant sur la corruption généralisée de la bureaucratie, ajoutent chaque année sans s'occuper de savoir si les fondations de leurs propriétés immobilières ont été prévues pour ? Dans les cités satellites qui ceinturent la grande ville et qui avalent en se multipliant de grasses et rares terres agricoles ?

Dieu sait qu'ils sont laids à pleurer ces gros pâtés, pondus à la va-vite autour de la cité. Mais ils sont pleins, et des quartiers historiques comme Al-Gamalyieh, cœur populaire et religieux de la métropole, entrelacs d'immeubles décrépis et souvent sordides, se vident tout doucement à leur profit.

Il y a encore des sites fabuleux et quelques havres de paix et de verdure au Caire. Même le long du Nil aux berges saccagées par les promoteurs, on peut encore trouver des endroits de rêve. Mais en deux décennies, après le boom pétrolier du début des années 70, « la mère du monde » est globalement devenue une vraie souillon. La crise du Golfe, le retour au pays d'au moins cinq cent mille travailleurs émigrés, n'ont fait qu'ajouter à son délabrement.

Terrifiante « danse du ventre »

Imbaba, son marché aux dromadaires, son marché aux esclaves version an 2000. Ce quartier, jadis chéri par le roi Farouk pour ses night-clubs scintillants, est devenu un fief islamiste. Normal. Tourbillon de poussières sableuses et de chaleurs suintantes. Ici s'entassent des centaines de milliers de laissés-pour-compte d'une éphémère croissance. Quart-monde du tiers-monde. Des meutes de chiens galeux, d'ânes bâtés, de chèvres bêlantes, de poules caqueteuses et de gosses dépenaillés s'entrecroisent dans un interminable capharnaüm médiéval. Il n'a pas plu depuis six mois et l'on patauge dans les flaques boueuses crachées en surface par des égouts crevés.

Effluves puantes, fumerolles écœurantes, échappées à longueur de jours et de nuits de tas d'ordures hauts comme des immeubles. Conglomérat de taudis, aux balcons branlants, aux terrasses transformées en basse-cour ou en bergeries. Fouillis de ruelles et de venelles crasseuses. Magmas de caillasses et de clapiers lépreux, chancelants, bâtis à la va-comme-je-te-pousse. Et qui s'écroulent, au moindre coup de sirocco, dans de grands fracas meurtriers.

Ce n'est pas vrai que sorti des splendeurs passées, des musées et des palais, Le Caire a encore du charme. C'est une ville impossible. Mendiant hirsute, bourgeois toiletté, chaouche ignoré, terrassier épuisé, bureaucrate lunetté, fellah égaré. Qu'il soit vêtu de la longue *galabyeh* traditionnelle – blanche immaculée pour les islamistes, rayée ou crasseuse pour les autres, – qu'il soit habillé de la saharienne, lancée jadis par les « officiers libres » (compagnons de Nasser), ou qu'il ait passé des jeans parce qu'il appartient à la jeune tribu des « scarabées » (en anglais « beetles »), qu'il soit arabe aux yeux clairs ou africain de peau mate, qu'il fume des américaines à bout-filtre ou qu'il se prélasse des après-midi entières devant son narguileh, c'est lui, l'*ibn al-balad*, l'« enfant du pays », est attachant, séduisant, inventif, héroïque.

Occidentale et orientale, indolente et violente, sensuelle et puritaine, la population de « La Triomphante » est tout à la fois. Ils sont fonctionnaires le matin, portefaix l'après-midi, veilleurs la nuit. Ils triment, s'échinent, trépignent dans l'océan populeux et trépidant de la grande ville. Le tout pour des butins de misère sans jamais perdre ni sourire ni humour. Corrosif, l'incurable humour de la multitude. La poussière des siècles soulevée par le séisme n'était pas encore retombée l'autre semaine que des poètes de rue moquaient la brève et terrifiante *« danse du ventre »* donnée par leurs immeubles...

Il y a les églises et les minarets, les palais et les musées, les pyramides et le sphinx, les nécropoles et les pâtisseries architecturales en stuc. Il y a les façades turco-baroques et les moulures italiennes, il y a la citadelle de Saladin et la mosquée El-Azhar, il y a mille choses à préserver au Caire. Et d'abord la vie de ses enfants.

PATRICE CLAUDE

La ville de toutes les pollutions

LE CAIRE

de notre correspondant

Le Caire à l'aube : l'appel à la prière, autrefois poétique, est devenu une cacophonie ; plus de quarante mille haut-parleurs le répercutent avec le sifflement de la sono poussée à fond. La ville s'éveille. Des coups de klaxon isolés retentissent. Mais la meute donne rapidement la mesure de sa puissance. Un million de véhicules immatriculés au Caire vont bientôt disputer les 260 kilomètres carrés de l'agglomération aux trois cent mille voitures venant de province. On avance à grand renfort d'avertisseurs et de sirènes imitant le meuglement des taureaux ou la corne de brume. Le bruit dépasse les 100 décibels dans certaines artères de la capitale, Ramsès, Galaa ou Kasr-el-Nil. Plus de deux fois au-dessus du plafond internationalement considéré comme tolérable. Un million et demi de contraventions par an pour usage abusif du klaxon n'y font rien.

Klaxonner est une manière d'affirmer qu'on existe. Il n'est donc pas étonnant qu'un nombre croissant de Cairotes souffrent d'hypertension, de stress, quand ce n'est pas de surdité partielle, ce qui explique peut-être que très peu d'entre eux parlent à voix basse.

Mais cette circulation démentielle a d'autres retombées. Elle accroît les allergies, l'asthme et d'autres maladies respiratoires. Le trafic automobile est responsable de la moitié de la pollution de l'air du Caire. Une pollution due non seulement à la quantité de véhicules mais aussi à leur piteux état. Une étude récente a démontré que neuf véhicules sur dix produisaient de trois à dix fois plus de monoxyde de carbone que ne le permettent les règlements. Les autobus ne sont pas en reste avec leurs moteurs Diesel et leurs tuyaux d'échappement dégageant une fumée noirâtre. Une fumée telle que le tuyau d'échappement a été transformé en une sorte de cheminée permettant de ne pas aveugler les autres conducteurs, sans pour autant réduire les émanations toxiques. La circulation automobile n'est cependant pas seule responsable de la pollution de l'air d'une mégapole dont chaque habitant ne dispose que d'un demi-mètre carré d'espace vert. Les usines font le reste. Dans la banlieue industrielle de Helouan, au sud du Caire, les cimenteries, hauts-fourneaux et usines de produits chimiques lancent allègrement leurs fumées sans pratiquement les filtrer. Helouan, qui était célèbre comme station thermale jusque dans les années 60, est aujourd'hui une banlieue où tout est recouvert d'une poussière gris clair. Ce sont les 100 tonnes de particules de calcium, de silice, de soufre et de plomb qui tombent chaque mois sur chaque kilomètre carré.

Sans parler de ces égouts qui débordent souvent, dans les quartiers populaires, et des ordures dont la quantité dépasse largement les moyens de services de voirie qui ne disposent même pas du dixième du budget nécessaire à un nettoyage en règle d'une ville de douze millions d'habitants.

ALEXANDRE BUCCIANTI

□ **AFRIQUE DU SUD : trois officiers de police non blancs promus généraux de division.** – Trois officiers de police sud-africains « non blancs » – un noir, un indien et un métis – seront promus, le 1er décembre, au rang de général de division (major général), a annoncé, mercredi 21 octobre, le chef de la police sud-africaine. Ces nouveaux officiers généraux, premiers non blancs à accéder à un tel grade, seront promus dans le cadre du remaniement de la police annoncé en août dernier. Pour *« restaurer la crédibilité »* des forces de l'ordre, les autorités avaient alors mis à la retraite treize généraux blancs. Près de la moitié de la police sud-africaine est désormais composée de Noirs et de Métis. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **ZAÏRE : couvre-feu dans la province du Shaba.** – Le couvre-feu a été instauré dans toutes les grandes villes du Shaba (ex-Katanga) *« pour restaurer la sécurité »*, a indiqué à la radio zaïroise le gouverneur de cette province, mardi 20 octobre, sans préciser la date de cette mesure. *« Tout va bien, le calme règne »*, a déclaré M. Kyungu Wa Kumwanza, après avoir rendu visite au président Mobutu. Des troubles entre communautés katangaises et kasaïennes ont fait plus d'une trentaine de morts et des milliers de sans-abri durant les deux derniers mois au Shaba. – *(AFP.)*

AFRIQUE

MALAWI

Le vétéran de l'opposition est mort en prison

Orton Chirwa, célèbre opposant au régime du président (à vie) *Kamuzu Banda*, est mort en prison, mardi 20 octobre, à l'âge de soixante-dix ans. Détenu depuis décembre 1981, ainsi que sa femme Vera, il vivait enchaîné et isolé et avait survécu à une grave malnutrition, selon une délégation *de juristes britanniques qui avait* pu lui rendre visite en septembre.

L'Alliance pour la démocratie (AFORD), principal mouvement d'opposition, dans un communiqué publié mercredi à Lusaka, a déclaré tenir *«le gouvernement pour pleinement responsable»* de sa mort et, condamnant *«le traitement brutal et inhumain qui lui a été infligé et que sa femme continue de subir en prison»*, demande qu'une période de deuil national soit décrétée.

Orton Chirwa, *premier avocat* africain du pays, avait été ministre de la justice avant d'entrer en dissidence. Exilé pendant dix-sept ans en Tanzanie, il fut enlevé en 1981, avec sa famille, en Zambie, jugé – comme sa femme – par un tribunal *spécial désigné par le président* Banda et condamné à mort. Leur peine avait été commuée en prison à vie en raison du tollé que leur condamnation avait provoqué dans la communauté internationale. Orton Chirwa, dont la santé se *détériorait*, était devenu aveugle récemment, les autorités ayant *refusé de l'autoriser à subir une* opération de la cataracte.

D'autre part, une nouvelle formation politique, baptisée Front *démocratique* uni (FDU), a été fondée lundi par un groupe d'anciens hommes politiques et fonctionnaires proches du gouvernement. Cette décision a été prise au lendemain de l'annonce, par M. Banda, de l'organisation d'un *référendum sur l'introduction* du multipartisme (*le Monde* des 20 et *21 octobre*) et un mois après la formation de l'AFORD. Le FDU est dirigé par M. Baliki Muluzi, ancien secrétaire général du Parti du Congrès (PCM, au pouvoir). – *(AFP.)*

ASIE

L'empereur du Japon en visite à Pékin

Suite de la première page

Son enjeu politique n'en est pas moins évident : elle intervient à un moment où le Japon, qui depuis son basculement dans l'époque moderne à l'époque Meiji fut partagé entre son appartenance à l'Asie et une ambition qui l'en éloignait, a choisi la région – le Cambodge – pour tester une nouvelle expression de sa puissance après *s'être doté des moyens légaux*, sinon conformes à la Constitution, *de participer militairement aux* missions de paix des Nations unies.

Une consolidation des liens entre une Chine qui cherche, par une intense activité diplomatique, à se laver de l'opprobre que lui valut la répression de *1989*, et un *Japon* qui brigue une responsabilité accrue dans le maintien de la stabilité régionale, pèsera d'un poids déterminant dans le jeu de puissance post-guerre froide en Asie. Un jeu caractérisé par une cristallisation d'alliances nouvelles dont la normalisation des relations entre *Pékin et Séoul est l'un des derniers* exemples.

«Nation non adulte»

Bien que les sondages indiquent que les Japonais sont favorables à la visite impériale, celle-ci ne fait pas l'unanimité. Entre la droite, qui estime que l'empereur ne doit *pas «s'humilier» à Pékin, et* la gauche, qui argue d'une utilisation politique du monarque contraire à la Constitution, il y a, dans la vieille génération, ceux qui ressentent ce voyage avec un certain malaise : pourquoi l'empereur *doit-il s'excuser pour le passé alors* qu'il ne le fit jamais pour les souffrances qui leur furent imposées au nom de son père, l'empereur Hirohito ?

Ces réticences reflètent l'ambivalence de la perception de la Chine par les Japonais. La parenté culturelle, qui fait de celle-ci une sorte de civilisation-mère dont l'influence fut déterminante dans *l'émergence d'une culture nippone* autonome, ne doit pas masquer le sentiment d'affranchissement culturel ressenti par les Japonais à l'égard du continent : ils perçoivent *l'influence multiséculaire de la* Chine moins en termes de filiation que de complémentarité.

Le bouddhisme, trait d'union entre les deux pays, la conception d'une ville comme Kyoto sur le modèle de Xi'an, les idéogrammes ou l'étude des classiques chinois intégrée à l'enseignement secon*daire, couplés à ce retour aux* sources ressenti par certains écrivains qui, après avoir exploré la sensibilité occidentale, reviennent aux grands textes chinois – tel l'un des plus grands auteurs d'après-guerre, Jun Ishikawa (1), – sont *l'expression d'un héritage assumé* mais détaché de la Chine existante.

*Dans un Japon fermé à l'in*fluence occidentale mais non à celle du continent, le développement au XVIIIe siècle des «études nationales» comme quête d'une authenticité nippone autonome se traduisit par une vision dédoublée *de la Chine : le pays réel étant* distingué d'une Chine idéale à la grandeur distante, sorte de «métaphore» de la culture. En opposition aux sinologues, qui insistaient sur l'universalisme de la «voie des sages» chinois, les tenants des «études nationales» s'efforçaient de montrer que cet héritage fut *porté à son degré suprême après* qu'il eut été assorti aux valeurs nippones. Ces exégètes des lettres nationales fournirent à la restauration de Meiji sa justification idéologique.

Au siècle suivant, la faiblesse de la Chine, humiliée par l'impérialisme occidental, renforça une perception de décadence : la conception évolutionniste de l'histoire adoptée par les Japonais *faisait du* grand voisin une «nation non adulte», et allait pousser Tokyo à suivre l'exemple des puissances impérialistes occidentales en participant au dépeçage de l'empire. Une perception qui culmina dans l'utopie rédemptrice des années 30-40 et alimenta dans le *peuple un sentiment de supério*rité : le Japon secourait une Chine «attardée» et «sale».

A la remorque des Etats-Unis, Tokyo participa, au cours des vingt-cinq années qui suivirent la défaite de 1945, à la politique d'encerclement de la Chine «rouge» et de soutien à Taïwan. *Des liens n'en étaient pas moins* entretenus par des «amis de la Chine», tel le prince Saionji, «ambassadeur officieux» à Pékin. Les intellectuels percevaient la Chine comme un contrepoids politique et culturel à la pesante alliance américaine.

« Plus réaliste que les Occidentaux »

Les dirigeants chinois de l'époque n'entretenaient pas que rancune à l'égard du Japon : beaucoup d'entre eux s'y étaient initiés aux idées nouvelles lorsque, au début du siècle, l'archipel était le creuset où se formèrent réformateurs et *révolutionnaires (Sun Yat-sen, père* de la première République, et Zhou Enlai). Cyniques, ils rappelaient aussi que c'était grâce au Japon, et à son agression, qu'ils avaient pris le pouvoir. La normalisation des relations sino-japonaises en *1972*, une fois le chemin de Pékin ouvert par Washington, puis la signature d'un traité de paix en 1978, consacrèrent un rapprochement perçu comme des *«retrouvailles historiques»*.

Aujourd'hui, c'est une vision plus «prosaïque» de la Chine – comme marché, voire allié – que l'on nourrit à Tokyo. *«Les Japonais sont insensibles à la Chine*, nous a dit l'écrivain Ryotaro Shiba, l'un des maîtres du roman. *Ils ont une vision plus réaliste de la Chine que les Occidentaux : son implosion sous l'effet d'une libéralisation serait une source de déstabilisation pour la région. C'est pourquoi Tokyo condamna mollement les événements de 1989.»*

La fin du «règne» du patriarche Deng Xiaoping et l'avènement d'un nouvel empereur, qui était enfant lorsque le Japon asservissait la Chine, ont été perçus comme un moment opportun pour tourner une nouvelle page. Les Chinois étaient demandeurs ; les Japonais *plus hésitants à exonérer Pékin de* sa responsabilité dans la répression. Mais ils craignaient les conséquences d'un refus sur une visite dont ils espèrent que, en rompant solennellement l'isolement de la Chine, elle ouvrira la voie à un nouvel ordre régional.

La Chine a besoin des capitaux et des technologies nippones, et Tokyo ne peut espérer maintenir la stabilité dans une région où l'influence de la Russie comme des Etats-Unis s'est considérablement réduite sans le concours de Pékin.

Les Chinois se montraient conciliants : la formulation des *«paroles impériales»* exprimant les regrets pour le passé fut acceptée par Pékin comme si l'essentiel était ailleurs. *«Dans le contexte historique et culturel de l'Asie, on ne peut faire l'économie d'une référence au passé. Mais je pense qu'elle ne s'impose pas plus que lorsque la reine d'Angleterre s'adresse aux Indiens»*, estime M. Shinichi Eto, *spécialiste* de la Chine.

« Péché originel »

L'empereur utilisera à Pékin la même expression, sans nuance de responsabilité, rendue par *«regret»*, employée déjà lors de sa rencontre avec le premier ministre Li Peng en 1989.

De part et d'autre, les soucis politiques l'emportent sur les considérations morales : le sac de Nankin en 1937 ou la répression sur la place Tiananmen sont relégués au second plan. Les regrets impériaux n'effaceront pas les stigmates de la guerre.

Comme le note le quotidien *Asahi* : *«On peut se demander si l'intérêt bien compris des Chinois n'est pas de garder en main la carte de ce «péché originel» des relations sino-japonaises»*, afin de rouvrir la plaie au moment opportun. Derrière une amitié de façade, les relations nippo-chinoises ne semblent empruntes *ni* de bienveillance ni d'obligations héritées de l'histoire.

PHILIPPE PONS

(1) Seule œuvre traduite en français : *le Faucon* (Editions Picquier).

□ **TAIWAN : nouveau ministre des finances.** – M. Pai Pei-ying a été nommé ministre des finances, mercredi 21 octobre, en remplacement de M. Wang Chien-shieng, qui avait démissionné après avoir échoué dans sa tentative de réforme fiscale. Agé de soixante-trois ans, M. Pai est président de l'International *Commercial* Bank of China et l'ancien chef de la COB taïwanaise (SEC). – *(UPI.)*

Les divergences au sein de l'opposition

L'UDF propose au RPR la constitution du « comité national d'organisation de primaires »

Pour tenter d'apaiser les esprits, le bureau politique de l'UDF a proposé, mercredi 21 octobre, au RPR de constituer le *« comité national d'organisation de primaires présidentielles »* prévu par leur accord de 1991. Dans l'immédiat, les giscardiens désirent se consacrer exclusivement à la préparation des élections législatives. MM. Bayrou et Juppé devaient se rencontrer jeudi 22 octobre.

Rien n'est réglé. Les deux secrétaires généraux du RPR et de l'UDF, MM. Alain Juppé et François Bayrou, devaient se rencontrer, jeudi matin 22 octobre, pour tenter d'apaiser provisoirement les esprits, mais il est clair que ces deux formations sont à présent lancées dans une espèce de jeu du mouchoir où chacun tente d'accrocher dans le dos de l'autre le mistigri de la désunion. *« Tant que nous ne nous serons pas mis d'accord pour l'élection présidentielle, nous n'avancerons pas sur les législatives »*, répète en substance le RPR. *« Tant que nous ne nous serons pas mis d'accord pour les élections législatives, nous n'avancerons pas sur la présidentielle »*, soutient l'UDF. Cela peut durer longtemps.

Le RPR a réitéré mercredi soir son souhait de voir l'UDF *« respecter l'engagement formel »* pris en avril 1991 par les deux partenaires. M. Edouard Balladur a expliqué sur RTL qu'il avait bien l'intention quant à lui de *« respecter sa signature »*. M. Jacques Chirac, au cours d'un dîner-débat à Melun, a répété qu'à ses yeux, les primaires constituaient *« la clé de voûte de l'union de l'opposition »*, et s'est même dit *« prêt à toutes les modifications »* sur le schéma arrêté, à la condition évidemment que le principe de ces primaires soit définitivement admis par tous.

Autant de rappels et d'avertissements qui ont le don de faire sortir les giscardiens de leurs gonds. *« La barbe!*, s'est emporté, dans le *Quotidien de Paris* de jeudi, M. Hervé de Charette. *Que le RPR cesse de nous harceler à ce sujet.* (...) *Cette affaire de primaires présidentielles empoisonne la vie politique française. Il y a trois ans, on nous annonçait qu'un accord sur ce point clarifierait la situation de l'opposition. Voyez le résultat!»* Au cours de leur bureau politique, précédé le matin d'un bureau exécutif chargé de déblayer auparavant ce terrain miné, les dirigeants de l'UDF ont tenté d'évacuer en douceur l'affaire en question. Ils ont suggéré de mettre en place au plus tôt le comité national d'organisation de ces primaires, imaginé d'ailleurs dans le titre 2 de l'article 2 de la charte signée par le RPR et l'UDF en avril 1991, afin *« d'apporter des réponses aux problèmes et aux difficultés techniques qui se posent »*.

Pour témoigner de sa bonne volonté, l'UDF a immédiatement désigné ses représentants dans ce comité : MM. Bayrou et Alain Madelin, vice-président de l'UDF, les présidents des six composantes et les cinq présidents de groupe au Sénat et à l'Assemblée nationale. Cet empressement n'a pas eu l'heur pour autant de ravir le RPR, ulcéré par cette façon de *« botter en touche »*.

En réalité, l'UDF entend pour l'immédiat éprouver la volonté d'union du RPR sur la préparation des élections législatives. *« Il faut préparer le projet d'alternance, désigner des candidatures communes aux élections législatives dans les conditions prévues par la charte de l'UPF et définir ensemble notre attitude face aux difficultés et contraintes qui nous attendent »*, a expliqué M. Bayrou.

« Les pompiers pyromanes »

La charte d'avril 1991 posait en effet le principe de candidatures communes UDF-RPR partout, en prévoyant seulement *« des exceptions éventuelles qui pourraient être justifiées dans le seul cadre des circonscriptions à conquérir, par la recherche de la plus grande efficacité électorale »*. La commission électorale commune, prévue dans la même charte, ne s'étant toujours pas mise en place, on semble avoir pris de part et d'autre beaucoup de liberté avec ce principe énoncé voici deux ans.

Ce n'est plus un mystère que, dans les deux camps, chacun se prépare à toute éventualité, et notamment à une multiplication sauvage des primaires, s'inscrivant dans la lutte pour Matignon en cas de cohabitation. Les torts, de ce point de vue, sont partagés, et cette petite guerre des nerfs, commencée depuis le début de l'été, peut aussi expliquer le retour de flammes d'aujourd'hui. Le 13 octobre, M. Juppé avait déjà adressé à M. Bayrou cette lettre de mise en garde. *« J'acquiers progressivement la conviction*, lui écrivait-il, *que l'UDF cherche à imposer des candidats dans toutes les circonscriptions. Une telle attitude, si elle était confirmée, aboutirait à ruiner toutes perspectives d'accord entre nos deux formations. »*

Les dirigeants de l'UDF ont mal pris cet avertissement, jugeant que décidément le RPR avait l'art *« de jouer les pompiers pyromanes »*. Mais, dans les semaines prochaines, les dirigeants de l'UDF, qui se sont essentiellement concertés sur ce point lors de leur bureau exécutif de mercredi matin, vont s'employer à amener le RPR sur un terrain selon eux plus solide, plus proche des préoccupations de l'opinion et surtout susceptible de justifier une stratégie plus autonome de leur part. Ils espèrent d'abord amener le RPR à se prononcer définitivement pour ou contre la cohabitation. Ils entendent ensuite l'amener à se saisir des véritables problèmes qui se posent toujours pour l'élaboration d'une plate-forme commune pour l'alternance.

M. Giscard d'Estaing avait préconisé la création d'une structure commune pour travailler sur le dossier européen. Le RPR n'a jamais répondu. Les dossiers difficiles de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sont aussi en suspens. Enfin, sur la politique économique qu'il importerait de conduire demain, chacun sait bien aussi qu'il existe entre le RPR et l'UDF plus que des nuances.

Sur toutes ces questions, M. Giscard d'Estaing a répété mercredi que l'UDF ne devait pas avoir peur d'afficher ses spécificités, à la condition, a-t-il insisté encore, qu'elle sache elle-même demeurer *« soudée »* en toutes circonstances. Un message adressé directement à M. Gérard Longuet. Au cours du bureau exécutif du matin, sans attendre d'être sollicité, le président du PR a tenu *« à présenter ses excuses »* au président de l'UDF, qu'il avait sérieusement malmené en début de semaine (*le Monde* du 20 octobre), tout en affirmant qu'il ne remettait pas *« en cause le fond des propos tenus »*. M. Giscard d'Estaing ne s'est point déridé pour autant...

DANIEL CARTON

La réforme du mode de scrutin législatif

La commission Vedel demande un nouveau délai

La commission sur la réforme du mode de scrutin législatif, présidée par M. Georges Vedel, ancien doyen de la faculté de droit de Paris, devait se réunir jeudi 22 octobre afin de faire le point sur le calendrier de ses travaux, qui ont subi un léger retard. M. Vedel a demandé un nouveau délai au premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, qui avait confié à la commission la tâche de lui faire des propositions *« avant le 15 octobre »*.

Composée de huit juristes et de onze députés, la commission, qui avait été installée à la veille des vacances d'été, avait vu ses auditions retardées par l'implication de certains de ses membres, investis de responsabilités politiques, dans la campagne référendaire sur la ratification du traité de Maastricht. Elle s'est livrée, pour l'instant, à un tour d'horizon des différents systèmes électoraux existant à travers le monde et a procédé à l'audition de représentants des Verts et du Front national, au titre de formations politiques non représentées à l'Assemblée nationale. La formule d'un mode de scrutin majoritaire avec un correctif proportionnel semble, pour l'heure, recueillir l'assentiment d'une grande partie des ses membres.

F. B.

M. Mitterrand tel qu'en lui-même

Suite de la première page

Le moindre bafouillage, le moindre trou de mémoire et c'est un couac fâcheux.

Ce mercredi soir, M. Mitterrand, qui se savait scruté, s'est montré égal à sa réputation d'orfèvre en la matière. Tour à tour grave, solennel, fraternel, enjoué, toujours précis, soucieux du mot juste, il a déployé toute la gamme de son savoir-faire en émaillant certains de ses dix compliments de considérations qui, prises au second degré, pouvaient renvoyer aussi – comme il le fait souvent quand il brouille les pistes – à lui-même et à ses problématiques du moment.

Remettant à M. Pierre Sudreau, ancien ministre du général de Gaulle, les insignes de grand-croix de la légion d'honneur, le président de la République a ainsi relevé que *« les âmes bien trempées résistent »* à tous les coups du sort. Honorant M. Louis Besson, maire de Chambéry, et M. Louis Darinot, ancien maire de Cherbourg, faits chevaliers de la légion d'honneur, il a rendu hommage à deux élus socialistes qu'il n'a *« jamais vu faillir, ni défaillir »*. Avant de décorer Mme Edmonde Charles-Roux des insignes d'officier de l'ordre national du Mérite, il a évoqué avec nostalgie le souvenir de son mari Gaston Defferre et *« les grandes heures, les belles heures, les douces heures vécues dans le temps du bonheur... » « Maintenant*, a-t-il ajouté dans un soupir, *il faut vivre avec ce que l'on a... »*

En faisant chevalier du même ordre le producteur de l'émission « Envoyé spécial » de France 2, Paul Nahon, il a souligné qu'*« il y a des degrés de mérite et de conscience professionnelle qui valent service public »*, histoire de montrer qu'il ne jette pas, comme le bruit en court parfois, tous les gens de presse dans le même panier.

Ses amis Maurice Faure, Pierre de Bénouville, Jean de Lipkowski mais aussi MM. Jean-Luc Lagardère, Roland Leroy et les autres invités, qui ont ensuite bavardé avec lui, ont donc pu constater *de visu* que si M. Mitterrand n'avait pas révélé lui-même la réalité de sa maladie on ne pourrait pas la deviner à le voir ainsi reprendre normalement, peu à peu, le cours de ses obligations.

Le fait est que, ces jours-ci, l'actualité semble produire sur le président de la République l'effet d'une cure de jouvence. On enregistre en effet, à l'Elysée, trois motifs de satisfaction.

Le premier réside dans la normalisation de la situation sur le front monétaire après la tempête soulevée à l'intérieur du SME au moment du référendum du 20 septembre. M. Mitterrand a profité, mercredi matin, des délibérations du conseil des ministres, pour délivrer un bulletin de victoire : *« Le choc a été rude, la France a fait l'objet d'une véritable agression de la part de la spéculation internationale, mais le succès a été réel, c'est à l'honneur de ceux qui ont géré l'économie française. Il est important que l'opinion en soit bien saisie. C'est la traduction de la bonne santé de l'économie française. Tous les paramètres économiques français sont favorables, les plus favorables d'Europe. »*

Le deuxième tient à l'apaisement relatif des esprits dans le monde paysan depuis que le gouvernement ne mollit pas sous la pression américaine dans les négociations du GATT. Au cours du même conseil des ministres, M. Mitterrand s'est réjoui de l'appui *« solidaire »* de l'Allemagne, et il a réaffirmé sa résolution personnelle en soulignant que les *« concessions réelles »* faites ces derniers jours par les Américains ne portent *« absolument pas sur l'agriculture »*, concluant qu'en conséquence les négociateurs de M. George Bush *« n'ont pas fait, sur ce dossier, les progrès qui permettraient d'aboutir à un accord. »*

« Un western de série B »

Enfin, et surtout, tout l'Elysée s'amuse beaucoup du nouveau psychodrame qui secoue les prétendants du RPR et de l'UDF à la succession de M. Mitterrand. Ce nouvel épisode du divorce chronique entre M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Jacques Chirac suscite à tous les niveaux du palais présidentiel les commentaires les plus narquois : *« C'est du guignol! Un vrai western de série B! La droite a une peur panique de la cohabitation! Ses chefs en sont à dire ouvertement aux Français qu'ils ne veulent pas cohabiter parce qu'ils ont peur d'échouer! Mitterrand sera tranquille... Ils veulent le faire partir, posent des conditions, mais c'est de la blague tout ça! Que peuvent-ils faire? Violer la Constitution? Aucun d'eux ne le fera partir s'il n'en a pas envie... »*

Cultivant le paradoxe, M. Mitterrand semble, en effet, considérer que, quelle que soit l'ampleur de la défaite annoncée des socialistes aux élections législatives, il disposera, en cas de nouvelle cohabitation avec la droite, d'un atout qu'il ne possédait pas il y a six ans. N'étant plus candidat à rien et sa fonction institutionnelle le laissant seul maître de ses prérogatives régaliennes et de son calendrier personnel jusqu'au terme de son mandat, pour peu que son cancer le ménage, il conçoit cette perspective non pas comme un renouvellement de la longue scène de ménage qui l'avait opposé au gouvernement de M. Jacques Chirac de 1986 à 1988 mais, au contraire, comme une saynète qu'il suivrait en quelque sorte d'un balcon distant, en observateur... Un scénario roboratif que l'un de ses proches conseillers résume en ces termes : *« Comme tout le monde ne pensera qu'à la prochaine élection présidentielle, il ne sera plus la cible principale. Le problème des divers prétendants à sa succession ne sera plus de le flinguer mais de se flinguer entre eux... Dans cette deuxième cohabitation, l'essentiel de l'agressivité de la droite se déchargera ailleurs qu'à l'Elysée... »*

Cette embellie inespérée permet même à l'Elysée de minimiser les mauvaises manières faites ces derniers temps au président de la République par les députés socialistes, qui ont bravé à deux reprises ses directives, d'abord en refusant d'interdire purement et simplement les dons des entreprises aux partis politiques, puis en rechignant devant sa proposition de soumettre à claire publicité le patrimoine de tous les parlementaires.

Qui eût imaginé pareille désinvolture sous son premier septennat, à l'époque, où, par exemple, le président de la République décidait d'amnistier les chefs putschistes de l'Algérie française? M. Mitterrand a pris le parti de laisser filer, comme s'il ne se sentait plus vraiment concerné par l'avenir de son ancien parti confié aux bons soins de M. Laurent Fabius...

« Compte tenu de l'image qui est devenue la leur et de leur affaiblissement, les socialistes auraient intérêt à retrouver des positions symboliquement fortes, dit-on volontiers à l'Elysée. *Le président essaie de leur montrer la voie. S'ils ont le courage de la suivre, tant mieux pour eux! S'ils n'ont pas ce courage, c'est navrant... S'ils ne l'ont qu'à moitié, c'est mieux que rien... »* Autres temps, autre fatalisme...

ALAIN ROLLAT

هكذا من الاصل

POLITIQUE

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

M. Sapin raconte la «bataille du franc»

Après la discussion générale, les députés ont commencé, mercredi 21 octobre, l'examen article par article du projet de loi de finances pour 1993. Cet examen a été rapidement interrompu, à la demande de l'opposition, après que le ministre du budget, M. Martin Malvy, eut imposé la réserve du vote sur l'ensemble du projet. De son côté, le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, a exalté la victoire remportée dans la *«bataille du franc»* pour mieux souligner la solidité de l'économie. Il a précisé, notamment, que les deux tiers des 160 milliards de francs engagés lors de la dernière crise monétaire étaient déjà rentrés dans les caisses de la Banque de France.

«Vous nous réduisez au rôle des théologiens de Byzance», s'est plaint M. Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis). *«On nous soumet un budget de près de 1 400 milliards de francs, sans que nous puissions voter un seul article»*, s'est emporté M. Edmond Alphandéry (UDC, Maine-et-Loire). M. Philippe Auberger (RPR, Yonne) menaçait même, puisqu'il n'y avait rien à faire, de renvoyer un trentième de son indemnité parlementaire. Dans la soirée de mercredi, les députés venaient à peine d'adopter le premier des trente-sept articles de la première partie du projet de loi de finances que, déjà, c'était la révolte. Quelque peu inexpérimenté dans la technique du débat budgétaire, le nouveau ministre du budget, M. Martin Malvy, venait de demander, dès l'article 2, la réserve du vote sur les articles 4 et 8, puis sur l'ensemble des articles, *«jusqu'à nouvelle information»*.

Bien plus que de la maladresse, c'était le signe que le véritable arbitre du débat budgétaire est l'Hôtel Matignon. A aucun moment, en effet, le successeur de M. Michel Charasse au ministère du budget n'a eu la latitude de répondre de façon précise aux attentes des députés. A M. Jean Le Garrec, président (socialiste) de la commission des finances, qui, soucieux de faire un geste en direction du groupe communiste, proposait de créer un sixième échelon pour étendre le bénéfice des bourses scolaires, il a été ainsi répondu qu'il faudrait attendre la fin de l'examen des recettes prévues au budget.

Un récit détaillé et enflammé

De même, M. Alphandéry, qui proposait, avec l'appui du rapporteur général du budget, M. Alain Richard, et de l'ensemble des groupes de l'Assemblée, d'étendre aux familles ayant des enfants en apprentissage la nouvelle réduction d'impôt prévue pour la scolarisation d'enfants à charge dès le second degré, a reçu, sans autre précision, cette simple réponse : *«Le gouvernement est sensible aux problèmes de l'apprentissage.»* Ce qui a conduit le porte-parole de l'UDC à réclamer et à obtenir du président de séance, M. Pierre Mazeaud, le report de la discussion au lendemain matin.

Auparavant, le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, était pourtant parvenu à gagner la bienveillance des députés en multipliant avec humour, dans sa réponse aux principaux porte-parole des groupes, les références aux *«meilleurs auteurs»* de l'opposition, MM. Valéry Giscard d'Estaing, Philippe Séguin, Raymond Barre ou Edmond Alphandéry et, surtout, en réservant à l'Assemblée nationale un récit détaillé et enflammé de la *«bataille du franc»*.

En complément de ce qu'avait rapporté, quelques heures plus tôt, le porte-parole du gouvernement, M. Louis Mermaz, après le conseil des ministres (voir les dernières éditions du *Monde* du 22 octobre), M. Sapin a affirmé que *«jamais la France et ses partenaires n'avaient été confrontés à des mouvements aussi considérables ni aussi fulgurants»*. L'Etat a été contraint, lors de la crise monétaire de la fin septembre, de *«mettre sur la table»* 160 milliards de francs. *«Si l'attaque a été rude*, a ajouté M. Sapin, *la victoire doit être d'autant plus fermement portée à l'actif de la France. Je considère en effet que cette bataille est aujourd'hui gagnée : le franc a retrouvé durablement un niveau correct. En outre, en trois semaines, nous avons réussi à faire revenir dans les caisses de la Banque de France plus des deux tiers des 160 milliards engagés. Cela aussi est sans précédent dans notre histoire monétaire!»*

Réclamant, au niveau européen et au niveau mondial, *«une régulation, un ordonnancement pour le marché des changes»*, le ministre des finances a encore tiré cette leçon de la dernière crise. *«Notre économie était suffisamment solide pour résister aux coups de boutoir portés au franc*, a-t-il dit. *Telle est la réalité des faits, à laquelle je renvoie ceux qui décrivent notre situation comme misérable, notre économie comme dévastée.»*

Le récit de la bataille de M. Sapin contre les «méchants» n'avait pas d'autre but, en effet, que de répondre aux propos des orateurs de l'opposition et de conforter la stratégie de défense pied à pied adoptée dans le camp socialiste depuis le début de la discussion budgétaire. Après M. Malvy, qui, la veille, avait défendu le bilan économique de la législature, le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Laurent Fabius, s'est ainsi employé à défendre le bilan des deux septennats de M. Mitterrand, qui *«se placera, historiquement, au même rang – et probablement au-delà – que ceux du Front populaire et de la Libération»*.

Le PCF s'abstiendrait-il ?

L'ancien premier ministre a avancé deux propositions : d'une part, *«une initiative européenne de croissance, favorable à l'emploi, une négociation d'ensemble visant à une réduction et à un meilleur partage de la durée du travail, une réorientation du développement vers la prise en compte permanente de l'environnement»* et, d'autre part, la mise en place d'un système *«imposant, au plan international, des dépôts minimum pour les mouvements de capitaux, afin que la spéculation se heurte désormais à un coût»*.

Dans les rangs de l'opposition, M. Alphandéry a affirmé que les gouvernements successifs avaient manqué tous les rendez-vous, ceux des réformes, de l'emploi et de la rigueur. *«Un déficit en cache un autre*, a-t-il ajouté. *L'aggravation du déficit budgétaire est à la mesure du creusement du déficit social qui sévit dans le pays. La politique de désinflation compétitive est, certes, un cercle vertueux sur le plan économique, mais c'est, aussi, un cercle vicieux sur le plan social.»* Pour M. Gérard Longuet (UDF, Meuse), le projet de budget est *«truffé de véritables bombes à retardement, qui compliqueront singulièrement la tâche»* de la future majorité. Dans le même registre, M. Auberger a affirmé que *«ce budget électoraliste vise davantage à aider le gouvernement à préparer les élections législatives qu'à préparer la France aux défis qui l'attendent»*.

Dans ce contexte marqué par la perspective des prochaines échéances électorales, c'est l'intervention du président du groupe communiste, M. André Lajoinie, qui a suscité le plus d'intérêt. S'il est désormais acquis que, sauf coup de théâtre, les députés communistes ne voteront pas la motion de censure annoncée par la droite, une question demeure : le résultat des tractations en cours sera-t-il de nature à provoquer une abstention du PC – comme pour la loi de finances de 1989 – ou une non-participation au vote, comme lors de l'examen des recettes du budget de 1991? Dans ce cas, l'engagement de responsabilité, auquel M. Bérégovoy a été autorisé mercredi par le conseil des ministres, pourrait être superflu pour faire adopter le budget. Ce serait la première fois depuis 1988.

Pour M. Lajoinie, il est clair qu'en l'état, ce *«budget de récession justifie les craintes des électeurs qui ont répondu par un «non» de gauche au référendum sur Maastricht»*, mais, tout en se présentant comme le porte-parole de tous les mécontents, *«dockers, infirmières, intermittents du spectacle, délocalisés, agriculteurs ou gardiens de prison»*, le Parti communiste insiste sur le fait que *«la droite ne propose pas d'alternative positive»*. Aussi M. Lajoinie a-t-il rappelé quelques-unes des mesures qui seraient jugées favorablement par son groupe : exonération de l'impôt sur le revenu et plafonnement de la taxe d'habitation pour les contribuables les plus modestes; baisse de la TVA sur les produits de première nécessité; extension des réductions d'impôts aux parents des écoliers du primaire; attribution du revenu minimum d'insertion aux jeunes de moins de vingt-cinq ans; augmentation des crédits pour le logement social.

«Nous allons tout faire, jusqu'au bout de la discussion budgétaire, pour arracher des améliorations en faveur de l'emploi, du progrès social et de la justice fiscale, a déclaré le dirigeant communiste dans un ultime appel. *Il serait inadmissible que le gouvernement considère ce projet de budget, que nous ne pouvons que repousser en l'état, comme intouchable. Ce n'est pas parce que la droite propose une aggravation de ce budget que le gouvernement ne doit pas prendre en compte, de manière substantielle, nos propositions.»*

JEAN-LOUIS SAUX

Se référant au débat antérieur

Certains députés socialistes souhaitent un nouveau vote sur la publicité du patrimoine des élus

Après avoir refusé, la semaine dernière, d'interdire purement et simplement les dons faits par les entreprises aux partis politiques et aux candidats, comme l'avait souhaité M. François Mitterrand, le PS a annulé, le 19 octobre, la publicité du patrimoine des élus, demandée, elle aussi, par le président de la République et inscrite dans deux propositions de loi... socialistes. Certains députés du PS se sont émus de cette palinodie, qu'ils affirment avoir découverte en lisant le compte rendu des débats parlementaires dans la presse, et demandent le rétablissement, en deuxième lecture, de la disposition supprimée le 19 octobre.

Pour recoller leur morale brisée en mille éclats, les socialistes ont inventé la super-glu. La marque est déposée depuis quelques mois sous le nom de «lutte contre la corruption». Le produit est de qualité, mais ils ne savent toujours pas s'en servir. A chaque nouvelle écornure, ils vident un tube et s'y prennent les doigts. Et plus les échéances électorales approchent, plus ils agissent avec empressement, plus l'effet est catastrophique.

On l'a vu, la semaine dernière, avec la discussion en première lecture, à l'Assemblée nationale, du projet de loi relatif à la corruption et à la transparence de la vie économique. Du conseil des ministres du 9 septembre, où il avait été exposé, l'objet précieux de M. Pierre Bérégovoy était ressorti complètement déformé. La responsabilité en incombait au président de la République, qui ne l'avait pas trouvé à son goût. Contre l'avis du premier secrétaire du PS, M. Laurent Fabius, il avait souhaité lui ajouter un morceau relatif au financement des partis politiques et des campagnes électorales, qui interdisait les dons des entreprises.

A l'ouverture de la session parlementaire, les députés socialistes s'étaient donc retrouvés, une fois de plus, chargés de réparer les dégâts. Ciseaux, colle. De réunions de groupe en suspensions de séance, de bureau exécutif du PS en conciliabules téléphoniques avec l'Hôtel Matignon, c'est finalement la médiocre synthèse de deux styles qui est soumise à l'Assemblée nationale et adoptée par elle samedi 17 octobre. Le résultat est fâcheux : quelques semaines seulement après l'annonce farande, par le premier ministre, de l'impérieuse nécessité morale du «tout public» pour le financement de la vie politique, la majorité de l'Assemblée réintroduit l'argent des entreprises dans le circuit. L'opinion publique ne retiendra, elle, que l'image de parlementaires au mieux médiocres bricoleurs, au pire misérables faussaires.

L'histoire ne s'arrête pas là. Pendant qu'en séance publique on débat du projet, la commission des lois de l'Assemblée nationale examine, mardi 13 octobre, les deux propositions de loi relatives à la déclaration du patrimoine des élus. L'enjeu, une fois encore, est de lutter contre la corruption, en assurant une meilleure transparence. L'idée, là aussi, a été lancée par le président de la République, au cours d'une conférence de presse, le 11 septembre 1991 *(lire encadré)*.

Docilement, le premier secrétaire du PS de l'époque, M. Pierre Mauroy, et le président du groupe socialiste, M. Jean Auroux, s'exécutent : le 20 novembre 1991, une proposition de loi en ce sens, signée de leurs deux noms, est déposée sur le bureau de l'Assemblée. En juillet dernier, alors que la polémique sur les affaires est relancée par l'annonce de l'inculpation du président de l'Assemblée nationale, M. Henri Emmanuelli, M. Fabius fait un pas de plus en demandant l'inscription de ces deux propositions à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée.

Parmi les parlementaires, quelques-uns osent, alors, évoquer les difficultés qu'une telle mesure ne manquera pas de susciter. Pour éviter les dissimulations de fortune grâce, notamment, à un régime matrimonial de séparation de biens, il faudra donc étendre au conjoint de l'élu l'obligation de publier son patrimoine. Ce qui suscite, de la part de certains élus, de légitimes réserves.

Ces arguments ne pèsent pas lourd face à la sacro-sainte détermination de *«vider l'abcès de la corruption»*, selon la formule de M. Bérégovoy, et la décision est prise de joindre les propositions de loi au grand projet moralisateur de la session. Mardi 13 octobre, M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) rapporte donc ces deux propositions devant la commission. Lui qui s'était déjà dévoué pour signer de son nom l'amendement d'amnistie de la loi du 15 janvier 1990 est loin d'être enthousiaste pour ces deux textes, dont il redoute la démagogie. MM. Pascal Clément et Francis Delattre, au nom de l'UDF, Jean-Jacques Hyest pour l'UDC sont encore plus directs : il n'est pas question que leurs groupes respectifs apportent leur soutien à ces propositions de loi si la disposition relative à la publicité du patrimoine est maintenue.

En l'absence de représentant communiste, M. Michel ne dispose donc pas de la majorité pour faire adopter les textes en commission des lois. Il suspend donc la séance pour informer le président de groupe, M. Auroux, de la situation. Celui-ci en réfère à son tour, par téléphone, à M. Fabius et, très vite, la décision est prise de renoncer à la publicité du patrimoine, sans que le groupe socialiste ou son bureau en aient sérieusement débattu. Dans la soirée du lundi 19 octobre, en dépit de la consternation que ne dissimule pas le secrétaire d'Etat aux collectivités locales, M. Jean-Pierre Sueur, au banc du gouvernement, les deux propositions de loi relatives à la transparence du patrimoine des élus sont très consensuellement adoptées – à l'exception du PC, qui s'est abstenu – en séance publique, dépouillées de toute obligation de publicité *(le Monde* du 21 octobre).

«Quelle maladresse !»

La plupart des députés socialistes découvrent ce revirement à la lecture des journaux, mardi et mercredi. Certains, comme M. Bernard Poignant (Finistère), explosent lors de la réunion du groupe, dans la matinée du 21 octobre. *«Jamais nous n'avons décidé ce qui a été voté!»*, lance-t-il, avant de mettre ses collègues en garde contre *«les effets d'annonce non suivis»*. D'autres se contentent de déplorer. *«On a eu tort de ne pas aller jusqu'au bout*, observe M. Jean Le Garrec (Nord), président de la commission des finances. *Nous avons commis une vraie erreur. Cette timidité soudaine rend notre position inexplicable face à l'opinion publique.»*

«Quelle maladresse, quand on a affiché une position, de ne pas y donner suite! s'exclame M. François Hollande (Corrèze). *Cela va encore laisser libre cours à toutes les interprétations.» «C'est un malheureux raté»*, renchérit M. Gérard Gouzes (Lot-et-Garonne), président de la commission des lois, qui promet d'*«essayer de rétablir le texte dans sa forme initiale, en seconde lecture»*. M. Raymond Douyère (Sarthe) y compte bien, qui s'avoue *«fort marri d'avoir vu la proposition de loi votée en termes différents»*. *«Nous sommes très forts : nous n'arrêtons pas d'armer des canons et nous les retournons ensuite, nous-mêmes, contre nous»*, soupire M. Jean-Marie Le Guen (Paris). Son écœurement est partagé. *«Depuis le début de cette session, on court après l'opinion publique et on se plante complètement*, constate amèrement M. Jean-Pierre Balligand (Aisne). *Elle nous demande de répondre aux préoccupations sociales exprimées par le vote sur Maastricht, et que fait-on? La réforme de l'inculpation, qui laisse entendre que nous sommes tous des inculpés. La réforme du financement, puisque les socialistes sont tous des corrompus. Et maintenant, il ne manquait plus que cette histoire de patrimoine, puisque, bien sûr, nous nous sommes tous enrichis!»*

Quant à M. Auroux, il s'englue dans de piteuses explications, avant d'en appeler au *«jugement de l'histoire»*, qui, affirme-t-il, rendra un jour justice aux socialistes de tout ce qu'ils ont fait en matière de lutte contre la corruption...

PASCALE ROBERT-DIARD

Un engagement réitéré

Etablir la publicité du patrimoine des élus est un engagement que les socialistes, et d'abord, M. François Mitterrand, *ont affirmé à plusieurs reprises.*

■ **11 septembre 1991 :** au cours d'une conférence de presse télévisée, le président de la République répond longuement à une question sur la morale et la politique. *«Pourquoi est-ce que tous les parlementaires français ne se verraient pas soumis à la publicité sur leur situation de fortune? En accord avec M. Pierre Mauroy, premier secrétaire du PS, avec lequel j'en ai parlé, cette proposition sera faite dès la prochaine session. A ce moment-là, eh bien! vous comparerez.»*

■ **8 avril 1992 :** dans sa déclaration de politique générale à la tribune de l'Assemblée nationale, le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, affirme vouloir *«vider l'abcès de la corruption»*. Il poursuit : *«Un texte de loi obligera à la publication et au contrôle du patrimoine et du revenu des élus et modernisera le régime des incompatibilités, car il faut, plus que jamais, séparer l'intérêt général de l'intérêt privé.»*

■ **11 juillet 1992 :** devant le congrès extraordinaire du Parti socialiste, réuni à Bordeaux, M. Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, déclare : *«J'ai demandé au gouvernement – et je suis sûr d'être entendu – d'inscrire à l'ordre du jour du Parlement le texte de loi sur l'obligation pour les élus de déclarer publiquement leur patrimoine et leurs revenus.»* Le premier secrétaire ajoute qu'il proposera au comité directeur du PS de décider que, *«pour les prochaines législatives, tous nos candidats devront, pour être candidats, déclarer à la fois leur revenu et leur patrimoine»*.

■ **14 juillet 1992 :** lors de sa *traditionnelle prestation télévisée,* M. Mitterrand déclare, à propos de la transparence des patrimoines et des revenus des élus : *«C'est moi qui l'ai demandé et je suis même un peu ennuyé que cela mette tellement de temps. Il faudrait que les patrimoines soient connus, publiés, les revenus connus, publiés, pas simplement d'ailleurs des hommes politiques, mais de tous ceux qui contribuent à la vie politique : d'abord, naturellement, les parlementaires, les membres du gouvernement, le président de la République, et c'est déjà le cas; et tous ceux qui, vraiment, pèsent sur la vie nationale. Je pense que cela devrait être fait dans d'autres cas. Je pense aux grands moyens d'information, qui disposent d'une influence considérable; eh bien! pour les juges, les hommes politiques, ce ne serait pas mal que leurs principaux dirigeants puissent rendre compte de la même façon.»*



SOCIÉTÉ



JUSTICE

L'accident de la gare de Lyon devant le tribunal correctionnel de Paris

La «responsabilité morale» du président de la SNCF

M. Philippe Rouvillois, président de la SNCF lors de l'accident de la gare de Lyon qui a fait 56 morts et autant de blessés le 27 juin 1988, a été entendu, mercredi 21 octobre, par la 14e chambre correctionnelle de Paris. Ses propos concernant l'appréciation du «risque humain» sont à l'image de trois jours de débats qui ont fait apparaître certaines erreurs humaines dont les conséquences auraient pu être cependant limitées ou supprimées par la mise en place de sécurités matérielles.

«On avait pressenti qu'il y avait, entre l'image que la SNCF se faisait de ses conducteurs et la réalité, un certain écart. C'est pour cela que mon successeur a fait un effort supplémentaire pour prendre davantage en compte le risque humain», déclare M. Rouvillois. Si l'image du cheminot armé de sa montre gousset, aussi sourcilleux sur les horaires que sur la sécurité des voyageurs, s'est quelque peu ternie au fil des ans, l'ancien président de la SNCF n'avance pas d'explications. L'évolution des mentalités, l'accroissement du trafic et le souci de rentabilité d'un service public n'y sont peut-être pas pour rien. Mais M. Rouvillois se borne à constater : *«C'était moins un problème de volume d'investissements de sécurité qu'une réflexion jusqu'alors peut-être insuffisante sur une vue idéaliste de la sécurité reposant sur les comportements de l'homme.»*

Ce discours reprend, dans un langage différent, la question posée dès le début de ce procès. Les quatre personnes inculpées d'homicide involontaire – Mme Odile Mirroir, qui a tiré le signal d'alarme ; M. Daniel Saulin, le conducteur du train ; M. André Fouquet, l'agent d'accompagnement du convoi percuté, et le régulateur, M. André Tholence – sont-ils les seuls responsables de la catastrophe ? La direction de la SNCF n'a-t-elle pas sa part dans le déroulement de l'accident en n'ayant pas mis en place les moyens techniques, parfois simples, qui auraient permis de l'éviter ? En souhaitant la présence aux côtés des inculpés de la haute hiérarchie de la SNCF, les avocats de la défense et ceux des familles des victimes n'exprimaient pas autre chose.

«Une carence»

Le tribunal a différé sa réponse, en décidant qu'elle figurerait dans son jugement. Aussi, le président Jean-Claude Antonetti ne se limite-t-il pas à mener l'instruction à l'audience sur les seules charges retenues contre les quatre prévenus. Il s'étonne que le régulateur, M. Tholence, n'ait pas pu identifier *«le train en dérive»*, dont le conducteur venait de crier à la radio : *«Arrêtez tout ! Je n'ai plus de freins !»* Pour le régulateur, *«il était impensable que ce soit un train en ligne»*. Interloqué, M. Antonetti s'exclame : *«Un train qui n'a plus de freins, personne à la SNCF n'y a pensé ! C'est impensable ?»* Mais, plus tard, M. Rouvillois lui-même dira, à propos de cette éventualité : *«Je ne l'ai jamais entendu personnellement envisager.»*

En tout cas, les témoignages montrent que le régulateur n'avait pas le temps matériel de réagir. M. Jean-Marie Borgeais, un responsable du trafic banlieue qui semble être le seul à pouvoir interrompre le monologue incessant du président, est catégorique : *«Dans la situation où c'était, le train ne pouvait pas aller ailleurs que là où il a été.»*

La consultation de l'enregistrement magnétique du trafic radio aurait permis de situer très précisément la chronologie des faits. Lorsque la police est venue saisir la bande, celui qui l'a remise a surchargé la date devant le commissaire à deux reprises. On ne saura jamais pourquoi. De toute façon, la bande est inexploitable car les enregistrements s'arrêtent au mois de mai 1988. *«C'est une carence»*, admet M. Jacob, cadre de la SNCF. Aucune sanction n'a été prononcée, mais il s'abrite, tout comme M. Rouvillois, derrière les poursuites judiciaires en cours : *«Dans ce cas, on attend le résultat.»* Un argument qui ne convainc pas Me Gilbert Collard, conseil de plusieurs familles de victimes, qui rappelle que le responsable des enregistrements n'a jamais été poursuivi. *«Il y a eu une mutation...»*, souffle l'avocat de la SNCF, sans parvenir à effacer l'impression désagréable laissée par l'absence d'enregistrement.

Selon les syndicats, le trafic banlieue a été délaissé au profit du TGV. Mais le président de la SNCF, M. Rouvillois, s'en défend. Chiffres en main, il explique que les investissements n'ont pas diminué, et l'accident a été l'occasion de faire des modifications. *«On a amélioré la formation, mis en place des simulateurs de conduite et un contrôle de vitesse»*, ajoute-t-il.

Cet effort semble bien tardif à Me Bernard Darteville, lui aussi conseil de familles de victimes. *«En regardant les trois cheminots qui sont dans le box, n'avez-vous pas une sorte de malaise en pensant que vous auriez peut-être mérité d'être à leurs côtés ?»* Posément, M. Rouvillois répond : *«Je mesure le fardeau qui pèse sur eux. En conscience, la complexité de la genèse de l'accident fait que, ni la SNCF ni moi-même n'avons de sentiment de culpabilité. Cela ne veut pas dire que je ne ressens pas une responsabilité morale, ni que j'ignore le drame humain enduré par les familles.»*

Reprise de l'audience lundi 26 octobre.

MAURICE PEYROT

Après l'arrêt de la Cour de cassation

M. Jean-Marie Le Pen sera rejugé pour son jeu de mots «Durafour crématoire»

La chambre criminelle de la Cour de cassation a cassé, mardi 20 octobre, l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui avait relaxé M. Jean-Marie Le Pen, poursuivi pour son jeu de mots *«Durafour crématoire»*. La Cour de cassation, présidée par M. Claude Zambeaux, a considéré que l'adjonction du mot *«crématoire»* au patronyme de M. Michel Durafour évoquait les crimes contre l'humanité perpétrés par le nazisme et que, de ce fait, ce jeu de mots constituait bien une injure. M. Le Pen avait tenu ces propos lors de l'université d'été du Front national au Cap-d'Agde (Hérault), en 1988.

La cour d'appel de Versailles avait relaxé M. Le Pen le 2 juillet 1991, estimant que *«les limites de la tolérance usuellement admises»* dans le débat électoral n'avaient *«pas été dépassées, d'aussi mauvais goût que fut ledit calembour»*. Elle infirmait ainsi le jugement rendu le 7 mars 1991 par le tribunal correctionnel de Nanterre, qui avait condamné M. Le Pen à 10 000 francs d'amende. La Cour de cassation a apprécié le caractère injurieux du propos car, en matière d'injure ou de diffamation, elle ne se limite pas à contrôler la bonne application du droit mais juge également les faits. Après cette annulation, l'affaire sera rejugée par la cour d'appel de Paris.

□ **Dossier Boucheron : fin de l'instruction du juge Joly.** – L'instruction du dossier de l'ancien maire d'Angoulême, Jean-Michel Boucheron, menée par M. Guy Joly, président de la 3e section de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, est terminée. La procédure a été communiquée, mardi 20 octobre, au parquet général pour qu'il prenne ses réquisitions. M. Boucheron, député (ex-PS), a été inculpé le 22 février 1991 de corruption, complicité de faux en écriture de commerce et usage, recel d'abus de biens sociaux et ingérence. Il est soupçonné d'avoir reçu, entre 1985 et 1987, 667 000 francs de bureaux d'études qui servaient d'intermédiaires entre des entrepreneurs de travaux publics et la ville ou le syndicat intercommunal du grand Angoulême. Quatre animateurs de bureaux d'études, MM. Pierre Dumons, Michel Gabaude, Alain Hernandez et René Esparglière, ainsi que Mme Catherine de Varga, ex-gérante de la société International Contact, sont également inculpés dans ce dossier.

DÉFENSE

Selon un rapport parlementaire

L'armée de l'air française prévoit d'aligner trente-sept Mirage-2000-5 pour en faciliter l'exportation

Dans le rapport d'un millier de pages qu'il vient de consacrer à la programmation militaire 1992-1994, le président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, M. Jean-Michel Boucheron, député PS d'Ille-et-Vilaine, annonce que l'armée de l'air française va moderniser trente-sept de ses avions de combat Mirage-2000 sur le modèle de la version Mirage-2000-5 destinée à l'exportation. L'opération devrait commencer dès 1994, avec une première commande portant sur quinze appareils. Le rapport parlementaire, publié mardi 20 octobre, traite longuement de toutes les questions relatives à l'équipement nucléaire, spatial et classique des armées.

M. Boucheron, après avoir rappelé que l'armée de l'air a acquis cinquante et un Mirage-2000-RDM (du nom du radar de Thomson) livrés à partir de 1982 à la défense aérienne, estime *«logique»* que trente-sept de ces avions, dits de la première génération, soient *«transformés au standard 2000-5»*, qui est la version modernisée, proposée actuellement à Taïwan (*le Monde* daté 20-21 septembre). Ce nouveau Mirage-2000-5, livrable à compter de 1995, embarque un radar RDY plus performant, des contre-mesures électroniques et il emporte le dernier-né des missiles air-air de Matra, le MICA, en quatre exemplaires.

Les industriels concernés, qui paient de leurs propres deniers le développement du Mirage-2000-5, ont insisté pour que l'avion soit commandé par la France dans l'espoir d'en faciliter l'exportation. Le président de la commission de la défense, qui rapporte que l'armée de l'air française prévoit d'en aligner trente-sept, estime que *«le label de l'armée de l'air est considéré à juste titre par les acheteurs potentiels comme un argument de vente déterminant»*, et que la transformation de Mirage-2000-RDM en Mirage-2000-5 *«répond à un besoin opérationnel de l'armée de l'air»* française. D'ici à la fin de l'année, Taïwan devrait annoncer son choix entre l'avion français et son concurrent, le F-16 A ou B américain.

«Plus globalement, écrit le député socialiste, *il faut garder à l'esprit que la société Dassault-Aviation, de taille moyenne, joue un rôle absolument stratégique dans un secteur où se trouvent concentrées toutes les technologies de pointe qui conditionnent le positionnement industriel de la France au début du siècle prochain. Ne pas la soutenir ou en tolérer le démantèlement relèverait d'une vision à courte vue de technocrates en mal de restructurations artificielles.»*

Passant en revue les autres grands programmes d'armement, M. Boucheron donne, pour la première fois, des détails sur la réorganisation – en cours – de l'armée de terre. Pendant cinq ans, entre 1992 et 1996, l'armée de terre française aura perdu l'équivalent, en effectifs, d'une division chaque année. En 1997, elle comptera 115 000 appelés (au lieu de 173 000 aujourd'hui), 73 000 cadres (contre 77 000) et 37 000 engagés volontaires (30 000 actuellement). Le souci du ministère de la défense, observe le rapporteur, est double : pratiquer une déflation importante des effectifs *«sans briser le moral des militaires et en maintenant la cohérence»*, face aux missions.

Un «abîme financier»

Le président de la commission parlementaire révèle, d'autre part, que l'objectif, désormais, est de commander six cent cinquante exemplaires du nouveau char de combat Leclerc, alors que la «cible» précédemment fixée était de quelque huit cents.

A propos de la marine, M. Boucheron considère qu'il est nécessaire d'acheter aux États-Unis trois avions E-2C Hawkeye – le coût d'un tel projet est de 3 milliards de francs – pour améliorer la capacité de détection lointaine et d'alerte du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*. De même, il annonce que la marine commencera de recevoir, en 1993, les premiers exemplaires des quinze hélicoptères légers de combat, du type Panther, qui seront installés sur les frégates de surveillance en attendant l'entrée en service de l'hélicoptère NH-90.

Le rapporteur se montre virulent, s'agissant du programme de nouvelle torpille Murène (rebaptisé MU – 90 depuis un récent accord de coopération entre la France et l'Italie) dont il estime qu'il est *«un abîme financier et bureaucratique dont, apparemment, on n'aperçoit pas encore le fond»*. Cette torpille doit armer des hélicoptères, des frégates et les avions de patrouille maritime Atlantique-2. La programmation militaire prévoit d'en commander sept cents. Accusant la délégation générale pour l'armement et, surtout, l'arsenal de Saint-Tropez d'être à l'origine des déboires rencontrés dans la mise au point de ce sytème d'armes, M. Boucheron écrit notamment : *«Alors que le coût initial du seul développement était estimé, lors du lancement du programme, à environ 1,6 milliard de francs (valeur 1992), il a déjà été dépensé près de 2,8 milliards de francs et le développement n'est toujours pas terminé. En fin d'études, nous ne serons pas loin d'une hausse de 100 % par rapport aux évaluations initiales.»*

Enfin, le député socialiste donne des précisions inédites sur la modernisation, par la France, de sa panoplie de guerre électronique, c'est-à-dire les moyens aériens et navals qui sont chargés du renseignement dit électromagnétique en interceptant et en brouillant les communications adverses ou en identifiant les systèmes d'armes et les radars ennemis.

C'est ainsi que l'armée de l'air doit commander en 1993 un nouvel avion DC – 8 SARIGUE, qui est un DC-8 type 72 prélevé sur la flotte actuelle du transport aérien militaire et qui sera aménagé – moyennant une dépense de 1,4 milliard de francs – pour le renseignement photographique et électromagnétique. Cet avion sera livré en 1997. De même, la marine disposera à la même date d'un nouveau bâtiment de recueil du renseignement (recherche et interception), qui succèdera à l'actuel *Berry*.

JACQUES ISNARD

□ **Les Etats-Unis encouragent une dissuasion nucléaire franco-britannique.** – Les discussions engagées entre la France et le Royaume-Uni pour tenter de coordonner leur politique de dissuasion nucléaire (*le Monde* des 3, 4-5 et 22 octobre) *«ne posent aucun problème»*, aux Etats-Unis, a affirmé, mercredi 21 octobre, à Gleneagles (Ecosse), le secrétaire américain à la défense, M. Dick Cheney. *«Je pense*, a-t-il ajouté, *qu'en tant que proposition d'ordre général, nous allons l'encourager. Quels que soient les alliés engagés dans ce genre de coopération, cela ne nous pose aucun problème. Nous n'y voyons aucune menace contre la cohésion de l'Alliance atlantique.»*

MÉDECINE

La progression de l'épidémie en Europe

Les spécialistes du sida s'inquiètent de l'émergence de nouveaux groupes à risque

Depuis le début de l'épidémie, près de 85 000 cas de sida ont été déclarés dans les trente-deux pays de la région Europe (incluant l'Europe de l'Est) de l'Organisation mondiale de la santé. Une réunion internationale, organisée du 20 au 23 octobre à Strasbourg (1), a permis de définir de nouvelles tendances épidémiologiques et de cerner de nouveaux groupes à risque. Pour la France, cette analyse met en lumière la très forte proportion de cas de sida post-transfusionnels, un phénomène lié pour l'essentiel à l'organisation de collectes de sang dans les milieux à très hauts risques de contamination, au premier rang desquels les prisons.

STRASBOURG

de notre envoyé spécial

Jamais, dans l'histoire des maladies infectieuses, le travail épidémiologique n'avait fourni une observation aussi fine de la progression d'une épidémie. On dispose ainsi, depuis dix ans, du moins dans les pays industrialisés, d'une série de données extrêmement précises, qui permettent à la fois de découvrir *a posteriori* les circuits de diffusion du virus du sida et – en théorie du moins – d'affiner les démarches préventives. Les dernières données du Centre européen pour la surveillance épidémiologique du sida (Hôpital national de Saint-Maurice, Val-de-Marne), dirigé par le docteur Jean-Baptiste Brunet, permettent de dessiner les nouvelles tendances européennes de la progression de l'épidémie.

On compte aujourd'hui au sein des trente-deux pays de la région Europe de l'OMS près de 85 000 cas cumulés de sida déclarés. Pour la période allant de janvier à juin dernier, ces cas représentent une augmentation de 23 % par rapport à la même période de 1991. Pour le premier semestre 1992, l'analyse des données montre le maintien d'une prédominance marquée des groupes homo-bisexuels masculins et toxicomanes. La part représentée par les hémophiles et les transfusés continue de baisser, tandis que celle du groupe des hétérosexuels augmente progressivement et atteint environ 12 % des cas européens en 1992. Pour les femmes, cette proportion est de l'ordre de 33 %. Toutefois, ces répartitions varient considérablement d'un pays à l'autre.

Ainsi observe-t-on en France une notable progression de la transmission du virus au sein de trois groupes de population : les femmes africaines immigrées en France, les femmes non toxicomanes, partenaires sexuelles d'hommes toxicomanes, et les homosexuels masculins. *«Pour les homosexuels masculins*, explique le docteur Brunet, *les progrès obtenus, grâce, notamment, à une information intensive en 1988 et 1989, ne sont plus aujourd'hui d'actualité. On observe notamment des phénomènes de reprise épidémique, plus ou moins localisés, en particulier à Paris.»*

Le cas spécifique de la France

Ces phénomènes sont retrouvés dans de nombreux pays européens, quelle que soit la politique de santé publique mise en œuvre. Le cas des femmes africaines est, par exemple, observé en Grande-Bretagne, celui des homosexuels masculins en Suisse, au Danemark ou en Grande-Bretagne. Le cas de l'Europe de l'Est soulève des questions différentes, tenant notamment à la fiabilité du recueil des données dans les pays de l'ex-URSS. Toutefois, le cas de la Pologne est particulièrement inquiétant, puisqu'on observe dans ce pays le développement de très nombreux micro-foyers de diffusion de l'épidémie, liée à la multiplication du nombre des consommateurs de drogues intraveineuses («le Monde Espace européen» du 20 octobre). Le cas polonais pourrait n'être que le premier acte d'un scénario plus généralisé, l'effondrement du bloc communiste, la pauvreté d'une très large proportion de la population et le développement anarchique de multiples circuits d'économie parallèle étant plus que jamais favorables à l'extension de la toxicomanie et de la prostitution, deux des principaux facteurs connus de diffusion du virus au sein de la population humaine.

La Roumanie paie pour sa part un très lourd tribut au sida. Parmi les 3 400 cas de sida pédiatriques déclarés en Europe, plus de 1 800 l'ont été dans ce pays, dus essentiellement à une transmission sanguine ou nosocomiale du virus. Ailleurs, c'est la transmission «verticale» – de la mère contaminée à l'enfant qu'elle porte – qui prédomine ; la France, l'Espagne et l'Italie fournissant 79 % des cas (sur près d'un millier au total). Le plus souvent, la mère est soit toxicomane (en Italie et en Espagne notamment), soit partenaire sexuelle d'un toxicomane ou originaire d'un pays à haute endémie.

D'autre part, les spécialistes européens d'épidémiologie ont mis en évidence, en France, un phénomène tout à fait spécifique. Notre pays vient en effet en tête – et de fort loin – pour ce qui est du nombre de cas de sida déclarés d'origine post-transfusionnelle, l'infection trouvant son origine dans la transfusion d'un sang infecté par le VIH. Au 30 juin, la France avait notifié à l'OMS 1 115 cas de sida post-transfusionnels. Ce chiffre n'était que de 167 dans l'ancienne Allemagne de l'Ouest, de 187 en Italie, de 160 en Espagne et de 78 au Royaume-Uni. A l'inverse, le nombre de cas cumulés de sida déclarés chez les hémophiles était de 292 en France, de 345 dans l'ancienne Allemagne de l'Ouest, de 311 au Royaume-Uni et de 416 en Espagne.

Le problème des donneurs

Pourquoi de telles différences ? On peut certes avancer certains paramètres comme le degré de diffusion de virus dans les populations de ces différents pays, l'intensité de la «consommation thérapeutique» de produits dérivés du sang. Ces facteurs correctifs ont toutefois leurs limites. *«On pourrait comprendre*, explique le docteur Brunet, *qu'il y ait de trois à quatre fois plus de sida post-transfusionnels en France qu'au Royaume-Uni. Or, on est dans un rapport de près de 1 à 14... Et ce n'est qu'un exemple. Il y a là des divergences que l'on ne peut pas comprendre à partir des paramètres habituels. La conclusion est évidente. Il existe en France un problème qui n'est en aucune manière lié à la date à laquelle les mesures de dépistage ont été mises en place. Les chiffres concernant la contamination des hémophiles sont à cet égard tout à fait parlants. La question soulevée porte sur un problème spécifiquement transfusionnel, celui de la sélection des donneurs de sang. Il s'agit avant tout de la collecte de sang en milieu pénitentiaire, mais également des collectes effectuées sur la voie publique, dans des zones connues pour être à hauts risques. Ce problème de recrutement des donneurs est toujours d'actualité puisqu'il existe par exemple en France dix fois plus de donneurs découverts séropositifs qu'il n'y en a au Royaume-Uni...»*

Une analyse, espérons-le complète, de la genèse des prises de décisions qui ont conduit à de telles différences devrait figurer dans le rapport sur les collectes de sang en milieu carcéral, rédigé conjointement par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale des services judiciaires. Ce rapport, indique-t-on dans les trois ministères concernés (justice, santé, affaires sociales), devrait être rendu public dans sa version finale quelques jours après le jugement du tribunal correctionnel de Paris concernant l'une des affaires de sang contaminé.

JEAN-YVES NAU

(1) «L'Europe face à l'invasion par le VIH» : cette réunion était organisée à Strasbourg par l'Institut européen post-universitaire de formation des professions de santé.

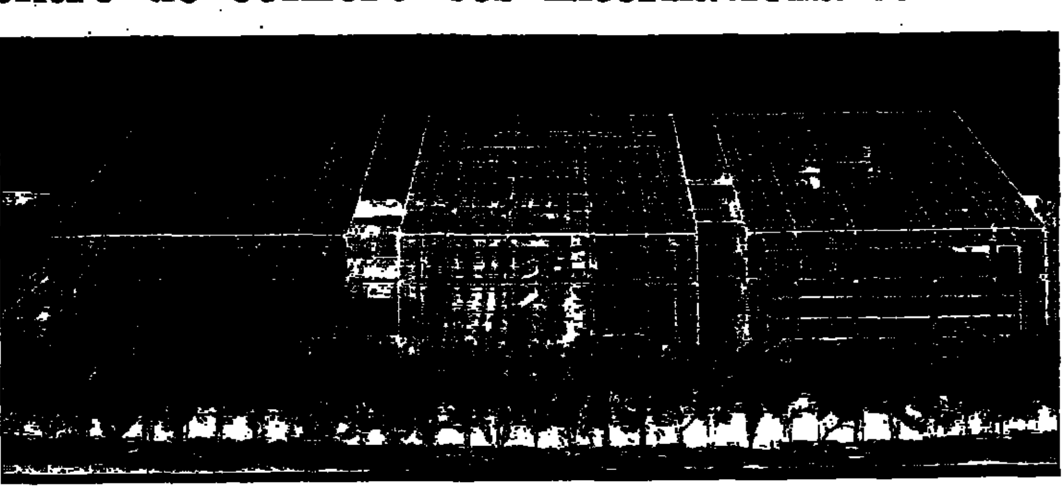
SOCIÉTÉ

PARIS

Le « grand chantier » du quai Branly

Le Conseil d'Etat doit se prononcer prochainement sur le centre de conférences internationales

Le Conseil d'Etat doit, dans les prochains jours, rendre son arrêt à propos de la construction, quai Branly (septième arrondissement) du centre de conférences internationales de Paris. Cet équipement – recensé *comme l'un des « grands travaux »* du président de la République, et qui fait partie du dossier d'organisation de la Coupe du monde de football par la France en 1998 – doit être inauguré en 1995, mais les embûches se sont accumulées. Si le financement n'est toujours pas trouvé, en revanche, l'architecte du projet vient de modifier *ses croquis pour les mettre en* conformité avec le plan d'occupation des sols de la capitale.



Le projet de l'architecte Francis Soler.

Après la décision, le 11 juillet 1992, du tribunal administratif d'annuler l'autorisation de construire le centre de conférences, et son caractère *« d'intérêt général »*, M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux, avait fait appel devant le Conseil d'État. Il s'agissait d'une nouvelle péripétie dans l'histoire chaotique d'un projet dont la première pierre n'a toujours pas été posée alors que son inauguration est prévue en 1995.

Le centre doit être édifié quai Branly à Paris. D'un coût prévisionnel de 2,75 milliards de francs, il s'étendra sur 140 000 m². Il est destiné à remplacer l'ancien Hôtel Majestic, avenue Kléber (16e), pour accueillir dans de meilleures conditions de travail et de sécurité les sommets des chefs d'Etat et les réunions diplomatiques. M. Mitterrand a choisi le projet de l'architecte Francis Soler : trois écrins de verre communiquant entre eux. Répartis à l'intérieur et en sous-sol, une grande salle réservée aux congrès internationaux, des espaces polyvalents, des restaurants, des salons de réception, un grand centre de presse ainsi qu'une maison des journalistes.

Une association de riverains de ce quartier résidentiel en bord de Seine, *Alma-Champ-de-Mars* est montée au créneau contre ce projet. Elle a attaqué devant le tribunal administratif la procédure choisie par l'Etat pour mener à bien cette affaire, et elle a obtenu gain de cause. Les juges ont estimé, en effet, qu'il n'était pas de la compétence du ministre des affaires étrangères, pas plus que du secrétaire d'Etat aux grands travaux, de signer l'autorisation de construire. En outre, ils ont jugé que le préfet de Paris ne pouvait accorder au projet le caractère *« d'intérêt général »*.

Cette qualification *« d'intérêt général »* autorisait l'Etat à se substituer à la Ville de Paris pour modifier – contre l'avis des élus de la capitale – le plan d'occupation des sols (POS) de ce secteur du septième arrondissement et, ainsi, permettre la délivrance du permis de construire. Ce passage en force de l'Etat n'a pas été du goût des juges, qui ont estimé que les pouvoirs publics en prenaient à leur aise avec les documents d'urbanisme de la ville. Les écrins de verre de M. Soler culminaient, en effet, à 28 mètres, alors que le POS n'autorise que *25 mètres*.

Enfin, les études de l'architecte ne reconstituaient que sur 2 500 m² l'espace vert qui s'étendait auparavant sur 7 500 m². Favorable à la construction d'un équipement susceptible de *renforcer l'image* internationale de la capitale, la Mairie de Paris exigeait, cependant, que le POS soit respecté et regrettait *« la précipitation avec laquelle ce dossier excessif et mal étudié a été mis en œuvre par les services de l'Etat »*.

Pas d'acheteur pour le Majestic

En attendant la décision de la *haute juridiction, l'architecte* a revu sa copie. Ainsi dans son nouveau projet, a-t-il abaissé de 28 mètres à 25,60 mètres la hauteur des édifices. L'affaire était plus complexe pour reconstituer la totalité des 7 500 m² d'espace vert. La maison des journalistes et les locaux administratifs du centre de presse (qui, lui, restera en sous-sol), iront occuper des immeubles, à quelques centaines de mètres de là. La première pourrait, par exemple, emménager dans les bureaux laissés vacants avenue Charles-Floquet par la « délocalisation » de la DATAR en Seine-Saint-Denis. Ainsi seront libérés en surface 3 500 m² de l'un des trois écrins de verre, qui deviendra une immense serre ouverte au public.

Deuxième point épineux du dossier : l'Etat n'a toujours pas trouvé les sommes nécessaires pour financer la construction du centre. Le Majestic, géré par le Quai d'Orsay, a été mis en vente par les Domaines *pour gager l'emprunt* nécessaire à l'opération du quai Branly. Lors de la vente *« à la bougie »* au printemps dernier, aucune enchère ne s'est portée sur la mise à prix fixée à 1,5 milliard de francs. Actuellement, M. Biasini négocie avec trois sociétés internationales pour vendre à l'amiable l'édifice de l'avenue Kléber mais aussi, cadeau de M. Charasse avant de quitter Bercy, un immeuble appartenant au ministère des finances et *situé* rue *Croix-des-*Petits-Champs dans le premier arrondissement. A supposer toutefois que ces ventes aient lieu au prix espéré, il manquerait encore 1 milliard de francs. Que l'on pourrait trouver *par une contribution du* Quai d'Orsay correspondant aux frais engagés actuellement pour équiper les lieux qui accueillent aujourd'hui, tant bien que mal, les grandes rencontres internationales.

Respect du POS de Paris et montage financier plus élaboré : le dossier pourrait alors sortir de l'ornière... si le Conseil d'Etat donne son feu vert. D'autant que la partie de bras de fer entre les services de *l'Etat et*-ceux de la *Mairie* de Paris semble en voie d'apaisement. Les uns et les autres paraissent aujourd'hui prêts à coopérer pour aménager ce secteur de la capitale qu'on appelait, jadis, *« l'île maquerelle »*.

JEAN PERRIN

ENVIRONNEMENT

Plus de cinquante départements sont touchés

Mobilisation contre les termites

Petits insectes blanchâtres, discrets, qui fuient la lumière, qui vivent en colonies, qui se nourrissent uniquement de bois et de ses produits dérivés, les termites menacent *gravement, et de plus en* plus, les constructions, les meubles, les livres, certains tissus... L'Association des villes pour la lutte contre les insectes xylophages, et les termites en particulier, a fait le point, mercredi 21 octobre au Sénat, d'une situation alarmante.

Les termites français sont autochtones. Quatre espèces vivent chez nous depuis au moins la fin de la dernière glaciation, soit depuis une douzaine de milliers d'années. Vivant dans le sol, ils participent à l'équilibre naturel de nos forêts : ils débarrassent ces dernières de leurs bois morts et sont la nourriture de leurs prédateurs naturels, en particulier des fourmis.

Ils sont devenus nuisibles en émigrant dans les maisons et les villes (on les a *signalés* en Vendée dès le dix-huitième siècle). En 1953, seize départements étaient infestés. En 1989, on en était à cinquante. Et la progression continue partout où la température moyenne du mois de janvier est égale ou supérieure à 5 degrés. On constate généralement leur progression après un accident inopiné.

La recherche fondamentale est indispensable

Ainsi la commune d'Arles vivait-elle tranquille jusqu'en 1987. Un jour de cette année-là, une délégation d'une trentaine d'Arlésiens est venue voir le maire, M. Jean-Pierre Camoin, sénateur (RPR) des Bouches-du-Rhône : plusieurs maisons menaçaient de s'écrouler, une dame était passée à travers son escalier. Les termites étaient là. Et ils s'étaient attaqués à des gens modestes qui n'avaient pas les moyens de payer les traitement et les réparations. L'arrivée des termites posait donc des problèmes techniques, financiers, sociaux et même légaux. En mai 1990, M. Camoin a créé l'association qui regroupe actuellement vingt villes, dont Arles, Albi, Nancy, Bordeaux, Paris et Marseille.

En avril 1991, celle-ci s'est dotée d'un conseil scientifique et technique, dont font partie des entomologistes de plusieurs laboratoires du CNRS, des spécialistes du Centre technique du bois et de l'ameublement, des juristes. Il est apparu, en effet, que sans recherche fondamentale sur la biologie des termites la lutte contre ces insectes ne pourrait pas progresser.

Les termites peuvent essaimer, mais le plus souvent, ils gagnent sous terre des zones « vierges ». Le sous-sol des villes modernes est particulièrement favorable à la vie et à la progression des termites. Les *réseaux de chauffage urbain* apportent la chaleur qu'aiment les termites, les pluies et les arrosages des rues l'eau indispensable à ces mangeurs de bois. Dès qu'une maison urbaine est contaminée, les termites qui y ont proliféré en sortent pour aller coloniser le voisinage. Notons qu'à Paris sont riches en termites, notamment, les alentours de la gare d'Austerlitz, elle-même proche de la future Grande Bibliothèque...

Les transports aident aussi beaucoup à l'expansion des termites. Les poutres à demi rongées emmènent leurs occupants lorsqu'on les emporte ailleurs avec les gravats et les déblais. D'où des réglementations départementales ou municipales qui imposent d'incinérer ou de traiter sur place tous les déblais infestés avant un transport quelconque. D'où la proposition de loi élaborée par l'Association qui *« définit les conditions de prévention et de lutte contre les insectes xylophages,* [qui] *définit les aides financières à verser aux victimes* [que ne couvre aucune assurance, *puisque* les ravages des termites ne sont pas classés comme catastrophe naturelle], [qui] *crée au niveau national une structure adéquate »*.

YVONNE REBEYROL

REPÈRES

FAITS DIVERS

Opération antidrogue au foyer Sonacotra de Nice

Cent cinquante et une personnes ont été interpellées et placées en garde à vue, mercredi 21 octobre à Nice, à la suite d'une opération antidrogue visant tout particulièrement le foyer local de travailleurs immigrés de la Sonacotra. 250 000 francs et 100 grammes d'héroïne ont été saisis.

A la suite de ce coup de filet, quatre-vingt-quinze dealers présumés doivent être déférés vendredi au palais de justice. *« Ce sont pratiquement tous des gens en situation irrégulière, en majorité des Tunisiens »*, a déclaré M. Paul-Louis Auméras, procureur de la République, avant d'ajouter : *« Nous sommes frappés par l'ampleur du trafic à la Sonacotra de Nice. Les opérations de police ne pourront jamais venir à bout de ces problèmes, c'est au niveau politique qu'ils peuvent se régler. L'insuffisance d'organisation du foyer et de son contrôle sont évidents. »*

« Ce foyer est devenu le lieu de trafic de drogue le plus important de la ville », a souligné de son côté M. Guida, chef de l'antenne niçoise *de la PJ qui a repérer la présence* de dix-huit équipes de deux ou trois dealers, auxquels s'ajoutent des rabatteurs. *« Plus de cent toxicomanes vont acheter chaque jour leur dose à la Sonacotra »*, a précisé le policier. Selon lui ce « marché » représenterait 50 000 francs quotidiennement.

TROISIÈME AGE

Un fauteuil roulant au « premier député dépendant »

Répondant à l'appel de deux députés socialistes qui avaient lancé une pétition pour demander au gouvernement de déposer un projet de loi sur le financement de la dépendance des personnes âgées, dès cette session, au Parlement (*le Monde* du 17 octobre), deux associations de retraités, les Panthères grises de France et l'Union française des retraités (UFR), ont souhaité offrir mercredi 21 octobre un fauteuil roulant *« au premier député dépendant »*. La manifestation, qui a rassemblé une soixantaine de personnes, s'est rendue au Palais-Bourbon, où elle a rencontré à peu près autant de gendarmes. *« Le papy-boom arrive très vite. Si les précautions ne sont pas prises, la catastrophe est inéluctable. Il nous faut développer une solidarité entre les retraités pour aider ceux qui sont dépendants »* a souligné Mme Renate Gossard, présidente des Panthères grises. Les organisateurs de la manifestation ont également déploré que, dans le projet de loi de finances, le budget alloué à la formation des aides à domicile stagne alors que le nombre de retraités augmente.

□ **M. Bérégovoy dénonce « la démagogie » de l'opposition dans le débat sur les personnes âgées dépendantes.** – M. Pierre Bérégovoy a affirmé, mercredi 21 octobre, à l'Assemblée nationale, qu'*« il doit y avoir un projet de loi »* relatif à la prise en charge des personnes âgées dépendantes mais qu'il *« doit être financé »*. Le premier ministre a dénoncé, à cette occasion, la *« démagogie »* de l'opposition, qui réclame *« une politique en faveur de la famille et des personnes âgées »* tout en souhaitant *« supprimer les cotisatons d'allocations familiales à la charge des entreprises »*.

□ **Incendie au centre d'études nucléaires de Saclay.** – Un incendie a eu lieu, mercredi 21 octobre, au centre d'études nucléaires du CEA de Saclay (Essonne). Le feu, qui s'est déclaré dans du bitume servant à l'enrobage des déchets, a été rapidement maîtrisé. Une dispersion de radioactivité a été enregistrée, mais les contrôles *« n'ont pas mis en évidence de conséquences pour le personnel, l'hygiène publique ni l'environnement »*, affirme le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI).

SPORTS

FOOTBALL : les Coupes européennes

George Weah éteint San-Paolo

En allant battre (2-0) Naples, mercredi 21 octobre, grâce à deux buts de George Weah, le Paris SG a fait un grand pas vers la qualification pour le troisième tour de la Coupe de l'UEFA. En Coupe des champions, Marseille est allé faire match nul (0-0) contre les Roumains du Dynamo Bucarest, tandis qu'en Coupe de l'UEFA, Auxerre battait (5-0) le FC Copenhague. Seul résultat négatif de la soirée européenne des clubs français : Monaco s'est incliné (1-0) à domicile contre les Grecs de l'Olympiakos en Coupe des vainqueurs de Coupe. Les matches retour auront lieu mercredi 4 novembre.

NAPLES

de notre envoyé spécial

Il n'a pas fallu plus d'un quart d'heure pour que George Weah éteigne le volcan de San-Paolo. Une reprise de volée a suffi à l'attaquant libérien pour moucher les derniers feux de Bengale, pour refroidir les restes d'enthousiasme d'un stade à moitié vide. Le public napolitain n'avait plus qu'à décliner les signes de son désarroi.

Silence impressionnant pour le premier but de l'attaquant. Huées pour le deuxième exploit du buteur du Paris SG. Puis cris de défi, en deuxième mi-temps : devant le pitoyable spectacle offert par leur équipe, les Napolitains convoquaient le souvenir du héros des années fastes et révolues, le temps de quelques *« Diego, Diego »* repris pour la première fois par le stade entier (*le Monde* du 22 octobre). Bronca *enfin, lorsque les joueurs de* Claudio Ranieri, dont les jours d'entraîneur semblent comptés, *quittèrent la pelouse sous* une averse brutale.

George Weah avait quitté la pelouse depuis longtemps, sous des applaudissements admiratifs, abandonnant l'équipe bleue à sa crise et Naples à ses amours perdues. *« Je n'ai joué qu'à cinquante pour cent de mes moyens, car je suis encore malade »*, estimait-il, pas mécontent de son effet.

Paris, l'Afrique et New-York

Le buteur avait effectivement contracté une mauvaise grippe au Zaïre, la semaine dernière, lors d'un match avec l'équipe libérienne. Car George Weah ne s'élève pas seulement dans les airs des surfaces de réparation. Il passe une partie de son temps dans les avions, entre Paris, le continent africain, où il continue à défendre les couleurs de son pays natal, et New-York, où vit sa famille.

L'attaquant semble se multiplier géographiquement avec autant de facilité qu'il accumule les buts : cinq en Coupe d'Europe cette saison, auxquels s'ajoutent six autres en championnat. Transféré à Paris en début de saison, après cinq années à Monaco, George est devenu, à vingt-six ans, sans doute le plus gros salaire du championnat français.

Il reste cependant une bonne affaire, seule star dans une équipe qui brille par ses qualités collectives. *A Naples, il aura* contribué à ce que le Paris SG réussisse la première partie du test auquel sont régulièrement confrontées les équipes françaises ambitieuses : battre une équipe italienne de renom.

J. Fe.

ÉDUCATION

Au conseil des ministres

M. Glavany annonce un plan de généralisation de l'alternance école-entreprise pour les élèves du technique

M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, a présenté, mercredi 21 octobre au conseil des ministres, un plan de généralisation des formations par l'alternance entre l'école et l'entreprise. Effectives depuis 1985 dans le cursus scolaire des bacheliers professionnels, les périodes de formation *en entreprise* (environ douze semaines réparties sur deux années) seront généralisées à l'ensemble des certificats d'aptitude professionnelle (CAP) et des brevets d'enseignement professionnel (BEP) d'ici trois ans. Cette mesure, qui concerne près de six cent mille élèves, s'applique déjà, depuis la rentrée, à treize CAP des secteurs du bâtiment-bois, de l'hôtellerie-restauration et des arts graphiques (*le Monde* du 15 octobre).

Conformément aux dispositions arrêtées à l'issue de la table ronde sur l'apprentissage et l'alternance sous statut scolaire en février dernier, le dispositif d'incitation financière des entreprises afin d'accueillir des jeunes des lycées professionnels, donc « sous statut scolaire », sera complété sous forme de crédit d'impôt. Des crédits supplémentaires devraient être également distribués aux établissements scolaires qui intégreront une action particulière pour l'alternance dans leur projet d'établissement.

A l'avenir plus étroitement associée à l'école, l'entreprise devrait être représentée dans les établissements scolaires comportant des formations professionnelles. Des *« commissions de l'alternance »*, émanant des conseils d'administration et associant des professionnels, seront chargées de donner un avis et d'apporter une aide pour l'organisation des périodes de formation en entreprise. Au niveau *national, un groupe de travail* comprenant des conseillers pédagogiques et des universitaires engagés dans la pratique de l'alternance *contrôlera la qualité* pédagogique des formations et la valeur des diplômes délivrés.

Le rapprochement école-entreprise devrait être également favorisé par des actions conjointes dans le *domaine de la formation* des tuteurs, ces salariés chargés de suivre, en entreprise, les élèves des lycées professionnels. En outre, les acquis des périodes passées en entreprise seront, dans le cadre du contrôle en cours de formation, pris en compte en vue de l'obtention du diplôme et les tuteurs participeront à la notation. Enfin un guide général du partenariat devrait être édité à l'occasion de la Semaine de l'enseignement technique, qui aura lieu du 3 au 6 novembre.

J.-M. Dy

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée, mercredi 21 octobre, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des travaux, un communiqué a été rendu public, dont voici des extraits :

• Mesures d'ordre social

Le ministre des affaires sociales et de l'intégration a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, dont les principales dispositions sont les suivantes.

I. – En matière de Sécurité sociale :

Le caractère de maladie professionnelle d'une affection sera reconnu, lorsque toutes les conditions prévues par les tableaux de maladie professionnelle ne sont pas remplies, dès lors qu'un examen individuel de la situation du malade aura montré que cette affection est imputable à son activité professionnelle. (...)

Les prestations en nature de l'assurance-maladie et de l'assurance-maternité seront servies à toutes les personnes veuves ou divorcées ayant ou ayant eu un nombre minimum d'enfants à charge fixé par décret et à toutes les personnes titulaires de l'allocation de veuvage, qui n'en bénéficient pas déjà à un autre titre.

II. – En matière de santé :

Pour faciliter la lutte contre les intoxications, les fabricants, les importateurs et les vendeurs de préparations chimiques seront tenus de communiquer la composition de ces préparations aux centres antipoison ou à un organisme agréé à cette fin. Cet organisme centralisera les données ainsi recueillies, qui seront couvertes par le secret professionnel.

Le fait de perturber l'accès à un établissement pratiquant l'interruption volontaire de grossesse ou de perturber la libre circulation des personnes à l'intérieur de cet établissement ou le fait de menacer ou de chercher à intimider le personnel ou les femmes qui s'y rendent, dans le but d'empêcher une interruption volontaire de grossesse, constituera un délit.

• DOM-TOM

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté un projet de loi portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer, aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

1. – Auparavant, la question de savoir si une loi devait s'appliquer dans les territoires d'outre-mer était tranchée à l'occasion de l'examen de chaque projet de loi, mais, pour mieux assurer la cohérence du droit applicable dans ces territoires, le gouvernement préfère, maintenant, élaborer périodiquement des projets de loi spéciaux, étendant aux territoires d'outre-mer celles des lois récentes dont l'extension est jugée opportune. Le projet de loi est le premier à avoir été préparé dans ce souci.

2.– En dehors de l'extension aux territoires d'outre-mer de dispositions législatives récentes, le projet de loi actualise le droit applicable dans les départements et territoires d'outre-mer et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. (...) Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est étendu à la Polynésie française et à Saint-Pierre-et-Miquelon, moyennant diverses adaptations.

• La formation en alternance dans le cadre de l'éducation nationale

(Lire page 11.)

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres, réuni mercredi 21 octobre, a procédé, sur la proposition de M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur, au mouvement préfectoral suivant :

M. Jean-Pierre Delpont, préfet des Yvelines, est nommé préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin.

[Né en 1937 à Souk-Ahras (Algérie), titulaire d'un DES de droit public et du diplôme de l'Institut d'études politiques d'Alger, M. Jean-Pierre Delpont est entré en 1963 dans le corps préfectoral. Secrétaire général de la Corrèze, en 1970, puis directeur du préfet de la région Rhône-Alpes, M. Delpont est nommé à Matignon lorsque le préfet de Rhône-Alpes devient directeur du cabinet de M. Jacques Chirac, premier ministre, en 1974. Nommé préfet de Corrèze en 1976, puis directeur de cabinet auprès du ministre chargé des anciens combattants en 1980, M. Delpont est détaché auprès du conseil général des Hauts-de-Seine en 1982, puis nommé préfet des Yvelines en 1986.]

M. Jacques Dewatre, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion, est nommé préfet des Yvelines.

[Né le 5 juin 1936 à Limoges (Haute-Vienne), ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, M. Jacques Dewatre a été officier de l'armée active de 1958 jusqu'à 1974. Sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aude, il est nommé, en juin 1981, chef de cabinet de M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Nommé secrétaire général de la préfecture des Yvelines en 1984, il devient, en mars 1985, préfet hors cadre, directeur du service central des Compagnies républicaines de sécurité. En octobre 1985, il est nommé directeur de la défense et de la sécurité civile, puis, en avril 1986, préfet de la Guyane. Préfet de Saône-et-Loire en 1988, il devient préfet de La Réunion en 1991.]

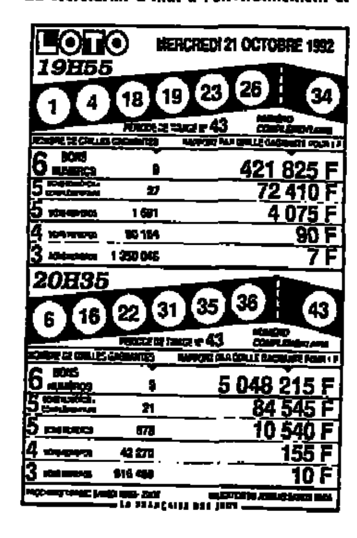
M. Paul Mingasson, préfet hors cadre, est nommé préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne.

[Né le 28 février 1945 à Paris, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Paul Mingasson est administrateur civil au ministère de l'équipement et du logement, puis au ministère de l'urbanisme et du logement avant de devenir, en 1981, conseiller technique au cabinet du premier ministre. Préfet du Tarn en 1985, remis à la disposition de son corps d'origine en 1986, il entre, en janvier 1988, au secrétariat général de la défense nationale. Il préside parallèlement, en 1989, un groupe de réflexion sur la politique de prévention des risques au secrétariat d'Etat à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.]

M. Jean-Paul Proust, préfet de la région Limousin, préfet de la Haute-Vienne, est nommé préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime.

[Né le 3 mars 1940 à Vaas (Sarthe), ancien élève de l'ENA, M. Jean-Paul Proust, administrateur civil affecté au ministère de l'intérieur, est détaché en octobre 1967, en qualité de sous-préfet, comme directeur de cabinet du préfet du Val-d'Oise. Nommé sous-préfet en avril 1972, il devient adjoint au directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur, puis, en avril 1974, secrétaire général de La Réunion. Directeur de cabinet du directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur, en août 1975, sous-préfet de Lorient en mai 1977, il est nommé, en février 1982, directeur des pêches maritimes et des cultures marines au ministère de la mer. En juin 1985, nommé préfet hors cadre, il est chargé de la préparation des programmes intégrés méditerranéens auprès de Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé du plan et de l'aménagement du territoire. Directeur de cabinet du commissaire de la République d'Ile-de-France en novembre 1985, il est nommé, en mai 1986, directeur de la défense et de la sécurité civile au ministère de l'intérieur. Préfet de l'Isère en novembre 1987, de la Guadeloupe, en octobre 1989, il avait été nommé préfet de la région Limousin et de la Haute-Vienne en juillet 1991.]

M. Jean-Claude Quyollet, préfet de Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime, et M. Jacques Barel, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin, ont été nommés hors cadre.



LOTO – MERCREDI 21 OCTOBRE 1992		
19H55 : 1 – 4 – 18 – 19 – 23 – 26 – complémentaire 34		
6 bons numéros	8	421 825 F
5 + complémentaire	27	72 410 F
5	1 691	4 075 F
4	90 184	90 F
3	1 350 046	7 F
20H35 : 6 – 16 – 22 – 31 – 35 – 36 – complémentaire 43		
6 bons numéros	5	5 048 215 F
5 + complémentaire	21	84 545 F
5	678	10 540 F
4	42 270	155 F
3	916 480	10 F

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5895

HORIZONTALEMENT

I. Des femmes souvent toutes noires. – II. Pas dit mais entendu. – III. Une lignée de peintres japonais. Objet d'une question. – IV. Peut menacer celui qui ne prend pas de gants. – V. Possessif. Fin de bail. Tient bien la bouteille. – VI. Adverbe. Une grande grive. – VII. D'un auxiliaire. Glucide décomposable par hydrolyse. – VIII. Berceau pour des princes. Lentilles. – IX. Terminé en pointe. – X. Fait souvent un pli. Un impair pour celui qui veut faire ses preuves. – XI. Un peu de sauce. Qui ressemble à la soie.

VERTICALEMENT

1. Pour la noce, ne doit pas être maigre. Vidé quand on se met à table. – 2. Coule en Ethiopie. Qui ne fait pas avancer. – 3. Une vieille bataille. Utile quand on ne peut pas se mettre dans le bain. – 4. Peut marquer le coup. Une partie de l'ensemble. – 5. A donc réagi en homme. Claque quand elle a cinq feuilles. – 6. Des ronds sur des robes. Posséda. – 7. Destinataire d'une épître. Pas admis. Note. – 8. Prendre à bras le corps. – 9. Coule dans le Bocage. Tiennent bien leur logis. Peut être mis à l'index.

Solution du problème n° 5894

Horizontalement

I. Lavettes. – II. Adéquates. – III. Dilué. Ana. – IV. Retirons. – V. Eues. Cet. – VI. Seiches. – VII. Pô. Tôle. – VIII. Lucane. An. – IX. Utilisera. – X. Mirée. Sem. – XI. Ela. Net.

Verticalement

1. Ladre. Plumé. – 2. Adieu. Outil. – 3. Veltes. Cira. – 4. Equisétale. – 5. Tuer. Ionien. – 6. Ta. Clés. – 7. Etanche. Est. – 8. Sensée. Are. – 9. SA. Tsunami.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

– Zoé DUCOURNAU,
M. et Mme Mathieu DUCOURNAU,
sont heureux de faire part de la naissance de leur petit frère et fils

Gaspard,

le 6 octobre 1992.

22, rue de Fleurus,
75006 Paris.

– Julia HOVANESSIAN,
Paul ROUSSEAU,
Margot, Jules, Edgar,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Théophile,

à Paris, le 21 octobre 1992.

Décès

– Le délégué régional adjoint Ile-de-France, secteur Paris A,
Les directeurs de laboratoire,
Les chercheurs,
Le personnel administratif,
ont la profonde tristesse de faire part du décès, survenu le 18 octobre 1992, de

Denis BABLET,
directeur de recherche,
ancien directeur du laboratoire
de recherches sur les arts du spectacle.

(Lire page 13.)

– Le docteur
et Mme Roland Bernheim
et leur fille,
Mme Michèle Meyer-Bernheim,
M. et Mme Eric Meyer
et leur fils,
M. Marc Meyer,
ont la tristesse de faire part du décès, le 18 octobre 1992, de

Mme Huguette BERNHEIM,
née Blum.

15, rue de l'Odéon,
75006 Paris.
134, rue Perronnet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. et Mme Christian de Barbarin-Paquet,
son fils et sa belle-fille,
M. et Mme Nicolas de Barbarin-Paquet
et leur fille,
Karine de Barbarin-Paquet,
Emmanuel de Barbarin-Paquet,
ses petits-enfants,
M. et Mme Jacques Swaters,
son frère et sa belle-sœur,
Le docteur et Mme Maurice Staquet
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Orban
et leurs enfants,
Le vicomte et la vicomtesse Berryer
et leurs enfants,
M. et Mme Eric Moerenhout
et leur fils,
M. et Mme Axel Marcq
et leur fils,
M. Philippe Marcq
et ses enfants,
ses neveux et nièces,
M. et Mme Antoine Dettori,
son personnel dévoué,
ont le profond regret de faire part du décès de

Mme Paly Gaston
DEFFERRE-SWATERS,

née le 24 octobre 1906 à Bruxelles,
décédée le 20 octobre 1992 à Marseille.

Le service funèbre sera célébré en l'abbaye de Saint-Victor, le vendredi 23 octobre, à 10 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Paly aimait les fleurs, mais vous invite de préférence à faire un don soit à l'Association des aveugles Valentin-Haüy, soit à la Croix-Rouge française (Somalie). Chèques à adresser au 52, traverse Nicolas, 13007 Marseille.

– Mme Maurice Le Roux,
son épouse,
M. et Mme Jean-Philippe Le Roux,
Arthur et Juliette,
M. et Mme Patrice Le Roux,
Pierre, Constant, Henri et Marion,
M. Frédéric Le Roux,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Monique Le Roux,
sa sœur,
Mme Olivier Le Roux,
sa belle-sœur,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Maurice LE ROUX,
compositeur, chef d'orchestre,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Arts et des Lettres,

survenu le 19 octobre 1992, à l'âge de soixante-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Augustin, Paris-8e, le vendredi 23 octobre 1992 à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu au Père-Lachaise, dans l'intimité familiale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde *du 22 octobre.*)

– Paris,

Mme Anne Pierrehumbert
fait part du décès de son époux,

M. Charles-Henri
PIERREHUMBERT,

survenu le 20 octobre 1992.

Un culte protestant sera célébré à Saint-Laurent-la-Vernede (30), le vendredi 23 octobre à 10 heures.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Abel ROUËT de CLERMONT,
directeur général honoraire
de la chambre de commerce
et d'industrie de Laval,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu dans sa soixante-dix-neuvième année.

157, rue Bernard-le-Pecq,
53000 Laval.

– Dominique Stoloff,
sa femme,
Gabriel,
son beau-fils,
Viviane Forester,
sa mère,
Simon et Olga Stoloff,
son frère et sa belle-sœur,
Julia,
sa nièce,
Didier et Cornelie Rodelle,
Jean et Denise Brard,
Ses beaux-parents, leurs enfants et petits-enfants,
Toute la famille,
Tous ses amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jean STOLOFF,

survenu le 17 octobre 1992.

Les obsèques et l'inhumation auront lieu le vendredi 23 octobre, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse où l'on se réunira, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

5, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.

Remerciements

– Mme Marcel Roulmann,
Jean-Jacques et Françoise Roulmann,
François et Marjorie,
Et toute la famille,
remercient les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de

M. Marcel ROULMANN.

□ **Santé, valeur en hausse.** – Le Centre culturel Les Fontaines organise, du 23 octobre (17 heures) au 24 octobre (18 heures), un colloque sur les dépenses de santé en France, à partir du dossier établi par la revue *Projet*, avec la présence de quatre de ses auteurs.

▶ **Renseignements et inscriptions : Les Fontaines-sessions, boîte postale 219, 60631 Chantilly. Tél. : (16) 44-57-24-60. Fax : (16) 44-57-31-33.**

Anniversaires

– Il y a un ans, le 23 octobre 1991, disparaissait

Marie-Françoise GROZEL,
administrateur civil hors classe
au ministère de l'économie
et des finances.

Son époux demande à tous ceux qui l'ont connue et aimée une pensée émue pour elle.

81, rue Marcel-Bonnet,
94230 Cachan.

– Il y a un an, disparaissait le

docteur Robert MARY.

Ses parents,
Ses amis,
se souviennent.

Jean-François Mary.

– Il y a dix ans, le 17 octobre 1982,

Alain de ROTHSCHILD

nous quittait.

Le service à sa mémoire sera célébré à la synagogue de la Victoire le mardi 27 octobre 1992, à 11 h 30.

Synagogue de la Victoire,
44, rue de la Victoire,
75009 Paris.

– Il y a dix ans mourait

Elisabeth WEINER,

« Mais peut-être ta personne est devenue comme un air de temps de neige, qui entre par la fenêtre... »
Henri Michaux.
Nous deux encore.

Messes anniversaires

– Le comité directeur du CNI
prie de bien vouloir assister à la messe qui sera célébrée à la mémoire de

Yvon BRIANT,
président du CNI,
député au Parlement européen,

et de

Sa famille,

en l'église Saint-Louis des Invalides, mercredi 4 novembre 1992, à 17 h 45, entrée cour d'Honneur, esplanade des Invalides.

Communications diverses

– **Alliance israélite universelle.** « Fin de l'histoire et histoire juive », par **Catherine Chalier, lundi 26 octobre 1992, à 20 h 30, 45, rue La Bruyère, 75009 Paris (PAF).**

– Assises Justice-Construction. Elles se tiendront au palais de justice de Paris, 1re chambre cour d'appel, le 26 novembre 1992, à 9 heures. Elles auront pour thème : « Construction européenne et Europe de la construction. Quels contrats ? » Présidées par M. Aquenin, magistrat honoraire, elles permettront une confrontation positive entre constructeurs et monde judiciaire sur les problèmes posés par ce thème, soit : les principes applicables, les différents montages, les perspectives d'harmonisation. Une opportunité exceptionnelle est offerte cette année avec les interventions de jurisconsultes et magistrats des pays de la Communauté. Renseignements et inscriptions (avant le 12 novembre) : Association justice-construction, 23, rue de Liège, 75008 Paris. Tél. : 30-75-02-45 ou 34-71-90-70.

Soutenances de thèses

– Université des sciences humaines de Strasbourg. M. Bertrand Hell soutiendra, le mardi 27 octobre 1992, à 14 h 30 (palais universitaire, salle Fustel), sa thèse pour l'obtention du doctorat d'Etat ès lettres en ethnologie, sur le thème : « Chasse, rage et possession. Etude sur le culte de saint Hubert et sur l'imaginaire du sauvage en Europe nord-occidentale. »

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S A
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
ou 36-15 - Tapez *LM*

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

221 MQ 02 — PP.Paris RP

Durée choisie : 3 mois □ 6 mois □ 1 an □

Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MUSIQUES

L'amour des poètes

Après Hölderlin, après Beckett, Heinz Holliger met en musique des poèmes de Robert Walser. Autre univers

Compositeur, chef d'orchestre, star suisse du hautbois, Heinz Holliger, que le public français *connaissait superficiellement*, est traité depuis deux ans par le Festival d'Automne comme un ami auquel on tient et dont on suit l'œuvre pas à pas. Le Théâtre du Rond-Point l'accueillait lundi 19 octobre, sous sa casquette de chef d'orchestre, dans un programme bizarre et épatant, bien à l'image de ce farfadet insaisissable. Et ce programme reposant rompait d'emblée avec l'image «intellectuelle» que l'on accole souvent à cette série parisienne de manifestations automnales.

Alb-Chehr est une *«musique d'esprits et de paysans de montagne»* qu'Holliger écrivit en 1991 pour l'ouverture d'un musée des instruments populaires dans le canton de Berne. Il est toujours périlleux de transporter dans le contexte guindé du concert une partition dont les premières motivations ont été fonctionnelles et qu'il ne s'agit en aucun cas d'écouter dans le recueillement. Les *Oberwalliser Spillit*, «troubadours du Haut-Valais» qui ont gardé la pratique des instruments traditionnels mais qui les utilisent dans une optique avant-gardiste, sont des amateurs d'une extrême virtuosité (ils jouent sans être dirigés une danse des morts sur un rythme de polka qu'Holliger s'est amusé à vicieusement déglinguer). Leur rôle est d'illustrer par des bruitages ou des musiques d'ambiance un conte fantastique paysan, dit par un récitant secondé par un petit chœur d'hommes. La forme en couplets, l'utilisation du folklore suisse allemand n'ont d'autre ambition que de convier à un gentil sabbat, grâce à la survivance des traditions, les esprits d'antan. C'est beaucoup plus innocent que *l'Histoire du soldat* (il est vrai que Stravinsky n'était suisse que d'adoption). C'est tonique et attendrissant.

La fameuse lune rouge de Wozzeck

Beiseit, dont c'était également la création française, se situe dans une tout autre lignée, celle qui a conduit Holliger, dans la foulée de Schumann et de Schubert, à élire «ses» poètes et à leur consacrer des recueils entiers : le cycle de *Scardanelli* pour Hölderlin, celui des *Enigmes du feu* de Nelly Sachs – l'un et l'autre créés l'an dernier au Festival – sans oublier de vieilles affinités électives avec Beckett (*le Monde* des 4 et 30 octobre 1991).

Et voici le poète suisse Robert Walser qui, a son tour, décrit le monde concret comme à travers une légère brume, une vitre infranchissable et qui, à mots doux, se plaint de parcourir des *«distances oubliées»*. Toujours, chez Hölderlin et Walser, cette peinture des menaces extérieures, qui semble dissoudre l'angoisse intérieure. La fameuse lune rouge qui annonce à Wozzeck qu'il va tuer...

C'est cela que dans *Beiseit*, plus encore que dans *Scardanelli*, Holliger a décrit, a visualisé musicalement. Il a opté en guise d'accompagnement pour des couleurs bizarres (un accordéon, une clarinette, une contrebasse : Teodoro Anzelloni, Elmar Schmid, Johannes Nied). Il a confié le texte, très traditionnellement, à une voix d'homme (David James). A un haute-contre pourtant : manière de remonter le temps jusqu'à l'art représentatif de l'ancien madrigal? Façon d'installer des moments de tension presque insupportable entre une écriture vocale distendue, éclatée, parfois distillée en d'effroyables pianissimos inarticulables et un timbre généralement employé pour son galbe, son phrasé, sa ligne, sa grâce en accord avec l'harmonie du monde.

Interné comme Hölderlin, Robert Walser ne devait plus écrire une ligne pendant les vingt-sept dernières années de sa vie. A travers ses poèmes, qu'il coule dans les scherzos trottinants, une toccata hagarde, de longues tenues claudiquantes, des couches de sons qui se frottent au quart de ton sans se fondre jamais, Holliger parvient à décrire ce qu'on appelle la folie comme une longue promenade désaccordée, discrètement égarée, à peine délirante. L'univers d'à côté.

ANNE REY

► **Prochains programmes musicaux du Festival d'Automne : *Tramuntana tremens*, spectacle musical de Carles Santos, du 23 au 25 octobre, Odéon-Théâtre de l'Europe ; œuvres chorales de Luciano Berio, le 28, 20 heures, Opéra Bastille. Tél. : 42-96-12-27.**

Eros et capitalisation

Madonna pratique la monoculture du sexe : bons rendements, piètre qualité

Erotica et *Sex* sont sortis respectivement lundi et mercredi de cette semaine. *Sex* le livre, *Erotica* le disque. Mais il ne faut pas croire que Madonna ne pense qu'à ça : Madonna ne pense qu'à elle. Une préoccupation clairement manifestée il y a dix jours, lors de la visite parisienne de la célébrité. Presque personne n'avait vu *Sex* – les rares privilégiés qui avaient pu le consulter (pour négocier la prépublication de photos) avaient dû signer un document les engageant à ne pas en divulguer le contenu. D'*Erotica*, on ne connaissait que la chanson titre. Les émissions, articles et conversations consacrés à Madonna n'ont pas été encombrés de considérations sur ses œuvres. Madonna est universellement connue parce qu'elle est célèbre. Elle est dispensée des formalités – la création, l'exécution.

Aux origines, il y avait une chanteuse. Elle n'était douée pour rien, sinon d'un appétit que rien ne peut assouvir et d'une conscience aiguë de l'époque qu'elle traversait. Son éducation fut new-yorkaise et parisienne, disco et new-wave. Elle en tira le personnage de la *material girl*, incarnation des aspirations monétaires et charnelles des années Reagan. Les trois albums sortis en 1984 et 1986 (*Material Girl*, *Like A Virgin*, *True Blue*) sont caractérisés par un aplomb, un savoir-plaire qui ont fait de Madonna une déesse des hit-parades.

Ce qu'on ne devinerait pas forcément en écoutant *Erotica*. On devine plutôt que Madonna a d'autres ambitions en tête que de rester le pendant féminin de Michael Jackson. Elle veut faire du cinéma, fixer elle-même l'ordre du jour du débat moral aux Etats-Unis. Les chansons d'*Erotica* sont inconsistantes, de la *dance music* propre sur elle, avec une reprise glaciale de *Fever* qui fait très exactement l'effet de 500 milligrammes d'aspirine. Quelques double sens culinaires dignes des blues les plus égrillards (*Where It All Begins*) égaient à peine un disque fantomatique, qui se traîne de clichés musicaux en lieux communs poétiques.

Il suffit de regarder *Sex* pour se rendre compte que Madonna n'avait pas la tête à la musique ces derniers mois. Ce livre, vendu sous pochette de Mylar (matériau utilisé pour les couvertures de survie; la métaphore pourrait être poussée car il y a quelque chose de désespéré dans ce *blitzkrieg* multimédias), couvert d'aluminium, renferme des photos scandaleuses. Madonna a passé des mois à se faire tirer le portrait dans le plus simple appareil, seule, accompagnée, d'inconnus ou de célébrités (le mannequin Naomi Campbell, les rappers Vanilla Ice et Big Daddy Kane).

Le scandale n'existera que dans le regard des scandalisés, mais il suffit d'avoir assisté au lynchage symbolique de Sinead O'Connor par le public new-yorkais lors du concert d'hommage à Bob Dylan (*le Monde* daté 18-19 octobre) pour avoir une idée du risque que l'on prend en affrontant le conservatisme américain. L'excommunication ne devrait pas tarder.

Un regard plus serein s'attardera sur le travail consciencieux accompli par Madonna, qui incarne Dita, perverse polymorphe et dure à la tâche. Elle prend autant au sérieux son rôle de libératrice que jadis celui d'icône pop. On sent qu'à la fin de chaque session photo (homosexualité féminine, sado-masochisme, pédophilie, sexe interracial, travestisme), Madonna cochait d'une croix l'article correspondant sur sa liste de commissions. Concentrée sur sa mission libératrice, Madonna ne laisse rien au désir, au dérèglement. Les photos de Steven Meisel doivent beaucoup à Newton (moins la provocation) et à Mapplethorpe (moins la poésie), les textes de Madonna (correspondance entre Dita-Madonna et son amant) oscillent entre la banalité du courrier d'une messagerie rose et une maladresse adolescente parfois émouvante. La démonstration est claire jusqu'à ce que le regard se trouble le temps de quelques pages : Madonna, un peu moins exposée qu'ailleurs, se blottit dans les bras d'Isabella Rossellini, travestie en homme. On ne voit plus les corps mais les regards, on ne pense plus à la tête que les Américains vont faire, on cherche l'image derrière l'image. Mais Madonna n'y est pour rien.

THOMAS SOTINEL

► ***Erotica*, 1 CD Sire/Warner Bros, 9362-45031-2.**

► ***Sex*, 128 pages, 300 F. Editions Vade Retro.**

THÉÂTRE

La mort de Denis Bablet

Toute une vie de recherches consacrées à la scène

Denis Bablet, spécialiste du théâtre au CNRS, est mort le 18 octobre à l'âge de soixante-deux ans.

Né à Paris le 19 mars 1930, docteur ès lettres, Denis Bablet entre au CNRS en 1953. Il y est successivement directeur de recherche, responsable de l'équipe Théâtre moderne puis du laboratoire de recherches théâtrales et musicologiques et de la collection «Les chœurs des muses». Il a dirigé diverses études, seul ou en collaboration, publiées aux éditions du CNRS dans la collection «Arts du spectacle» : *Esthétique générale du décor de théâtre de 1870 à 1914*, *l'Expressionnisme dans le théâtre européen*, *le Masque, du rire au théâtre* et *le Lieu théâtral dans la société moderne*.

Spécialiste des pays de l'Est, il publie, souvent aux éditions du CNRS, dans la collection «Les voies de la création théâtrale», plusieurs ouvrages qui font autorité, consacrés aux travaux de nombreux auteurs et metteurs en scène : Brecht, Frisch, Weiss, Svoboda (éditions de la Cité), Mrozek, Kantor passent ainsi au filtre fin de ses recherches et de ses analyses. D'autres grandes figures de la scène mondiale ne le laisseront pas indifférent, qu'elles soient françaises (Jean Genet, Aimé Césaire, Ariane Mnouchkine, qui fait l'objet d'un «diapolivre» réalisé avec son épouse, Maire-Louise Bablet) ou étrangères (Miller, O'Neill, Pinter, et Samuel Beckett). Passionné par les arts plastiques, dont il a maintes fois décrit le lien intime avec la scène, Denis Bablet avait accompagné en expert l'organisation d'expositions comme celle présentée au Festival d'Avignon en 1986, «Peinture/théâtre».

O. S.

CINÉMA

La ligne de vie

Un grand cinéaste trace son chemin d'espoir à travers les ruines et les malheurs d'un séisme en Iran

ET LA VIE CONTINUE
d'Abbas Kiarostami

« C'est quoi, les secours ? » est la première question que pose l'enfant. Avec son père (l'acteur Farhad Kheradmand, qui joue le rôle du réalisateur), il est parti en voiture, cinq jours après le terrible séisme qui ravagea le nord de l'Iran en 1990. Ils cherchent les deux gamins, Babak et Ahmad, interprètes d'un précédent film du même cinéaste, *Où est la maison de mon ami ?*, celui qui a révélé à l'Occident le nom de cet Iranien jusqu'alors inconnu, ce nom difficile à prononcer, Abbas Kiarostami, qui est celui de l'un des plus grands metteurs en scène d'aujourd'hui.

Le père et le fils ne retrouveront pas Babak et Ahmad, qui habitaient un village anéanti par le tremblement de terre. Mais ils trouveront, au cours de leur quête obstinée au milieu des maisons effondrées et des abris de fortune, bien autre chose. Ils trouveront la vie même. Souvent, l'enfant attire d'un regard, d'une question, d'un doigt pointé, l'attention sur le détail cocasse ou dramatique, futile en apparence et essentiel pourtant. Kiarostami filme comme l'enfant regarde : une bouilloire, quelques gouttes d'eau, un vieux type avec une cuvette de WC, tout est dit, au plus simple, au plus juste. Bouleversant, sans un milligramme de pathos.

Abbas Kiarostami maîtrise comme personne (sinon peut-être, de manières différentes, Rossellini et Godard) les ruses de la contrebande sur la frontière entre documentaire et fiction. On le devinait depuis son premier long-métrage, *le Passager* (1974), il en avait fait le ressort principal de *Devoirs du soir* (1989) et de *Close-up* (1990). « Maîtrise » n'est d'ailleurs pas le mot juste, tant semble peu concertée la manière dont il joue, avec humour souvent, du glissement de la réalité jouée, reconstituée, à la réalité découverte sur place et acceptée, et des échanges entre ces deux côtés du miroir. Ainsi, après que la terre ait tremblé, et ce fut terrible signe de mort, le film intensément « vibre », comme le réclamait jadis François Truffaut. Et c'est un lumineux signe de... vie.

Le même Truffaut disait attendre d'un film qu'il lui dise quelque chose soit de la vie, soit du cinéma. *Et la vie continue* fait les deux. Le trajet de la petite R5 jaune perdue dans les immenses paysages lacérés par la catastrophe, puis l'attention à l'intimité murmurée de malheurs si grands, si inexplicables que leurs victimes restent comme anesthésiées, la curiosité pour une sauterelle ou le prochain match de foot (c'était Ecosse-Brésil, le jour où la terre a tremblé, la coupe du monde n'est pas finie) qui se glissent furtivement dans les impératifs de survie et de deuil, les bruits de bulldozers s'épanouissant soudain dans la musique de Vivaldi, tout ce va-et-vient élégamment, naturellement orchestré, c'est le battement de la vie.

Mais quand la voiture quitte la route embouteillée, cherche son chemin en solitaire sur des chemins qu'on dit impraticables, interdits, quand le père et le fils interrogent insatiablement, quand le conducteur répond à ceux qui veulent le dissuader de continuer *« je n'ai pas le choix, et je n'ai pas d'autre voiture »*, comment ne pas y voir également la métaphore du cinéma de Kiarostami, singulier, exigeant, en quête de vérité hors des sentiers balisés aussi bien par la production d'aujourd'hui que par les autorités de son pays ? Comment s'étonner que ce cinéma-là soit devenu, lors du tour de vis politique imposé par les religieux à l'Iran au cours de l'été dernier, l'otage des obscurantistes ?

Les hasards de la distribution font que sortent le même jour sur les écrans français deux films aussi différents que possible, deux films pourtant d'une force exceptionnelle, et qui, finalement, disent la même chose. Dans le malheur à la première personne des *Nuits fauves* comme dans la détresse de tout un peuple frappé par la catastrophe où *Et la vie continue* trace son sillon lucide et enchanté, ce sont, pour répondre à la question de l'enfant, d'indispensables films de secours.

J.-M. F.

Un entretien avec Abbas Kiarostami

« Montrer des personnages dignes d'eux-mêmes »

Abbas Kiarostami a cinquante-deux ans. Et la vie continue *est son septième long-métrage. Il vit à Téhéran, et travaille dans le cadre de l'Institut pour le développement intellectuel des enfants et des jeunes, dont il a fondé le département cinéma en 1969. Il répond aux questions concernant son film. A celles-là seulement.*

***« Quand avez-vous décidé de tourner* Et la vie continue... ?**

– Dès l'annonce du tremblement de terre, j'ai voulu savoir si les jeunes acteurs de *Où est la maison de mon ami ?* avaient survécu. Je suis parti, la route était bloquée. Je suis reparti le surlendemain, mais je ne les ai pas trouvés. Pourtant, je me sentais mieux au retour malgré le malheur et l'incertitude : j'avais vécu le drame de l'intérieur, vu à la fois l'incompréhension et la détermination des gens pour continuer à vivre, et l'immense présence de la nature. Le film s'est imposé de lui-même après ce voyage, que j'avais fait avec mon fils, Bahman. Nous avons écrit le scénario ensemble, j'aurais voulu mettre son nom au générique, mais en Iran, cela aurait été mal perçu.

– Combien de temps s'est écoulé entre le voyage « réel » et le tournage ?

– Le tournage a commencé cinq mois plus tard, une seconde partie a eu lieu onze mois après la catastrophe, pour retrouver les mêmes conditions climatiques. Les cinq mois de délai étaient nécessaires pour digérer ce que j'avais vu, pour parvenir à un certain dépouillement. Je ne voulais pas montrer la violence, je voulais éliminer la dramatisation. Je n'écris jamais des scénarios très précis, j'aime laisser une place à l'improvisation, à l'accident, à la magie du tournage. Je serai ravi le jour où, arrivant avec toutes mes séquences préparées, tout se passera autrement.

– Donc, onze mois après, la région était toujours dans le même état ?

– Oui, même si, onze mois après, la végétation avait poussé sur les ruines. On a dû aménager un peu pour les besoins du tournage, mais pas grand-chose. Les survivants ont quitté la région, elle est abandonnée. Quand, pour le tournage, j'ai demandé aux gens de salir à nouveau leurs vêtements et leurs maisons, beaucoup ont refusé. Les figurants allaient même emprunter des vêtements neufs. Tout ce qu'on voit dans le film est trop propre, mais le côté documentaire était trop pénible pour ces gens à ce moment-là, j'ai respecté leur vœu. Ils voulaient le côté spectacle. Cela ne colle pas vraiment à l'événement, mais ça ne fait rien.

» Toute mon expérience avec *Close-up* a été très importante, j'ai appris qu'il fallait montrer des personnages dignes d'eux-mêmes devant la caméra. Comme les acteurs voulaient vraiment être beaux et propres devant la caméra, je ne souhaitais pas les ensevelir une nouvelle fois.

– Vous jouez souvent sur l'aspect mi-fiction mi-documentaire du film ?

– Je sais qu'en Iran certains regardent le cinéma d'un œil très critique, en cherchant à prouver que le cinéma ment. Ils se servent des défauts techniques pour souligner le côté mensonger du film. Je veux prouver que le cinéma peut, à travers ses « mensonges », arriver à des vérités humaines très profondes.

– Tous les personnages de* Et la vie continue... *paraissent connaître* Où est la maison de mon ami ? *tout le monde avait vu ce film ?

– En tous cas, dans la région, tout le monde le connaissait. Le tournage avait été un événement, chacun savait où était la maison. D'ailleurs, après le tremblement de terre, les médias recherchaient aussi les enfants, devenus des vedettes. Plus tard, quand on a appris qu'ils étaient en vie, ils ont reçu des cadeaux, ils sont vraiment populaires.

– Vous aviez décidé de ne pas dire, dans le film, ce qu'il était advenu des vrais enfants ?

– Un soir, pendant le tournage, j'ai hésité un instant. Mais je ne voulais pas faire un mélo, genre qui est immensément populaire en Iran, j'ai résisté à la tentation. Pourtant, dès le premier jour du tournage, les enfants étaient à côté de moi en me demandant s'ils joueraient ou non dans le film. Pour ne pas tout leur refuser, j'ai montré à la fin du film deux silhouettes qui s'éloignent, ce sont eux, mais il est impossible de les reconnaître.

– On est surpris d'entendre soudain du Vivaldi.

– J'avais commandé une musique originale, déjà avec du cor, qui est employé en Iran pour la musique de deuil. Comme il sert aussi pour la chasse, cet instrument s'accommode bien d'une nature sauvage. Mais la musique originale était mauvaise, alors, à cours de temps, j'ai choisi le *Concerto pour cors et cordes* de Vivaldi. Il m'a semblé que l'utilisation de cette musique classique occidentale donnait un caractère plus universel au film.

– Comment le film a-t-il été accueilli en Iran ?

– Il n'est pas sorti, je n'ai aucune information à ce sujet, sinon que les affiches n'auront pas le droit de mentionner les prix obtenus en Occident. D'ailleurs, le producteur pense que ces prix n'ont pas de valeur puisque lui-même n'aime pas le film. Il est seulement passé dans un festival en Iran. Je suis sûr que les habitants de la région sinistrée ne l'aimeront pas, parce que chez nous le mélodrame domine tellement qu'ils n'auront pas l'impression de voir un « vrai film ». En Iran, les gens achètent leur billet en sachant ce qui va se passer à la fin. On m'a dit : *« Nous voulons savoir ce qui est arrivé aux enfants, nous voulons les voir. »* Les gens veulent pleurer si les enfants sont morts, se réjouir s'ils sont en vie. Ils veulent une réponse. Les spectateurs disent que je les ai trahis parce que je les ai abandonnés sans leur dévoiler ce qu'ils attendaient. J'étais conscient de cela en faisant le film. »

Propos recueillis par
JEAN-MICHEL FRODON

□ **Festival de l'image à Chalon-sur-Saône.** – Nicéphore Niepce, le père de la photographie, est natif de Chalon-sur-Saône. Le festival qui s'y déroule depuis 1986 est donc consacré non pas au cinéma mais à « l'image de film » : les films sont sélectionnés sur le seul critère de la qualité de leurs images. Un jury composé de directeurs de la photographie, peintres, photographes de plateau, réalisateurs ou écrivains devra départager une vingtaine de courts et longs métrages dont *Van Gogh*, de Maurice Pialat, *la Belle Noiseuse*, de Jacques Rivette, *Delicatessen*, de Jeunet et Caro, *Merci la vie*, de Bertrand Blier, *Urga*, de Nikita Mikhalkov... L'image est également au centre de plusieurs expositions, rencontres ou stages.

▶ **Jusqu'au 24 octobre. Tél. : 85-42-52-00.**

□ **Cinéma et histoire à Rueil-Malmaison.** – Au programme de ce sixième Festival du film d'histoire : une inévitable journée Christophe Colomb, un très beau cycle « Corsaires et flibustiers » avec le truculent *Barbe noire, le pirate*, de Raoul Walsh, plusieurs films d'histoire sortis cette année (*la Guerre sans nom*, de Bertrand Tavernier, *Dien Bien Phù*, de Pierre Schoendoerffer, *le Cercle des intimes*, d'Andreï Konchalovski, *JFK*, d'Oliver Stone, et *Mayrig*, d'Henri Verneuil), et une compétition ainsi que de nombreux reportages, magazines d'actualité et documentaires historiques réalisés pour la télévision.

▶ **Jusqu'au 24 octobre, au Théâtre André-Malraux. Tél. : 47-32-65-44.**

ARCHITECTURE

Bourdelle plus grand

Suite de la première page

La Ville de Paris rend ainsi justement hommage au geste de Gabriel Cognacq qui avança l'argent nécessaire pour éviter la dispersion des œuvres après la mort du sculpteur en 1929, et honore le don que lui avaient fait vingt plus tard la veuve de l'artiste et sa fille Rhodia.

C'est en 1988 qu'après une consultation adroitement menée la Ville avait confié à Christian de Portzamparc le soin de donner une nouvelle forme au musée. Celui-ci faisait alors un ensemble à la fois charmant et hétéroclite où voisinaient les ateliers successifs et les logements de Bourdelle, ainsi que les aménagements de 1961, dus à Henri Gautruche, resté moyennement célèbre. L'ensemble de l'îlot était lui-même un pur produit de l'histoire et des hésitations de l'urbanisme parisien, avec ses impasses, ses fragments haussmanniens, ses bicoques bizarrement accrochées, ses logements aux architectures parfois déroutantes, sans compter, à deux pas, la présence récente de l'immeuble du *Monde*. Portzamparc, à l'abri de sa renommée architecturale – on lui doit entre autres la Cité de la musique à La Villette, – a déployé là une extrême virtuosité sur les thèmes croisés de l'intégration urbaine et de l'affirmation contemporaine. Intégration jusqu'au-boutiste puisque à l'exception d'une micro-façade, au fond de l'impasse du Mont-Tonnerre, le nouveau bâtiment paraît ne laisser aucune prise extérieure au regard comme s'il était digéré par l'îlot.

Affirmation contemporaine pourtant à l'intérieur, où les salles lancent verrières et fenêtres aux quatre points cardinaux et à toutes leurs subdivisions, autant pour capter la lumière que pour livrer des fragments pittoresques de ville. Le musée s'ordonne ainsi dans un jeu savant d'ombres et de lumière, révèle un réseau de parcours à la fois enchevêtré et serein, des zones d'exposition où prédominent les formes asymétriques, les trapèzes, un goût discret mais répétitif pour les plans inclinés, tout un ensemble d'espaces pour les hommes.

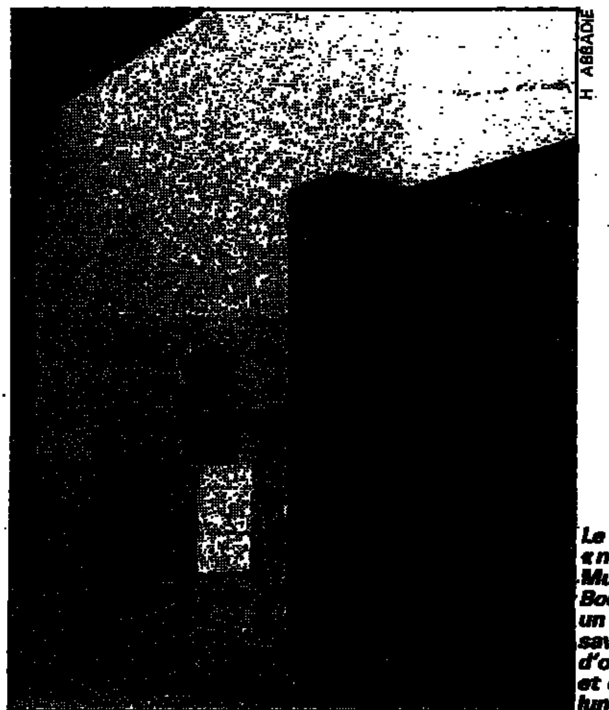
Les sculptures, en revanche, sont disposées dans un esprit de symétrie, sur de sages parallélépipèdes, des tablettes benoîtement carrées, sur un principe de double échelle : aux grandes œuvres, aux monuments, les larges points de vue ; aux fragments, aux études, les lieux de repli, sans recul. Le nuancier des murs assure à merveille la transition vers les anciens volumes du musée, assume les variations de lumière, et surtout accepte avec un naturel désarmant l'hétérogénéité des bronzes et de leurs formes.

Comme souvent chez Portzamparc, il y a des énervements architecturaux, ici ou là une préciosité dont on voit mal l'utilité, des rattrapages techniques. Mais comme (presque) toujours chez Portzamparc, ces défauts d'époque sont absorbés par l'intelligence et la sensibilité de l'ensemble. Bourdelle ne pourrait donc qu'être d'accord pour se paraphraser à propos d'un tel ouvrage : *« Dans la vie de l'architecture, un plan superficiel est un incident, un plan profond, constructif, est une destinée. »*

Et puisque nous en sommes là, suggérons d'aller éprouver l'authenticité d'une telle maxime au bout de la rue Bourdelle, devant l'immeuble de verre courbe imaginé par du Besset et Lion pour *le Monde* et dont le hall, sur la rue Falguière, doit prochainement être réaménagé. En contrepoint enfin, on se rendra à l'autre bout de la même rue, au 21, avenue du Maine, où l'on découvrira l'une des plus charmantes impasses de Paris, dont les ateliers restent occupés par une petite famille d'artistes, d'artisans, et par la galerie Charles Sablon.

L'impasse est riche d'un splendide passé montparnassien qui, à lui seul, mériterait qu'on la préserve. Le bon sens, la nécessité de conserver un peu d'amabilité urbaine, devrait inspirer la Ville de Paris, qui laisse planer une triste menace sur une large partie des ateliers, au profit d'un investissement sans risque. Tandis qu'ici un petit trésor d'urbanité est menacé de disparaître, à trois pas de là, et à la demande de la même municipalité, un grand architecte aura déployé un trésor d'ingéniosité pour faire revivre les ateliers de Bourdelle.

FRÉDÉRIC EDELMANN



Le « nouveau » Musée Bourdelle : un jeu savant d'ombres et de lumières



CULTURE

New-York sur danse

Le Lyon Opera Ballet dance-trotter, Bill T. Jones dans tous ses états. Et Martha Graham, l'unique...

NEW-YORK

de notre envoyée spéciale

Certaines mauvaises langues assurent que les habitants de Lyon *sont les seuls de la planète* à ne pas connaître le Lyon Opera Ballet (*LOB*). *Elles exagèrent un peu*, mais il y a là un fond de vérité : c'est la compagnie française, voire européenne, qui voyage le plus; sur la centaine de représentations qu'elle donne annuellement, à peine un quart sont réservées à son port d'attache (dans diverses salles, ce qui ne contribue pas à fidéliser un public : l'ouverture du Nouvel Opéra, en mai 1993, devrait y remédier). Chine, *Australie*, Japon... Il est plus rapide d'énumérer *les pays où elle n'a pas encore* posé ses chaussons : la Russie et une partie de l'Europe centrale. En six ans, elle a été invité cinq fois aux Etats-Unis : un record.

Commencée à Pittsburgh, le 25 septembre, la tournée qu'elle y fait actuellement prendra fin le 31 octobre à Columbus, après des escales à San-Diego, Berkeley, New-York; Tucson, Seattle et Minneapolis. Dans ses bagages : l'insubmersible *Cendrillon*, de Maguy Marin, triomphe à double tranchant : s'il a lancé le LOB sur orbite, il lui colle un peu trop à la peau, et il lui faut discuter ferme pour imposer d'autres titres aux programmateurs. Ainsi, pour cette tournée, le lyrique *My Tears Have Been my Meat Night and Day*, de Ralph Lemon, les *Larmes blanches* acidulées d'Angelin Preljocaj, le neigeux *Love Defined*, de Bill T. Jones... Tirés d'un répertoire cossu où figurent aussi Forsythe, Kylian, Mats Ek, Lucinda Childs, Karole Armitage.

A New-York, le LOB dansait *Love Defined* pour le dixième anniversaire de la Bill T. Jones/Arnie Zane Dance Company, célébré au Joyce Theater par une saison de deux semaines. Arnie était le compagnon de Bill, il est mort du sida en 1988, et Bill refuse publiquement l'oubli.

Coups de pied à la censure

Témoin son solo *Last Night on Earth*, touchante déploration où un simple drap blanc posé sur le plateau évoque le disparu. Etonnant personnage que Bill T. Jones! Très conscient de son athlétique beauté (les poses d'idole ne lui répugnent pas), il offre en scène un troublant mélange de provocation et d'innocence, de rouerie et de sincérité. Il salue avec le poing tendu du Black Power, *et s'en va ensuite souper* fort gaiement à l'ambassade de France... *Ses œuvres – on pouvait* en voir au Joyce Theater quatorze, dont cinq créations – sont également le lieu de tous les contrastes, de tous les mélanges.

Transes tribales primitives, sophistications classiques, *préciosités* orientales, gestes triviaux, catalogue irraisonné de la modern, et post-modern-dance, tous azimuts, *sur des collages et trafiquages* musicaux illimités. Elles distribuent d'allègres coups de pied à la censure et au puritanisme américains, au racisme, à tous les préjugés. Elles disent que ce monde est atroce et cinglé, soit, mais qu'il faut lutter avec les armes absolues que sont l'humour et l'amour.

Love Defined, sur des chansons de Daniel Johnston que l'auteur interprète d'une voix dévastée, le dit joliment en racontant la triste histoire de King-Kong, symbole un peu gros mais irréfutable de la différence et de l'exclusion : *« They thought he was a monster, but he was the king... »* Evoqué parmi des danseurs tout de blanc vêtus, par un personnage en survêtement *encapuchonné jusqu'aux* yeux, il tombe dans l'indifférence générale. *Mais* se relèvera, et trouvera des amis...

Bien qu'il y ait ça et là, dans ses *chorégraphies, des trouvailles* gestuelles intéressantes, Bill T. Jones *n'est pas, on l'aura compris*, un pionnier de la recherche « pure ». Il frappe davantage par sa liberté et sa fantaisie, par les climats puissants qu'il sait instaurer et par ses inventions théâtrales. *Fête* dans des costumes très drôles, parodie avec loufoquerie les danses de cour et les règles du « partenariat ». Dans *The Gift/No God Logic*, sur des airs du *Trouvère* de Verdi, un sombre quatuor évolue, presque en permanence, dramatiquement agglutiné.

Prêt à toutes les incongruités

Le délirant *Another History of Collage* fait beaucoup rire la salle par un texte bourré de jeux de mots et allitérations à la Forsythe et d'incessants changements de costumes (sous lesquels les danseurs ont souvent oublié leur slip). Totalement *nus cette fois – et répétant* les mêmes gestes mécaniques sur le *Sacre du printemps* de Stravinski martyrisé par John Oswald – les danseurs de *Continuous Replay* vont peu à peu s'habiller sans rien perdre de leur démence : une brève histoire de l'humanité? Et personne ne résiste à *D-Man in The Waters*, où la troupe déchaînée plonge, glisse et nage sur le plateau comme en pleine mer.

N'oublions pas les danseurs renversants dont Bill T. Jones sait s'entourer : Arthur Aviles, petit Yul Brynner en caoutchouc dont la joie de danser confine à l'ivresse, le tragi-comique Sean Curran, prêt à toutes les incongruités, ou Larry Goldhuber, chauve et rond comme une montgolfière : il était entré dans la troupe comme acteur, Bill T. s'est vite aperçu qu'il bougeait comme personne...

Liza Minelli en présentatrice, Claire Bloom en narratrice, Mikhaïl Barychnikov pour le speech final : le gala d'ouverture de *la Martha Graham Dance Company*, qui se produisait la même semaine au City Center, frappait fort. La star de la soirée fut néanmoins Martha Graham elle-même, morte le 1er avril 1991 mais intensément présente dans des œuvres qui défient le temps. Un choc : la reconstitution (à partir d'un film) de *Panorama*, *pièce créée* en 1935 et jamais dansée depuis. Sur des *musiques guerrières*, *trente-trois* amazones en robes rouges déferlent sur le plateau en frises découpées au scalpel, bondissent, zèbrent l'espace de lignes en contrepoints d'une complexité à couper le souffle. On parle beaucoup de l'« énergie » de la *danse actuelle* : Martha Graham savait ce que *c'était, il y a plus d'un demi-siècle!*

Malgré cette apparente exubérance, la danse entrerait-elle aux Etats-Unis, faute de moyens, en phase terminale? Ron Protas, directeur de la compagnie Graham, mène un *combat désespéré pour lui* assurer une survie que les plus optimistes limitent à deux ou trois ans. A San-Diego – où le Lyon Opera Ballet lui a offert une représentation en guise d'entraide, – la Fondation pour les Performing Arts, principal producteur de la danse sur la côte Ouest, a annoncé sa fermeture si elle ne trouvait pas 200 000 dollars avant ce 20 octobre.

Quant à Bill T. Jones, il fait carrément la manche : dans une lettre pathétique glissée dans les programmes du *Joyce Theater*, il invite chaque spectateur à contribuer au 25e anniversaire de sa troupe, en l'an 2007, en lui versant d'avance un dollar par année, soit un chèque de 15 *dollars...*

SYLVIE DE NUSSAC

► **Le Lyon Opera Ballet dansera son programme Ralph Lemon/Bill T. Jones au Transbordeur de Villeurbanne, du 17 au 25 *novembre*. La *Bill T. Jones*/Arnie Zane Dance Company sera à *la Maison de la danse* de Lyon du 30 mars au 4 avril 1993.**

□ **Des « concerts pour les jeunes » au Châtelet.** – *Pour la* deuxième saison consécutive, l'Orchestre de Paris décentralise un cycle de quatre concerts de Pleyel au Châtelet et propose aux auditeurs *de moins de vingt-cinq* ans un tarif de 30 francs. Le premier de ces « concerts pour les jeunes » a lieu le 14 novembre sous la direction du chef géorgien Djansug *Kakhidze*, avec Abdel Rahman El Bacha au piano (Prokofiev et Honegger). Suivront au pupitre Carlo Maria Giulini (Mozart et Dvorak le 28 novembre), Semyon *Bychkov dans un programme* Berlioz le 12 décembre et l'Allemand Günther Herbig (Beethoven et Prokofiev le 9 janvier). Tél. : 40-28-28-00.

□ **Rossini à Paris.** – A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Rossini (1792-1868), le Musée Carnavalet et la ville de Paris organisent du 27 octobre au 31 *décembre* une exposition consacrée aux vingt-cinq années que le compositeur italien passa dans la capitale française. Quelque trois cent trente œuvres à son effigie – *son portrait* par Ary Sheffer (1843), un buste *par le sculpteur Bartolini (1830)*, – de rares manuscrits autographes ainsi que plusieurs objets personnels sont présentés. Les thèmes « Rossini et l'argent », « Rossini *collectionneur* », « *Rossini et la gastronomie* » sont également évoqués. Concerts sur les lieux, les 14 et 21 novembre, à 21 heures, salle de Wendel. Rens. : 42-72-21-13.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ÉCONOMIE

BILLET

Des raisons d'espérer

Les prévisions économiques pour 1993 présentées, mercredi 21 octobre, par l'organisme de recherche proche du patronat, Rexecode, sont, à nouveau, bien noires *(lire ci-dessous)*. Comme celles des autres instituts indépendants. Depuis l'été, la « sinistrose » – voire le « catastrophisme » – s'est répandue dans les milieux d'affaires. Et si le diagnostic était excessif ? Il n'est pas inutile aujourd'hui de rechercher, dans le ciel bien sombre de la conjoncture, quelques signes d'une hypothétique éclaircie.

Premier signe : il porte sur les taux d'intérêt allemands. Très élevés, ceux-ci sont accusés de bloquer la reprise en Europe, en France notamment. D'ores et déjà, la Bundesbank, inquiète de la récession menaçante en Allemagne, engage une décrue de ses taux (*le Monde* du 22 octobre). De nouveaux éléments confirment la tendance. Mercredi 21, les banques centrales de Belgique, d'Autriche et des Pays Bas ont annoncé une baisse de leurs taux directeurs. Outre-Rhin, le mouvement pourrait suivre et s'accélérer. Comme le rappelle M. Patrick Artus, directeur des études économiques de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'analyse des quarante dernières années de la politique monétaire allemande montre que la « Buba » a toujours un comportement *« brutal et efficace »*. Il en conclut que *« l'extrapolation des régularités observées conduit à prédire une très forte baisse des taux à court terme (trois points au moins), commençant en 1993 et s'achevant en 1994 »*.

Deuxième source d'optimisme possible : le dollar. Faible, il handicape les exportations françaises et stimule le deutschemark aux dépens du franc. L'élection de M. Bill Clinton, le 3 novembre, pourrait, là aussi, modifier favorablement la donne. Son plan de relance budgétaire – certes encore mal connu – pourrait conduire à une hausse des taux outre-Atlantique et donc à une hausse du dollar. Les exportateurs français retrouveraient aux Etats-Unis un marché dynamique et souffriraient moins, sur les marchés tiers, de la concurrence des entreprises américaines.

Troisième front : mars 1993. *« Ce sera un non-événement pour les milieux économiques »*, affirme un grand banquier. Ce n'est pas encore certain. Il faudrait que tous les dirigeants de l'opposition actuelle susceptibles de s'installer à Bercy s'engagent solennellement à poursuivre la politique du « franc fort ». Les spéculateurs ne seraient plus alors tentés d'anticiper une possible dévaluation du franc. Et la Banque de France pourrait assouplir sa politique monétaire.

Confirmées et conjuguées, ces trois hypothèses ouvriraient rapidement la voie à une forte baisse des taux courts en France. Cela ne saurait suffire pour une véritable reprise, mais cela contribuerait au moins à un changement de climat. Il est permis de rêver.

ERIK IZRAELEWICZ

Un entretien avec M. Dominique Strauss-Kahn

« Le rôle de l'Etat n'est pas de faire, mais d'aider à faire » nous déclare le ministre de l'industrie et du commerce extérieur

Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, devait ouvrir, jeudi 22 octobre, les « Rencontres de l'industrie » à la Cité des sciences, porte de La Villette à Paris, sur le thème : « Produire mieux pour vivre mieux ». Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, devait intervenir, aux côtés de nombreuses personnalités, dans cette manifestation organisée au moment où s'engagent de nouvelles réflexions sur la politique industrielle (le Monde du 22 octobre). A cette occasion, le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, M. Dominique Strauss-Kahn, nous a accordé un entretien.

« Coincé entre l'Europe et les contraintes budgétaires, que peut faire aujourd'hui un ministre de l'industrie ? Jouer les lobbyistes à Bruxelles ?

– Le ministre ? Mais il doit favoriser le développement de l'industrie, conforter son avenir et aussi la défendre. Ce n'est pas du lobbying, même si le terme, dans son sens américain, ne me choque pas. Ignorée par le traité de Rome, l'Europe industrielle reste à faire. Faute d'une base juridique que le traité de Maastricht devrait enfin apporter, un vide s'est creusé, cantonnant l'action communautaire dans une politique de la concurrence dont, sans en contester le bien-fondé, on ne saurait se contenter.

» Ce vide, il faut aujourd'hui le combler. Et le combler d'autant plus rapidement que la dérégulation monétaire des années 80 a fait naître une demande nouvelle d'intervention publique européenne. Quand plus rien ne vient s'opposer aux mouvements de capitaux, quand des milliards de francs peuvent à tout instant s'évaporer ici pour fondre là, les entreprises ont besoin d'une nouvelle forme de régulation publique. Pierre Massé (1) qualifiait le Plan de *« réducteur d'incertitudes »*. L'idée et le besoin sont les mêmes aujourd'hui.

– La France n'est-elle pas seule à défendre ce discours ?

– Pas du tout. Il existe une réelle convergence sur ce point. Une convergence née, non, comme on l'a dit, d'un alignement de la France sur ses grands partenaires, mais bien d'un mouvement d'ensemble. Ici, la vieille tradition colbertiste s'est estompée à mesure que l'économie française s'ouvrait au monde. Ailleurs, la déréglementation monétaire dont je parlais à l'instant a fait naître – ou se renforcer – le souci de voir les Etats participer à la gestion des grands ajustements économiques structurels. Au point que mes homologues allemand, britannique, japonais – qui ne sont pas socialistes, – et moi-même avons décidé de nous consulter régulièrement. Une première réunion s'est tenue à Münster en Allemagne. Une seconde suivra en France. Aux Etats-Unis, les propositions de M. Bill Clinton relèvent de la même analyse.

– C'est la fin du moins d'Etat ?

– Plus personne aujourd'hui, même à droite, ne prétend appliquer les recettes de M. Ronald Reagan ou de Mme Margaret Thatcher.

– Va-t-on vers un retour de la réglementation ?

– Il ne s'agit pas de réglementer. Mais bien de réguler. L'Etat a un rôle nouveau à jouer. En France comme à l'étranger, je ressens un grand besoin de restaurer l'initiative publique.

– Réguler, oui, mais comment ?

– Le rôle de l'Etat n'est pas de faire, mais d'aider à faire. L'idée que les entreprises doivent rester isolées, seules face au marché, est une idée qui, à mon avis, a fait son temps. Les économies fortes, aujourd'hui, sont celles qui ont su développer d'intenses réseaux de coopération. Coopération entre pouvoirs publics et entreprises, universités et industrie, laboratoires de recherche et monde de la production. Coopération, enfin, entre entreprises elles-mêmes. Désormais, le rôle de l'Etat est d'y contribuer, de rendre tout cela plus facile. C'est un rôle de « marieur », de catalyseur d'alliances.

« Imposer, non. Faire valoir, oui »

– Deux exemples simplement. Dans le nucléaire, ce sont les Français EDF et Framatome qui travaillent avec les électriciens allemands et Siemens sur un projet de réacteur du futur. Dans l'électronique, ce sont des industriels français et italiens qui produisent en commun les puces SGS-Thomson. Des coopérations qui auraient pu se nouer sans l'Etat. Mais il se trouve que, dans ces deux cas, les pouvoirs publics ont joué un incontestable rôle d'aiguillon.

– Iriez-vous jusqu'à imposer vos choix aux entreprises privées ?

– Imposer, non. Faire valoir, oui. L'Etat peut susciter des rapprochements. Il peut même en organiser. Susciter des rapprochements comme dans l'équipement automobile, où le rapport confié, l'an passé, par mon ministère à M. Pierre Richier, qui était alors président d'Epeda-Bertrand Faure, a donné des pistes pour une collaboration plus poussée entre les constructeurs et leurs fournisseurs. C'est une forme minimale d'intervention de l'Etat.

» Organiser des rapprochements, comme nous sommes en train de le faire dans le traitement des déchets. Nous avons poussé à l'alliance de Rhône-Poulenc, entreprise publique, avec la Lyonnaise des Eaux, groupe privé, pour que la France dispose d'un nouveau pôle industriel dans ce secteur qui ne cesse de prendre du poids.

– L'Etat serait-il plus perspicace que le marché ?

– Seul l'Etat peut s'engager sur le très long terme. Prenons le cas des composants électroniques : il va de l'intérêt collectif que l'Europe en produise, alors qu'on peut comprendre que des investisseurs privés hésitent à se lancer dans cette activité à la rentabilité à la fois faible et aléatoire. Il y a là une véritable spécificité du rôle de l'Etat. Dans les industries de haute technologie, le renouvellement des produits est si rapide qu'il est parfois impossible d'attendre le verdict du marché pour s'engager dans de nouvelles recherches.

» Au Japon, l'industrie électronique est largement soutenue par le fameux MITI. N'est-ce pas lui qui finance les recherches sur la supra conductivité ? Aux Etats-Unis, l'électronique est irriguée par la commande publique. N'est-ce pas le Pentagone qui finance les recherches sur la télévision haute définition ?

– Cette politique de coopération semble s'adresser surtout aux nouvelles technologies.

– Elle concerne tout autant les secteurs en récession, qu'il s'agisse d'entreprises privées, comme cela s'est fait dans la construction navale, ou d'entreprises publiques, comme les Charbonnages de France. Les raisons pour lesquelles la collectivité accompagne l'industrie sont variées : stratégiques, lorsqu'il s'agit de conserver un savoir-faire ; sociales, quand il faut préserver la cohésion des bassins d'emploi.

» L'adaptation du secteur productif, en particulier de l'industrie, se fait mieux en termes sociaux et économiques quand l'Etat la facilite. Il faut alors s'engager avec beaucoup de volontarisme. »

Propos recueillis par PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

(1) Commissaire général du Plan d'équipement et de la productivité entre 1956 et 1966.

Contre l'avis de plusieurs Etats membres

Bruxelles veut accélérer la libéralisation des liaisons téléphoniques internationales

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

La Commission européenne est décidée à poursuivre au pas de charge l'ouverture à la concurrence des télécommunications dans la Communauté. Elle propose de libéraliser les liaisons téléphoniques intracommunautaires et va engager des consultations avec tous les intéressés – administrations nationales, opérateurs, industriels fabriquant les équipements et utilisateurs.

Cette politique, qui porte la marque de Sir Leon Brittan, le commissaire chargé de la concurrence, va se heurter à de vives oppositions dans plusieurs Etats membres, notamment en France, où l'on conteste l'opportunité économique de toucher au monopole du téléphone. Ces tensions pourraient devenir aiguës si la Commission prenait le risque politique de forcer la main aux gouvernements.

Quatre options

Lors de la première étape de libéralisation des services de télécommunications, le téléphone avait été exclu de l'opération. La directive prévoyait de faire le point au bout de deux ans. A l'issue de cet examen, la Commission a constaté des écarts, à ses yeux injustifiés, dans les prix des communications intracommunautaires. Le coût d'un appel Bruxelles-Copenhague de trois minutes s'élève à 2,54 écus, alors qu'une communication Copenhague-Bruxelles est facturée 1,36 écu. *« Une partie importante du trafic est détournée à cause de ces écarts »*, dénonce Sir Leon, qui voit là un obstacle à l'essor du marché unique européen.

La Commission a soumis à l'avis des différents intéressés quatre options possibles : le statu-quo ; une réglementation communautaire des tarifs et des investissements ; une libéralisation totale du téléphone, aussi bien des relations nationales qu'internationales ; l'ouverture à la concurrence des seules communications entre les Etats membres. Cette dernière solution, qui a sa préférence, obligerait les opérateurs bénéficiant de droits exclusifs, tels France-Ttélécom ou la Bundespost, à accorder (contre rémunération) un accès au réseau à leurs compétiteurs éventuels. Sir Leon estime que cette option pourrait être mise en œuvre sans pour autant provoquer de relèvement des prix des communications intérieures aux Etats membres.

PHILIPPE LEMAITRE

Une étude de l'institut de conjoncture Rexecode

La consommation des ménages pourrait être la seule source de croissance en 1993

Alors que M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, a, une nouvelle fois, souligné, mercredi 21 octobre devant l'Assemblée nationale, les « performances » de l'économie française, l'institut de conjoncture Rexecode, proche du patronat, prévoit une année 1993 encore morose.

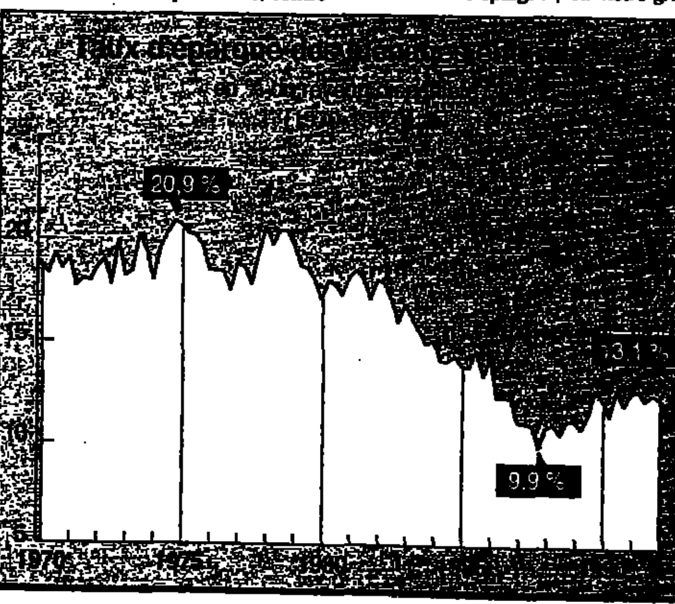
« Nous révisons en baisse nos perspectives pour 1992 et 1993 ». L'étude du Centre de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (Rexecode), publiée mercredi 21 octobre, ajoute une nouvelle note pessimiste aux différentes prévisions sur l'activité économique mondiale (1). Consacrée aux *« perspectives économiques »* pour 1992 et 1993, cette étude reprend l'essentiel des prévisions déjà publiées par l'INSEE et l'OCDE, mais intègre les récents *« déséquilibres monétaires et financiers »* au sein du Système monétaire européen (SME), éléments qui excercent, selon les analystes, une *« influence dépressive »* sur l'activité européenne.

La croissance économique en France prévue par l'institut pour 1993 est de 1,7 %, après 2 % en 1992. *« L'année 1993 sera d'abord marquée par une accentuation de la contrainte extérieure, du fait de la situation européenne »*, souligne l'étude. L'activité devrait ainsi fléchir sous l'effet de la poursuite du ralentissement en Allemagne et la mise en place de politiques d'ajustement en Espagne et en Italie.

Du fait notamment de la réévaluation du franc face aux devises faibles du SME, *« il semble difficile d'envisager une nouvelle contribution positive du commerce extérieur en 1993 »*, poursuit l'étude, qui estime que le volume des exportations françaises ne devrait guère augmenter de plus de 3 % l'année prochaine, contre une progression de 6 % en 1992. *« La demande émanant de l'étranger va se tasser »*, note l'institut, qui ajoute un autre élément de freinage : *« l'arrêt des gains de parts de marché »* des entreprises françaises.

Le moindre recul qui marquerait 1993 s'expliquerait par une légère progression des équipements (+ 1,3 %).

« La croissance française sera donc tributaire du comportement des agents internes », conclut l'étude. Seul élément encourageant fourni par l'institut, la consommation des ménages *« sera en 1993 la principale source de croissance »*. Précisant que les dépenses de consommation ont jusqu'ici été freinées par une remontée du taux d'épargne *(voir notre graphique)* – alors que les ménages *« n'ont pas subi de diminution du pouvoir d'achat »*, – l'institut prévoit que les revenus réels des ménages devraient augmenter de 2 % en 1993, grâce à la *« modicité des hausses des prix à la consommation »*.



Nouveau recul des investissements

Autre signe peu encourageant : les entreprises devraient encore réduire en 1993 leurs investissements : *« Même si leur autofinancement demeure élevé*, précise Rexecode, *les entreprises n'auront aucune raison de procéder à un vif redémarrage des investissements : les capacités installées demeureront suffisantes pour faire face aux augmentations de demande. »* Au total, pourtant, ce nouveau recul de l'investissement global des entreprises est estimé à 0,5 % contre une baisse de 4 % attendue pour 1992 et de 2,7 % en 1991.

La consommation des ménages pourrait donc progresser l'année prochaine de 2,3 % après une hausse de 1,7 % en 1992. Restent deux autres point noirs qui marqueront l'année 1993 en France : le chômage qui devrait continuer à s'aggraver – *« les entreprises poursuivant l'ajustement des effectifs »*, – et le déficit public. Contrairement au projet de loi des finances pour 1993, qui prévoit un besoin de financement de l'ensemble des administrations de l'ordre de 2,8 % du produit intérieur brut (PIB), l'institut estime que ce déficit atteindra entre 3 % et 3,5 % du PIB l'année prochaine.

O. P.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 22 octobre 1992 :

UN DÉCRET

– N° 92-1159 du 16 octobre 1992 portant publication des ajustements au protocole de Montréal du 16 septembre 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adoptés lors de la deuxième réunion des parties, à Londres le 29 juin 1990.

UN ARRÊTÉ

– Du 25 septembre 1992 fixant la répartition, par département, de contingents de promotions de maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat au titre de l'année scolaire 1992-1993.

□ **Une nouvelle mission sur le logement confiée à M. Geindre.** – Le maire (PS) d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados), M. François Geindre, s'est vu confier une mission de réflexion sur le logement dans le cadre de la préparation du XIe Plan. Elle doit *« répondre aux préoccupations de moyen terme résultant des importants enjeux économiques, sociaux et d'aménagement du territoire de la politique du logement »*. Le premier ministre lui demande *« une attention toute particulière »* sur quatre questions : le financement du locatif social, l'évolution du secteur locatif privé, le développement de l'accession à la propriété et l'adaptation des politiques nationales aux spécificités locales du marché du logement. Un premier bilan interviendra à la mi-décembre. En 1989, M. Geindre avait déjà été l'auteur d'un rapport très critique sur les conditions d'attribution des logements sociaux.

Selon un rapport du CERC

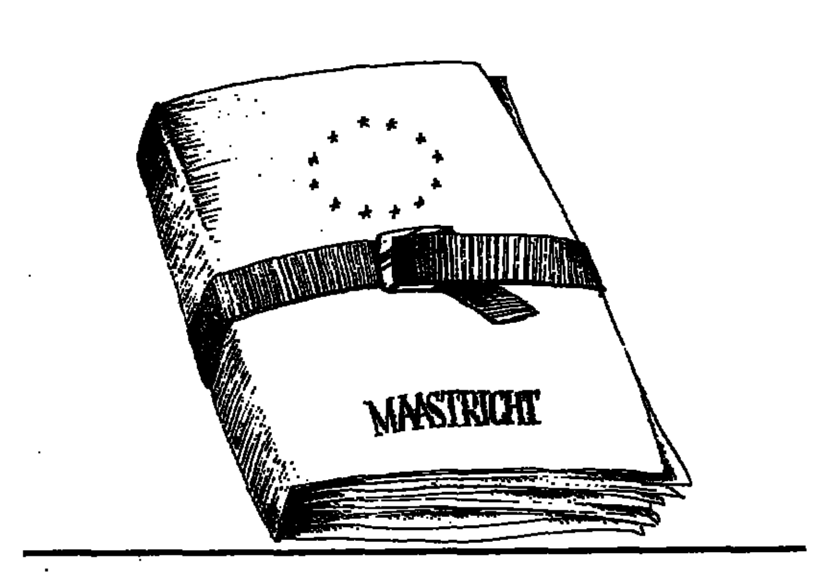
L'intérêt d'un second salaire s'est atténué

Le supplément de revenu apporté dans un couple par un second salaire *« s'est notablement atténué depuis dix ans »*, relève une étude (1) publiée par le CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts). Le *« taux de rendement »* d'un revenu supplémentaire – notion qui prend en compte les effets de la fiscalité et des prestations sociales – *« a été plus sensible pour les ménages à revenus modestes que pour les ménages à revenus élevés »*. Cette évolution divergente s'explique d'abord par le *« rattrapage »* partiel des salaires féminins. Ces derniers, en trente ans, sont passés de 70 % à 85,5 % des salaires masculins en bas de l'échelle, alors que la proportion est de 61 % à 68,1 % pour le haut de l'échelle. D'autre part, le CERC met en exergue *« l'accroissement lent mais assez continu du poids relatif de l'impôt sur le revenu »*, qui pénalise davantage les hauts salaires.

Au total, *« il ne semble pas que la politique sociale ait été une cause majeure de l'accroissement général des taux d'activité de la population féminine au cours des trente dernières années »*, estime l'étude. Par ailleurs, le CERC considère que le maintien du taux de fécondité est largement imputable *« à l'importance particulièrement grande des divers modes de garde collectifs des jeunes enfants »*.

(1) CERC, *Notes et graphiques* n° 20.

هكذا من الاصل



QUAND LE SORT DE L'EUROPE
ÉTAIT EN JEU, C'EST SUR TF1
QUE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
S'EST EXPRIMÉ.

SANS DOUTE PAR INADVERTANCE.



PUBLICIS CONSEIL 1474

ÉCONOMIE

SOCIAL

Après le remplacement de M. Kaspar par Mme Notat

Abstention et mécontentement au conseil national de la CFDT

Plus de la moitié (54,3 %) des membres du conseil national, qui regroupe les secrétaires généraux des fédérations et des unions régionales CFDT, se sont abstenus, mercredi 21 octobre, lors du vote sur la déclaration d'action revendicative présentée par Mme Nicole Notat, le nouveau secrétaire général de la confédération.

La veille, plusieurs fédérations et unions régionales avaient déjà manifesté leur désapprobation à l'égard d'une *« stratégie programmée de prise du pouvoir »*, mais leur motion avait été rejetée à une courte majorité par le conseil national. Mercredi, l'abstention est apparue mieux adaptée à l'expression des critiques formulées non seulement à l'égard du secrétaire général mais aussi de la commission exécutive et du bureau national, les deux instances qui ont contraint M. Jean Kaspar à démissionner, mardi.

A priori, l'équipe dirigeante de la CFDT peut donc considérer qu'il n'existe pas de majorité contre elle. Par contre, Mme Notat devra s'employer à désamorcer la grogne des structures intermédiaires, qui, si elle perdurait, fragiliserait la direction confédérale. Préférée à M. Kaspar, jugé trop conciliant, Mme Notat est – paradoxalement – amenée à commencer son mandat en privilégiant diplomatie et patience pour atténuer le mécontentement suscité par la façon dont s'est opérée la mise à l'écart de son prédécesseur.

J.-M. N.

En prônant la concertation

Le ministère du travail veut faciliter l'application du décret anti-tabac

Discuter plutôt que sanctionner : tel était le sens du message délivré, mercredi 21 octobre, par le ministère du travail à la veille de l'entrée en application, le 1er novembre, du décret du 29 mai 1992 relatif à la prévention du tabagisme sur les lieux de travail.

Ce décret distingue trois situations suivant la nature des locaux de l'entreprise. Si aucune restriction n'est envisagée dans les bureaux individuels et les locaux non couverts ou non clos, l'interdiction de fumer devient, en revanche, la règle dans les locaux affectés à l'ensemble du personnel, à l'exception des zones spécialement aménagées pour les fumeurs. En ce qui concerne les locaux de travail collectifs, l'employeur devra proposer un plan d'aménagement progressif susceptible de protéger les non-fumeurs du tabagisme passif.

En rappelant qu'il s'agissait d'une réglementation de santé publique, le ministère du travail a souligné que les infractions ne relevaient pas du régime de sanctions prévues par le code du travail. Et les procès verbaux ne pourront être établis que par les officiers de police judiciaire.

□ **Erratum.** – Contrairement à ce que nous écrivions dans l'article consacré à la Journée mondiale de l'alimentation, publié dans *le Monde* du 20 octobre, 500 000 enfants (et non 500 millions) deviennent, chaque année, partiellement ou totalement aveugles en raison d'une carence en vitamines.

CONJONCTURE

Devant le congrès des analystes financiers européens

M. Barre souhaite « des mesures temporaires » en faveur des PME

Face à la crise, le gouvernement doit prendre des *« mesures temporaires »* en faveur des PME, a déclaré, mercredi 21 octobre à Paris, M. Raymond Barre, en s'exprimant devant le 17e congrès de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers. L'ancien premier ministre s'inquiète des difficultés croissantes que rencontrent, notamment en matière de trésorerie, des PME pourtant bien gérées mais affectées par le climat économique général.

Pour le député du Rhône, les pays industrialisés n'ont *« pas terminé »* leur cure, *« douloureuse »*, de désendettement et de désintoxication des excès financiers des années 80. A ses yeux, les autorités doivent trouver les moyens pour *« éviter que la correction en cours ne se transforme en déflation »*.

La crise actuelle provoque *« une vague de dépôts de bilan d'entreprises moyennes et petites qui, malgré une bonne gestion, ne trouvent pas les moyens financiers pour survivre »*. Pas question, pour M. Barre, de *« relancer à tout va »*. Il souhaite que le gouvernement prenne rapidement *« des mesures temporaires destinées à éviter la disparition d'unités économiques viables »*.

Jugeant nécessaire d'éviter *« l'illusion autant que l'excès de pessimisme »*, M. Barre a mis en garde ceux qui attendent tout de la seule baisse des taux d'intérêt à court terme.

« Ce n'est pas la baisse des taux qui va tout résoudre », a expliqué M. Barre aux analystes financiers, se référant notamment à la situation américaine. Il estime indispensable que soient renforcés, dans tous les pays industrialisés, *« les efforts de stimulation de l'épargne des ménages et de baisse des déficits publics »*. C'est à ces conditions que les taux d'intérêt réels à long terme amorceront une véritable décrue et permettront une reprise de l'activité.

E. I.

EN BREF

□ **Accord entre dockers et entreprises de manutention du port de Bordeaux.** – Un protocole d'accord a été signé mercredi 21 octobre entre les entrepreneurs de manutention du Port autonome de Bordeaux et le syndicat CGT des dockers, qui étaient en grève depuis le 28 septembre *(le Monde* daté 18-19 octobre). Dans la journée, les dockers avaient accepté que le chargement en maïs des bateaux céréaliers débute dès jeudi matin 22 octobre ainsi que le chargement du bois. Les agriculteurs de la région, qui avaient menacé de bloquer les accès routiers de Bordeaux si le travail ne reprenait pas sur les quais, avaient accepté de repousser leur ultimatum à vendredi.

□ **Air France : le conseil d'administration approuve le nouveau statut du personnel.** – Le conseil d'administration d'Air France a approuvé, mercredi 21 octobre, la modification de deux articles du statut d'Air France, malgré l'avis négatif du comité central d'entreprise. Sur les dix-sept membres du conseil, seuls les six administrateurs salariés ont voté contre.

Les changements concernent les critères intervenant dans le licenciement du personnel au sol, pour tenir davantage compte de l'aptitude professionnelle du salarié, ainsi qu'un assouplissement des règles de détachement dans les filiales *(le Monde* du 17 octobre).

□ **La CSMF ne conteste pas l'accord sur les dépenses de santé.** – Le bureau de la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français) a estimé, mercredi 21 octobre, que l'accord sur la maîtrise des dépenses de santé (*le Monde* du 16 octobre) *« rejoint les exigences des assemblées générales confédérales »*. La CSMF, dont le président, le Docteur Jacques Beaupère, avait donné sa démission lundi, estime que cet accord comporte *« des aspects positifs »* mais considère que la maîtrise doit concerner *« les dépenses d'assurance-maladie »* remboursées et non pas l'ensemble des dépenses de santé. Le successeur du Docteur Beaupère sera élu le 11 novembre.

□ **M. Roger Quilliot réélu pour quatre ans à la tête des HLM.** – M. Roger Quilliot, sénateur socialiste du Puy-de-Dôme et maire de Clermond-Ferrand, a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat de quatre ans à la présidence de l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM (UNFOHLM). L'ancien ministre du logement (1981-1983) préside le mouvement HLM depuis huit ans.

ÉTRANGER

Ne voulant pas modifier les grands équilibres

Le gouvernement allemand serre le budget

BERLIN

de notre correspondant

Le financement de l'unification allemande ne doit pas modifier les grands équilibres décidés dans le projet de budget défendu par le gouvernement pour 1993. Le conseil des ministres allemand, qui examinait d'éventuelles actions supplémentaires pour aider le décollage dans les Lander de l'Est de l'Allemagne, a confirmé, mercredi 21 octobre, l'objectif d'une limitation de la croissance des dépenses à 2,5 % sans augmentations fiscales pour 1993.

Le ministre à la chancellerie, M. Friedrich Bohl, n'a pas exclu que des augmentations d'impôt puissent avoir lieu ultérieurement. Des charges importantes incomberont à l'État lorsqu'il faudra s'acquitter des dettes provenant de la liquidation de l'ancienne RDA, dont le montant est estimé aujourd'hui à 500 milliards de deutschemarks. Selon le bilan présenté à Berlin, le déficit prévu par la Treuhand, l'organisme chargé de privatiser d'ici à 1994 le patrimoine de l'ex-RDA, devrait s'élever à 250 milliards de deutschemarks.

Avant l'ouverture du congrès du parti chrétien-démocrate, lundi 26 octobre à Dusseldorf, le gouvernement a fait l'objet de nouvelles pressions des chrétiens-démocrates de l'Est pour lever un emprunt obligatoire afin de financer l'unification. Cette solution a été à nouveau écartée, comme la diminution suggérée de la TVA pour les régions de l'Est. Mais, selon M. Bohl, le gouvernement n'est pas hostile à de nouvelles incitations fiscales à l'investissement, début novembre, à condition d'en financer le coût par des suppressions de dépenses ailleurs. Le ministre de l'économie, M. Jürgen Möllemann, en visite mercredi en Thuringe, a indiqué que le gouvernement s'attendait pour 1993 à une poursuite de la baisse de la croissance.

H. de B.

Rappelant son programme économique

Le premier ministre algérien demande aux partenaires étrangers de faire preuve de « compréhension »

ALGER

de notre correspondant

Le discours qu'a prononcé, mardi 20 octobre, le premier ministre algérien, devant le Conseil consultatif national (CCN), qui fait office de Parlement, a été, pour lui, l'occasion de rompre le silence en rappelant les grandes lignes du programme gouvernemental. M. Belaïd Abdesslam travaille dans la discrétion, si ce n'est dans le secret. Il a tenu à le confirmer : *« Chacun son style »*, a-t-il dit.

Le premier ministre a demandé *« au moins trois à cinq ans »* pour juguler la crise multiforme dans laquelle se débat le pays. Tout en se voulant confiant – *« la situation explose de partout, mais le pouvoir la maîtrise »*, – il n'a pas caché l'ampleur de la tâche d'assainissement dont *« un début de solution demande déjà une ou deux années »*. Il a rappelé que la dette extérieure, estimée à 26 milliards de dollars, constituait le principal obstacle à la sortie de la crise, mais s'est félicité de n'avoir pas été contraint de la rééchelonner, ayant opté pour son *« reprofilage »*.

M. Abdesslam a lancé un appel du pied aux partenaires étrangers, accusés de frilosité, en leur demandant de faire preuve de *« compréhension »* et de ne pas *« céder à l'inquiétude »*. *« Les engagements pris envers eux ne seront pas remis en cause »*, a-t-il souligné, en précisant que *« leurs intérêts ne seront pas touchés »*. Cette intervention du premier ministre a suivi de vingt-quatre heures l'examen par le conseil des ministres de la loi de finances pour 1993. Le ministre délégué au budget a annoncé la prochaine création d'un fonds spécial de solidarité, alimenté par un impôt sur les gros revenus.

Promoteur des sociétés d'Etat qui ont poussé comme des champignons sous le régime de feu le président Houari Boumediene, alors qu'il était le tout-puissant ministre de l'énergie et de l'industrie, M. Abdesslam a décidé de dégager une enveloppe de 90 milliards de dinars, soit, au taux officiel, environ 20 milliards de francs pour tenter d'assainir le secteur public qui bat dangereusement de l'aile. *« Le père n'a pas voulu tuer ses enfants. Il leur laisse une dernière chance de s'amender »*, a commenté, sous forme de boutade, un observateur local. Ce sont ainsi trois cent cinquante entreprises publiques qui ont obtenu une remise de dette et qui vont recevoir de l'argent frais pour redémarrer sur une base assainie. Mais six sociétés nationales, considérées comme non viables, devront vraisemblablement fermer leurs portes. – *(Interim.)*

هكذا من الاصل

ÉCONOMIE

ÉTRANGER

La Nouvelle-Zélande joue la carte de la flexibilité

Au pouvoir depuis deux ans, le Parti national poursuit l'expérience libérale des travaillistes et s'efforce de déréglementer le marché du travail

WELLINGTON

de notre envoyée spéciale

Après huit années de restructuration économique et de bouleversement des mentalités, les Néo-Zélandais espèrent enfin voir leurs efforts récompensés. Porté au pouvoir en octobre 1990, le Parti national a poursuivi l'expérience libérale des travaillistes en s'attaquant à la déréglementation du marché du travail. Celle-ci s'accompagne d'une politique de compression des dépenses publiques.

Le coup de boutoir à l'Etat-providence n'est-il pas impopulaire? *«Ça réussit!»*, réplique Mme Ruth Richardson, ministre des finances. *«Il s'agit de savoir trouver un équilibre entre la politique fiscale et la politique monétaire*, poursuit-elle. *C'est ce que nous avons fait. Lors de la réunion du FMI et de la Banque mondiale, j'ai vu l'Europe en pleine tourmente... Je n'ai pas eu à me précipiter pour défendre notre monnaie. Je n'ai jamais eu à réunir un cabinet de guerre et à lancer un plan éclair de rigueur comme l'Italie ou la Suède.»*

Les avantages sociaux se sont peu à peu effrités depuis l'arrivée des conservateurs. Presque toutes les allocations ont été révisées à la baisse. Seule la réforme des retraites est encore à l'étude après un premier projet mort-né, il y a un an, et déjà controversé au sein même de la majorité. Depuis le 1er février, les Néo-Zélandais dont les revenus sont supérieurs à 17 500 dollars par an (le dollar néo-zélandais vaut environ 2,70 francs) doivent contribuer au financement de leurs soins et de leurs médicaments. *«Nous avons tous été élevés avec l'idée que nous étions protégés du berceau à la tombe... On devient comme les autres pays, c'est triste»*, regrette un fonctionnaire du ministère de la santé.

Résultats tangibles

Avec la compression du secteur public, l'Etat a pu réduire ses dépenses (service de la dette exclu) de 3,7 % pour l'année fiscale avril 1991-mars 1992. Une diminution supplémentaire de 0,5 % est prévue pour l'année suivante. La chute des recettes fiscales en 1991-1992 (–6,3 %), due à la récession de l'année précédente, a cependant forcé Mme Richardson à revenir sur sa promesse d'équilibrer le budget d'ici à juin 1993. A cette date, le déficit sera de 3 milliards de dollars, soit 3,8 % du produit intérieur brut (PIB), selon les estimations de la Banque de réserve.

En dépit de ce revirement, les conservateurs se prévalent de résultats tangibles. Depuis leur arrivée au pouvoir, l'inflation a été ramenée de 5 à 1 % en rythme annuel en septembre 1992. La Banque de réserve, ayant atteint, bien avant terme, la cible qui lui avait été fixée – moins de 2 % avant la fin de 1993, – a pu desserrer les écrous monétaires, ce qui a permis au dollar de chuter de 7 % en un an, au grand soulagement des exportateurs. Car, dans ce pays de 3,4 millions d'habitants, le marché intérieur ne représente qu'un faible débouché. Grâce à l'amélioration très nette du commerce extérieur, les comptes courants sont presque en équilibre. La Banque de réserve a ainsi pu réviser ses prévisions à la hausse et envisager une croissance de 2,9 % pour l'année fiscale qui prend fin en mars 1993.

Pour le gouvernement, cette bonne performance est aussi liée à la décentralisation des négociations salariales, qui a permis d'accroître la compétitivité des entreprises. La loi sur les contrats de travail, entrée en vigueur en mai, permet aux employeurs de traiter avec leurs employés sans passer par l'intermédiaire des syndicats. Cette nouvelle flexibilité bénéficie au patronat. Selon de récentes études, seulement 53 % des travailleurs ayant conclu un accord collectif ont reçu une augmentation de salaire supérieure à l'inflation. De plus, la majorité des contrats sont d'une durée d'un an. Cette précarité incite les employés à faire des concessions en renonçant, par exemple, à leurs indemnités pour les heures supplémentaires ou le travail du dimanche. Les plus pénalisés seraient les employés des petites entreprises ayant dû négocier individuellement leur contrat. Mais aucune étude ne les a pris en compte.

Le dernier rapport de l'Institut de recherche économique néo-zélandais (NZIER) estimait que les revenus réels des salariés n'augmenteront que de 0,9 %, en moyenne, dans les cinq années à venir : *«Cette augmentation modeste est liée au taux de chômage élevé, à la forte proportion des emplois à temps partiel (un quart des salariés) et aux effets de la loi sur les contrats de travail.»*

Selon le ministre du travail, M. Bill Birch, le taux de chômage actuel (10,1 %) serait encore beaucoup plus élevé sans la réforme dont il est l'auteur. *«La loi sur les contrats de travail a permis aux entreprises de survivre en dépit d'une faible demande intérieure. Auparavant, les faillites étaient nombreuses car les employeurs n'arrivaient pas à payer les salaires»*, commente M. Birch. Le secteur privé est en effet responsable d'un peu plus de la moitié de la dette extérieure, qui atteint des taux sud-américains (84,2 % du PIB).

Tandis que les entreprises tentent de redresser leurs comptes, le gouvernement entend aussi assainir ses finances en poursuivant le programme de privatisation entamé par les travaillistes. En plus de la vente de la Bank of New-Zealand (1,5 milliard de dollars), qui devrait être conclue en novembre, d'autres cessions sont à l'étude : les chemins de fer (NZ Rail), les travaux publics (Works NZ), une société de gestion par ordinateur (GCS) et une société de biens fonciers (Landcorp).

Le contentieux sur la pêche

Les revendications foncières maories ont cependant gelé certaines opérations. *«Ainsi, en ce qui concerne les chemins de fer, seul le fonctionnement sera privatisé, mais les terres ne peuvent être vendues par le gouvernement»*, explique M. Stan Vandersyp, chercheur au NZIER. Les conservateurs considèrent avoir fait un grand pas en avant en négociant avec les Maoris un accord qui devrait régler définitivement le contentieux sur la pêche, quatrième industrie du pays par ses revenus. Reconnaissant que le traité de Waitangi (1840) donne aux Maoris le droit d'exploiter leurs ressources traditionnelles, le gouvernement espère avoir trouvé *«une solution équitable qui reconnaît à la fois les injustices du passé et les réalités du présent»*, selon les termes du premier ministre, M. Jim Bolger.

L'Etat a offert, le 23 septembre, 150 millions de dollars aux Maoris pour qu'ils achètent 50 % de la société Sealord, qui détient un quart de la pêche néo-zélandaise. Les Maoris auront pour partenaire Brierley, une des plus grandes compagnies du pays. *«Nous avons ouvert la voie pour résoudre les questions posées par le traité. Cela va permettre de débloquer les ventes d'actifs... et tous les Néo-Zélandais en bénéficieront. Nous avancerons en tant que nation»*, a déclaré Mme Richardson. Quelques tribus, s'estimant lésées, ont cependant refusé de signer l'accord.

Si les politiciens pensent avoir posé les premiers jalons en vue d'une coopération entre les deux communautés, l'optimisme n'est plus de mise lorsqu'on aborde les négociations du GATT. La Nouvelle-Zélande se fait un point d'honneur d'avoir ouvert son économie (*le Monde* du 24 novembre 1990). *«Restreindre le libre-échange est une insanité économique*, déclare Mme Richardson. *Cela montre un manque de volonté politique et la faiblesse des dirigeants. Nous condamnons quiconque fait obstacle au libre-échange.»*

Les subventions américaines à l'exportation des céréales n'affectant guère le pays, c'est surtout la politique agricole commune de la CEE qui déchaîne les critiques, car la Nouvelle-Zélande vit essentiellement de ses exportations de viande et de produits laitiers. *«Nous dépendons de nos exportations pour payer notre dette*, commente M. Richard Ansell, économiste à l'Australia New Zealand Bank (ANZ). *Nous espérons ne pas avoir à être acculés à faire partie d'un bloc : adhérer à l'accord de libre-échange nord-américain ou à un bloc asiatique ne serait qu'un pis-aller.»*

SYLVIE LEPAGE

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



GROUPE SUEZ

RÉSULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE SUEZ RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

1 - Hors provisions sur l'immobilier, un résultat d'exploitation en sensible progression

Le résultat d'exploitation consolidé, avant provisions immobilières, s'élève à 3,2 milliards contre 2 milliards au premier semestre 1991, et 6 milliards pour l'ensemble de l'année 1991. Cette progression, enregistrée malgré la détérioration de l'environnement économique, est le résultat des efforts d'amélioration de la rentabilité entrepris dans les différents secteurs du Groupe. Le résultat courant (part du Groupe) de la Société Générale de Belgique se redresse fortement de 1,5 à 3,6 milliards de francs belges. Dans le secteur bancaire, le produit net bancaire de la Banque Indosuez est en croissance de 8 % et celui de la Banque Sofinco en croissance de 17 %.

2 - Un résultat global fortement obéré par les provisions dans le secteur immobilier : 528 millions de francs

(en milliards de francs)	1er semestre 91	1er semestre 92
Résultat d'exploitation (hors provisions immobilières)	2,0	3,2
Provisions immobilières d'exploitation	0,1	1,9
Résultat d'exploitation part Suez	1,0	- 0,2
Résultat exceptionnel part Suez	0,8	0,7
Résultat net consolidé part Suez	1,8	0,5

L'augmentation des dotations aux provisions se traduit par une amélioration sensible de la couverture des engagements immobiliers du Groupe. Au 30 juin 1992, le taux de couverture des engagements sur les professionnels de l'immobilier dépasse 10 %.

3 - Une capacité financière intacte grâce aux actions menées depuis deux ans

Au cours des 9 premiers mois de 1992, le Groupe a poursuivi l'action de recentrage entreprise depuis deux ans. Le total des cessions de participations non stratégiques réalisées depuis le 1er janvier 1991 atteint 11 milliards de francs. La récente fusion entre la Compagnie de Suez et Suez International a marqué une étape supplémentaire dans la simplification des structures.

Grâce à cette action, le Groupe a préservé sa solidité financière malgré les difficultés créées par la conjoncture. Ses fonds propres (part Suez) atteignent 48 milliards de francs et la marge brute d'autofinancement consolidée du 1er semestre s'est élevée à 16 milliards. L'endettement de la Compagnie de Suez demeure marginal et le potentiel de plus-values réalisables très important, près de 8 à 10 milliards de francs pour le seul patrimoine immobilier.

4 - Perspectives

Au second semestre, les provisions constituées par les banques sur leurs engagements immobiliers devraient se maintenir à un niveau élevé. L'environnement économique restera par ailleurs trop déprimé pour que les autres activités du Groupe, malgré de bonnes performances, puissent compenser l'impact de ces provisions.

De ce fait, les tendances affectant le résultat consolidé du Groupe ne devraient pas s'améliorer au second semestre.

5 - Un effort de recentrage et de rigueur redoublé

Pour permettre un retour rapide à un niveau de rentabilité satisfaisant, trois leviers seront notamment utilisés : le Groupe poursuivra ses cessions d'actifs pour un montant d'au moins cinq milliards de francs dans les 18 prochains mois; la définition des budgets des entreprises du Groupe intégrera un effort intense de réductions des charges de gestion dans l'ensemble des activités. les synergies entre les différentes entités seront développées vigoureusement.

6 - Restructuration des activités immobilières

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a arrêté les mesures suivantes :

- les principales opérations de financements immobiliers rencontrant des difficultés, feront l'objet d'une gestion concertée, mobilisant l'ensemble du Groupe,

- en fonction de leurs besoins, les banques du Groupe verront leurs fonds propres renforcés.

En ce qui concerne la Banque La Hénin, un plan de restructuration de ses activités sera présenté dans les prochains jours. Par ailleurs, la Banque La Hénin sera rapprochée de la Compagnie Foncière Internationale, dont la Compagnie de Suez détient 54 % du capital. À cet effet, un projet d'offre publique d'achat simplifiée du solde du capital de la CFI sera soumis aux autorités boursières.

Le nouvel ensemble ainsi constitué, auquel sera éventuellement intégré Credisuez, disposera d'un niveau élevé de fonds propres ainsi que des revenus et plus-values provenant de l'activité patrimoniale de la CFI.

7 - Offre publique de retrait concernant les sociétés Parthéna et Astorg

Les autorités boursières ont été saisies d'un projet d'offre publique de retrait représentant un investissement inférieur à 40 millions de francs pour le Groupe Suez et concernant les sociétés de capital développement Parthéna et Astorg dont le Groupe Suez détient dès à présent plus de 97 % du capital.

Le 20 octobre 1992

Pour toute information,
Suez Actionnaires, Direction de la Communication,
1, rue d'Astorg, 75008 PARIS, Tél. 40.06.64.00 Minitel 3615 SUEZ

VIE DES ENTREPRISES

La fusion du groupe Lagardère

Une action Matra vaudra 2,2 actions Hachette

Après avoir longtemps laissé croire que Matra absorberait Hachette, la raison fiscale a prévalu. Voici peu (*le Monde* du 15 octobre), la direction du groupe Lagardère annonçait que, pour mieux profiter des exonérations fiscales, ce serait Hachette la déficitaire (3,5 milliards de francs) qui absorberait Matra la bénéficiaire. Cette blessure symbolique ne pouvait rester sans compensation. Celle-ci aura lieu sous forme financière.

Le mercredi 21 octobre, les conseils d'administration de Matra et Hachette, après étude de multiples critères, ont arrêté une parité pour la fusion des titres de l'une et l'autre société : désormais 11 actions Hachette vaudront 5 actions Matra, soit un rapport d'échange de 2,2 actions Hachette pour une action Matra.

Selon M. Philippe Camus, directeur financier de Matra, *« les nombreux critères étudiés n'ont pas été fondus dans une moyenne. Nous avons plutôt privilégié certains d'entre eux »*. Le repère de l'actif net réévalué semble avoir ainsi été déterminant dans la mesure où il permet de mieux valoriser les actifs de Matra *« dont les activités sont plus diversifiées que celles de Hachette et dont la capitalisation boursière fait apparaître une décote considérable par rapport à la valeur de ses actifs »*. Sur la base des cours de mardi 20 octobre (129 francs pour Hachette et 178,8 francs pour Matra), les actionnaires de Matra se voient donc offrir une prime de 58 %.

Cette parité pourra cependant être réajustée en fonction des conditions définitives de la recapitalisation d'Hachette (2,8 milliards de francs) et surtout de la décision des experts du tribunal de commerce quant à une éventuelle responsabilité de Hachette dans la gestion de La Cinq. Après avoir longtemps affirmé que l'annonce des parités aurait lieu après l'avis du tribunal de commerce, M. Lagardère a changé d'avis. *« Nous pensons que nous n'aurons pas à augmenter la provision prévue pour La Cinq »*, a précisé M. Camus. C'est à la fin du mois d'octobre que le tribunal de commerce confirmera la justesse de cette prédiction.

Après fusion, la nouvelle société prendra le nom de Matra-Hachette. Elle aura un capital d'environ 77 millions d'actions et un chiffre d'affaires 1992 de 54,8 milliards de francs. Le résultat net consolidé devrait se situer entre 350 à 400 millions de francs pour l'année en cours. L'ensemble des opérations de fusion devront être terminées avant le 31 décembre 1992.

YVES MAMOU

► Lire page 29 l'enquête de Bertand Le Gendre sur la stratégie de Hachette Livre.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CRISES

□ **Pierre Ier : conciliation avec les banques devant le tribunal de commerce.** – M. Christian Garrel, qui détient 80 % des actions du holding immobilier Pierre Ier, est depuis plusieurs semaines en conciliation au tribunal de commerce de Paris pour obtenir un règlement à l'amiable avec ses banques. Cette procédure, prévue par la loi de 1984, a été appliquée en juillet pour régler les difficultés de cinq grands marchands de biens parisiens. Le groupe Pierre Ier, qui a parrainé la navigatrice Florence Arthaud, est contraint de porter un stock d'immeubles important. Il est spécialisé dans les bureaux de prestige, fortement touchés par la crise qui sévit actuellement dans l'immobilier.

□ **La SNCF sera déficitaire de 2 milliards de francs en 1992.** – Le conseil d'administration de la SNCF a été informé, jeudi 22 octobre, du déficit de l'exercice 1992 estimé, à la fin septembre, à un peu moins de 2 milliards de francs. Le budget prévoyait une perte de 800 millions de francs. Ce sera la première fois depuis trois ans que la société nationale renouera avec les pertes. Le résultat avait été négatif de 563 millions en 1988, mais positif de 138 millions en 1989, de 17 millions en 1990 et de 6 millions en 1991. Le ralentissement du trafic, les bas prix pratiqués en matière de fret, des tensions sur la trésorerie et un renchérissement des taux d'intérêt expliquent cette dégradation.

□ **Nouvelle baisse de l'emploi à la BNP.** – La BNP va présenter prochainement aux représentants du personnel un *« plan d'adaptation de l'emploi »* étalé sur trois ans qui se traduira à la fois par un accroissement du nombre des départs de salariés et par une augmentation des embauches, le total de l'effectif demeurant orienté à la baisse. Outre les départs naturels, de l'ordre de 500 à 600 prévus pour 1992 et les deux ans à venir, 750 personnes quitteraient chaque année l'entreprise pendant trois ans, *« en respectant strictement le principe du volontariat »*, afin de permettre de retrouver un niveau d'embauche de 1 000 salariés par an sur la même période.

COOPÉRATION

□ **Elf Atochem recherche *« une alliance de fond »* avec Rhône-Poulenc.** – Elf Atochem envisage de nouvelles opérations conjointes avec Rhône-Poulenc après leur association dans l'emballage plastique souple qui illustre *« une alliance de fond »* entre les deux groupes chimiques publics, selon le président d'Elf Aquitaine, M. Loïk Le Floch-Prigent. *« On peut penser que d'autres opérations de ce genre vont suivre puisque Rhône Poulenc veut se séparer de certains de ses actifs,et nous discutons de ces éventualités »*, indique-t-il dans un entretien publié, jeudi 22 octobre, par le *Bulletin de l'industrie pétrolière* (BIP). Elf Atochem et Rhône-Poulenc avaient décidé, début octobre, de s'associer dans le domaine de l'emballage plastique souple destiné à l'industrie alimentaire en créant une nouvelle société,Soplaril, détenue majoritairement par Elf Atochem (62,5 %).

CESSION

□ **Rhône-Poulenc et EMC se délestent de PPC pour plus de 100 millions de dollars.** – Rhône-Poulenc et EMC (Entreprise minière et chimique) ont annoncé, mercredi 21 octobre, la prochaine cession à l'américain Ethyl de la société Potasse et Produits Chimiques (PPC), dont ils détiennent respectivement 65 % et 35 % du capital. La vente rapportera plus de 100 millions de dollars (plus de 514 millions de francs). PPC est instal lée à Thann (Haut-Rhin), sur un site de la filiale de Rhône-Poulenc, Thann et Mulhouse, dont elle dépend. Elle réalise un chiffre d'affaires de 586 millions de francs et emploie 300 personnes à la production de dérivés de brome destinés à la pharmacie, l'agrochimie et la photographie. La société produit aussi du carbonate de potasse pour les tubes cathodiques des téléviseurs, la cristallerie, l'industrie chimique et alimentaire.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CNIM

GROUPE CNIM CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES DE LA MÉDITERRANÉE

Le conseil d'administration qui s'est tenu le 19 octobre 1992 a examiné les comptes du premier semestre 1992.

RÉSULTATS SEMESTRIELS

Au 30 juin 1992, les produits d'exploitation consolidés s'élèvent à 986 MF contre 987 MF au 30 juin 1991.

Le résultat consolidé (part du Groupe), avant impôt et participation, s'établit à 29,1 MF contre 77,2 MF au 30 juin 1991.

Il est rappelé qu'une part importante du chiffre d'affaires du Groupe est constituée par des contrats de nature très différente dont les livraisons s'effectuent de façon irrégulière au cours du premier ou du second semestre. Le résultat d'un semestre pris isolément ne permet donc pas d'extrapoler le résultat annuel.

PRÉVISIONS 1992

Le Groupe maintient les résultats consolidés précédemment annoncés, soit une prévision se situant, après impôts et participation, entre 65 et 70 MF contre 64,8 MF pour l'exercice précédent.

ACTIVITÉ

CNIM

Le premier semestre a vu se concrétiser la commande d'une très importante usine d'incinération dans le Sud de Londres, comme nous l'avons annoncé dans notre dernier rapport annuel.

Également, une première commande en incinération a été confirmé en Espagne.

De même, dans le secteur de l'Armement :

– CNIM et DORNIER du Groupe DAIMLER-BENZ ont créé une société à parité, dénommée « EUROBRIDGE » et dont la vocation est le développement technique et les ventes de matériels de franchissement.

– CNIM a enregistré la commande d'une unité de pont flottant pour l'Armée suisse.

BABCOCK Entreprise

Dans le domaine industriel, le premier semestre a été marqué par l'inauguration, le 4 juin, du nouveau site industriel de WANSON SA en Belgique. A cette occasion, ont été rendues publiques deux nouvelles opérations de croissance externe significatives, en Italie, acquisition des actifs de la Société ITALWANSON et, en Espagne, prise de participation minoritaire dans la Société GEVAL. Ces deux acquisitions ont renforcé dans ces deux pays la position du Groupe dans plusieurs lignes de produits.

Une intense activité commerciale à l'Exportation a parallèlement été développée par BABCOCK Entreprise. Des bureaux permanents ont été ouverts en POLOGNE et au KOWEIT, où le contrat de maintenance des sept chaudières de la centrale thermique de DOHA EST s'est déroulé dans des bonnes conditions. D'une façon générale, les enregistrements de commandes ont souffert d'un environnement économique particulièrement défavorable. Ils devraient, cependant, et sur l'ensemble du Groupe, être peu différents de ceux de 1991.

***

Des opérations de restructuration sont menées à l'intérieur du Groupe afin de lui permettre de s'adapter à la conjoncture actuelle.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 22 octobre ↑

Sans passion

En baisse au cours des premières minutes de la séance, la Bourse de Paris renouait par la suite avec la hausse, jeudi, avant-dernière séance de la liquidation d'octobre. En recul de 0,44 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers 14 heures un gain de 0,94 % à 1 738,29 points. Pour l'heure, la liquidation mensuelle s'annonce négative de 4,95 %. Le loyer de l'argent à Paris continuait à refluer, tombant à 10,25 %, un niveau proche de ceux connus avant la crise monétaire de septembre. Les investisseurs quant à eux continuent à attendre une baisse significative des taux d'intérêt allemands et français pour revenir en force sur le marché. Mais, selon eux, la détente des taux constatée en Allemagne n'est pas suffisante pour relancer durablement la machine économique.

Sur le marché, les principales hausses étaient emmenées par Matra, dont les cotations ont repris à la suite de la présentation des modalités de sa fusion avec Hachette. En revanche, le titre Hachette figurait parmi les plus fortes baisses.

Marine-Wendel, holding de la famille De Wendel, qui contrôle notamment la CGIP, va absorber la Compagnie financière de Senelle, sa filiale à 68 %, à l'issue d'une offre publique d'échange (OPE). La parité d'échange retenue est de deux actions Marine-Wendel pour une Senelle. L'action Marine-Wendel cotait 256,50 F mercredi soir sur le marché à règlement mensuel, contre 395 F pour Senelle pour sa dernière cotation sur le marché au comptant. Sur la base du dernier cours coté, les actionnaires de Senelle se voient donc accorder une prime de 30 %.

NEW-YORK, 21 octobre =

Note indécise

La tendance était indécise mercredi 21 octobre à Wall Street pendant une grande partie de la séance avant une petite hausse, grâce à une légère détente des taux d'intérêt à long terme américains.

L'indice Dow Jones a clôturé à 3 187,10 en hausse de 1,08 point (+ 0,03 %). L'activité a été soutenue avec quelque 218 millions d'actions échangées.

Le marché a été légèrement déprimé par la publication par United Technologies, l'un des premiers fabricants mondiaux de moteurs d'avions, d'hélicoptères et d'ascenseurs, d'un résultat moins bon qu'attendu au troisième trimestre. Le bénéfice net de United Technologies s'est établi à 142 millions de dollars (89 cents par action), en hausse de 19 % sur les 119 millions de dollars (85 cents par action) réalisés un an auparavant.

VALEURS	Cours du 20 oct.	Cours du 21 oct.
Alcoa	67	67 7/8
ATT	42 1/8	41 1/4
Boeing	37	37 3/8
Chase Manhattan Bank	24	23 7/8
Du Pont de Nemours	47	46 1/4
Eastman Kodak	42 1/4	41 7/8
Exxon	62 5/8	62 5/8
Ford	38 1/8	38 5/8
General Electric	76 1/2	76
General Motors	29 7/8	30 7/8
Goodyear	63 5/8	64 1/4
IBM	68 1/4	68 1/2
ITT	65 5/8	65 3/8
Mobil Oil	61 7/8	62 6/8
Pfizer	74 1/2	75 1/4
Schlumberger	70	68
Texaco	61 3/4	62
UAL Corp. ex-Allegis	118 5/8	120 1/4
Union Carbide	13 1/8	13 1/4
United Tech.	46 5/8	46 4/8
Westinghouse	12 7/8	12 7/8
Xerox Corp.	78 3/4	78

LONDRES, 21 octobre ↑

Bonne tenue

La Bourse de Londres a apprécié mercredi 21 octobre que le premier ministre, M. John Major, ait décidé de donner la priorité à la croissance et à l'emploi, laissant entrevoir de nouvelles baisses des taux d'intérêt.

L'indice Footsie a clôturé en hausse de 28,7 points (1,1 %) à 2 645,7, son plus haut niveau depuis le 8 juin, après avoir gagné 43 points en cours de séance. Les fonds d'Etat ont progressé de trois quarts de point par endroits.

Le volume d'échanges a atteint 848,8 millions d'actions, le niveau le plus élevé depuis un mois, contre 631,1 millions la veille.

Les espoirs de baisse des taux allemands et la baisse des taux néerlandais et belges mercredi ont également contribué à la bonne tenue du marché. L'intention affichée par M. Major de préserver les investissements publics dans les infrastructures a soutenu les groupes du bâtiment comme Wimpey, qui a gagné 11 pence à 106, et Amec, qui a bondi à 75 (+ 11 pence). RMC Group a grimpé à 440 (+ 42 pence) et Tarmac à 77 (+ 5 pence).

TOKYO, 22 octobre ↓

Repli

La Bourse de Tokyo a terminé la séance du jeudi 22 octobre en baisse, le Nikkei perdant 128,48 yens à 17 013,04 yens, soit 0,7 %.

Les échanges ont été peu animés par manque de nouvelles encourageantes, indiquaient les opérateurs, qui restent néanmoins assez optimistes pour les jours prochains, le *« marché n'étant pas baissier »*, selon eux.

Environ 100 millions de titres avaient été échangés en fin de matinée, en hausse par rapport aux 80 millions de titres échangés mercredi matin.

VALEURS	Cours du 21 oct.	Cours du 22 oct.
Ajinomoto	1 290	1 270
Bridgestone	1 110	1 110
Canon	1 290	1 260
Fuji Bank	1 770	1 770
Honda Motors	1 280	1 290
Matsushita Electric	1 110	1 120
Mitsubishi Heavy	563	548
Sony Corp.	4 120	4 120
Toyota Motors	1 370	1 380

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4318	4380	Immob. Hôtelière	1000	1004
B.A.C.	23 70	....	Internt. Computer	119	....
Bque Vernes	670	670	I.P.B.M.	53	....
Boiron (Ly)	520	520	Locamic	70	....
Boisset (Lyon)	235	....	Matra Comm.	295 70	296 70
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	820	805	Molex	140	....
Calberson	210	210	N.S.C. Schlumberger	770	765
Cardif	735	760	Publ.Filipacchi	376	366
C.E.G.E.P.	155 10	155 10	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	308	308
C.F.P.I.	259	258	Select Invest (Ly)	77	80
C.N.I.M.	990	987	Serbo	160	160
Codetour	260	....	Sopra	297	295
Conforama	....	....	TF1	334	333
Creeks	114 90	109 50	Thermador H. (Ly)	315	317
Dauphin	175	170	Unilog	258	257
Delmas	970	965	Viel et Cie	95	95
Demachy Worms Cie	350	....	Y. St-Laurent Groupe	630	620
Devanlay	920	925			
Deville	104 70	....			
Dollfus	111	111			
Editions Belfond	200	....			
Europ. Propulsion	165	164			
Finacor	113 10	....			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	....			
G.L.M.	383	389			
Gravograph	156	140			
Guintoli	720	....			
I.C.C.	160	....			
Idianova	30	29 60			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 octobre 1992
Nombre de contrats estimés : 187 663

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	110,12	110,56	111,10
Précédent	110,40	110,56	110,80

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Déc. 92	Mars 93	Déc. 92	Mars 93
107	3,08	3,84	0,02	0,33

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 18 476

COURS	Oct. 92	Nov. 92	Déc. 92
Dernier	1 739	1 755,50	1 770,50
Précédent	1 724	1 743	1 755

CHANGES

Dollar : 5,13 F =

Le dollar se stabilisait à 5,13 F, jeudi 22 octobre, au cours des premiers échanges entre banques, à Paris, contre 5,1130 F à la clôture des échanges interbancaires de mercredi, et 5,1300 F, selon le cours indicatif de la Banque de France. A New-York, la veille, le billet vert cotait 5,1580 F.

FRANCFORT	21 oct.	22 oct.
Dollar (en DM)	1,5140	1,5130
TOKYO	21 oct.	22 oct.
Dollar (en yens)	122,38	122,36

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (22 oct.) .... 10 3/16-10 5/16 %
New-York (22 oct.) .... 2 15/16 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 31-12-91*)

	20 oct.	21 oct.
Valeurs françaises	96,30	98,70
Valeurs étrangères	82,20	84,10
(SBF, *base 100 : 31-12-81*)		
Indice général CAC	453,01	461,66
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 731,26	1 722,24

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	20 oct.	21 oct.
Industrielles	3 186,02	3 187,10

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	20 oct.	21 oct.
100 valeurs	2 617	2 645,70
30 valeurs	1 912,90	1 951,30
Mines d'or	71,20	74,40
Fonds d'Etat	92,20	92,90

FRANCFORT

	20 oct.	21 oct.
Dax	1 511,55	1 503,90

TOKYO

	21 oct.	22 oct.
Nikkei Dow Jones	17 141,52	17 013,04
Indice général	1 298,33	1 293,27

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,1630	5,1660	5,2465	5,2525
Yen (100)	4,2424	4,2484	4,3075	4,3162
Ecu	6,6500	6,6550	6,6446	6,6578
Deutschemark	3,3925	3,3930	3,4017	3,4046
Franc suisse	3,7991	3,8042	3,8323	3,8408
Lire italienne (1000)	3,8500	3,8650	3,8063	3,8255
Livre sterling	8,3320	8,3420	8,3796	8,3967
Peseta (100)	4,7717	4,7812	4,7200	4,7364

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	3 13/16	3 15/16	3 11/16	3 13/16	3 9/16	3 11/16
Ecu	10 1/8	10 1/4	10 1/16	10/ 3/16	9 11/16	9 13/16
Deutschemark	8 5/8	8 7/8	8 5/8	8 7/8	8 3/16	8 7/16
Franc suisse	6 1/4	6 3/8	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8
Lire italienne (1000)	14 3/8	14 7/8	14 1/4	14 3/4	13 7/8	14 3/8
Livre sterling	8 1/4	8 1/2	7 1/2	7 3/4	6 7/8	7 1/8
Peseta (100)	13 1/2	14 1/2	13 1/2	14 1/2	13 1/4	14 1/4
Franc français	10 1/16	10 3/16	9 15/16	10 1/16	9 9/16	9 11/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Le groupe Worms simplifie ses structures.** – Le groupe privé Worms et Cie, soucieux de simplifier sa structure, a annoncé, mercredi 21 octobre, le lancement d'une double offre publique d'échanges (OPE) sur deux de ses filiales, la banque Demachy-Worms et la Financière Truffaut, un holding détenant les participations du groupe dans le luxe (Kenzo, Fred, Lancel, Financière Agache, Christian Dior). L'objectif est de récupérer la totalité du capital de Financière Truffaut, dont Worms détient directement et indirectement 38,9 % du capital et 52,7 % des droits de vote. Il est également d'acquérir uniquement les 3,5 % du capital de la Banque Demachy actuellement dans le public

L'OPE propose aux actionnaires d'échanger une action Worms pour une action Truffaut, soit une prime de 50 %. Les détenteurs des titres Demachy, cotés au second marché, vont pouvoir échanger cinq actions Demachy pour neuf actions Worms. Les détenteurs de moins de cinq actions pourront vendre leurs titres à raison de 430 francs par action dans la limite de quatre.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 22 OCTOBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4790	C.N.E 3%	4880	4890	4899	+ 0 20
840	B.N.P. T.P.	800	796	805	+ 0 63
895	Cr.Lyon. T.P.	802	800	810	+ 1 00
1851	Renault T.P.	1648	1648	1654	+ 0 36
1670	Rhone Poul. T.P.	1640	1640	1640	....
1010	Saint Gobain T.P.	1014	1016	1014	....
798	Thomson T.P.	768	790	790	+ 2 86
590	ACCOR	514	511	526	+ 2 33
740	Air Liquide	732	730	748	+ 2 19
655	Alcatel-Alsthom	627	625	632	+ 0 80
1540	Als.Superm.	1435	1430	1410	- 1 74
240	A.L.S.P.I.	231 80	228 50	230 50	- 0 56
410	AGF Sté Centrale	410	406 10	415	+ 1 22
110	Avenir H. Média	123 30	123 10	123 80	+ 0 41
825	Axa (ex Cie Midi)	790	781	801	+ 1 39
164	Bafip	150	150	148	- 1 33
83	Bail-Equipem.	62	63	61 10	- 1 45
676	Bail Investiss.	605	610	605	....
380	Bancaire	362	362	363 20	+ 0 33
880	Bazar H.-V.	633	631	631	- 0 32
1250	Berger (M)	1197	1195	1190	- 0 58
395	Bertrand Faure	395	395	395	....
900	Bic	842	845	850	+ 0 95
1060	B.I.P.	1040	1030	1050	+ 0 96
190	BIS	184 80	184 50	180	- 2 60
375	B N P (CI)	348 90	347 50	356	+ 2 62
650	Bollore Tech.	495	490	500	+ 1 01
3220	Bongrain	3040	3040	3015	- 0 82
510	Bon-Marché	486	485 10	489	+ 0 62
515	Bouygues	477 10	480	482	+ 1 03
93	BP France	84 50	85	85	+ 0 59
985	B S N	965	964	965	....
1100	Canal Plus	990	986	992	+ 0 20
206	Cap Gem.S.	173 90	168	168	- 3 39
177	Carnaudmetalbox	169	168 30	172 50	+ 2 07
2170	Carrefour	2330	2305	2342	+ 0 52
140	Casino	145	140 30	147 80	+ 1 93
88	Casino ADP	92 50	92 60	92 70	+ 0 22
446	Castorama D.I.	420	417	431	+ 2 62
192	C.C.F.	199 30	196 10	198 90	- 0 20
37	CCMC Ly.	35	33 60	33 50	- 4 29
380	C.D.M.E.	332	327	325	- 2 11
135	C.E.G.I.D.	144	137 20	137 50	- 4 51
80	Cegemt (My)	29 50	32 40	33	+ 11 8
325	C.E.P. Comm.	262	262	261	- 0 38
90	Cerus	75	74 50	78	+ 4 00
850	Cetelem	822	820	850	+ 3 41
225	CF Ind.	189	....	....	....
270	CGI Info	237 10	237 10	233	- 1 73
990	C G I P.	917	900	895	- 2 40
630	CGP	620	620	620	....
1230	Chargeurs S A.	1209	1214	1213	+ 0 33
290	Christian Dior	290	290	288 50	- 0 52
620	C.I.C.A (M)	540	540	540	....
360	Ciments franc.	285	287	287	+ 0 70
595	Clarins	479 90	480	480	+ 0 02
370	Club Méditer.	354 80	355	354	- 0 23
765	Colas	649	660	663	+ 2 16
192	Cpt. Entrep.	191	184 10	190	- 0 52
1080	Compt Mod.	1100	1105	1139	+ 3 55
225	CPR (Paris Réa.)	189 10	194 80	189 10	....

COMPTANT (sélection)

Obligations

Actions

Etrangères

Hors-cote

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements :

46-62-72-67

SICAV (sélection) 21/10

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 22/10	COURS DES BILLETS achat	vente
Etats Unis (1 usd)	5 130	....	4 9	5 4
Ecu	6 646	....	....	....
Allemagne (100 dm)	339 290	....	328	348
Belgique (100 F)	16 490	....	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	301 520	....	290	310
Italie (1000 lires)	3 856	....	3 4	4 1
Danemark (100 krd)	88 190	....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	8 290	....	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 817	....	2 3	3
Suisse (100 f)	378 300	....	367	387
Suède (100 krs)	89 960	....	85	93
Norvège (100 k)	83 220	....	78	86
Autriche (100 sch)	48 232	....	46 6	49 6
Espagne (100 pes)	4 800	....	4 4	5
Portugal (100 esc)	3 810	....	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 145	....	3 9	4 3
Japon (100 yens)	4 189	....	4	4 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 22/10
Or fin (kilo en barre)	56300	56600
Or fin (en lingot)	56750	56850
Napoléon (20f)	326	322
Pièce Fr (10 f)	300	445
Pièce Suisse (20 f)	326	325
Pièce Latine (20 f)	320	320
Souverain	419	420
Pièce 20 dollars	2000	1910
Pièce 10 dollars	1050	1000
Pièce 5 dollars	580	575
Pièce 50 pesos	2105	2095
Pièce 10 florins	335	335

o : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

EXPOSITIONS

Nous publions le *jeudi* (daté vendredi) la liste des expositions qui ont lieu à Paris et en région parisienne à partir de mercredi. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

Centre Georges-Pompidou

Place Georges-Pompidou (44-78-12-33). T.l.j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

30 AFFICHES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. Galerie du Forum. Jusqu'au 30 novembre.

LAURE ALBIN-GUILLOT, ELI LOTAR. Galerie du Forum. Jusqu'au 22 novembre.

L'ART EN JEU. Atelier des enfants. Jusqu'au 28 mars 1993.

FIGURES ET CARACTÈRES. Amériques latines. Galerie de la BPI. Jusqu'au 1er février 1993.

IMAGINAIRES D'ILLUSTRATEURS EUROPÉENS. Salle d'actualités. Jusqu'au 18 janvier 1993.

MANIFESTE. Jusqu'au 2 novembre.

CHARLOTTE SALOMON : VIE OU THÉATRE ? Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 3 janvier 1993.

TRANS-VOICES. Petit foyer. Jusqu'au 26 octobre.

Musée d'Orsay

1, rue de Bellechasse (40-49-48-14). T.l.j. sf lun. de 9 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h.

PHILIPPE BERTIN, HARIS YIAKOUMIS. Photographies. Jusqu'au 1er novembre.

HILL ET ADAMSON, LE PREMIER REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE, 1843-1845. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 17 janvier 1993.

LES PALAIS D'ARGENT, L'ARCHITECTURE BANCAIRE EN FRANCE DE 1850-1930. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 janvier 1993.

PIERRE LAPIN AU MUSÉE D'ORSAY. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 10 janvier 1993.

UNE FAMILLE D'ARTISTES EN 1900 : LES SAINT-MARCEAUX. Exposition-dossier. Entrée : 31 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 17 janvier 1993.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15, nocturnes un lun. sur deux et tous les mer. jusqu'à 21 h 15.

DESSINS DE LIOTARD (1702-1789). Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (billet d'entrée du musée). Jusqu'au 14 décembre.

PANNINI (1691-1765). Pavillon de Flore. Entrée : 31 F (billet d'entrée au musée). Jusqu'au 15 février 1993.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (40-70-11-10). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30.

PARCOURS EUROPÉEN III : L'ALLEMAGNE. Qui, quoi, où ? Un regard sur l'Allemagne en 1992. Du 22 octobre au 17 janvier 1993.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

LES ÉTRUSQUES ET L'EUROPE. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 40 F (possibilité de billet jumelé avec Picasso : 60 F). Jusqu'au 14 septembre 1993.

FIAC 92. (42-25-99-00). T.l.j. de 12 h à 19 h 30, sam., dim. de 10 h à 19 h 30, jeu. 29 octobre jusqu'à 23 h. Entrée : 50 F. Du 24 octobre au 1er novembre.

PICASSO ET LES CHOSES. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 36 F (possibilité de billet jumelé avec les Etrusques : 60 F). Jusqu'au 28 décembre.

RÉTROSPECTIVE ALFRED MANESSIER. Galeries nationales (44-13-17-17). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 32 F. Jusqu'au 4 janvier 1993.

Galerie nationale du Jeu de paume

Place de la Concorde (42-60-69-69). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, sam. et dim. de 10 h à 19 h, mar. jusqu'à 21 h 30.

GÉNÉRIQUE 1 : DÉSORDRES. Galerie nationale du Jeu de paume. Entrée : 30 F. Jusqu'au 8 novembre.

MUSÉES

5e SALON INTERNATIONAL DE L'ARCHITECTURE. Grande Halle de la Villette, 211, av. Jean-Jaurès (42-49-77-22). T.l.j. de 11 h à 20 h, sam. et dim. de 10 h à 19 h, nocturne jusqu'à 22 h les mar. 27 et mer. 30 octobre. Entrée : 50 F. Du 24 octobre au 1er novembre.

ANIMAUX DE TOUT POIL. Musée des Arts décoratifs, galerie des jouets, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F, enfants : 5 F. Du 22 octobre au 7 octobre 1993.

L'ART RENOUVELLE LA VILLE. Urbanisme et art contemporain. Musée national des Monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (44-05-39-10). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 15 novembre.

LES BIJOUX DE TORUN. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F (gratuit avec le billet d'entrée du musée). Du 22 octobre au 3 janvier 1993.

CHINE CONNUE ET INCONNUE. Dix années d'acquisitions. Musée Cernuschi, 7, av. Vélasquez (45-63-50-75). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 20 février 1993.

LA COURSE AU MODERNE. France et Allemagne dans l'Europe des années 20. Musée d'histoire contemporaine, hôtel des Invalides, cour d'honneur (45-55-30-11). T.l.j. de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, dim. de 14 h à 17 h 30. Entrée : 20 F. Du 23 octobre au 31 décembre.

EUGÈNE DELACROIX. Le voyage au Maroc. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (43-54-04-87). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F. Jusqu'au 4 janvier 1993.

DES LIVRES ET DES ROIS. La bibliothèque royale de Blois. Bibliothèque nationale, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 17 janvier 1993.

DIGITAL PHOTOGRAPHY. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Du 22 octobre au 4 janvier 1993.

EN AVION. Mission du patrimoine photographique, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 8 novembre.

FIGURES DE PIERRE. L'art du guerrero dans le Mexique précolombien. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-56-60-17). T.l.j. sf dim. et jours fériés de 11 h à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

FRAGONARD ET LE DESSIN FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE. Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 30 F. Jusqu'au 14 février 1993.

HÉRAKLÈS ARCHER. Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Du 23 octobre au 17 janvier 1993.

HOMMAGE A YVES BONNEFOY. Bibliothèque nationale, salon d'honneur, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

IIIe TRIENNALE DU BIJOU CONTEMPORAIN. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Du 22 octobre au 20 décembre.

IMPRESSIONS DE CHINE. Bibliothèque Nationale, galerie Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 décembre.

INDIENS DE PAPIER. Exposition-dossier. Musée des arts et traditions populaires, galerie culturelle, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier 1993.

MAX JACOB, LA PASSION EN PEINTURE. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (46-06-61-11). T.l.j. sf lun. de 14 h 30 à 18 h, dim. de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Du 22 octobre au 13 décembre.

JEAN LURÇAT. Tapisseries : 1917-1956. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 12 h 45 à 18 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 4 novembre.

KALINA. Des Amérindiens de Guyane à Paris en 1892. Musée des arts et traditions populaires, 6, av. du Mahatma-Gandhi (44-17-60-00). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 4 janvier 1993.

MITTEL EUROPA, FIN DE SIÈCLES. Mois de la photo. Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès (40-03-39-00). T.l.j. sf lun. de 16 h à 21 h, sam. et dim. de 12 h à 21 h. Entrée : 30 F. Du 26 octobre au 4 décembre.

MOINS TRENTE 92. 5e Biennale de la jeune photographie en France. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 9 novembre.

MONNAIES DE CHINE. Bibliothèque nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 décembre.

LE PICTORIALISME. Bibliothèque nationale, galerie de photographie - galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 15 novembre.

PRIX NIEPCE 92. Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (entrée du musée). Jusqu'au 9 novembre.

RAO-POLYNÉSIES. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 18 h. Entrée : 23 F. Jusqu'au 29 mars 1993.

MAN RAY. Les Années Bazaar, photographies de mode 1934-1942. Musée des arts de la mode, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). T.l.j. sf lun. et mar. de 12 h 30 à 18 h, dim. de 12 h à 18 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 31 janvier 1993.

REGARDS TRÈS PARTICULIERS SUR LA CARTE POSTALE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Du 27 octobre au 30 janvier 1993.

ERNEST RENAN. Musée de la vie romantique - maison Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

LA RÉPUBLIQUE FÊTE SON BICENTENAIRE A LA MONNAIE. Hôtel de la Monnaie, 11, quai Conti (40-46-56-66). T.l.j. sf lun. de 13 h 30 à 18 h, mer. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 3 janvier 1993.

LE ROI SALOMON ET LES MAITRES DU REGARD. Art et médecine en Ethiopie. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30, sam., dim. de 10 h à 17 h 50. Entrée : 23 F. Jusqu'au 25 janvier 1993.

ROSSINI A PARIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40, mer., ven., sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 30 F. Du 26 octobre au 31 décembre.

MARECK RUDNICKI. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-10). T.l.j. sf dim. de 12 h à 18 h 30. Jusqu'au 31 octobre.

SCULPTURE ET STATUE, ANNE BARBIER. Musée Carnavalet, cour de l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, 29, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. et fêtes de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 octobre.

SCULPTURE GABONAISE CONTEMPORAINE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, av. Daumesnil (44-74-84-80). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h 30 sam., dim. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 4 janvier 1993.

SIGNES ET ÉCRITS - PHOTOGRAPHIE. Mois de la photo. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (43-20-15-30). T.l.j. sf dim. de 10 h à 18 h. Du 27 octobre au 30 novembre.

STARS EN UNIFORME. Mois de la photo. Musée de l'armée, hôtel national des Invalides, salle d'honneur, place des Invalides (45-55-37-70). T.l.j. sf jours de fête de 10 h à 17 h. Entrée : 30 F (prix d'entrée du musée). Du 24 octobre au 6 décembre.

LES THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). T.l.j. sauf sam., dim. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril 1993.

TRÉSORS DE L'ÉCRIT. Bibliothèque nationale, galerie Mazarine, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). T.l.j. de 10 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 15 janvier 1993.

VAN CLEFF & ARPELS. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, av. Pierre-1er-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Visites-conférences le jeu. et sam. à 14 h 30. Entrée : 30 F. Jusqu'au 30 octobre.

VIVE LA RÉPUBLIQUE ! 1792 - 1992. liberté - égalité - fraternité. Archives nationales, hôtel de Rohan, 87, rue Vieille-du-Temple (40-27-60-09). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Visites guidées sur demande au 40-27-62-18. Entrée : 20 F. Jusqu'au 10 janvier 1993.

CENTRES CULTURELS

4 X 1 PROJETS. Mois de la photo. Hôtel d'Albret, 31, rue des Francs-Bourgeois (42-76-67-00). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 18 h. Du 26 octobre au 27 novembre.

AKSELI GALLEN-KALLELA ET L'ÉVEIL DE LA FINLANDE. Du naturalisme parisien au symbolisme nordique. Institut finlandais, 60, rue des Ecoles (40-51-89-09). T.l.j. sf lun. de 14 h à 19 h, jeu. jusqu'à 21 h. Jusqu'au 14 novembre.

ALBUMS DE LA JEUNE ARCHITECTURE. Maison de l'architecture, 7, rue Chaillot (47-23-81-84). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 7 novembre.

LES AMÉRIQUES LATINES EN FRANCE, DEUX SIÈCLES D'INFLUENCES CULTURELLES. Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain (49-54-75-35). T.l.j. sf sam. et dim. de 10 h à 22 h. Jusqu'au 25 novembre.

L'AMOUR ET L'ORIENT. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 janvier 1993.

L'ARCHI S'AFFICHE, 24 ŒUVRES D'ARCHITECTES FRANÇAIS. Maison de l'architecture, 7, rue de Chaillot (47-23-81-84). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h à 18 h et le sam. de 11 h à 17 h. Du 22 octobre au 28 novembre.

ARRABAL ESPACE. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 28 novembre.

CARTE BLANCHE A REVUE NOIRE. Photographes africains. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 29 novembre.

JEAN CHAUVIN. Espace art et patrimoine, 22, rue des Blancs-Manteaux (48-04-87-77). T.l.j. sf dim. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 24 octobre.

LA COLLECTION. Fondation Jean-Dubuffet, 137, rue de Sèvres (47-34-12-63). T.l.j. sf sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 1er décembre.

LE CORBUSIER. Quatre projets d'architecture, genèse. Fondation Le Corbusier, 10, rue du Docteur-Blanche (42-88-41-53). T.l.j. sf sam., dim. de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h. Jusqu'au 15 décembre.

CARL DE KEYZER. Mois de la photo. FNAC Forum des Halles, niveau - 3, porte Lescot (40-41-40-00). T.l.j. sf lun. matin et dim. de 10 h à 19 h 30. Du 27 octobre au 4 janvier 1993.

MARTINE DIAS. Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert (45-54-95-31). T.l.j. sf dim. matin de 9 h à 18 h. Jusqu'au 31 octobre.

DIX DESSINATEURS JAPONAIS FORMIDABLES. Espace Japon, 9, rue de la Fontaine-au-Roi (47-00-77-47). T.l.j. sf dim. et lun. de 12 h 30 à 19 h, sam. de 12 h 30 à 18 h. Jusqu'au 4 novembre.

COLETTE DURRIEU, UN PEINTRE DU Ve. Mairie du Ve, salle du souvenir, 21, place du Panthéon. T.l.j. de 11 h à 17 h 45. Du 26 octobre au 8 novembre.

LES FLACONS DE LA SÉDUCTION. Fondation Mona Bismarck, 34, av. de New-York (47-23-38-88). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 10 h 30 à 18 h 30. Du 22 octobre au 19 décembre.

GÉNÉRIQUES. Le visuel et l'écrit. Hôtel des arts. Fondation nationale des arts, 11, rue Berryer (42-56-71-71). T.l.j. sf mar. de 11 h à 18 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 31 octobre.

MICHEL GOUERY, CHANTAL PETIT, MARC REBOLLO. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, 3, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 décembre.

HÉLIOPOLIS. Le rêve du baron Empain. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 22 novembre.

L'IMMIGRATION JUIVE ET SON INTÉGRATION DANS LA NATION. Mairie du Xe, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin (42-40-10-10). T.l.j. de 10 h à 18 h 30. Du 23 octobre au 8 novembre.

JANINE NIEPCE : FRANCE 1947-1992. Mois de la photo. Espace Electra, 6, rue Récamier (45-44-10-03). T.l.j. sf lun. et fêtes de 11 h 30 à 18 h 30. Du 27 octobre au 15 décembre.

JEUNES PEINTRES CORÉENS. Centre culturel coréen, 2, avenue d'Iéna (47-20-84-15). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h 30 à 18 h. Jusqu'au 26 octobre.

KAKIEMON XIV. Trésors de la porcelaine japonaise. Mitsukoshi Etoile, espace des arts, 3, rue de Tilsitt (44-09-11-11). T.l.j. sf dim. et le 11 novembre de 10 h à 18 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 5 décembre.

YVES KLEIN, UNE ZONE DE SENSIBILITÉ. Espace d'art contemporain, 7, rue de Lille (42-60-22-99). T.l.j. sf dim., lun., mar. de 12 h à 17 h, sam. de 11 h à 18 h. Jusqu'au 28 mars 1993.

MOIS DE LA PHOTO 92. Musées, galeries, centres culturels et autres lieux, point d'information FNAC Forum (40-41-40-89). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 15, rens. Minitel Ville de Paris : 36-15 Capitale, minitel FNAC : 36-15 FNAC. Du 27 octobre au 27 novembre.

NAJD, PHOTOGRAPHIES D'HUMBERTO DA SILVEIRA. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 25 octobre.

KATSUHITO NISHIKAWA. Carré des arts, parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes (43-65-73-92). T.l.j. sf lun., mar de 10 h 45 à 13 h et de 14 h à 17 h 45, à partir du 1er novembre t.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 13 h et de 14 h à 16 h 45. Entrée : 8 F (entrée du parc), à partir du 1er novembre : 5 F. Jusqu'au 13 décembre.

OH CET ÉCHO !, EMMA KUNZ. Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois (42-71-44-50). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 1er novembre.

GUY PELLERIN, RICHARD-MAX TREMBLAY. Service culturel, ambassade du Canada, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 31 octobre.

RAYON LINGERIE. Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 28 novembre.

STANISLAW RODZINSKI. Institut polonais, 31, rue Jean-Goujon (42-25-10-57). Lun., mar., jeu., ven. de 12 h à 18 h, mer. de 12 h à 20 h. Jusqu'au 22 octobre.

MARC ROSENSTIEHL. Maison Fanton - Entrepôts du Grand Bercy, 14-16, cours Louis-Proust (44-68-94-13). T.l.j. sf dim. et lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 2 novembre.

LA TENTATION DES GOBELINS. Gare d'Austerlitz, grande verrière. T.l.j. de 14 h à 19 h, sam., dim. de 10 h à 19 h. Jusqu'au 2 novembre.

TRANS-VOICES. American Center, 51, rue de Bercy (44-73-77-77). T.l.j. sf sam. et dim. de 9 h à 19 h. Jusqu'au 15 novembre.

VISION D'OCÉANIE. Musée Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Du 22 octobre au 15 mars 1993.

YEMEN. Architecture millénaire. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Jusqu'au 10 janvier 1993.

GALERIES

ECKARD ALKER. Galerie Diana Manière, 11, rue Pastourelle (42-77-04-26). Jusqu'au 28 octobre.

MARCEL ALOCCO. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 31 octobre.

ALQUIN. Sculptures et dessins. Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour (42-33-43-40). Jusqu'au 31 octobre.

ATTERSEE. Galerie Baudoin Lebon, 38, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (42-72-09-10). Du 22 octobre au 21 novembre.

ANDRÉ BEAUDIN. Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (42-60-74-78). Jusqu'au 15 décembre.

REINER BERGMANN. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 31 octobre.

PHILIPPE BEZARD. Les petites Chinoises. Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix (48-04-94-84). Jusqu'au 15 novembre.

JEAN-LOUIS BILWEIS. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 31 octobre.

JULIEN BLAINE. Galerie J. et J. Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 14 novembre. / Galerie Lara Vincy, 47, rue de Seine (43-26-72-51). Jusqu'au 30 novembre. / Galerie Roger Pailhas, 36, rue Quincampoix (48-04-71-31). Du 22 octobre au 28 novembre.

DAVID BNO. Galerie des Archives, 1, impasse Beaubourg (42-78-05-77). Jusqu'au 17 décembre.

MARTINE BOILEAU. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 7 novembre.

GIORDANO BONORA. Mois de la photo. Galerie Jean-Pierre Lambert, 3, place du Marché-Sainte-Catherine (42-78-62-74). Jusqu'au 21 novembre.

LE BOULCH, DENIS RIVIÈRE, ANTONI TAULE. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 28 novembre.

LOUISE BOURGEOIS. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Du 24 octobre au 30 janvier 1993.

VÉRONIQUE BOUTINOT. Galerie Ariel, 21, rue Guénégaud (43-54-57-01). Jusqu'au 14 novembre.

BRUNO BREITWIESER. Galerie Nicole Ferry, 57, quai des Grands-Augustins (46-33-52-45). Jusqu'au 13 novembre.

JOL BRISSE. Galerie Philippe Gravier, 7, rue Froissart (42-71-55-01). Jusqu'au 28 novembre.

JAMES BROWN. Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran (45-63-13-19). Jusqu'au 28 novembre. / JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot (43-26-12-05). Jusqu'au 21 novembre.

MARIE-CLAUDE BUGEAUD. Galerie Véronique Smagghe, 24, rue Charlot (42-72-83-40). Jusqu'au 24 octobre.

CLAUDE CAHUN. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 26 novembre.

ALAIN CARDENAS-CASTRO. Maison Mansart, 5, rue Payenne (48-87-41-03). Jusqu'au 15 novembre.

FABIAN CERREDO. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 24 octobre.

CÉSAR. Ave Lenine. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 7 novembre.

PHILIPPE CHALEM. Monde sensoriel. Galerie Guy Crété, 121, rue Vieille-du-Temple (42-72-82-25). Du 23 octobre au 7 novembre.

CHAN KAI-YUEN. Galerie Bellefroid, 8, rue Debelleyme (42-72-09-33). Jusqu'au 14 novembre.

DAROCHA. Galerie Krief, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 1er novembre.

JEAN DEGOTTEX. Galerie Charles Sablon, 21, av. du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 31 octobre.

JEPHAN DE VILLIERS. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 7 novembre.

GÉRARD DUCHÊNE. Galerie Alessandro Vivas, 12, rue Bouchardon (42-38-63-12). Jusqu'au 28 octobre.

HAROLD EDGERTON. Le temps arrêté. Galerie Gérald Piltzer, 78, avenue des Champs-Elysées (43-59-90-07). Du 23 octobre au 5 décembre.

ENDO. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 21 novembre.

MAX ERNST. Les sculptures de Saint-Martin-d'Ardèche. Galerie Eric Touchaleaume, 54, rue Mazarine (43-26-89-96). Jusqu'au 12 décembre.

L'EXPOSITION NOIRE ET BLANCHE. Galerie Franka Berndt Bastille, 4, rue Saint-Sabin (43-55-31-93). Jusqu'au 31 octobre.

HELMUT FEDERLE. Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe (48-06-92-23). Jusqu'au 14 novembre.

LEONOR FINI. Galerie Dionne, 19 bis, rue des Saints-Pères (49-26-03-06). Jusqu'au 15 décembre.

JL FISHER, MARKUS RAETZ, DANIEL TREMBLAY. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Du 27 octobre au 28 novembre.

ALAIN FLEISCHER. Mois de la photo. Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg (42-78-05-62). Jusqu'au 28 novembre.

GIUSEPPE GALLO. Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Jusqu'au 21 novembre.

SIGRID GLOEERFELT. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 14 novembre.

ANDY GOLDSWORTHY. Galerie Aline Vidal, 70, rue Bonaparte (43-26-08-68). Jusqu'au 7 novembre.

LÉON GOLUB. Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (43-54-78-41). Jusqu'au 31 octobre.

MICHEL GOUERY. Galerie Gérard Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot (48-87-41-63). Jusqu'au 23 octobre.

EVE GRAMATZKI. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 7 novembre.

THOMAS GRUNFELD. Galerie Jousse-Seguin, 32-34, rue de Charonne (47-00-32-35). Jusqu'au 28 novembre.

HECTOR GUIMARD ET LE FER. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67). Jusqu'au 14 novembre.

JAMES GUITET. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 10 novembre.

RAYMOND HAINS, MIGUEL LLUGADAS. Galerie de l'Etoile, 22, rue d'Umont-d'Urville (40-67-72-66). Jusqu'au 23 octobre.

CHRISTIAN JACCARD. Reliefs-objets et papiers calcinés. Galerie Louis Carré, 10, av. de Messine (45-62-57-07). Jusqu'au 31 octobre.

RONALD JONES. Galerie Gilles-Peyroulet, 18, rue Keller (48-07-04-41). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN KAPÉRA. Galerie Fanny Guillon-Laffaille, 4, avenue de Messine (45-63-52-00). Jusqu'au 17 novembre.

MARIAN KAREL. Galerie Clara Scremini, 16, rue des Filles-du-Calvaire (44-59-89-09). Jusqu'au 14 novembre.

KARSKAYA. Galerie Philip, 14, rue Sainte-Anastase (48-04-58-22). Jusqu'au 7 novembre.

IMI KNBEL. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 30 novembre.

JUTTA KTHER, LAURENT JOUBERT. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 28 novembre.

JEAN LAMORE ET FRANÇOIS LAMORE. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 26 novembre.

PIERRE LANNELUC. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 6 janvier 1993.

ELIANE LARUS. Galerie 15, 15, rue Guénégaud (43-26-13-14). Jusqu'au 28 novembre.

PETER LINDBERGH. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 15 décembre.

ALEN MAC WEENEY. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Jusqu'au 24 octobre.

ALBERTO MAGNELLI. Galerie Lahumière, 88, bd de Courcelles (47-63-03-95). Jusqu'au 20 novembre.

CHRISTIAN MARCLAY. The wind section. Galerie Jennifer Flay, 7, rue Debelleyme (48-87-40-02). Du 24 octobre au 28 novembre.

MASQUES DE BOLIVIE. En boîtes de conserves. Galerie Urubamba, 4, rue de la Bûcherie (43-54-08-24). Jusqu'au 21 novembre.

RV MILOUX. Espace Art & Patrimoine, 22, rue des Blancs-Manteaux (48-04-87-77). Du 27 octobre au 21 novembre.

CHARLES-HENRI MONVERT. Quinze ans de peinture. Galerie Barbier-Beltz, 7 et 8, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 7 novembre.

BRIGITTE NAHON. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Jusqu'au 28 novembre.

NERSES. Galerie Arlette Gimaray, 13, rue de Seine (46-34-71-80). Jusqu'au 7 novembre.

NUITS. Galerie Isabelle Bongard, 4, rue de Rivoli (42-78-13-44). Jusqu'au 24 octobre.

ROMAN OPALKA. Galerie Froment et Putman, 33, rue Charlot (42-76-03-50). Jusqu'au 1er novembre.

MIMMO PALADINO. Galerie Templon, 4, avenue Marceau (47-20-15-02). Jusqu'au 21 novembre.

PANAMARENKO. Galerie Catherine et Stéphane de Beyrie, 10, rue Charlot (42-74-47-27). Du 24 octobre au 18 décembre.

JEAN-LUC PARENT. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 30 octobre.

PIER. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 14 novembre.

JEAN-PIERRE PINCEMIN. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 31 octobre.

PRUSZKOWSKI. Mois de la photo. Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe (42-77-38-24). Du 27 octobre au 28 novembre.

RAMSA. Galerie Thorigny, Patricia Heuilliet, 13, rue de Thorigny (48-87-60-65). Jusqu'au 22 novembre.

ERNESTO RIVEIRO. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 20 novembre.

JAMES ROSENQUIST. Galerie Thaddaeus Ropac, 7, rue Debelleyme (42-72-99-00). Jusqu'au 21 novembre.

JEAN-JACQUES ROSSBACH. Galerie Bellint, 28 bis, bd de Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 14 novembre.

CAMILLE SAINT-JACQUES. Galerie Gérard Delsol & Laurent Innocenzi, 18, rue Charlot (48-87-41-63). Du 24 octobre au 18 novembre.

JULIAN SCHNABEL. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 16 novembre.

WOLFGANG SEIRERL. Galerie Keller, 15, rue Keller (47-00-41-47). Jusqu'au 26 novembre.

ANDRES SERRANO. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 18 novembre.

SHIM MOON SEUP. Galerie Jacqueline Moussion, 110-123, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 14 novembre.

PIERRE SOULAGES. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 12 décembre.

SOUVENIRS DE VOYAGES D'OSKAR KOKOSCHKA. Dessins aux crayons de couleur. Galerie Lambert Rouland, 62, rue La Boétie (45-63-51-52). Jusqu'au 19 décembre.

TABLEAUX VOLÉS. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 31 octobre.

TABUCHI. Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 6 novembre.

RICHARD TEXIER. Galerie Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10). Jusqu'au 14 novembre.

THIERRY THOUBERT. Galerie Lambert Rouland, 7, rue Saint-Sabin (40-21-87-64). Du 24 octobre au 28 novembre.

ALBERTO TRUCCO. Galerie Patricia Dorfmann, 39, rue de Charonne (47-00-36-69). Jusqu'au 31 octobre.

BERNARD TURIOT. Galerie Zürcher, 56, rue Chapon (42-72-82-20). Jusqu'au 19 novembre.

VALLORZ. Galerie de la Présidence, 90, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-65-49-60). Jusqu'au 31 octobre.

MAXIME VARDANIAN. Galerie Flak, 8, rue des Beaux-Arts (46-33-77-77). Jusqu'au 2 novembre.

VELICKOVIC. Galerie Enrico Navarra, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré (47-42-65-66). Jusqu'au 31 octobre.

DIDIER VERMEIREN. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 24 octobre.

ISABELLE WALDBERG. Galerie Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 14 novembre.

JAMES WELLING. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures-Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 31 octobre.

WYCKAERT. Galerie Protée, 38, rue de Seine (43-25-21-95). Jusqu'au 3 novembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 23 OCTOBRE

« Le quartier Saint-Sulpice », 10 h 30, devant l'église, place Saint-Sulpice (A. Hervé).

« Cités artisanales du faubourg Saint-Antoine », 14 h 30, 1, rue du Faubourg-Saint-Antoine (Paris pittoresque et insolite).

« La religion du Bouddha : Inde, des ascètes et des rois », 14 h 30, hall du Musée Guimet (Le Cavalier bleu).

« L'hémicycle et les salons de la Sorbonne », 14 h 30, 46, rue Saint-Jacques (Europ explo).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Cours et hôtels de Saint-André des Arts », 14 h 30, carrefour de l'Odéon, statue de Danton (Mme Cazes).

« De Saint-Médard au jardin royal, par l'hôtel Scipion Sardini », 14 h 30, devant l'église Saint-Médard (Paris, capitale historique).

« Salons Louis XIII et Louis XV de l'Arsenal », 15 heures, 1, rue de Sully (D. Bouchard).

« Le couvent des Bernardins et son cellier. Promenade dans les traboules du dix-septième siècle », 15 heures, 24, rue de Poissy (I. Hauller).

« De la Cité fleurie à la Butte aux Cailles, en passant par le pourtour de la manufacture des Gobelins et le quartier de la Glacière », 15 h 30, 65, boulevard Arago, devant l'entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition : Van Cleef et Arpels », 15 h 30, entrée du Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Paris et son histoire).

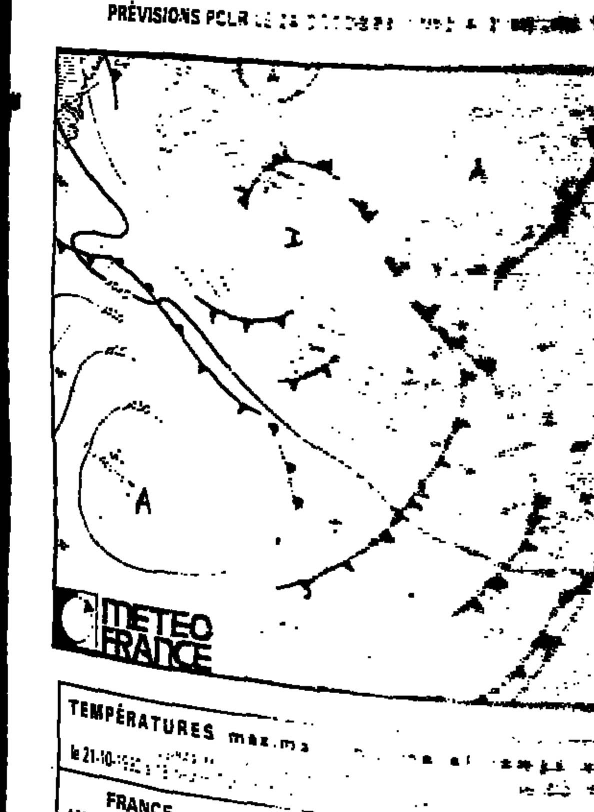
CONFÉRENCES

Collège de France (salle 6), 11, place Marcelin-Berthelot, 15 heures : « Existence et destinée dans l'œuvre de Louis Lavelle ». Entrée libre (Association Louis-Lavelle. Boîte postale 085, 75261 Paris Cedex 06).

78, avenue des Champs-Elysées, 17 heures : « Art et philosophie. Le style », par M. Maffesoli (Galerie Gérald Piltzer).

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Rêves et visions spirituelles ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).

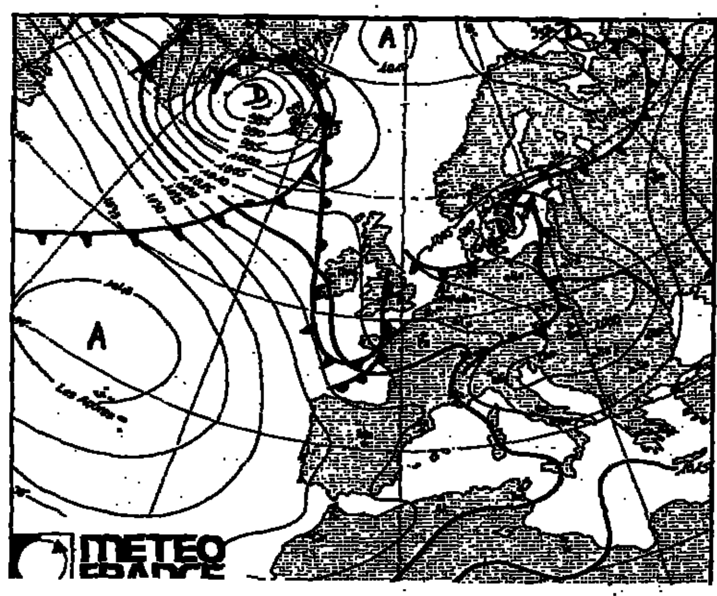
Salle Laënnec, 60, boulevard Latour-Maubourg, 20 h 15 : « Connaître la gnose » (Institut gnostique d'anthropologie. Tél. : 43-57-29-81).



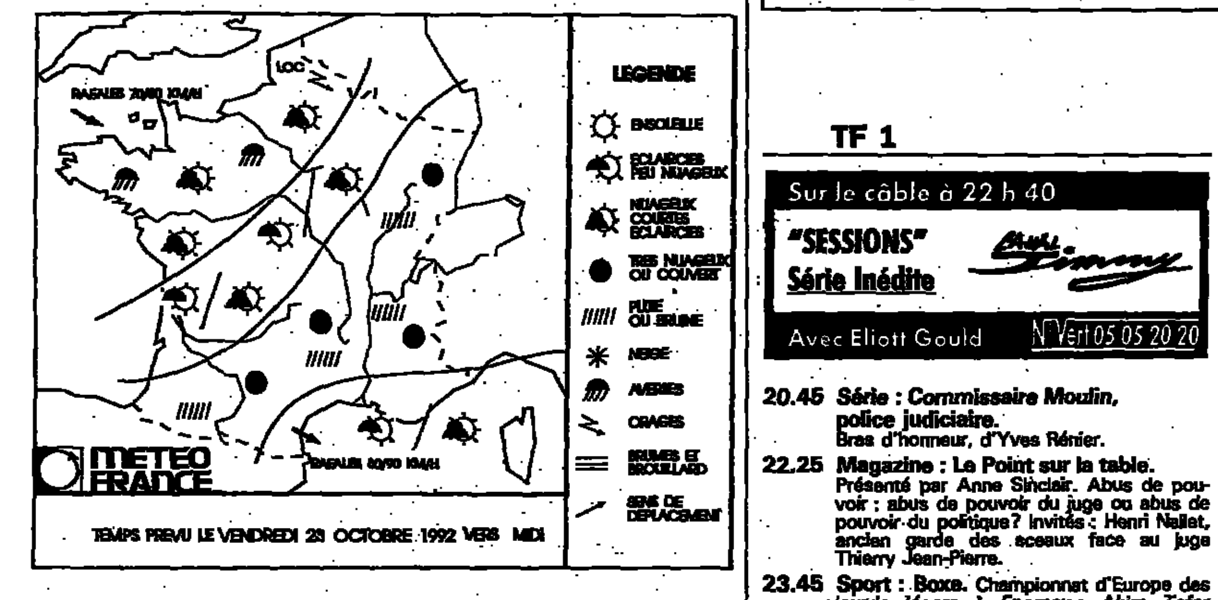
هكذا من الأصل

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 OCTOBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 23 OCTOBRE 1992



Vendredi : fraîcheur et vent gagnent du terrain. – Le matin, de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées au Centre et à Champagne-Ardenne, le ciel est *couvert avec des pluies ou bruines.* Plus à l'est, les nuages sont nombreux avec encore quelques pluies ou neiges à 100 mètres sur la Franche-Comté et le nord des Alpes. Sur la Bretagne et des Pays de la Loire au Nord-Pas-de-Calais, les éclaircies alternent avec des passages nuageux.

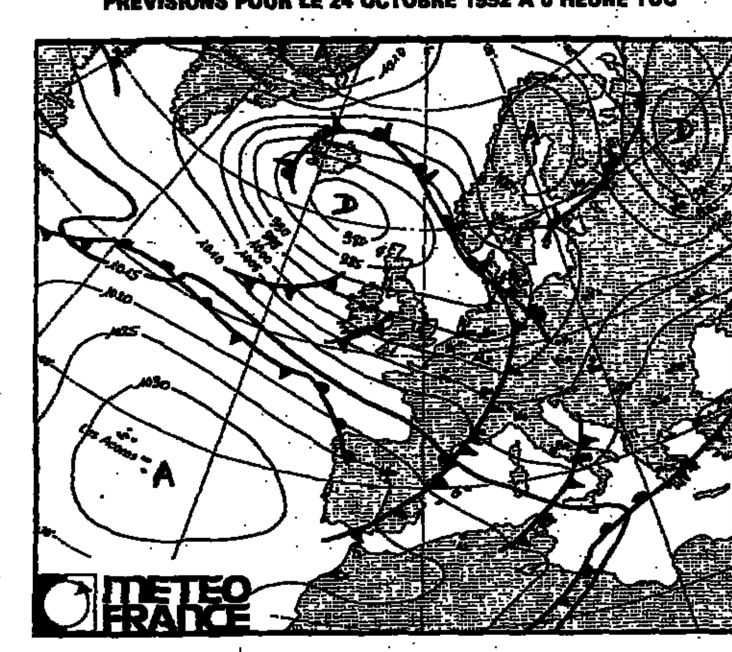
En cours de journée, le temps frais avec éclaircies entrecoupées d'averses s'étendra progressivement vers le sud. Les Pyrénées resteront sous un ciel gris et humide. Au nord de la Seine, des orages sont possibles l'après-midi.

Le vent d'ouest à nord-ouest soufflera à 70 ou 80 km/h près des côtes, 90 km/h sur le pourtour méditerranéen, 60 km/h dans l'intérieur.

Les températures minimales seront comprises entre 2 et 7 degrés, 9 à 10 degrés près des côtes.

Les températures maximales atteindront 9 à 14 degrés, 17 à 19 sur le pourtour méditerranéen.

PRÉVISIONS POUR LE 24 OCTOBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-10-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-10-1992 à 18 heures TUC et le 22-10-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	21	11	N
BIARRITZ	12	7	N
BORDEAUX	13	7	P
BOURGES	9	3	C
BREST	11	7	N
CAEN	11	6	C
CHERBOURG	11	4	P
CLERMONT-FER.	11	3	N
DIJON	9	3	C
GRENOBLE	9	4	N
LILLE	10	3	B
LIMOGES	8	3	C
LYON	9	2	N
MARSEILLE	15	4	D
NANCY	9	4	C
NANTES	13	6	P
NICE	19	9	D
PARIS-MONTS.	10	5	D
PAU	12	4	D
PERPIGNAN	16	4	D
RENNES	13	7	N
ST-ETIENNE	11	2	N
STRASBOURG	10	4	C
TOULOUSE	13	6	N
TOURS	12	5	C
POINTE-A-PITRE	31	22	D

ÉTRANGER			
ALGER	24	14	P
AMSTERDAM	10	4	N
ATHÈNES	26	17	N
BANGKOK	32	26	C
BARCELONE	18	7	N
BELGRADE	19	13	C
BERLIN	12	5	C
BRUXELLES	8	3	D
LE CAIRE	29	19	D
COPENHAGUE	8	0	N
DAKAR	34	23	D
DELHI	32	19	N
GENÈVE	8	4	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	19	15	D
JÉRUSALEM	24	13	D
LISBONNE	16	10	N
LONDRES	10	3	P
LOS ANGELES	22	18	D
LUXEMBOURG	5	3	C
MADRID	15	1	D
MARRAKECH	24	11	A
MEXICO	16	11	C
MILAN	10	1	D
MONTRÉAL	5	1	N
MOSCOU	7	4	C
NAIROBI	25	16	C
NEW-YORK	16	6	D
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	20	10	C
PÉKIN	15	5	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	23	15	N
SEVILLE	19	7	D
SINGAPOUR	33	25	N
STOCKHOLM	7	3	P
SIDNEY	15	10	N
TOKYO	20	13	D
TUNIS	29	17	P
VARSOVIE	10	4	P
VENISE	12	7	D
VIENNE	8	5	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Made in USA

SUR l'écran, debout, côte à côte, deux candidats, dont le visage est masqué par *un cache. Ils portent un costume* presque identique, seule diffère la cravate. *« L'un de ces candidats était opposé à la guerre du Golfe. L'autre y était favorable »*, explique une voix. Le mystère plane. Tout d'un coup, on ôte le cache. Surprise : les deux candidats ont le même visage, celui de Bill Clinton. La séquence est extraite d'un spot électoral de George Bush, que montrait « Mercredi chez vous » sur France 3. Son but était évidemment de peindre l'adversaire démocrate sous les traits d'un personnage aux convictions à géométrie variable. *« Bill Clinton est mauvais pour vous, mauvais pour l'Amérique »* assène un autre spot. *« Nous ne pouvons pas supporter quatre ans supplémentaires »*, réplique *une pub démocrate.*

Ainsi les spots se répondent-ils en un véritable petit feuilleton quotidien. Ils vivent leur brave vie de *spot, répandent insinuations,* calomnies. Lors de la précédente campagne, une publicité pour George Bush avait montré une rivière polluée et charriant des poissons crevés. La scène était prétendument *située* chez son rival d'alors, Michael Dukakis. C'était faux : ces images avaient été tournées ailleurs. Qu'importe !

« Bill va augmenter les impôts », affirment trois personnages dans un spot de Bush. Et Clinton, deux jours plus tard, de récupérer les mêmes images pour protester de *la pureté de ses intentions.* Sont-ce encore les candidats qui *se battent à coups de spots ou* désormais les spots qui s'affrontent par candidats interposés? Le contenu et la durée des messages n'ont d'autre limite que la morale des candidats et... leurs finances. Ross Perot paraît-il, s'est même récemment acheté une heure entière d'antenne sur un des trois réseaux. Au total, selon France 3, les candidats américains auront consacré à la publicité télévisée 100 millions de dollars chacun. Invité à livrer son sentiment, un publicitaire français remarquait en substance que cette surdose n'a pas tué le débat de fond.

Quelle consolation ! D'autres cachaient mal leur admiration pour cette forme achevée de la démocratie, rêvant visiblement de sa *transposition en France. Ils* devraient se méfier. Les importations *se heurtent parfois* à d'étranges barrières, pas toujours douanières – ainsi ces fameuses « primaires à la française » par exemple ! Tous les produits *made in USA* ne rencontrent pas autant de succès à l'exportation que les rotondités de Madonna.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 22 octobre

TF 1

20.45 ***Série : Commissaire Moulin, police judiciaire.*** Bras d'honneur, d'Yves Rénier.
22.25 **Magazine : Le Point sur la table.** Présenté par Anne Sinclair. Abus de pouvoir : abus de pouvoir du juge ou abus de pouvoir du politique? Invités : Henri Nallet, ancien garde des sceaux face au juge Thierry Jean-Pierre.
23.45 **Sport : Boxe.** Championnat d'Europe des lourds légers à Epernay : Akim Tafer (France)-Derek Angol (Grande-Bretagne).

F 2

20.50 ▶ **Magazine : Envoyé spécial.** Danse avec les ours ; Sauver la vie ; Les faux dollars de Téhéran.
22.20 **Visages d'Europe.**
22.25 ***Téléfilm : Sang d'encre.*** De Lee Philips.
23.50 **Journal et Météo.**
0.05 ***Magazine : Le Cercle de minuit.*** Présenté par Michel Field.

F 3

20.45 ***Cinéma : Cousin, cousine.*** ■■ Film français de Jean-Charles Tacchella (1975).
22.25 **Soir 3.**
23.00 **Cinéma : Les Chiens.** ■■ Film français d'Alain Jessua (1978).

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Rapt manqué.** □ Film américain de William Lustig (1988).
21.55 **Flash d'informations.**
22.05 **Magazine :** ***Cascades et cascadeurs.*** Présenté par Marc Toesca.
22.35 **Cinéma : The Doors.** ■ Film américain d'Oliver Stone (1991) (v.o.).
0.50 **Cinéma : Cet obscur objet du désir.** ■■ Film français de Luis Bunuel (1977).

ARTE

20.40 **Soirée thématique : Passage Nord-Ouest.** *Soirée proposée par Wolfgang Vogel.*
20.45 **Documentaire : De Colomb à Franklin.** De Peter Milger.
21.10 **Documentaire : Repérages.** De Peter Milger. *De la difficulté de voyager dans l'Arctique.*
21.35 **Documentaire : L'Apprentissage de la lenteur.** De Peter Milger. *La traversée du passage Nord-Ouest à bord du voilier* le Kivioq.
22.10 ***Documentaire :*** **Sur les traces de Franklin.** De Peter Milger. *Histoire de différentes expéditions dans l'Arctique, dont celles de Ross, de Franklin et de McClure.*
23.40 **Documentaire : Mortelle avancée.** De Peter Milger.
0.30 **Documentaire : Henry Larsen.**

M 6

20.45 **Cinéma : La Montagne du dieu cannibale.** □ *Film italien de Sergio Martino (1977).*
22.55 **Téléfilm : Meurtre d'un père.** *De John Patterson. Le thème de l'inceste.*
0.00 **Magazine : Fréquenstar.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Avignon 92.** Derrière les visages, d'après Andrée Chedid.
21.30 **Profils perdus.** Claude Morgan.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Eloge du Sud. 3. La constellation du Taureau.
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Stéphane Michaud (En Russie avec Rilke, 1900, de Lou-Andréas Salomé).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Hommage à Maurice Leroux.** *Par Jean-Michel Damian.*
21.30 **Concert** (en direct de Radio-France) : Concerto pour piano et orchestre en sol majeur K 453, de Mozart ; Jubilation pour chœur et orchestre, de Benjamin ; le Réveil des oiseaux, de Messiaen, par la Maîtrise de Radio-France, l'Orchestre national de France, dir. Kent Nagano ; Yvonne Loriod, *piano.*
23.09 **Ainsi la nuit.** Sonate pour piano, de Rubinstein ; Album pour enfants (transcription pour quatuor à cordes de Dubinsky), de Tchaïkovski ; Trio pour pianoforte, violon et *violoncelle d'Alyabyev.*
0.33 **L'Heure bleue.** Jazz s'il vous plaît, par André Clergeat.

Vendredi 23 octobre

TF 1

15.25 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
16.15 **Club Dorothée.**
17.25 **Jeu : Une famille en or.**
17.55 **Série : Hélène et les garçons.**
18.20 **Côté enfants** (et à 22.40).
18.25 **Feuilleton : Santa Barbara.**
18.55 **Magazine : Coucou, c'est nous !** Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Yves Lecoq.
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.35).
20.00 **Journal, Météo et Trafic Infos.**
20.45 **Magazine : Les Marches de la gloire.** *Présenté par Laurent Cabrol.*
22.50 **Magazine : En quête de vérité.** Présenté par Jean-Pierre Foucault. Les erreurs judiciaires.
23.35 **Divertissement :** ***Arthur, émission impossible.***

F 2

15.20 **Variétés : La Chance aux chansons.** *Emission présentée par Pascal Sevran.* Les provinciales : vers le Nord et la Belgique.
16.15 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
16.40 **Feuilleton : Beaumanoir.**
17.10 **Magazine : Giga.**
18.30 ***Le Jeu !***
19.20 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Téléfilm : Mariage mortel.** *De Marc Rivière.*
22.25 **Visages d'Europe.**
22.30 **Magazine : *Sportissimo.*** Présenté par Gérard Holtz. Boxe : Championnat du monde IBF poids plume, en *direct de Gravelines : Moussa Sangaré* (France)-Manuel Medina (Mexique).
23.50 **Journal des courses, Journal et Météo.**
0.10 **Cinéma : Sammy et Rosie** ***s'envoient en l'air.*** ■■ Film britannique de Stephen Frears (1987) (v.o.).

F 3

15.35 **Série : La croisière s'amuse.**
16.20 **Magazine : Zapper n'est pas jouer.**
17.55 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.55 ***Un livre, un jour.*** *Walter Carone photographe*, de Serge Bramly.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.30, le journal de la région.
20.06 **Jeu : Hugodélire.**
20.15 **Divertissement : La Classe.**
20.45 ***Magazine : Thalassa.*** *Dans le sillage de* Stanley, d'Yves Bourgeois et Patrick Boileau. 1. Kenya, au vent de la mousson.
21.45 **Magazine : Caractères.** Présenté par Bernard Rapp. Invités : Enki Bilal *(Froid Equateur)* ; Jean Delumeau *(Une histoire du paradis)* ; David Lodge *(Nouvelles du paradis)* ; Jacqueline de Romilly *(Pourquoi la Grèce ?).*
22.50 **Soir 3.**
23.10 ***Traverses.*** *Amériques 500, à la redécouverte* du Nouveau Monde, de Pierre Dupont, Claude Lortie et German Gutierez. 2. *L'Amérique des inégalités : Papa Jaime,* à Bogota (Colombie) ; Little Miss, à Kingston (Jamaïque) ; Cristina Pacheco, à Mexico (Mexique).
0.00 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.30 **Le Journal du cinéma.**
16.00 ***Cinéma :*** **Deux drôles d'oiseaux.** ■ Film américain de Michael Apted (1981).
17.55 **Mdagazine : Dis Jérôme ?**
18.05 **Canaille peluche.** Beetle Juice.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 **Le Top.** Révélation du nouveau top.
19.20 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Invité : Pauline Ester.
20.30 ***Le Journal du cinéma.***
20.35 **Téléfilm : Un enfant dans la nuit.** De Mike Robe.
22.05 **Documentaire : Mainoumi, une saison dans la vie** ***d'un lutteur de sumo.*** De Christophe Bargues.
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Les Maîtres de l'ombre.** ■ Film américain de *Roland Joffé (1989).*
1.00 **Cinéma : Delta Force 2.** □ Film américain d'Aaron Norris (1990) (v.o.).
2.50 **Cinéma : El Lute.** ■ Film espagnol de Vicente Aranda (1987) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Téléfilm :** ***Salade russe et crème anglaise.*** De Richard Loncraine (rediff.).
19.00 **Documentaire : Kadaré, un château de liberté.** De Pierre Aubry et Stephen A. Javor.
19.55 **Série : Monty Python's Flying Circus.**
20.30 **1/2 Journal.**
20.40 **Magazine : Transit.** Présenté par Peter Wien. Les petits et grands événements de la semaine commentés par une *famille allemande* et une famille française. Documentaires français et allemands.
22.10 **Téléfilm : Que le jour aille au diable !** D'Alain Wermus.

M 6

14.50 **Magazine : Destination musique.**
17.15 ***Jeu : Zygopolis.***
17.35 **Série : Campus Show.**
18.05 ***Série : Equalizer.***
19.00 **Série : Les Routes du paradis.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Magazine : Capital** (et à 0.00).
20.45 **Téléfilm : Seule face au crime.** *De Michael Switzer.*
22.30 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
23.30 **Magazine : Emotions.**
0.25 **Magazine : Rapline.** *Présenté par Olivier Cachin. Ronny Jordan ;* Nikolaj Steen, Melle Mel & Scorpio the New Message ; Eric B. & Rakim.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio-archives.** Marlore, Charles Ravier, Jean Rondin.
21.30 **Musique : Black and Blue.** Latinos du jazz.
22.40 ***Les Nuits magnétiques.*** Eloge du Sud. 4. Jours de fête.
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de...
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 15 septembre à Radio-France) : Concerto pour orchestre, de Lutoslawski ; Turangalîla-Symphonie, de Messiaen, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowksi ; sol. : Valérie Hartmann-Claverie, ondes Martenot, Roger Muraro, piano.
23.09 **Jazz club.** Par Claude Carrière et Jean Delmas. *En direct de l'hôtel Altéa de Clermont-*Ferrand : le Trio du pianiste Mulgrew Miller avec Dwayne Burn, contrebasse et Tony Reedus, *batterie.*
1.05 **Papillons de nuit.** Par David Jisse.

Le Monde

Contre l'avis du gouvernement

Les sénateurs souhaitent retarder l'entrée en vigueur du nouveau code pénal

Les sénateurs ont adopté, dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 octobre, le projet de loi relatif à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, qui avait été voté définitivement en juillet dernier. Les sénateurs ont décidé, contre l'avis des socialistes, que ce code n'entrera en vigueur qu'au 1er janvier 1994, et non au 1er mars 1993 comme le souhaite le gouvernement. Le projet de loi, examiné selon la procédure d'urgence, a été adopté par les groupes UDF, RPR et PS. Seuls les communistes ont voté contre.

On ne peut pas légiférer tous les jours pour l'Histoire. Après avoir réécrit en partie le code pénal et avant de s'attaquer à la procédure pénale, les sénateurs ont dû se contenter, mercredi, d'un Meccano juridique compliqué : la mise en conformité de vingt-trois codes et de trente lois avec le texte adopté définitivement en juillet dernier.

Sans doute nostalgiques des grands débats d'idées, les communistes n'ont pas voulu se contenter de cette mécanique de précision. Au grand dam de M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort), qui n'a pas souhaité ressusciter de douloureuses discussions, ils ont protesté une nouvelle fois contre la responsabilité des personnes morales, les interdictions de séjour ou les dispositions relatives à l'autoavortement, figurant dans le nouveau code, dont l'adoption avait suscité un réel émoi, y compris au sein du PS. Le vote de ce code avait été obtenu, en effet, grâce à l'abstention de la droite, en échange notamment des mesures sanctionnant l'autoavortement.

Ces coups d'éclat n'ont cependant troublé ni l'atmosphère studieuse de la journée ni la belle entente entre le rapporteur, M. Bernard Laurent (Un. centr., Aube), et le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, qui s'est manifestée notamment à propos de la cour d'assises spéciale pour les crimes liés aux stupéfiants, créée par les députés. La majorité sénatoriale et le ministre de la justice ont jugé cette innovation particulièrement *« opportune »*, alors que MM. Dreyfus-Schmidt et Robert Pagès (PC, Seine-Maritime) se sont inquiétés, au contraire, de l'*« engrenage »* qui consiste à multiplier les jurys professionnels aux dépens des jurys populaires.

Le casier judiciaire des mineurs

Le sénateur socialiste s'est trouvé, une deuxième fois, isolé face au gouvernement sur la question du casier judiciaire des personnes morales. M. Laurent a obtenu en effet, avec l'accord du ministre, que le bulletin numéro deux (délivrable à toute personne qui en fait la demande) ne comportera pas les peines d'amende, de confiscation ou d'affichage.

Unanimes, les sénateurs l'ont été, cependant, pour introduire dans le texte du gouvernement, à la demande de Mme Françoise Seligmann (PS, Hauts-de-Seine), l'effacement automatique du casier judiciaire, pour un mineur parvenu à sa majorité, des peines légères ou avec sursis prononcées par les tribunaux pour enfants. *« Notre amendement ne vise que les jeunes ayant commis de petites infractions. Nous ne voulons pas qu'ils partent dans la vie avec un casier judiciaire chargé (...), avec des accidents de parcours qu'ils souhaitent oublier »*, a déclaré Mme Seligmann, approuvée à la fois par M. Laurent, qui projetait de proposer une disposition similaire, et par M. Vauzelle.

En revanche, le désaccord a été total, y compris entre le rapporteur et le ministre, à propos de la date d'entrée en vigueur du nouveau code pénal. Le gouvernement, suivi par les députés, avait choisi le 1er mars 1993. La commission des lois, qui tient cette date pour prématurée, *« compte tenu de l'ampleur de la réforme »*, a préféré, dans un premier temps, le 1er octobre 1993, avant de s'arrêter définitivement au 1er janvier 1994, qui a été également retenu par la majorité sénatoriale.

GILLES PARIS

Après les déclarations de Mme Lienemann estimant que « le PS a fait son temps »

M. Lionel Jospin évoque la « refondation » future de la gauche

Les déclarations de Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre délégué au logement et au cadre de vie, affirmant que *« le PS a fait son temps »* (*le Monde* du 22 octobre) ont provoqué une vive émotion chez les socialistes. *« Trop, c'est trop »*, a déclaré M. Claude Bartolone, fabiusien, membre du secrétariat national du PS. Il a exprimé le souhait que Mme Lienemann *« trouve une autre structure d'accueil que le PS, et que le premier ministre lui permette de sortir du gouvernement »*. Fabiusien lui aussi, M. Jean Auroux, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a observé que *« jamais, dans une formation politique, on n'a gagné contre son parti »*. Fabiusien encore, M. Martin Malvy, ministre du budget, a, lui, laissé à sa collègue *« la responsabilité de ses propos »* et invité les socialistes à se mobiliser plutôt contre *« les projets de la droite »*.

Au bureau exécutif, réuni mercredi 21 octobre en fin d'après-midi, M. Laurent Fabius, a reproché à Mme Lienemann un *« comportement inadmissible »*. Il a souligné que *« se faire hara-kiri ne fait pas partie de la doctrine du PS »*. Le premier secrétaire, dont les propos ont été rapportés par le porte-parole du PS, M. Jean-Jack Queyranne, a ajouté que le ministre délégué au logement *« a tendance à céder à un phénomène de mode contre les partis politiques, et plus particulièrement contre le PS »*, mais que *« la mode ne dure pas »*.

M. Lionel Jospin a souligné, pour sa part, qu'il n'est *« pas près d'accepter des déclarations de ce type qui remettent en cause le rôle fondamental des partis politiques »*, car si *« les partis peuvent connaître des crises »*, ils n'en restent pas moins, à ses yeux, *« essentiels à la démocratie »*. L'ancien ministre de l'éducation nationale a rapproché les propos de Mme Lienemann de ceux de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture, qui avait parlé de *« dépérissement des partis »*, et de ceux de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, qui, elle aussi, avait accusé le PS de sclérose.

La réunion du bureau exécutif devait être consacrée, pour l'essentiel, à l'examen du projet de « contrat » préparé par M. Michel Charzat et auquel les candidats socialistes aux élections régionales seraient invités à souscrire devant les électeurs. Des critiques ont été formulées sur la présentation du bilan des socialistes par M. Gérard Fuchs, rocardien, membre du secrétariat national, et sur l'« engagement » final par Mme Sylvie François, rocardienne, membre du secrétariat national, par M. Jospin, qui y voit une *« novation »* discutable, ainsi que par M. Jean-Luc Laurent, représentant du courant Socialisme et République de M. Jean-Pierre Chevènement. Ce dernier estime, en effet, que ce texte, tel que l'a présenté M. Fabius, est destiné à écarter de l'investiture socialiste certains candidats.

M. Jospin, qui a réuni les responsables de son courant dans la soirée, a indiqué que les socialistes doivent se montrer solidaires, notamment du gouvernement, jusqu'aux élections législatives, mais que, après cette échéance, *« il faudra discuter de notre passé au gouvernement et d'une refondation de la problématique »*. Chacun a compris que, pour l'ancien premier secrétaire, la préparation du futur congrès du PS, prévu pour décembre 1993, avait commencé.

PATRICK JARREAU

Fondateur de la Maison de la santé de Mormant

Un conseiller général de Seine-et-Marne est inculpé de banqueroute

MELUN

de notre correspondant

L'affaire de la Maison de la santé de Mormant (*le Monde* du 14 juillet) vient de connaître de nouveaux développements. Le 7 septembre, le tribunal de grande instance de Melun prononçait la liquidation judiciaire de cet établissement de Seine-et-Marne, une association régie par la loi de 1901 qui regroupait depuis neuf ans pas moins de treize crèches et employait quelque huit cents personnes.

Quelques mois plus tôt, l'instruction menée par un juge d'instruction de Melun, M. Dominique Pauthe, avait révélé un trou de 52 millions de francs dans les finances de la Maison de la santé, et cinq de ses salariés avaient été inculpés, dont la directrice, Mme Mauricette Morat, pour abus de confiance et faux en écritures. Après sa remise en liberté le 7 octobre, au terme d'une détention provisoire de six mois, c'était au tour du président démissionnaire des crèches cantonales, M. Marc Bareyre, d'être inculpé lundi 12 octobre. M. Bareyre, maire de Courtomer depuis 1965 et conseiller général (MRG puis France unie) du canton de Mormant depuis 1973, président du conseil d'administration de la Maison de la santé, qu'il avait fondée en 1983, s'est vu signifier quatre chefs d'inculpation : banqueroute par utilisation de moyens ruineux, défaut d'établissement de documents comptables obligatoires, défaut de désignation d'un commissaire aux comptes et défaut de mise en place d'un comité d'entreprise au sein de la structure. M. Bareyre a été placé sous contrôle judiciaire avec astreinte de 400 000 F, et interdiction d'exercer tout mandat au sein d'une association.

ROLAND PUIG

La construction de la Bibliothèque de France

M. Lang : un « acte irréversible »

Sur l'estrade, deux ministres représentant trois ministères, la culture, l'éducation nationale et les grands travaux (MM. Jack Lang et Emile Biasini), le président de l'établissement public de la Bibliothèque de France (M. Dominique Jamet) et son architecte Dominique Perrault. Dans la salle, quelques journalistes et tous les acteurs de la grande saga qui traverse aujourd'hui une période de sérénité.

A quels impératifs correspondait donc cette grand-messe chantée en mineur ? Apparemment à présenter la maquette, provisoirement définitive, du bâtiment de Perrault et certains de ses aménagement intérieurs. Les quatre tours de verre en forme de livres ouverts ont gardé leur taille – 80 mètres – depuis la dernière « réduction » de janvier 1992. Elles seront chemisées de bois : volets mouvant pour les sept étages de bureaux, parois fixes pour les onze niveaux supérieurs dédiés au stockage. Le parvis et les emmarchements qui entourent le quadrilatère seront de bois – de l'ipé, une essence amazonienne dont l'exploitation inquiète les écologistes.

Une coupe du socle du bâtiment permet de préciser la physionomie des salles de lecture. Les salles des chercheurs (1 850 places) sont néanmoins deux fois plus hautes que celles destinées au grand public (1 550 places). Cela permet, pour les premières, qui sont de plain-pied avec le jardin – *« aussi vaste que le Palais-Royal »*, précise M. Lang, – un double découpage de l'espace, horizontal et vertical (avec des mezzanines). Un déambulatoire fait le tour de cette « abbaye de Thélème ». Derrière une paroi courent une partie des rayonnages destinés à stocker les livres : avec les tours, un total de 460 kilomètres ; de quoi tenir jusqu'en 2050. Au-dessus, les salles de lecture publiques, avec (à terme) leurs 400 000 volumes en libre accès, s'ouvrent sur des « rues-jardins » et sur la cime des arbres plantés dans l'espace central.

Ce programme étant déjà largement connu dans ses grandes lignes, il semble que le ministre de la culture ait voulu, là encore, avant des échéances qui menacent d'être difficiles, verrouiller un dossier supplémentaire. Il a donc tenu à préciser que *« l'acte voulu par le président de la République était irréversible »*, que *« les polémiques ne gêneront en rien la construction de la Grande Bibliothèque »* et que *« les délais seront tenus »*. L'enveloppe financière également (7,2 milliards de francs pour le bâtiment et les équipements), a indiqué M. Biasini.

EMMANUEL DE ROUX

□ **La troisième sélection pour le prix Femina.** – Le jury du Fémina a rendu publique sa troisième sélection en vue du prix qui sera décerné le 16 novembre. Restent en course six romans français : *Texaco*, de Patrick Chamoiseau (Gallimard), *Nous trois*, de Jean Echenoz (Minuit), *Aden*, d'Anne-Marie Garat (Seuil), *l'Affreux*, de Franz-Olivier Giesbert (Grasset), *Hygiène de l'assassin*, d'Amélie Nothomb (Albin Michel) et *la Démence du boxeur*, de François Weyergans (Grasset). Quatre romans ont également été sélectionnés pour le Femina étranger. Il s'agit de *Love etc.*, de Julian Barnes (Denoël), *la Pyramide*, d'Ismaïl Kadaré (Fayard), *Amour et ordure*, d'Ivan Klima (Seuil) et *le Vieux qui lisait des romans d'amour*, de Luis Sepulveda (A. M. Métailié). La dernière sélection sera rendue publique le 12 novembre.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté 25 à 32

Le numéro du « Monde » daté 22 octobre 1992 a été tiré à 481 353 exemplaires.

« Sans visa » : Albanie

Certains, en Albanie, parlent d'« anarchie », d'autres de « néo-communisme ». Tous sont déçus et se demandent ce que la démocratie leur a apporté. Le jeune Petrit, treize ans, est moins indécis sur son avenir : *« Plus tard, dit-il, je serai réfugié. »*

هكذا من الأمل

Le Monde

DES LIVRES

Lazare le Juste

Le portrait d'un homme sans compromis, penseur dérangeant et écrivain-combattant

BERNARD-LAZARE
de Jean-Denis Bredin.
Ed. de Fallois, 425 p., 140 F.

Écho d'un siècle finissant à l'autre, voici redécouverts aujourd'hui ces penseurs dérangeants, pourfendeurs des valeurs consacrées, ennemis des pouvoirs établis, vibrants, intransigeants jusque dans leurs errements, et longtemps oubliés – sauf de quelques groupes de fidèles, – ou pire, annexés par des idéologies qu'ils auraient honnies. Péguy récemment, son ami Bernard Lazare maintenant, et bientôt sans doute, Georges Sorel, trois personnages certes différents, trois intellectuels dissidents en prise, *passionnément, sur les débats de* leur temps.

Bernard Lazare est le plus pathétique et le plus énigmatique. Fut-il ce juif antisémite dont Drumont salua les écrits, ce critique cruel qui, selon Léon Blum, aimait *« blâmer, juger, détruire »*, ou bien ce saint, ce prophète, célébré par Péguy ? Loin des caricatures et des *panégyriques*, Jean-Denis Bredin en dresse un portrait vrai, sans concessions, fidèle en cela à son modèle, à qui il entend laisser *« l'honneur de ses contradictions, de ses faiblesses et aussi de son étrangeté »*. Un hommage rigoureux au terme d'une longue fréquentation, puisqu'il avait déjà croisé Lazare dans sa remarquable étude sur l'affaire Dreyfus (1), puis préfacé la réédition de *l'Antisémitisme, son histoire et ses causes* (2), l'ouvrage controversé de cet israélite assimilé se découvrant, non sans tourment, juif.

Né le 14 juin 1865, dans une famille de la bourgeoisie juive nîmoise républicaine et patriote qui adhérait par tradition à la religion de ses pères et par conviction à la morale de l'école laïque où elle mit ses quatre fils, Lazare Bernard, l'aîné (qui inversera prénom et patronyme en 1888), fut, de son propre aveu, un élève rétif à l'ordre des maîtres. Égaré au lycée dans des études préparant au commerce alors qu'il était épris de littérature, *rêvant dans sa ville trop sage d'une vie intellectuelle ardente, il lui fallait partir*. A vingt et un ans, impatient, il débarque à Paris et rejoint la bande tempétueuse des jeunes symbolistes qui contestent la domination des auteurs installés, vitupèrent la vanité du bon goût et prônent une libération absolue de l'art et de l'imagination. C'est décidé, il sera écrivain et journaliste.

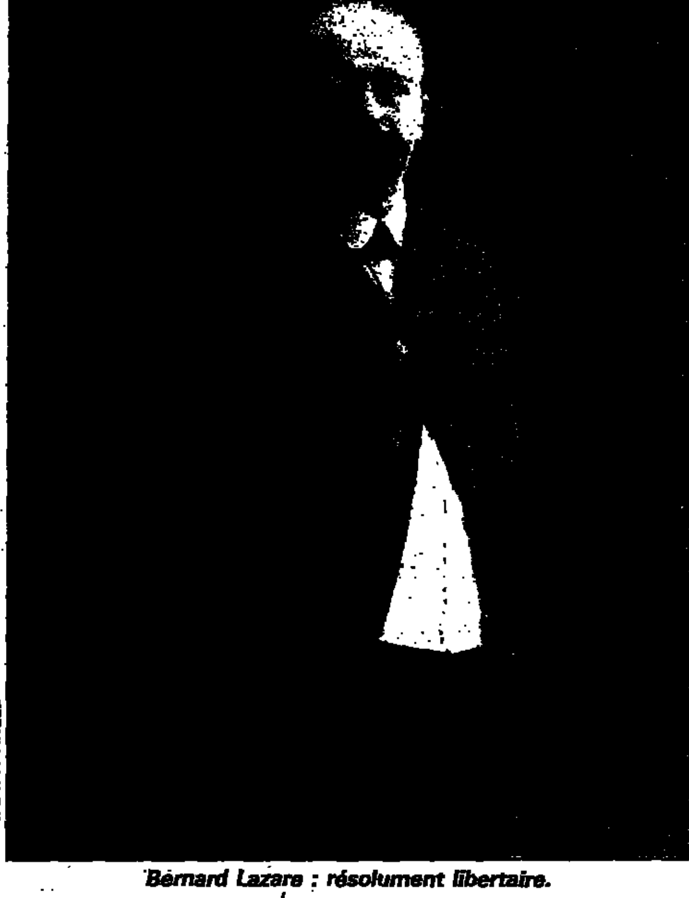
Elles sont exubérantes ces années de 1886 à 1895, où Lazare étudie les sciences religieuses, court d'un café à un banquet retrouver ses amis, écrit, avec fureur, des contes symbolistes et, de plus en plus souvent, des critiques *littéraires véhémentes*, éreintant les uns, encensant les autres, dans un *« rôle de justicier des lettres »* qui n'est pas toujours d'un grand discernement. Il s'en prend à Zola, qu'il dit médiocre, avide d'honneur, prêt *« à sacrifier tout ce qu'il pense pour avoir ce qu'il désire »*, méprise Anatole France, cet auteur consacré qu'*« une croyance aurait gêné »*. Pourtant, il les retrouvera l'un et l'autre à ses côtés dans le combat pour Dreyfus. Oubliant Rimbaud, condescendant avec Verlaine, il voue à la postérité *des auteurs depuis longtemps* oubliés. Qu'importe ! Il invente un *ton et donne au journalisme litté*raire un sang neuf, dans une presse en plein essor.

« Réveillé juif »

Son intolérance, Lazare la revendique, elle vise les assis et les nantis, les reconnus et les cossus, dans les Lettres et ailleurs, car, pour lui, Jean-Denis Bredin le montre bien, *« la critique est devenue un chemin vers la critique d'une société qui l'indigne »*. Sa révolte, dépassant la littérature, s'affirme politique. Il s'insurge contre les injustices sociales, la corruption de l'argent, l'arrogance de la bourgeoisie dans une République qui s'installe et le *dévoiement des idéaux révolutionnaires.*

Le socialisme d'État ne saurait déboucher à ses yeux que sur un *nouveau despotisme* et le « parti marxiste » lui semble aussi médiocre *que sectaire. Son engagement* est résolument libertaire. Il y met son énergie, sa fougue, pour convaincre, éduquer, moraliser, tant il croit à la force des idées et des mots.

Cet homme épris de liberté, défendant les humiliés, ne peut rester indifférent à l'antisémitisme qui imprègne à cette époque la société française. Drumont publie *la France juive*, en 1886, avec un succès fracassant et son journal, *la Libre Parole*, fondé en 1892, mène une campagne violente contre les juifs. Alors, Lazare s'interroge. Et s'égare. *« Israélite français »*, comme il se définit lui-même, il n'a que mépris pour les juifs de l'Est *dont il ignore tout* ; *révolu*tionnaire, il ne reconnaît qu'une *ligne de partage, celle des riches et* des pauvres. Abordant la question juive pour la première fois dans une conférence publique, en avril 1890, il oppose les mauvais ashkenazim, *« tourbe de rastaquouères et de tarés »*, juifs fourbes et cupides, n'aimant que l'argent, aux séfardim, israélites travailleurs et paisibles, vivant honnêtement parmi leurs compatriotes, et conclut : *« Il siérait que les antisémites, justes enfin, deviennent plutôt antijuifs, ils seraient certains, ce jour-là, d'avoir avec eux beaucoup d'israélites. »*



COLL. SIROT-ANGEL

Bernard Lazare : résolument libertaire.

Mots pénibles et citations accablantes. Elles furent souvent utilisées, moins contre leur auteur que pour s'en réclamer. Et Jean-Denis Bredin a raison de situer cet antisémitisme juif dans son contexte et sa logique, celle que l'on trouve également à l'œuvre chez le Marx de *la Question juive* : la greffe d'une critique radicale de la société sur le préjugé de l'homme assimilé. Avec beaucoup de finesse et d'attention aux textes, il montre également l'évolution progressive de la pensée de Lazare.

« Je ne suis ni antisémite, ni philosémite », proclame ce dernier dans la préface de son livre sur l'antisémitisme, qui paraît en 1894. C'est un ouvrage contradictoire et ambigu. Une longue étude, très documentée, sur l'histoire et les causes de l'antijudaïsme, de l'Antiquité grecque à l'époque moderne, dans laquelle il analyse et dénonce les persécutions, réfute la notion de race, mais incrimine aussi le caractère *« asocial »* des juifs. L'assimilation lui semble alors encore le seul devenir possible, à l'horizon duquel la révolution anarchiste sonnera le glas des religions et libérera les juifs, comme les autres, de toute oppression.

La même année, Dreyfus est condamné. Et, pour Lazare, tout va basculer. Il sera le premier des dreyfusards, consacrant son temps, ses forces, à ce combat dans lequel, au début, bien peu veulent s'engager. Comme il l'écrira plus tard, il s'est *« réveillé d'un songe »*, il s'est *« réveillé juif »* et c'est en tant que tel qu'il se bat pour le déporté de l'île du Diable, en qui il reconnaît la figure du juif persécuté. Quand, plus tard, le clan des dreyfusards grossit, *que Lazare, réduit à la pauvreté* car beaucoup de journaux lui sont désormais fermés – lui que les antisémites disaient payé par le « syndicat juif », n'est plus qu'*« un parmi les autres »*, il continue, dévoué, indéfectible. Et, finalement, après la grâce de Dreyfus, il se refusera toujours à accabler celui que d'autres, tel Péguy, ne jugeront pas à la hauteur de son destin.

Bernard Lazare ne se bat pas pour des héros mais pour des victimes, celles de ce *« peuple de parias »* en qui il se reconnaît désormais. En 1896 a paru *l'État des juifs* de Herzl. L'ouvrage le passionne, la cause l'enthousiasme. Il ne fera cependant qu'un court chemin avec le fondateur du sionisme. Ils ont bien des choses en commun, tous deux assimilés, journalistes et écrivains talentueux, s'étant découverts juifs en France, avec l'affaire Dreyfus, *« mais ils ne voient pas la Nation juive dont ils parlent ensemble de la même façon »*, la Terre promise de l'un est un territoire organisé et un État, celle de l'autre une cité idéale.

Acclamé au deuxième congrès sioniste de Bâle, en août 1898, Lazare déjà s'inquiète du projet d'une grande Banque coloniale juive et s'indigne de la déférence à l'égard du sultan et des autres puissants. Moins d'un an plus tard, il écrit à Herzl : *« Vous êtes des bourgeois de pensée, des bourgeois de sentiment, des bourgeois d'idées, des bourgeois de conception sociale. »* La rupture est consommée, le voilà seul de nouveau, *« obstinément resté du côté des vaincus »*. Il se rend en Roumanie, en Galicie, en Hongrie, en Pologne et ne cesse d'écrire pour alerter sur le sort fait aux siens, *« dans la nuit des ghettos »*. Fatigué, malade, il travaille, entre ses voyages, au livre qui doit être son testament spirituel, le tracé de ses contradictions, l'assomption de ses *« vérités »*, *le Fumier de Job*, qu'il ne terminera pas. Il meurt d'un cancer, le 1er septembre 1903, à trente-huit ans.

Tel est donc cet homme sans compromis, écrivain-combattant, courageux, violent, qui a construit son œuvre et sa vie trop brève contre lui-même, ses origines et ses préjugés, et contre toutes les injustices, au nom d'une liberté qui ne saurait se partager. Dans ce portrait précis et exhaustif, attentif surtout, Jean-Denis Bredin nous restitue cette figure révoltée, tragique et passionnée. *« Lazare n'attend ni victoires ni honneurs, ni gloire bien sûr, mais il garde au cœur la secrète fierté de ne rien partager avec les puissants et les riches, de n'être jamais parmi les vainqueurs. Telle fut peut-être la vraie vocation de cette vie malheureuse, la seule noblesse aussi que Lazare se fût permis : un fidélité têtue au rêve libertaire que sa vie n'a fait que renforcer. »*

Sympathique connivence de l'avocat renommé, entré en littérature et à l'Académie, avec le libertaire solitaire, ennemi des distinctions. Dans ce parcours en compagnie de Bernard Lazare se donne une nouvelle fois à voir la générosité sensible qui est à l'œuvre chez l'écrivain Bredin.

Jetant un dernier regard sur son personnage, avant de le quitter comme à regret, il lui trouve un nom : c'est *« un Juste »*.

Nicole Lapierre

(1) *L'Affaire*, Julliard, 1983.

(2) *Les Éditions 1900, 1990.*

★ *Sous le titre Juifs et antisémites, une édition de tous les textes de Bernard Lazare sur la question juive (1892-1904) paraîtra le 15 novembre aux éditions Allia.*

Adam, les singes et l'Arkansas

L'AMÉRIQUE ENTRE LA BIBLE ET DARWIN
de Dominique Lecourt.
PUF, 232 p., 148 F.

« Mr. Huxley, j'aimerais savoir : est-ce par votre grand-père, ou par votre grand-mère, que vous prétendez descendre du singe ? » Au terme d'une diatribe venimeuse, l'évêque Samuel Wilberforce posait à Thomas Huxley, l'ami fidèle de Darwin, une question demeurée fameuse. C'était le samedi 30 juin 1860. Cent vingt ans plus tard, des exaltés habiles, renouant avec ces vieilles querelles, ont tenté d'imposer aux maîtres *du secondaire, aux* Etats-Unis, l'enseignement du récit de la Genèse comme *une théorie* scientifique rivale de celle de Darwin. *Le 1er mars 1981, dans l'Etat* d'Arkansas, une loi en leur faveur a *même été adoptée.*

La menace repoussée, la leçon à *tirer de l'épisode paraît mince : des* obscurantistes peuvent triompher *temporairement, à l'échelon local.* Voilà tout. Ce serait faire peu de cas de l'ampleur de la « croisade » des créationnistes, du soutien de Ronald Reagan lui-même en 1980 ou de juges de la Cour suprême des Etats-Unis, *qui se firent leurs partisans* jusqu'en 1987. Pour Dominique Lecourt, *l'affaire de l'Arkansas ne* se réduit donc pas à un incident déplorable. Replacée dans *son* contexte, éclairée par les positions des théologiens protestants, elle met en cause les principes mêmes de la pensée politique américaine.

Au cours du dix-septième siècle *se dessine* un mode de *pensée qui* relie la philosophie naturelle, consacrée à l'étude de la nature, et la théologie naturelle, démontrant l'existence et les bienfaits d'une Providence que la recherche scientifique porte à postuler. Isaac Newton adopte sans réserve cette vue d'un univers gouverné par Dieu conformément à des lois que nous pouvons découvrir par l'observation du déroulement régulier des phénomènes. Cette philosophie, pratiquée au nom de Bacon, estompe la séparation, que celui-ci avait recommandée, *de la théologie et de la* science. Rejetée en France, au dix-*huitième siècle*, par les philosophes, par ailleurs les plus anglophiles en politique, elle règne sans partage sur les esprits en Angleterre.

On la retrouve aux Etats-Unis, où la pensée de Thomas Reid fournit un point d'appui rêvé à des théologiens qui cultivent l'intime conviction *que les sciences de la nature* peuvent s'accorder avec la théologie. *Dès lors, citant rituellement* Bacon et Reid, ils s'ingénièrent à *démontrer qu'ils faisaient* scientifiquement de la théologie, et donc *que « les conclusions auxquelles ils parvenaient étaient aussi irréfutables que celles d'un naturaliste... »*.

Les créationnistes d'aujourd'hui n'affirment pas autre chose. Ces fondamentalistes ne sont donc pas des marginaux fanatisés mais les héritiers d'une longue tradition. Leur rôle moteur dans les croisades anti-évolutionnistes ne peut se comprendre que dans cette perspective. Là où l'on voulait voir des bouffées d'obscurantisme s'exprime en fait une constante de la pensée américaine. Les fondamentalistes accentuent les traits du protestantisme puritain. Attachés à la vérité littérale de la Bible, ils restaurent la théologie naturelle et tentent d'arracher le pouvoir, dans les églises comme dans les écoles, à la théologie libérale, prête quant à elle au compromis avec le darwinisme au nom de l'assimilation du progrès de la civilisation et de l'évolutionnisme.

Jean-Paul Thomas

Lire la suite page 30

L'ORDRE DE DISPERSION
d'Alain Chany.
Ed. de l'Olivier, 96 p., 85 F.

UNE SÉCHERESSE A PARIS
d'Alain Chany.
Ed. de l'Olivier, 118 p. 95 F.

LE FEUILLETON
de Michel Braudeau


JOHN FOLEY/STUDIO OPALE

Alain Chany : « se méfier des mots ».

Tous dispersés

QUAND un écrivain rencontre l'Histoire, il se demande souvent s'il ne ferait pas mieux de changer de trottoir. L'Histoire, pour dire un événement que l'on perçoit sur le moment même comme « historique », ce qui n'est pas toujours le cas à long terme, mais qu'importe, il apparaît tel en raison de son importance, de son intensité. Et l'Histoire fait peur au romancier, quand elle est vivante. Trop grande, trop compliquée, trop submergeante, nous sommes tous Fabrice à Waterloo, dans le bleu. Il faut un grand génie et une robuste constitution pour empoigner son siècle et produire *Guerre et Paix*, et encore avec cinquante ans de recul. La nostalgie est le plus souvent la règle : Châteaubriand rallume les flambeaux dans le château, comme si l'Ancien Régime n'était pas mort, Stendhal peint la tristesse d'une génération née tout juste après l'épopée napoléonienne. Plus de batailles, plus de gloires, rien que la bourgeoisie et son ennui à perte de vue.

Parfois on juge l'Histoire indicible, comme George Steiner. Et pourtant on a écrit des livres puissants sur l'expérience des camps. Parfois on la saisit d'une main légère, comme une bonne fille, une bonne affaire, qu'il est permis, selon le mot d'Alexandre Dumas, de violer, à condition de lui faire un enfant. Et aujourd'hui, pour ne regarder pas plus loin que notre bout de jardin, la surprise est là : près de vingt-cinq ans plus tard, mai 68 qui fut jugé tellement historique par ses acteurs mêmes, sur le moment, n'a pas suscité beaucoup de littérature. Des essais, oui, des gloses, des compilations, certes, mais un roman? On a peut-être mauvaise mémoire, mais, rien ne s'est imposé, semble-t-il, là où tous les espoirs étaient permis.

EN 1972, pourtant, paraissait un bref roman dans la collection « Le chemin » de Georges Lambrichs, chez Gallimard, intitulé *l'Ordre de dispersion*. Son auteur, Alain Chany, avait vingt-six ans et semblait tout à la fois formé et meurtri par le mois de mai. Le héros, Jean, double de l'auteur, professeur de philosophie (*« Mon métier consiste à se méfier des mots. En dépit des apparences, il s'agit là d'un tour de force qui mérite d'être récompensé. L'Etat m'autorise un litre de vin par jour, ce qui me semble peu, vu l'ampleur de ma tâche, et ma difficulté d'être... »*), se fait renvoyer du lycée où il enseigne à la suite d'un discours fort peu conformiste lors de la distribution des prix.

Il erre dans Paris en été, se souvient de son grand-père, fait un enfant à sa compagne, Marie-Jeanne, qui avorte. Ce n'est pas un récit, un roman poétique plutôt, si l'on veut bien retirer à cet adjectif ce qu'il retient de mièvre. La tiédeur n'est pas le genre de Chany, qui déploie des phrases superbes et des formules péremptoires, dans le style des situationnistes, où la drôlerie et la tristesse côtoient le désespoir. L'après-mai ressemble alors à une gigantesque gueule de bois, et ce matin-là il n'y avait plus d'Aspirine.

L'accueil de la critique est unanime et chaleureux. On lui trouve des ancêtres chez Blondin, Giraudoux, Eluard, et Vialatte, comme lui Auvergnat. Mais le succès n'intéresse pas beaucoup Chany, qui s'éclipse illico dans son village de Ramenac en Haute-Loire, avec sa femme et son fils et, comme on dit, « disparaît de la circulation ». Ce que Marc Cholodenko désigna joliment un jour d'un titre : *la Tentation du trajet Rimbaud*. C'est encore avec le grand Arthur qu'on trouvera quant à nous les parentés les plus nombreuses, dans le style et l'allure de ce jeune homme emporté des années 70.

Il faudra du temps, des amitiés résistantes, pour que l'ermite de Ramenac reprenne le stylo et nous donne de ses nouvelles avec un court recueil de textes divers, *Une sécheresse à Paris*, qui sont comme des fragments autobiographiques non romancés. D'emblée, le ton est le même. Dans *On trafiquait bien quelque chose*, écrit, il est vrai, en octobre 1972, on reprend un bol de l'air du temps : *« En avril ne te découvre pas d'un fil : c'est un mois traître. Un coup de vent, et devant la fenêtre cavalaient les fleurs de cerisier. Mon espoir se reportait sur les pommes, mes potes. Mais la gauche n'arrivait pas à s'unir. Le temps était changeant. J'avais le cœur gros. J'attendais les orages ; je descendais au café et je buvais beaucoup de pastis. J'étais en accord le temps d'une grosse pluie. »* L'auteur habite rue Favart, met sa montre au mont-de-piété, se dit d'une prétention cosmique. On trafique quelque chose, sans doute, mais qui? Et quoi? C'est le flou de ce titre beckettien qui rend le mieux l'atmosphère égarée, soupçonneuse, déçue des lendemains de mai. Pas réveillés de la même fête, les invités d'hier. Ainsi les jeunes communistes du Festival d'Avignon : *« Il va sans dire que nous n'avions pas le même estomac : pendant que je bouffais de la vache enragée, ils dégustaient du chien andalou. »*

QUINZE ans plus tard, du haut de sa Haute-Loire, l'homme lance un savoureux *Eloge de la végétation*, qu'on lira de toute urgence tant le style est ramassé, et l'air vif. *« J'habite maintenant dans un pays où la terre est maigre et le squelette apparent.[...] Quelques paysans réfractaires s'y dessèchent et gèlent sur pied ; moi-même j'y fais le sphinx et la momie. »* Dans ce rude coin de nature qu'il a choisi, en passe de devenir le *« parc naturel des cocus de l'Histoire »*, les paysans de la Margeride vivent comme toujours, en se méfiant de tout ce qui pourrait ressembler au bonheur. Les fonctionnaires retraités de la SNCF pêchent à la ligne et jardinent. Les touristes visitent ces intéressants spécimens de Français authentiques. *« Si les Hollandais viennent nous voir, c'est que nous sommes beaux et qu'ils sont riches. Ils nous félicitent de savoir maintenir ces différences qui justifient leurs déplacements. Ces barbares ont du goût pour le sauvage et la photographie. »*

Les écologistes en prennent au passage pour leur grade, il y en a pour tout le monde, sur le même ton désinvolte et insolent. Jusqu'à cette jeune journaliste qui débarque un jour d'un petit avion pour le voir, lui, Chany, et l'interviewer, ce dont il semble baba. Un reportage sur les écrivains qui n'écrivent pas ressemble trop aux histoires de couteaux sans lame auxquels il manque le manche. Mais soit. A la fin de l'entretien, *« elle tint à tirer le portrait du mort, pour une éternité hebdomadaire, et sortit un appareil photo de son sac. A ce moment-là, il y eut quelque chose d'inquiétant et de lugubre dans la relation entre une jolie journaliste en début de carrière et un quadragénaire écrivain manqué »*.

Manqué, c'est vite dit, on veut penser qu'il y a encore une vie après quarante-six ans. Non accompli, plutôt. Par l'effet castrateur d'une idée ancienne, qu'il ne développe pas, comme si c'était d'une telle évidence : l'impardonnabilité du genre romanesque. Et pourquoi donc impardonnable? Parce qu'on y déguise la vérité? La belle affaire, elle ne se gêne pas pour se travestir toute seule. On ne peut pas la voir nue, notre regard l'habille. Mais c'est bien une idée de mai, cet instant d'histoire sans roman, une idée sans lendemain qui renvoie ce mois d'enthousiasme au catalogue des bouffées délirantes collectives, des euphories maniaques qu'un peu de lithium jugule. Les fictions rassemblent en rêve les lecteurs, et sans elles, certains jours, on a le sentiment qu'en effet l'ordre de dispersion a été respecté. Nous sommes tous des dispersés.

VAGABONDAGES
de Marcel Aymé.
Préface de Michel Lecureur,
La Manufacture, 334 p., 135 F.

HISTOIRES LITTÉRAIRES
par François Bott

Les bretelles de Léon

QUAND on est romancier, faut-il parler des bretelles de Léon? Marcel Aymé pensait que non. Il préconisait de ne plus écrire comme en 1900 : *« Léon Aubert ôta lentement ses bretelles de soie verte »*, mais de dire seulement : *« Léon Aubert se coucha. »* Il conseillait d'aller vite ou d'être plus sec, ce qui revient au même. Deuxième question : le romancier est-il un observateur? Là encore, Marcel Aymé répondait par la négative. Lui-même utilisait moins les choses qu'il observait que les choses qu'il *« recevait »*. Moins ses réflexions que ses *« impressions »* ... Il tenait ces propos en décembre 1929, dans un article intitulé « Un jeune romancier nous parle du roman ». Il avait déjà publié *Brûlebois* (en 1926), *Aller retour* (en 1927), *les Jumeaux du Diable* (en 1928) et *la Table-aux-Crevés*, qui venait de lui valoir le prix Renaudot...

Avant de faire des livres, Marcel Aymé avait exercé les « petits métiers » qui sont le sort de la jeunesse lorsqu'elle n'est pas « dorée » : employé de banque, chef de rayon, courtier d'assurances... Il avait aussi tenté sa chance dans le journalisme. A notre époque, on appelle cela : « faire des stages de formation ». Naguère ou jadis, on disait : « tirer le diable par la queue ». C'était plus joli... Marcel Aymé avait commencé d'écrire à la faveur d'une convalescence. Quand on relève d'une maladie, il faut bien se distraire. Sans quoi on ferait vite une rechute. C'est une vieille idée : la littérature comme médecine et comme dérivatif...

Ensuite, Marcel Aymé resterait un de ces « auteurs du dimanche » qui se mettent à leur table pour le seul plaisir. Vingt ans après ses débuts, il donnerait cet autre conseil à tous les romanciers : ne pas *« remplacer la flânerie par la logique »*, ni *« le mouvement par la morale »*. *« L'ennui,* dirait-il, *n'est jamais une nécessité. »* On a réuni, sous le titre *Vagabondages*, les articles, les préfaces et les portraits littéraires qu'il écrivit de 1929 à 1967, l'année de sa mort. Cela ressemble à une réunion de famille. Les classiques d'avant-hier ou d'hier se retrouvent en compagnie des romanciers modernes, pour une partie de campagne. Aristophane, Lucien de Samosate, Rabelais, La Bruyère, Perrault, Quinault, Andersen, Stendhal, Tolstoï, Verlaine et Tchekhov déjeunent sur l'herbe avec Henry de Montherlant, Antoine Blondin, Albert Paraz, Pierre Véry, Roger Nimier et Georges Simenon.

MARCEL AYMÉ parle aussi du théâtre et des critiques. Il s'étonne de *« l'opinion émerveillée que* [certains d'entre eux] *ont de leur propre jugement »*. A chacun de se reconnaître, ou pas, et de faire (éventuellement) le ménage... Le dernier chapitre est consacré aux écrivains qui furent victimes de « l'épuration ». Après la guerre, Marcel Aymé prit, en effet, la défense de Maurice Bardèche, de Louis-Ferdinand Céline et de Robert Brasillach. C'est très bien de stigmatiser l'arbitraire (s'il est avéré). Mais le docteur Destouches est trop vite absous de ses délires antisémites, et l'on ne trouve pas, dans ce volume, un texte



dénonçant les massacres « arbitraires » commis par les nazis, avec la complicité de Vichy. Dommage... Il est vrai que Marcel Aymé avait publié dès le printemps 1933, dans l'hebdomadaire *Marianne*, un très bel apologue sur la fureur et la bêtise hitlériennes. Cela s'intitulait *Vive la race !* (1).

L'auteur de *la Jument verte* avait une particulière affection pour les « hussards ». Il lui arrivait, paraît-il, de rembourser les dettes qu'Antoine Blondin avait laissées dans les bistrots. *« C'est le livre des enchantements mélancoliques et des espiègles désenchantements »*, disait Marcel Aymé à propos des *Enfants du bon Dieu*. Lorsqu'il faisait de la critique littéraire, il donnait d'abord la taille des écrivains. Pourquoi pas? Cela vaut mieux que de les ensevelir sous des commentaires qui leur gâchent l'existence et rendent insomniaques les élèves des lycées. Antoine Blondin mesurait 1,68 m, et Roger Nimier 1,84 m. Ni la taille d'Aristophane ni celle de Lucien de Samosate ne sont précisées. Tant pis... Selon Marcel Aymé, Roger Nimier était un homme très dépensier. Il ne savait ni compter son argent ni calculer ses sentiments. *« Le pauvre garçon mangeait en voitures tous ses droits d'auteur, et ses amis durent plus d'une fois payer ses lacets de soulier. »* Il avait le *« dédain des compromissions »*, ce qui déplaisait à presque tout le monde. *« L'indépendance de son humeur scandalisait les besogneux du succès, irritait les mauvaises consciences et faisait sourire les malins de la gloire. »*

ROGER NIMIER et Marcel Aymé firent chacun le portrait de l'autre. Ils furent tour à tour le peintre et le modèle. Depuis le dix-septième siècle, nos hommes et nos femmes de lettres adorent ce jeu de société. Le jeu des portraits réciproques. C'est une façon de se rendre la politesse. Il faut bien que les Français soignent quelquefois leur réputation de peuple le plus urbain de la terre... Voici l'image (ou l'idée) que Roger Nimier se faisait de Marcel Aymé : *« Loin de puiser son inspiration dans l'absinthe (...), il lit régulièrement le* Littré, *auquel il prend un vif plaisir. Il écrit un français carré, bien nourri, qu'on peut citer en exemple* (2). » C'était vrai. Marcel Aymé était le contraire de ces *« gens qui se regardent écrire comme d'autres s'écoutent parler »*. Il avait de la robustesse et de la sobriété. Ses silences avaient (presque) la même notoriété que les jambes de Marlène Dietrich.

Il faut signaler, dans ces *Vagabondages*, les réflexions de Marcel Aymé sur *le Livre anonyme*. Ce texte figurait déjà dans un précédent recueil (1), mais c'est une bonne chose de l'avoir encore réédité. Car il est très actuel. La récente mésaventure de Marguerite Duras a confirmé que les auteurs célèbres se vendaient comme des marques de lessive. Otez leur nom de la couverture, et plus personne ne reconnaît et ne vante leurs ouvrages. Alors, pourquoi pas des livres anonymes? Cela permettrait de faire le tri entre les réputations légitimes et celles qui sont usurpées...

Marcel Aymé y voyait d'autres avantages. Si cette *« réforme »* était *« rétroactive »*, elle allégerait les programmes scolaires. Et la jeunesse de Calais ou de Narbonne cesserait de *« pâlir sur les biographies des classiques »*. De leur côté, les écrivains *« y gagneraient plus de liberté »*, car ils perdraient le souci de leur *« réussite mondaine »*. Les gens *« qui sont détournés de leur inspiration par timidité, par excessif désir de plaire, ou par vanité, y reviendraient sûrement s'ils ne se sentaient plus exposés au regard du public »*. Et puis ils seraient délivrés du pensum qui consiste à dédicacer le service de presse... Naturellement, ces remarques ne sont que des rêveries. Elles sont aussi frivoles que la couleur des bretelles de Léon.

(1) *Du côté de chez Marianne*, Gallimard, 1989.

(2) *Journées de lecture*, Gallimard, 1965.



La chasse au Goncourt

Des petits chevaux pour une course de second ordre

JULIUS ET ISAAC
de Patrick Besson.
Albin Michel, 242 p., 98 F.

L'AFFREUX
de Franz-Olivier Giesbert.
Grasset, 332 p., 115 F.

JE RENDS HEUREUX
de Jean-Edern Hallier.
Albin Michel, 216 p., 95 F.

A trente-six ans, Patrick Besson, qui dit vouloir prendre sa retraite à quarante ans, a déjà un passé d'écrivain. Ses romans sont tantôt bons, comme *Dara* (Seuil, 1985), tantôt franchement mauvais, comme *la Paresseuse* (Albin Michel, 1990), tantôt « plutôt bien » comme *la Statue du Commandeur* (Albin Michel, 1988) ou ce *Julius et Isaac* que l'on dit favori pour le Goncourt.

On pouvait tout craindre de ce récit qui débute à Paris en 1959, chez des militants communistes, et prétend raconter l'histoire de deux juifs américains, Julius Bloch et Isaac Wirkowski, tous deux des figures du Hollywood des années 30 et 40, tous deux membres du Parti communiste et « faux amis, vrais ennemis » jusqu'à ce que mort s'ensuive. Pour parler des juifs américains, il y a évidemment, de Saul Bellow à Philip Roth, beaucoup mieux que Patrick Besson. Mais pour un Français parlant « de l'extérieur », il s'en tire plutôt « pas mal », avec, en toile de fond, ce que ne pourraient évidemment pas faire les Américains, l'évocation du communisme français à la fin des années 50.

Le plus intéressant dans ce livre, et le plus réussi, n'est pourtant pas cette succession d'informations et d'anecdotes. C'est la lutte à mort (au sens propre) entre Julius et Isaac, leur atroce fascination l'un pour l'autre, leur haine destructrice, la dévorante passion qui les anime et poussera Julius à épouser la fille d'Isaac, qui en mourra. Se « débarrasser » de Bloch est l'obsession de Wirkowski. C'est pourtant lui qui mourra le premier, à Paris, la veille d'un rendez-vous avec Bloch. Besson sait tenir son lecteur, le conduire à se sentir partie prenante dans cette étrange histoire d'amour, très masculine, qui ne peut finir que dans le sang.

C'est agréable, bien mené, mais tout de même un peu « vite fait », par un écrivain talentueux qui mériterait qu'on lui impose de travailler un peu plus. Un Goncourt pas exaltant, mais « pas pire que d'autres » : désormais on pourra toujours dire cela, le Goncourt visant, trois fois sur quatre, assez bas.

S'appuyant sur ce type de remarques, la rumeur, de plus en plus insistante, propose un outsider. Un journaliste, bien sûr. Mais pas n'importe qui. Le directeur de la rédaction du *Figaro* en personne. Les mêmes qui jugeaient « *indigne* » la présence dans la course, en 1990, du directeur de RTL, Philippe Labro (qui a, lui, quoi qu'on pense de ses qualités littéraires, écrit de nombreux romans), parlent de « *l'immense courage* » du roman de Franz-Olivier Giesbert, *l'Affreux*.

Qu'en est-il ? Un grand journaliste, influent, auteur de trois livres passionnants (1) et d'un roman un peu moins passionnant (2), récidive avec l'histoire du petit Aristide, né des amours d'une jeune Française et d'un Arabe, et « légèrement abîmé » lors de sa naissance (le récit s'ouvre sur l'accouchement). D'où le surnom « l'Affreux » que lui donneront les Foucard, chez qui il a été placé, à Argenteuil.

Vague petit cousin du Momo de *la Vie devant soi*, Aristide a un langage minimal – ce qui ne l'empêche pas soudain de savoir utiliser le mot « bouc émissaire » – et un goût prononcé pour l'aphorisme : « *La vieillesse c'est ce qui reste quand on a tout perdu* » ; « *rien n'est plus banal que le malheur* » ; « *si les gens croyaient en Dieu ils seraient moins méchants* », et, le mot de la fin : « *J'ai déjà trop vécu pour être revenu de tout.* » Dans la vie d'Aristide, il y avait Mme Bergson, celle à laquelle on pouvait parler et qui donnait à lire « *les* Pensées *de M. Blaise Pascal* ». Mme Bergson est assassinée. Bien entendu on accuse Aristide, qui s'enfuit « vers le Sud », vers Marseille, pour y chercher son père, avant de revenir à son point de départ, la banlieue parisienne, et d'y retrouver Nathalie.

Voilà le roman d'un homme sympathique, qui, comme son héros, a rêvé de devenir écrivain ; un récit peut-être cathartique, destiné à « purger » le malaise que doit éprouver parfois un homme généreux lorsqu'il dirige *le Figaro*, une histoire dont on ne saurait trop conseiller la méditation à certains lecteurs de ce journal... C'est courageux, sans doute. Un courage, toutefois, n'ayant rien à voir avec celui qu'il faut pour décider, au lieu de devenir journaliste, de courir le risque de son rêve d'enfant – être écrivain. Mais il n'y aurait rien à dire contre ce livre, *plaisant pour ceux qui aiment ce* genre de romans, si on ne nous le présentait partout comme l'un des grands livres de la rentrée, candidat sérieux au Goncourt et à tous les autres prix d'automne.

Hallier et son « roman-Fax »

Jean-Edern Hallier, lui, s'est « autoproclamé » « goncourable », se faisant photographier en train de déjeuner avec un académicien Goncourt influent, censé être un défenseur de son livre, et attaquant *finalement en justice* son éditeur, Albin Michel – aussi éditeur de Besson, – pour l'empêcher de publier ledit livre. Albin Michel en aurait retardé la sortie pour l'exclure de la course au Goncourt (*le Monde* des 12 et 15 octobre) (3).

Chez Albin Michel on a toujours prétendu qu'Hallier s'agitait en vain, selon son habitude (tentant notamment de publier chez Gallimard par l'entremise du « *fils d'un ami de* [son] *père* » occupant une position importante dans la maison), et que son roman, « *un beau texte littéraire* », un hommage à Jean-René Huguenin, jeune écrivain mort il y a juste trente ans, à vingt-six ans, était en fabrication et allait sortir. Il vient de paraître. A moins que l'éditeur ne se soit trompé de manuscrit au *moment de la fabrication, on ne* voit pas où est le « *beau texte littéraire* ». Mais, en raison de son ancienne jeunesse prometteuse, de son passé de « futur grand écrivain », qui a abusé jusqu'à l'actuel président de la République, Hallier continue d'avoir le soutien d'académiciens, de jurés de prix, de journalistes.

Nous avons *été* nombreux, y compris ici, à dire que, « malgré tout », Hallier « écrivait ». Mais, comme *la Force d'âme (le Monde* du 3 juillet), *Je Rends Heureux* (JRH sont les initiales de Jean-René Huguenin) prouve le contraire. « *En plus, je ne sais pas torcher le cul d'un récit, comme ça, avec du papier qui sent bon, la bonne vieille psychologie* », écrit Hallier dans ce qu'il nomme son « *roman-Fax* ». Détrompons-le, la bonne vieille psychologie est là, et le ton romantico-dégoulinant, vitaminé à l'homosexualité refoulée, est bien là aussi. « *Jean-René* (son nom est mentionné souvent plusieurs fois par page, comme une incantation) *c'était ma femme. Enfin presque... Je l'attendais comme on attend une femme et pourtant je n'étais pas pédé.* » « *L'amour que Jean-René aurait dû me porter, il le vouait à sa sœur* ». « *Ce livre, tu l'attendais depuis longtemps – ce livre, non, cette larme... suspendue dans le temps, larme inguérissable de la mémoire.* » « *Nous avons tous un double, un radieux ange gardien de notre adolescence passée* », etc.

Hallier a cependant raison sur un point dans sa déclaration d'intention : le « *papier* » ne sent pas bon. Comme le précédent, ce texte sent même très mauvais. Car sa prétendue dévotion amoureuse envers Huguenin permet à Hallier, pendant près de la moitié du livre, *de régler ses comptes*, à sa manière, avec ses anciens amis de la revue *Tel Quel*, dont il fut exclu en 1963. Apprenant qu'une histoire de *Tel Quel* était en cours, il s'en prend par avance à son auteur, baptisé « Monsieur Thèse » et porteur de « *la bêtise des profs* ». On aura deviné que, parmi les membres de *Tel Quel*, sa cible favorite est Philippe Sollers (cité quelque cinquante fois en cent pages), qui l'obsède presque autant qu'Huguenin et le président de la République. Il n'y aurait rien à en dire tant c'est lassant, si Hallier, s'inquiétant peut-être de l'enquête de « Monsieur Thèse » n'évoquait un moment de l'Histoire déterminant pour les hommes de sa génération – donc tous les membres fondateurs de *Tel Quel* : la guerre d'Algérie.

Les propos d'Hallier sur cette guerre qu'il ne risquait pas de faire, n'ayant qu'un œil valide, mais qu'il aurait « *éventuellement trouvée distrayante, comme un grand jeu dangereux, une partie de foulards avec des poignards réels* », iront droit au cœur de ceux qui ont eu à en souffrir. Il fait de la désertion une « *métaphore héroïque de la planque* », de l'hôpital militaire où était interné Sollers une villégiature où il lui rendait visite « *tout attendri* » : « *Quel courage ! Il était beau, amaigri, avec sa canne.* » Ceux qui savent de quoi il est question apprécieront.

« *Jean-Edern Hallier balançait entre l'état de cancre absolu et celui d'enfant prodige* », écrivait Renaud Matignon, autre ancien ami d'Hallier cofondateur de *Tel Quel*. *Je Rends Heureux*, affligeant plaidoyer autobiographique, vite écrit, mal relu et finalement publié contre l'avis de son auteur, est le livre du cancre absolu.

Josyane Savigneau

(1) *François Mitterrand ou la Tentation de l'Histoire* (1977), *Jacques Chirac* (1987), *le Président* (1990), tous au Seuil.

(2) *Monsieur Adrien* (Seuil, 1982).

(3) Jean-Edern Hallier, contrairement à ce qu'il avait annoncé, a finalement renoncé à poursuivre son éditeur en appel. Albin Michel, de son côté, s'est engagé à mettre au pilon les exemplaires du roman restant en stock. Jean-Edern Hallier estimait que le texte comportait de trop nombreuses fautes typographiques.

La vie offerte

La majesté simple de la poésie de Robert Marteau

LITURGIE
de Robert Marteau.
Champ Vallon, 198 p., 100 F.

Le poète est gardien de la langue. Par la langue qu'il travaille, plie et agence pour édifier son poème – ces « *petits édifices de langage* » dont parle Pierre Oster, – il donne une voix au monde, ou à son monde. Il nomme et montre ce qui, sans lui, *resterait invisible* et muet. Il invente la parole de ce monde et la met en forme. Sa tâche est humble et majestueuse, gratuite et nécessaire.

La poésie de Robert Marteau a la majesté simple, la gratuite préciosité d'un rituel (1). Par le moyen d'une forme fixe – le sonnet dissimulé derrière l'absence de strophes, – elle célèbre, chaque jour ou presque, un office dont le centre géométrique et spirituel est un mystère. De ce mystère, le poète-célébrant ne cherche pas à réduire l'obscurité par la lumière de son intelligence. Immergé dans cette nuit, il s'en imprègne au contraire, et toute la beauté qui peut naître de son vers – l'alexandrin non rimé – est redevable à ce mystère. La poésie de Marteau est tout entière dans un double mouvement, ascendant et descendant : « *Tu l'as dit : d'en haut nous vient ce versement pour / Que monte d'en bas et s'accroisse toute chose / Bénie.* »

« *On croirait toute la terre dans le miroir / D'eau retournée...* » Chez Robert Marteau, l'image poétique se donne explicitement comme reflet. Dans « *l'eau retournée* » du poème un monde se trouve recréé, monde simple et premier – oiseaux dont le vol trace dans l'air des signes invisibles, arbres et fleurs, ciel, nuages, diffuse présence des dieux... Monde que l'homme n'habite pas encore, ou seulement au titre de pur regard accueillant la « *vie offerte* ». « *Tel qu'il existe, on croirait le monde incréé, / Irréel et là depuis toujours absent / Hors de notre portée en même temps qu'à nos mains / Proie offerte et métamorphique...* » Le « *pieux poète* » s'avance dans ce monde pour en recenser et désigner quelque beauté, pour peindre « *le lavis mouvant dont les nuages s'imprègnent.* »

La peinture est d'ailleurs une référence obsédante des poèmes de Marteau. Poussin, Corot ou Monet, d'autres encore, sont comme les emblèmes d'un paysage en constant mouvement, « *sans voie et sans chemin* ». C'est à propos de Poussin précisément que le poète suggère les règles d'un art qui est autant le sien que celui du peintre : « *Par le don qui lui fut sans mesure accordé / Il accueillit, mesurant à plus que soi-même, / La tradition comme elle est dite et donnée.* » Poète héritier des rhétoriqueurs et des baroques, moderne d'une modernité inaugurée par Mallarmé, Marteau travaille « *sur le motif* » (2). L'invocation est chez lui montée au visible, « *épiphanie par la forme et la métamorphose* ».

Le titre du recueil de Robert Marteau ne doit pas tromper. La « *liturgie* » dont il est question, qui sert de support temporel au déploiement des poèmes – tous datés et souvent localisés, – est d'abord une esthétique, une ferveur. Sa poésie, scandée comme un livre d'heures, n'est religieuse qu'en ce sens. Même si les dieux de la mythologie la traversent : « *En nous / les dieux scintillent étoilant le texte, et nous / Reconduisons la fable où le chemin commence.* » Même si le Christ et la Vierge deviennent les « *motifs* » de l'invocation fervente ; à Marie, il demande : « *De ta main qui joue avec l'univers, accorde / A ton éternité notre cœur qui se trouble / Et d'un rien s'effraie.* »

Cette scansion liturgique du poème doit aussi être perçue comme une indication de lecture. Lecture lente, comme doit être lente et attentive, fervente s'il se peut, l'approche de ce qui importe vraiment : la beauté du monde, non du tout enfermée dans un poème, mais par lui appelée, louée, libérée.

Patrick Kéchichian

(1) *Né en 1925 dans le Poitou*, ayant vécu longtemps au Canada, Robert Marteau a publié son premier recueil en 1962. Il est l'auteur d'une œuvre importante – *roman et poésie*, – *éditée principalement* ces dernières années chez Champ Vallon.

(2) Titre d'un journal poétique publié chez Champ Vallon en 1986. Le même éditeur reprend également, au début novembre, un roman de Robert Marteau, *Des chevaux parmi les arbres*, paru au Seuil en 1968.

Un ange las

COMŒDIA
de Serge Filippini.
Phébus, 222 p., 118 F.

Peut-on encore aujourd'hui se persuader que les anges existent ? Serge Filippini, bien que né en 1950, y croit en tout cas. Le héros de son précédent livre, *l'Homme incendié*, était Giordano Bruno, qui *périt sur un bûcher bien terrestre* et non dans les flammes de l'enfer ; celui de *Comœdia* est un ange. Il se nomme Gobbio. Il a été marqué à sa naissance d'un affreux stigmate qui le défigure et ne le rend guère aimable. Cette disgrâce physique devrait l'aider à supporter sa condition : l'ange Gobbio n'a en effet pas le droit d'aimer ; *c'est la règle, semble-t-il* chez la gent angelote. Gobbio, qui est pourvu, quoi qu'aient pu en dire les théologiens de Byzance, d'un sexe, a l'autorisation de forniquer à son aise à condition de n'éprouver aucun autre sentiment que celui de l'apaisement de sa faim charnelle. Il ne se prive pas de cette licence, et il passe son existence – éternelle – à fréquenter les bordels de Venise et à faire des miracles quand Dieu le lui commande. Gobbio s'ennuie. Guérir les malades et ressusciter les morts pour rappeler aux humains oublieux et imbéciles qu'ils sont entre les mains de Dieu est une *tâche à la longue fastidieuse.* Et puis Gobbio rencontre une femme, Sosie, qui semble pouvoir l'aimer, en dépit ou à cause de sa figure monstrueuse, et pour qui, contre son serment, il éprouve un véritable amour. Il renonce donc aux grandeurs et aux servitudes du métier d'ange pour goûter enfin au malheur et à la joie d'être homme. *Il va avoir plus que sa part de* souffrances et d'humiliations, il va connaître l'ordinaire des hommes, *qui est souvent aussi extraordi*naire que le surnaturel, il va poursuivre sa quête d'amour.

On le voit, le propos de Serge Filippini expose son livre à bien des dangers. A chaque instant, il prend le risque du rire, du ridicule, de la mauvaise farce. Cet ange qui « ne pense qu'à ça », ces discussions de théologiens sur le coït, ces aventures picaresques qui se déroulent en des temps improbables où des personnages de la Renaissance se mêlent à l'évocation des chemins de fer, ces archanges raisonneurs, tout cela aurait pu trouver sa place dans la verve comique et irrespectueuse d'un conte de Voltaire. Or, Filippini est sérieux. Ce qu'il dit sur l'entreprise humaine, sur la vie, sur la mort, sur le désir, sur la quête de l'autre, sur les rapports de Dieu et de sa création s'inscrit dans une *réflexion métaphysique grave*, à défaut d'être totalement originale, fortement marquée par les débats *philosophiques et théologiques du* seizième siècle.

Sa réussite tient à la cohérence du *refus qu'il oppose aux tenta*tions de la modernité. Filippini, dans la langue qu'il emploie comme dans *la thématique qu'il* impose, a écrit un roman qui n'appartient en rien à notre époque, à *ses fantasmes, à ses modes* intellectuelles, à ses procédés littéraires, à sa rhétorique et à son *esprit. Si on le suit, si on se laisse* entraîner sur les antiques chemins qui sont les siens, on sera *enchanté par son imagination, par* sa liberté, par la poésie tendre et alerte de son appréhension du monde, par la fraîcheur de l'hommage qu'il rend à la vie.

Pierre Lepape

EN POCHE

La Révolution et les concepts

La collection « Champs » chez Flammarion reprend, en quatre volumes (« Evénements », « Acteurs », « Créations et Institutions », « Idées ») le monumental *Dictionnaire critique de la Révolution française* publié, sous la direction de François Furet et Mona Ozouf, chez le même éditeur en 1988. A la sortie de l'ouvrage, Roger Chartier, dans *le Monde*, analysait l'entreprise en ces termes : *« Ce gros livre fera date dans l'histoire révolutionnaire. Refusant le grand récit au profit d'une organisation éclatée, affirmant le primat de l'histoire des idées parce que, pour les auteurs, la Révolution française est une révolution des concepts, tenant les lectures économiques et sociales comme tout à fait secondes (le nom d'Ernest Labrousse n'est mentionné nulle part), il contraint, par ses décisions abruptes, à réviser ce que l'on a l'habitude de dire ou de lire de l'événement. »*

A l'heure où se multiplient des éditions de poche en fac-similé, avec des typographies frôlant l'illisibilité, il faut saluer ce travail exemplaire qui rend accessible un livre coûteux. Seule la dernière partie de l'ouvrage – celle traitant des historiens et interprètes de la Révolution – n'a pas été reprise dans cette édition corrigée et complétée.

Dictionnaire critique de la Révolution française, *de François Furet et Mona Ozouf, « Champs » Flammarion, n° 264 à 267, 196 F (les quatre volumes en coffret).*

• En même temps que l'étude d'Hubert Dreyfus et Paul Rabinow sur *Michel Foucault, un parcours philosophique*, parue en français (traduction de l'anglais par Fabienne Durand-Bogaert) en 1984, « Folio-Essais » reprend le livre – un peu oublié – que Foucault consacra à *Raymond Roussel* en 1963. Dans sa présentation, Pierre Macherey rappelle que cet essai, qui avait permis de redécouvrir l'auteur des *Impressions d'Afrique* et de le soustraire à la seule lecture des surréalistes, constituait une étape importante dans l'itinéraire intellectuel et philosophique de Michel Foucault (*n°* 204 et 205).

• En « Tel », chez Gallimard, paraît *l'Essence du christianisme* de Ludwig Feuerbach, dans la traduction de Jean-Pierre Osier et Jean-Pierre Grossein. J.-P. Osier rappelle dans sa préface l'importance de ce livre qui a marqué toute la philosophie allemande et le marxisme (n° 216). Dans la même collection, signalons la réédition de l'essai de Serge Tchakhotine, *le Viol des foules par la propagande politique*, qui posait au début des années 50 les fondements d'une psychologie sociale et historique des masses et de leur manipulation par le nazisme et le stalinisme (n° 217).

• Dans la collection « Points »-Odile Jacob, sont réédités *le Maître des horloges, Modernité de l'action publique* de Philippe Delmas (n° OJ 30), et *l'Histoire continue* de Georges Duby (n° OJ 31).

• Presses-Pocket propose dans la collection « Agora » une édition critique d'un texte de jeunesse de Hegel, *l'Esprit du christianisme et son destin*, traduit et abondamment annoté par Frank Fischbach. Pour compléter la lecture de Feuerbach (n° 121).

• Dans le domaine de la littérature étrangère, signalons la reprise en un volume du *Quatuor d'Alexandrie* de Lawrence Durrell (Livre de poche, « Classiques modernes ») et de l'admirable roman de Joseph Conrad, *Nostromo*, traduit et présenté par Paul Le Moal (« Folio », n° 2407).

Jours « noirs » à Villefontaine

Soit une ville nouvelle de 17 000 habitants, dans l'Isère. Comment y « semer » l'habitude de la lecture, notamment auprès des jeunes ? La municipalité de Villefontaine a répondu de manière originale : en distribuant gratuitement, en collaboration avec Gallimard, deux mille exemplaires d'un titre récent de la « Série noire », *la Belle de Fontenay*, de Jean-Bernard Pouy. Début octobre, plusieurs coursiers se sont répandus à travers la ville. Objectif : « garnir » une sur quatre des six mille boîtes aux lettres recensées par la municipalité. Rencontres avec l'auteur et débat auront lieu les 24 et 25 octobre (1).

Parallèlement, le 17 octobre, cinq cents exemplaires étaient distribués à des lycéens, en collaboration avec leurs enseignants. Détail : les dernières pages étaient scellées et c'est l'auteur en personne qui devait, ce week-end, livrer, d'un coup de ciseau, le fin mot de l'histoire à ses jeunes lecteurs, tout en se prêtant, dans les différentes maisons de quartier, à un « interrogatoire ».

(1) Renseignements : Hôtel-de-ville 39090 Villefontaine. (16) 74-96-66-22.

Les voyageurs de La Bibliothèque

Les écrivains voyageurs sont à la mode. Ils disent à la fois ce que nous sommes ou ce que nous étions et le regard que nous portons ou que nous portions sur le reste du monde.

En présentant dans une très jolie collection quelques-uns des textes de voyageurs, par ailleurs illustres, écrits entre le seizième et le dix-neuvième siècle, les éditions de La Bibliothèque illustrent précisément l'intérêt de ce double regard.

Parmi les premiers titres parus, *Vu sur l'Acropole*, de Chateaubriand; Quinet et Renan, *Epices et produits coloniaux* de l'abbé Raynal, *Voyage à Londres, 1810-1811*, de Louis Simiand.

On retiendra notamment ces lignes de l'abbé Raynal sur le tabac : *« Le tabac est une plante âcre, caustique et venimeuse, que la médecine a beaucoup employé et met encore quelquefois en usage... Le fisc tire un plus grand parti encore de cette culture que les citoyens. »* (La Bibliothèque. 9, rue du Docteur-Heulin. 75017 Paris.)

Passage en revues

Idées, histoire, sociétés

• L'opposition des villes et des campagnes n'a rien d'un phénomène contemporain. Dans la livraison de mai-juin des **Annales**, Paul Friedmann, professeur à l'université Vanderbilt de Nashville, met en évidence les sentiments de crainte, de mépris et de pitié que les habitants des villes et les classes aisées éprouvaient envers les paysans, sentiments qui ont localement survécu jusqu'à nos jours et que résumait l'historien catalan Josep Maria Pons i Guri : *« Le paysan est l'animal qui ressemble le plus à un être humain. »*

Friedmann rappelle les multiples représentations que la culture médiévale donne de cette animalité qui s'applique à l'écrasante majorité de la population européenne de l'époque. Mais il montre aussi comment, en opposition à cette culture du mépris, apparaît au quatorzième siècle, au moment de la crise sociale aiguë qui succède à la grande peste de 1348, une contre-culture de réhabilitation paysanne qui insiste au contraire sur la sainteté des paysans que leur pauvreté arrache au vice et au péché. Malheureux sur terre, les paysans sont particulièrement aimés de Dieu. Il ne s'agit pas, souligne Friedmann, d'une simple hypocrisie aristocratique : le jeu concurrent de ces deux thèmes manifeste un débat complexe sur l'humanité des paysans et la place sociale qui leur revient dans un monde chrétien. (*Annales* n° 3. Armand Colin, 280 p., 90 F.)

• **Actes**, la revue des *Cahiers d'action juridique*, consacre un remarquable numéro spécial, conçu avec l'association Aides, aux questions historiques, éthiques et juridiques posées par le dépistage du sida. Dans leur éditorial, Daniel Defert et Pierre Lascoumes, qui ont réalisé cette publication avec Frédéric Ocqueteau, posent une question qui n'intéresse pas seulement les médecins : *« Qu'est-ce qu'une société qui veut obliger les individus à savoir qu'ils sont atteints d'une infection potentiellement mortelle que cette même société ne sait pas guérir ? »*

Le dépistage obligatoire rencontre dans l'opinion un écho favorable, mais les auteurs soulignent que *« la protection de la société est inséparable de la protection des droits des personnes »* et que *« l'épidémie ne peut être enrayée que par la coopération volontaire de tous... Réduire à des tests obligatoires le contrôle de cette épidémie est la meilleure façon de faire croire que sa disparition de dépend pas d'abord de chacun de nous mais de décisions politiciennes »*. (*Actes*, n° 81/82. 39, rue Bobillot, 75013 Paris. 66 p., 70 F.)

• L'utopie est passée de mode. Il est en revanche à la mode de lui faire porter le chapeau de tous les drames et de tous les crimes de notre époque. Il y aurait, écrit Michel Surya dans la livraison de **Lignes** consacrée à l'utopie, *« intrinsèque à la pensée utopique, une violence qui ne peut en toute logique éviter l'excès et le sang »*. C'est ainsi qu'on confond sciemment l'utopie communiste avec le stalinisme pour décréter au bout du compte : l'utopie, c'est le goulag.

Pourtant, comme le montrent bien ici Abensour, Balibar, Raulet, Marmande et quelques autres, le refus de l'utopie, la soumission à ce qui est, ne pourrait s'opérer qu'au prix d'un dramatique renoncement à la puissance du négatif, au triomphe de la plus sinistre des utopies, celle écrit Marmande, *« d'un univers limité de petit confort, de petit désir et de petit individualisme intoxiqué de loisirs et de signes, à l'exclusion des étrangers (syndrome de Rostock), des condamnés (eugénisme et dépistage) et des noirauds. Dans le plus exquis déni du réel où la mafia joue les aiguilleurs du ciel »*. (*Lignes*. Hazan. 200 p., 95 F.)

P. L.

L'hommage à Nourissier

Les écrivains doivent parfois se faire une douce violence pour résister aux sollicitations qui cherchent à les propulser sur le devant de la scène. Qu'on en juge à propos de l'hommage rendu à François Nourissier, secrétaire général de l'Académie Goncourt, par le Centre méditerranéen de littérature : Perpignan, vendredi 23 octobre, 17 h 30, inauguration de la Bibliothèque François Nourissier; 18 heures, séance de signature du roman de François Nourissier, *le Gardien des ruines* (Grasset); Prades, samedi 24 octobre, 10 heures, inauguration de la salle François Nourissier; 10 h 30, débat avec François Nourissier; 11 h 30, séance de signatures; Saint-Cyprien, 16 heures, inauguration de l'espace François Nourissier; 17 h 30, séance de signatures; 18 heures, réception à l'hôtel de ville. L'inauguration du buste de François Nourissier n'a curieusement pas été prévue dans le programme de cet hommage. Un oubli probablement.

P. K.

□ **Création d'une Association des amis d'Henri Queffélec.** – Une Association des amis d'Henri Queffélec s'est créée, samedi 17 octobre, au Musée de la marine, où elle aura son siège (place du Trocadéro, 75016 Paris). Déjà forte de quatre cents adhérents (cotisation annuelle : 150 F), l'association, animée par Bertrand Poirot-Delpech (président), Anne Queffélec (vice-présidente) et Yves Leroux (secrétaire général) se propose de servir le rayonnement de l'œuvre d'Henri Queffélec, disparu en janvier 1992. Le premier numéro de *Cahiers* paraîtra au printemps 1993 avec un ensemble d'hommages et des extraits des textes inédits du romancier.

CORRESPONDANCE

La vie littéraire allemande

A la suite de l'article de Tahar Ben Jelloun sur la vie littéraire allemande (« le Monde des livres » du 5 octobre 1992), nous avons reçu de l'écrivain allemand Lothar Baier – qui dirige aussi depuis cette année la collection « Positions » chez Actes Sud – une lettre dans laquelle l'auteur de l'ouvrage les Allemands maîtres du temps : essai sur le peuple allemand *(La Découverte, 1991) écrit notamment :*

Lecteur fidèle du « Monde des livres », je viens de lire avec joie l'article que Tahar Ben Jelloun consacre à la situation de la littérature en tant que pratique sociale en Allemagne.

(...) Permettez-moi pourtant d'ajouter aux observations de M. Ben Jelloun quelques remarques supplémentaires. Ce qui distingue à mon avis les pratiques littéraires en France et en Allemagne, ce n'est pas tant une question de qualité de la critique, difficile, à évaluer par ailleurs, mais, d'un côté, des traditions littéraires différentes, toujours à l'œuvre et, de l'autre, des conceptions sociales de l'auteur divergentes.

En Allemagne, il y a une longue tradition de la critique qui « descend » un ouvrage, appelée *« Verriss »* (*reissen*, déchirer), tradition qui va de Lessing et Schiller jusqu'à Benjamin et au-delà. La critique littéraire est généralement regardée comme genre littéraire et moins en tant que « service » – ce qui fait que les critiques paraissent aux yeux de M. Ben Jelloun moins « corruptibles », tandis qu'ils sont, souvent, tout simplement plus vaniteux et ambitieux. Mais il est vrai qu'en général les rédactions acceptent volontiers des papiers très « critiques » et ne pensent pas, comme il me paraît que ce soit le cas en France, qu'on gaspille de l'espace en publiant une critique négative.

(...) Si M. Ben Jelloun parle du « métier » du critique qui exclut le cumul de fonctions et de casquettes, on devrait, vu d'ici, ajouter une remarque plus générale. Malgré l'image romantique, l'activité littéraire est regardée en Allemagne comme un travail plus ou moins ordinaire qui doit, comme tout autre travail dans une société bourgeoise, être rémunéré. Intervenir dans la presse, participer à un débat radiophonique ou télévisé, donner une conférence, écrire pour une revue littéraire, en règle générale non subventionnée, bref toutes ces activités annexes d'un auteur se payent et lui permettent de maintenir son indépendance (relative et fragile).

En France, en revanche, j'ai l'impression que dans le domaine de la pratique sociale de la littérature, on vit encore, et malgré l'usage d'un vocubulaire branché *(business, money-minded)*, à une époque prébourgeoise où il y a « services » et « servitudes », mais non pas échange d'une marchandise, un travail, contre de l'argent (*« Chérie, j'ai cru que tu l'as fait par amour – et maintenant tu demandes du fric... »*). On pourrait dire qu'en Allemagne l'activité littéraire ressemble à une prostitution reconnue, tandis qu'en France il y a mélange entre amour-passion et harcèlement (moins sexuel que culturel). Je vous laisse le choix de décider quelle variante est la plus excitante...

Pour faire une dernière observation relative à votre excellent article : M. Ben Jelloun écrit : *« Quant au monde arabe et musulman, le grand public ignore tout. »* C'est correct et erroné à la fois. Il est vrai que les rares livres de valeur en la matière, accessibles à un public non uniquement universitaire, proviennent de la France (M. Rodinson, G. Kepel), de l'Angleterre et des Etats-Unis. D'autre part, les librairies sont presque trop bourrées d'ouvrages tapageurs sur l'islam et le monde arabe, rédigés par des pseudo-experts, promus par la télévision les montrant en habit de désert, en grands connaisseurs de l'Orient.

L'orientalisme universitaire commence enfin à s'intéresser à cette fabrication du savoir du grand public en dénonçant publiquement plagiats, traductions totalement fantaisistes, pures inventions à caractère calomnieux. Ce qui manque décidément en Allemagne, c'est la pratique transitoire entre le séminaire et la librairie, pratique pour laquelle la France fournit de si beaux exemples.

Lothar Baier

DERNIÈRES LIVRAISONS

Littérature française

BALZAC : *Deux récits*, présentés par Baptiste-Marrey. Deux œuvres célèbres, *La Grande Bretèche* et *Un épisode sous la Terreur*, accompagnées de textes brefs mais significatifs de Baudelaire, Musil, Claudel, Proust et un essai de Baptiste-Marrey. S'y ajoute une iconographie originale qui contribue à l'intérêt de ce petit livre de qualité (Le temps qu'il fait, 200 p., 110 F).

BERTRAND TILLIER : *Maurice Sand marionnettiste ou les menus plaisirs d'une mère célèbre*. Ce livre restitue les marionnettes de Maurice Sand, fils de George Sand, au contexte artistique et littéraire du XIX[e] siècle et à la tradition populaire de la marionnette à gaine. (Du Lérot, éditeur, 16140 Tusson, 240 p., 200 F). Du même auteur chez le même éditeur, *Maurice Sand à « sa » conquête de l'édition (32 p., 45 F).*

CUSTINE : *Mémoires et voyages*, préface de Julien-Frédéric Tarn. Anecdotes, portraits, visites de sites allant de l'Italie, la Suisse à l'Angleterre et l'Ecosse à travers lesquels se dessine la civilisation d'un monde encore à venir, celui que nous connaissons. Introuvable depuis un siècle et demi, un livre à la mesure des qualités de visionnaire du célèbre marquis (François Bourin, 375 p., 149 F).

YVES-MARIE LUCOT : *le Père Marquette à la découverte du Mississippi*. L'épopée d'un jeune jésuite débarqué en « Nouvelle France » dans la seconde moitié du XVII[e] siècle et qui accomplit en canoë un étonnant périple de quelque cinq mille kilomètres, côtoyant les Indiens, dont il obtient de précieux conseils (Zulma, 155 p., 89 F).

PHILIPPE DJIAN, avec des dessins de MILES HYMAN : *Lorsque Lou*. Une histoire d'amour et une histoire d'ours – parue en feuilleton cet été dans le *Nouvel Observateur* précisément sous le titre *Sarah et les Ours*, – celle d'un peintre à succès abruti par l'alcool et la dépression, échoué au bout du monde et sous les neiges. Rien ne peut évidemment tourner pour le meilleur, pas même les aventures sentimentales, qui se terminent plutôt dans le défoulement de bonnes raclées (Gallimard, coll. « Futuropolis », 48 p., 49 F).

XAVIER DARCOS : *Histoire de la littérature française*. En un seul volume, un panorama de la littérature française de l'an 1000 à nos jours, allant à l'essentiel de la vie et de l'œuvre des auteurs. Exposés introductifs sur les conditions culturelles et politiques et tableaux chronologiques donnent accès à un savoir rapide. Un recueil de référence, une source où puiser une information et satisfaire sa curiosité (Hachette, 530 p., 85 F).

MARIE-CLAIRE BANCQUART et PIERRE CAHNE : *Littérature française du XX[e] siècle*. La littérature contemporaine, de Zola à Yourcenar, Perec et Modiano en passant par Gide, Cocteau, Mauriac, Montherlant, Sartre, Camus, Butor et bien d'autres. Toute une histoire littéraire de la France. (PUF, 564 p., 138 F). Chez le même éditeur : *Littérature française du Moyen-Age*, de Michel Zink (397 p., 124 F), et *Littérature française du XVII[e] siècle*, de Roger Zuber, Liliane Picciola, Denis Lopez, Emmanuel Dury (429 p., 135 F).

هكذا من الأصل

LE MONDE DES LIVRES

ENQUÊTE

Hachette Livre cultive les valeurs sûres

Stock, Fayard et Grasset misent sur la qualité pour affronter les difficultés que traverse l'édition

Inscrite au patrimoine commun des belles-lettres, la «Librairie» créée en 1826 par Louis Hachette se remet tant bien que mal d'une crise qui, ajoutée au naufrage de sa maison sœur, La Cinq, et aux difficultés de l'ensemble du groupe, l'a passablement remuée. Le premier groupe français d'édition va mieux, sinon bien. Doté d'une nouvelle direction et, dans certains secteurs, de nouveaux éditeurs, Hachette Livre aborde les rivages aventureux de la fin du siècle avec des idées saines sur l'avenir de l'écrit et sur les exigences, de plus en plus affirmées, des consommateurs de livres.

Le groupe Livre, que son directeur délégué, Laurent Perpère, vient de quitter sans avoir été, pour l'instant, remplacé (*le Monde* daté 18-19 octobre) a réalisé 6,9 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1991, soit 22,7 % de l'activité d'Hachette. Il vend cent cinquante millions de volumes par an, dont six mille titres nouveaux. Pour les amateurs de littérature, Hachette Livre a de multiples facettes : Grasset, Fayard, Stock, Lattès, Edition N° 1, le Chêne, les policiers du «Masque», les séries La vie quotidienne, la collection «Pluriel» – on en passe – et le Livre de Poche, quatre mille titres disponibles, quarante ans d'existence en 1993 et une santé de fer.

Hachette publie des livres scolaires mais aussi quatre «SAS» par an, vendus à quatre cent mille exemplaires chacun; des ouvrages pour la jeunesse et trente-cinq «Harlequin» (*«Laissez-vous prendre aux jeux de l'amour»*) par mois, soit quinze millions de volumes «sentimentaux» chaque année (1). Hachette, c'est encore les Guides bleus, leurs cousins et leurs rejetons (Visa, Marco Polo...), les Guides du routard, des livres pratiques (*les Recettes faciles*, de Françoise Bernard) et des albums haut de gamme comme l'*Histoire de France*, de Georges Duby, Emmanuel Le Roy Ladurie, François Furet et Maurice Agulhon, en cinq volumes.

En dix ans, Hachette Livre a quadruplé son chiffre d'affaires et doublé ses effectifs, de l'ordre, aujourd'hui, de treize mille personnes. Les acquisitions ont succédé aux acquisitions, à l'étranger surtout où le groupe Livre réalise près de la moitié de son activité. Mais la digestion est lente après avoir été douloureuse. Le rachat, en Espagne, de Salvat (courtage, encyclopédies, littérature générale) s'est révélé désastreux. *«L'affaire avait été mal analysée»*, estime Jean-Louis Lisimachio qui a hérité, en juin 1991, de la direction générale du groupe Livre après la mise à l'écart de Jean-Claude Lattès, remercié pour avoir engagé Hachette dans cette coûteuse aventure et dans quelques autres, tel le projet avorté d'un secteur «club» (ventes et abonnements à bon marché), un échec qui prive aujourd'hui le groupe d'une source de revenus appréciable.

Schnitzler plutôt que Sulitzer

Acquis en 1988 aux Etats-Unis, la même année que Salvat, Grolier (encyclopédies, livres éducatifs et scolaires) tente de redresser une situation compromise par des pertes de 400 millions de dollars, l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel. A cette aune, la santé d'Hachette Livre en France paraît presque éclatante.

Après une période difficile, les éditions Lattès, cédées en 1981 à Hachette par son fondateur, pourraient renouer cette année avec l'équilibre financier, de même que Stock dont le groupe vient d'éponger les 30 millions de francs de pertes accumulées depuis dix ans. A la fin de 1992, seule pourrait être encore dans le rouge Edition N°1, dont le déficit était de 3,6 millions de francs en 1991, selon Alain Carrière, son directeur général.

Les difficultés d'Edition N° 1 et le redressement de Stock disent les perplexités et les espoirs d'Hachette. Vouée à la production de best-sellers, Edition N° 1 pâtit des risques du métier. Même s'il arrive à tel ou tel titre de telle ou telle maison d'atteindre, divine surprise, les cent mille exemplaires, les best-sellers, conçus comme tels c'est-à-dire rémunérés en conséquence à leur auteur ou aux éditeurs étrangers qui en cèdent les droits, se font aujourd'hui de plus en plus rares.

Par exemple, les «Sulitzer», longtemps coédités par Edition N° 1 et Stock (Alain Carrière dirigeait jusqu'à l'année dernière les deux maisons), se vendent moins bien qu'autrefois. Le plus récent, *Berlin*, l'archétype du roman de plage, n'avait trouvé preneurs, fin août, que de 98 500 exemplaires, un score en deçà des exigences financières de son auteur. Comme le dit Jean-Claude Fasquelle, le PDG de Grasset, *«si on rate le lancement d'un présumé best-seller, cela peut coûter très cher»* (2).

Stock a résolument tourné le dos, l'année dernière, à cette politique de «coups» lorsque son nouveau PDG, Claude Durand, qui est aussi



celui de Fayard, et sa nouvelle directrice littéraire, Monique Nemer, l'ont repris en main. L'un et l'autre ont entrepris de valoriser un fonds étranger, riche – qui le savait? – de vingt et un Prix Nobel de littérature. Schnitzler plutôt que Sulitzer, tel est l'axe du renouveau de Stock qui mise davantage sur les vertus du «Nouveau Cabinet cosmopolite» et de la «Bibliothèque cosmopolite», ses deux collections-phares, que sur l'imprévisible rentabilité d'un coûteux *thriller* financier.

On ne fera pas dire à Jean-Louis Lisimachio, le patron d'Hachette Livre, qu'il ne croit pas aux best-sellers. Il constate simplement à propos d'Edition N° 1 que, faute de livres se vendant sur la durée, *«elle ne va pas bien»*. *«Nous pensons*, insiste-t-il, *qu'une maison de littérature générale doit constituer un fonds.»* Là serait le viatique qui préserverait l'édition de la crise récurrente et protéiforme qu'elle connaît.

Trois mois conseiller éditorial auprès de Jean-Louis Lisimachio, lorsque celui-ci faisait ses premiers pas à la tête du groupe Livre, Claude Durand semble avoir été écouté. Il reprochait à Jean-Claude Lattès, le prédécesseur de Jean-Louis Lisimachio, de préférer les «coups» à une politique d'auteur à long terme et a, pendant des années, prêché l'exemple. Pour être finalement entendu. Fayard sert aujourd'hui de référence au patron d'Hachette Livre lorsqu'il commente la stratégie de son groupe.

Selon Claude Durand, les ouvrages de fond, qui représentaient 17 % du catalogue de Fayard au début des années 80 lorsqu'il en est devenu le patron, sont au nombre de 50 % aujourd'hui (ce catalogue compte 40 % d'ouvrages d'histoire). La maison mise même, à l'occasion, sur le très long terme. Publié sous la direction de Michel Serres avec le concours du Centre national des lettres, qui assume la moitié des frais de fabrication, le corpus des œuvres de philosophie en langue française aura, à un horizon lointain, quatre cents volumes, dont *«deux cents de mon vivant»*, pronostique, le sourire en coin, Claude Durand (une centaine sont déjà parus).

Si l'on fait remarquer au patron de Fayard que les biographies historiques, l'enseigne la plus familière de la maison, sont un filon qui s'épuise (Fayard a publié récemment un *Hippocrate*, plus essai que biographie, symptomatique de cet essoufflement), il rétorque qu'une biographie ne supporte pas, par chance, le vieillissement. Au-delà de vingt ans d'existence, les recherches historiques la rendent obsolète, soutient-il, justifiant une nouvelle approche. De sorte que le *Louis XI*, de Paul Murray Kendall, qui date de 1971, et quelques autres ouvrages de la même génération, devraient être remis prochainement sur le métier. Et ainsi de suite pour les autres titres du catalogue.

Grasset, l'autre bannière d'Hachette Livre, conjugue à sa manière le credo maison. *«Plus le marché est difficile*, affirme Jean-Claude Fasquelle, *plus le salut ne peut venir que de la qualité, de l'authenticité des talents. Les tentatives pour faire du chiffre avec des fausses valeurs se paieront de plus en plus cher.»*

Moins de nouveautés

Significativement, Hachette a baptisé «Référence» le nouveau département qui édite les ouvrages de la collection «Pluriel», les «beaux livres» paraissant sous le label le Chêne, de nombreux atlas, l'*Histoire de France* en cinq volumes et les multiples déclinaisons de la collection «La vie quotidienne...» (*A Matignon au temps de l'Union de la gauche, En Chine à la veille de l'invasion mongole*, etc.). Venue de chez Arthaud, Roselyne de Ayala, la directrice de ce département, né récemment d'une scission d'Hachette Littérature générale que dirige Adélaïde Barbey, est convaincue, comme Claude Durand ou Jean-Claude Fasquelle, que *«les lecteurs en veulent désormais pour leur argent»*. Et d'ajouter que *«la survie des «beaux livres – peinture, photo, art de vivre – passe de plus en plus par la qualité de leur texte»*.

Le salut par la qualité. Le mot d'ordre court les couloirs tortueux du siège historique d'Hachette Livre, à l'angle des boulevards Saint-Germain et Saint-Michel à Paris, que le groupe a dû céder récemment 500 millions de francs pour se procurer de l'argent frais, comme on vend l'argenterie de famille. Un avoir «non stratégique» dont il s'est débarrassé tout en obtenant de rester dans les lieux jusqu'en 1995.

La qualité, aux yeux des dirigeants d'Hachette, passe par la densité. En donner plus pour le même prix. Fidéliser un public devenu plus exigeant et qui rétrécit. La consigne vaut pour la branche Grande diffusion (le Livre de poche, le Masque, Hachette Jeunesse, etc.). «La Pochothèque» offre désormais, pour 140 francs, quatorze «Mauriac», vingt romans ou nouvelles de Stefan Zweig, le théâtre complet de Giraudoux et *le Quatuor d'Alexandrie*, la tétralogie de Lawrence Durrell.

Le «Masque» croit lui aussi aux vertus commerciales de la compilation. Ses «intégrales» donnent à lire six à huit Agatha Christie ou Exbrayat pour 145 francs. Agnès Touraine, qui dirige Hachette Grande diffusion, note, comme les autres dirigeants du groupe, une évolution des goûts du public, un *«retour aux valeurs sûres»* qu'il serait inconséquent de ne pas cultiver. Un livre ne doit pas être cher, explique-t-elle. Il doit en plus être soigné. La nouvelle traduction des Agatha Christie n'est pas pour rien, selon elle, dans le succès de ces intégrales.

Cultiver les valeurs sûres, assurer ses arrières. Cette politique a son revers. Elle risque de nuire à la découverte de nouveaux talents, source de toute création. Chez Hachette, les deux soucis coexistent. Certains éditeurs de littérature générale ont réduit cette année le nombre de leurs nouveautés. Stock de 49 % par rapport à 1991, le Chêne de 18 %, Edition N° 1 de 10 % et Lattès de 2 %. Les autres, les plus florissants, Fayard et Grasset, ont eu une production étale. L'heure, malgré tout, est à la prudence comme le reconnaît Jean-Claude Fasquelle : *«Il faut se garder de mettre trop de nouveautés sur le marché. La capacité d'absorption des lecteurs, des jurys et des critiques n'est pas sans limite...»*

Il y a dix ans, les maisons de littérature générale d'Hachette publiaient quelque six cents nouveautés par an. En 1985-1986, ce chiffre a atteint les sept cents. Depuis, il est à peu près constant. Jean-Louis Lisimachio, le patron du groupe, acquiesce à cette prudence tout en y apportant un correctif : *«Il faut trouver un équilibre entre les capacités d'absorption du réseau et l'évolution des goûts des lecteurs, de plus en plus diversifiés.»*

L'éventail des «produits» proposés sous ses divers labels par le groupe Hachette «collerait» parfaitement à cette évolution du marché, de même que l'autonomie laissée aux diverses composantes du groupe. *«Dans une branche d'activité où la part de création est importante, la liberté est l'autre condition du succès»*, soutient Jean-Louis Lisimachio. Liberté mais aussi responsabilité, *«l'une n'allant pas sans l'autre»*. Ce dont Daniel Radford, le directeur général de Lattès, se félicite, avec ce commentaire : *«Le groupe nous laisse parfaitement libre... du moment qu'on gagne de l'argent.»*

A la question : *«A quoi sert un groupe d'édition?»*, les réponses, au sein de la galaxie Hachette sont extrêmement variées. A remettre financièrement sur les rails une maison chancelante, constate Claude Durand, PDG de Stock (*«On est parfois davantage dépendant de son banquier que de ses actionnaires»*). A décharger les éditeurs «pur sucre» des soucis d'intendance, pense Daniel Radford (Lattès). *«A conjuguer la souplesse éditoriale en amont et des économies d'échelle en aval»*, estime Agnès Touraine (Hachette Grande diffusion), qui fut consultant chez McKinsey.

A assurer la meilleure logistique possible à chacune des maisons d'édition, affirme Jean-Claude Fasquelle (Grasset), qui porte sur le secteur «distribution» d'Hachette (35 % des livres acheminés en France dans vingt mille points de vente) un jugement qui va droit au cœur d'Alain Kouck, directeur général d'Hachette Industrie et Services : *«La distribution, chez Hachette, c'est, de loin, ce qu'il y a de mieux en France et peut-être à l'étranger...»*

Aucun auteur ne saurait être insensible à de tels atouts. Hachette le sait et en joue. Un romancier un tant soit peu aguerri n'est pas long à mesurer les avantages comparatifs que lui offre le groupe. Grasset pour obtenir un prix littéraire, la maison s'y entend comme aucune autre pour entretenir la bienveillance des jurés. Le Livre de poche pour atteindre un large public. Les neuf cents «Relais H» (gares et aéroports) pour être sûr de ne pas être oublié. Et l'intérêt que portent parfois certains journaux du groupe Hachette aux livres publiés par le groupe Hachette (3)...

Bertrand Le Gendre

(1) «Harlequin» est détenu à parité par Hachette et le groupe canadien Torstar (Toronto).

(2) *Livres Hebdo* du 13 décembre 1991.

(3) Du 1er janvier au 30 juin 1992, cent quatre-vingt-dix-huit titres ont été recensés dans la page «Lire» du *Journal du dimanche*. Cinquante-cinq (27,77 %) étaient édités par Hachette contre vingt-huit seulement (14,14 %) par le groupe concurrent, le Groupe de la Cité.

ESSAIS

L'URSS est morte, vive la Russie !

Un constat optimiste d'Hélène Carrère d'Encausse

VICTORIEUSE RUSSIE
d'Hélène Carrère d'Encausse.
Fayard, 439 p., 140 F.

Ce livre doit bien être le quatorzième consacré par notre académicienne nationale, en seize ans, à l'ex-Union soviétique. A force, on pourrait croire qu'elle a quelque peu épuisé cette veine. Mais non : son dernier-né a la robustesse et la vigueur de ses aînés. Et, de surcroît, le sujet qu'il traite est tout à fait nouveau, puisqu'il s'agit du divorce entre deux entités que, de Gaulle en tête, on avait longtemps identifiées : la Russie et l'Union soviétique. Des centaines d'ouvrages, des milliers et des milliers d'articles ont, certes, paru sur l'éclatement de l'URSS et la résurgence des nations qu'elle prétendait unir : rares sont ceux qui se sont attaqués, comme Hélène Carrère d'Encausse, aux problèmes spécifiquement russes.

Comme c'est souvent le cas, le poids de l'histoire est ici considérable, et l'auteur a raison de remonter jusqu'au Moyen Age pour en rappeler les grandes lignes. Mais l'internationaliste Lénine voulait du passé faire table rase. Comme Marx, il croyait que l'avènement du socialisme achèverait de faire disparaître les contradictions nationales : de l'empire, fondamentalement russe dans son administration, son armée, sa langue, sa culture, que les tsars avaient bâti au long des siècles et qui n'était pour lui qu'une *« prison des peuples »*, il entendait faire un ensemble où le pouvoir hégémonique appartiendrait non plus à une nation, mais à une classe : le prolétariat, appelé à exercer dans tous les domaines sa dictature.

Au nom de la lutte contre le *« chauvinisme grand-russe »*, il chercha, comme devait le faire Tito avec les Serbes, à réduire autant que faire se pouvait l'hégémonie que les Russes avaient toujours exercée dans l'empire.

Il ne se doutait pas que, à ce compte là, l'héritage des Romanov allait s'atomiser à l'infini, ce qui risquait de tuer dans l'œuf le grand rêve de la révolution mondiale. Aussi bien est-ce par la force que, dès le début des années 20, l'Ukraine, les Etats du Caucase, l'Asie centrale, furent réintégrés dans un empire qui, pour être passé du blanc au rouge, n'en était pas moins demeuré, dans sa nature profonde, un empire. Un empire où les principaux postes de commande étaient de plus en plus tenus par des Russes, même si le despote qui était à sa tête était lui-même d'origine géorgienne.

Staline ne devait d'ailleurs pas perdre de temps, une fois déclenchée l'attaque hitlérienne, pour en appeler au patriotisme russe. Il alla plus loin, au lendemain de la victoire, en déclarant le peuple russe *« nation dirigeante de l'URSS ayant acquis dans la guerre le droit d'être reconnue pour guide de toute l'Union »*. Ce que soulignait le fait qu'alors que chaque République soviétique avait son propre parti communiste, dans la direction duquel figurait d'ailleurs toujours un numéro un ou un numéro deux russe, la Russie faisait exception.

Le rôle d'Eltsine

Cette omission n'a été réparée qu'en juin 1991 à l'initiative des conservateurs, qui voyaient le pouvoir leur échapper. Mais ils n'ont fait que précipiter les événements dans la mesure où c'est en réaction contre cette innovation que Boris Eltsine a annoncé sa démission du parti.

Eltsine ! Il est évidemment le personnage central du livre, dans la mesure où, face à un Gorbatchev déterminé à maintenir un « centre » supranational et répugnant à solliciter le suffrage du peuple, il s'est fait plébisciter comme porte-parole de la nation et du patriotisme *russes*. Car c'est cette assise populaire qui lui a permis de triompher des putschistes de Moscou.

Certes, ce n'est pas de la Russie qu'est venue l'initiative du mouvement centrifuge qui a mis à bas en un rien de temps un empire longtemps convaincu de détenir les clés du devenir de la planète. Mais le fait qu'elle se soit avec détermination inscrite dans cette logique, qu'elle ait retrouvé avec volupté, de l'Eglise au drapeau, ses signes identitaires, a été décisif dans la redéfinition, intervenue finalement la plupart du temps sans trop de casse, des relations entre les Républiques ex-soviétiques.

Sans parler de ce problème central qu'est le relèvement économique, la Russie voit s'ajouter aux innombrables difficultés que connaissent les Etats voisins celles qui découlent de la présence, à l'intérieur de ses frontières, d'innombrables minorités désireuses de faire valoir leurs droits à l'autodétermination ; à l'extérieur de ces mêmes frontières, de 25 millions de Russes malheureux d'être traités en citoyens de seconde zone sur des terres qu'ils ont longuement dominées. La revue que fait l'auteur de la situation des unes et des autres donne le vertige.

Hélène Carrère d'Encausse n'en conclut pas moins sur la note optimiste qu'annonce le titre de son livre. La Russie a abdiqué la *barbarie*, elle se veut un Etat démocratique, tolérant, en un mot *civilisé*. Le vieux discours messianique n'a pas survécu à son remake marxiste-léniniste. Parler de l'âme russe, de l'*étrangeté* russe, n'a plus de sens : *« Il n'est pas de fatalité qui condamne la Russie au malheur. »* Acceptons-en l'augure. Après tout, il n'y a pas d'hiver si long que quelque jour le printemps ne vienne lui succéder. Un observateur chevronné de l'Est comme le colonel Garder nous dit ramener lui aussi d'un tout récent voyage en Russie des conclusions optimistes.

L'avenir radieux promis par les bolcheviks étant mort avant d'avoir vu le jour, les Russes se satisferaient certainement de très modestes bonheurs. Ils y parviendront sans nul doute s'ils se prennent de plus en plus en main, ne comptent pas trop sur les autres et, peut-être plus encore, ne se sentent pas obligés d'emprunter au « modèle » occidental ses vices les plus navrants.

André Fontaine

Un critique modèle

Un recueil d'articles d'André Chastel : belle leçon de résistance intellectuelle

REFLETS ET REGARDS
d'André Chastel.
Préface de Marc Fumaroli,
avant-propos
de P.-M. Grand Chastel.
Ed. de Fallois, 270 p., 130 F.


COLL. LAURENT CHASTEL
André Chastel : professeur et journaliste.

C'est une vieille et mauvaise querelle, et d'autant plus durable que plus vaine : il serait certain, absolument certain, incontestable et démontré qu'universitaires et journalistes ne peuvent s'accorder. On connaît les arguments des deux parties, qui ne sont pas des arguments, du reste, mais des affirmations faciles. Les premiers tiennent volontiers les seconds pour des bavards sans diplômes ni savoir, et les seconds tiennent les premiers pour des érudits qui voient court et écrivent mal. D'un côté la futilité médiatique, de l'autre, une spécialisation aveugle : les rôles du Guignol sont en place depuis longtemps – et ils n'ont pas varié jusqu'à aujourd'hui.

André Chastel ne croyait pas à cette incompatibilité. Professeur, il se voulait encore critique et journaliste, parce qu'il était clair à ses yeux que ces activités se complétaient et se répondaient l'une à l'autre. S'il suivait des exemples, ils avaient nom Vasari, un peintre qui était aussi historien, ou l'Arétin, un poète qui était aussi chroniqueur. Le biographe Vasari tirait parti de l'expérience du peintre Vasari et de ses connaissances en matière de métier. L'Arétin pamphlétaire usait du style de l'écrivain et luttait pour les mêmes opinions esthétiques que lui. Tout cela est du reste extrêmement cohérent et logique. L'histoire de la critique d'art moderne n'est faite que de tels cas, ayant été écrite par des romanciers et des poètes, Baudelaire, Zola, Huysmans, Apollinaire, et non point par des critiques « professionnels ». De ces derniers ne demeure que le souvenir de leurs erreurs et de leurs compromissions.

Pendant un quart de siècle, André Chastel a donc publié des comptes-rendus, des chroniques et des échos dans *le Monde*. Ceux qui sont republiés aujourd'hui sous un titre lui-même très « chastelien » – *Reflets et regards*, après *Fables, formes, figures* et *l'Image dans le miroir* – traitent de l'histoire de l'art en train de s'écrire et de se développer, de ses redécouvertes, de ses métamorphoses, de ses réévaluations et dévaluations alternées, du goût de l'époque en somme, tel qu'il se reflète et se manifeste dans le regard qu'un temps porte sur son passé.

Ce que fut ce temps ? Celui de l'après-guerre, d'abord, et la révélation d'un art français oublié, celui des vitraux et des miniatures. Celui de tous les élargissements, ensuite, expositions internationales et voyageuses, culture cosmopolite, publications à grand tirage, publicité de l'art devenu bonne affaire économique et divertissement démocratique. Les livres, les rétrospectives, la quadrichromie inventent un panthéon de la planète, chaotique et contradictoire, collection de « chefs-d'œuvre » qu'il est obligatoire d'admirer et superflu de comprendre.

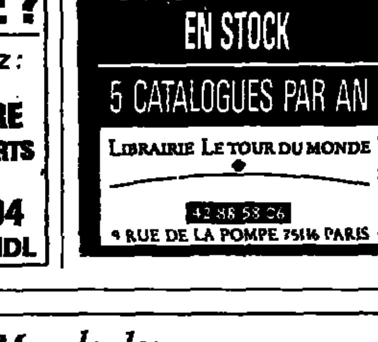
Que fait alors l'historien d'art ? De la résistance. Dans un quotidien, là où la confusion pourrait menacer, là où le conformisme serait la solution de facilité, il nuance, il précise, il analyse, il se refuse au schématisme. Peut-être vaudrait-il mieux écrire ceci autrement : il maintient l'exigence de nuance, il ne renonce pas à la précision, il oblige à l'analyse, il ne consent rien au prêt-à-penser et au tout-éclectique contemporains. Il faut aller vite, simplifier, amuser les lecteurs ? Chastel réplique à ces facilités par un article sur le *Poliphile* d'Alde Manuce, un éloge de Boccace ou une rêverie savante sur les ateliers d'artiste. Il faut consommer en masse ? Il invite à la contemplation et à la réflexion. Il est à contre-courant sans effort, naturellement, heureusement.

A contre-courant des certitudes de ses pairs professeurs et chercheurs aussi bien. Quand ceux-ci – et le mouvement n'a cessé depuis de gonfler, jusqu'à tourner à la mode et à la monomanie – s'enchantent du maniérisme, il objecte que cet engouement n'obéit pas seulement à des raisons scientifiques et conclut en une phrase où chaque mot importe : *« L'on voit ainsi, en dépit des parties mortes, s'animer sous le signe du maniérisme les fils épars d'une époque riche, comme notre temps, de toutes les cultures, de toutes les expériences et pleine de trouvailles exquises autant que d'artifices inutiles. »* *« Comme notre temps »*, en effet, tant il est vrai que l'histoire n'a de prix que vérifiée par le présent. *« Artifices inutiles »* ? Voyez l'art contemporain tel qu'il s'exhibe dans les musées.

Là est un autre des impératifs de la critique chastelienne : alors que tant de ses collègues historiens d'art se flattaient de ne rien vouloir connaître de la peinture et de la sculpture d'aujourd'hui, André Chastel s'intéressait à Nicolas de Staël comme à Piero della Francesca, à Cézanne autant qu'à Raphaël, et intitulait un article sur l'illustration « De Boccace à Hollywood ». Le dix-neuvième siècle l'attirait, parce qu'il y donnait la chasse aux faux académiques et vrais pervers et aux maîtres oubliés, tel Millet. Il faisait œuvre de critique au sens le plus complet du terme : défense et illustration d'une esthétique en tous lieux et toutes circonstances, sans faiblesses ni demi-mesures.

En 1965, à propos d'une affaire de faussaires, il finissait ainsi : *« La malhonnêteté des fabricants de faux attriste moins que la sottise et la vanité de leurs clients. Est-il permis de souhaiter que la « culture artistique » consiste tout de même à stimuler un peu moins la jobardise et un peu plus l'esprit critique ? »* La question n'a rien perdu de son actualité. L'imitation, la copie, le pastiche, le simulacre font la substance de la société du spectacle. Contre leur vacuité, contre la « jobardise », le combat continue, comme on disait autrefois. Dans cette guérilla passablement désespérée, l'œuvre d'André Chastel a valeur de modèle.

Philippe Dagen





Adam, les singes et l'Arkansas

Suite de la page 25

La philosophie des Lumières, *« grande pourvoyeuse en projets de Constitutions »* inspire les grands textes qui établissent les fondements de la République américaine, de la Déclaration d'indépendance à la Constitution fédérale. Reste, souligne Dominique Lecourt, que le rationalisme des textes qui régissent la vie politique américaine se déploie dans un cadre théologique préexistant hérité de la pensée puritaine. Derrière la Constitution écrite existe une Constitution non-écrite qui inscrit le devenir de la nation américaine dans le plan de la Providence et lui confère une mission de régénération universelle.

L'affaire de l'Arkansas est donc bien loin d'être anodine. Mais le créationnisme « scientifique » américain, à un autre titre, revêt une portée plus large encore. L'Institut pour la recherche sur la Création respecte dans les moindres détails les modes de fonctionnement d'une institution scientifique moderne... On dira qu'il s'agit d'une imposture destinée à couvrir de l'autorité scientifique un dogmatisme extrême. Mais comment une telle démarche intellectuelle a-t-elle pu convaincre des milliers de personnes cultivées, et notamment les sept cents chercheurs scientifiques diplômés que compte l'Institut ?

Que répondre à ceux qui objectent que l'évolution *« n'est pas un fait mais seulement une théorie »*, et que *« le modèle de la création est aussi scientifique que celui de l'évolution »* ? Les réponses ne vont pas de soi, et les créationnistes savent habilement exploiter les controverses entre spécialistes suscitées par ces questions. Lors du procès intenté par les adversaires des créationnistes, le juge Overton a estimé nécessaire de donner une définition de la science qui pût opérer le partage entre ce que les biologistes et ce que les créationnistes appellent *« science »*. Un épistémologue, Michael Ruse, est entendu. Sa tâche est délicate, car les créationnistes disqualifient la théorie de l'hérédité en utilisant un critère épistémologique connu et respecté dans la communauté scientifique, celui de la *« réfutabilité »*, avancé par Karl Popper dans sa *Logique de la découverte scientifique* (1959). Une théorie ne peut être dite scientifique que si, de ses énoncés, on peut déduire un test empirique tel que, s'il était vérifié, la théorie serait réfutée. L'évolution n'est pas testable, aussi ne peut-elle être prouvée...

Une impasse philosophique

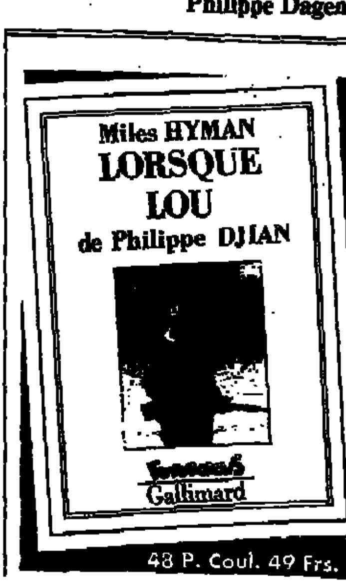
Les épistémologues, constate Dominique Lecourt, prétendent s'ériger en juges de la science et proposent des critères pour la distinguer de la croyance, mais jamais aucun de ces critères n'a pu faire l'unanimité. La connaissance objective, comme le voulait Bacon, est une entreprise interminable d'*« interprétation de la nature »* qui passe par l'élucidation de ses propres présupposés. C'est dire que les frontières qui séparent la science de la non-science ne sont jamais acquises une fois pour toutes, et que la théologie n'a pas le monopole du dogmatisme.

Dans la floraison des recherches suscitées par l'œuvre de Darwin, le pire n'est pas absent. Son cousin germain, Francis Galton, est l'inventeur d'un eugénisme raciste et sexiste ; le « darwinisme social » de Vacher de Lapouge nourrira la propagande nazie ; et la sociobiologie d'Edward Wilson donne à penser que l'ordre social est biologiquement fondé. Certes, le néo-darwinisme constitue pour l'auteur de *l'Origine des espèces* une postérité plus avouable, mais les ambiguïtés de sa pensée ne sont pas effacées pour autant. Charles Darwin, soutient Dominique Lecourt, s'est engagé dans une impasse philosophique. Le concept de *« sélection naturelle »* qu'il avance pour rendre compte des mécanismes de la descendance élimine la finalité sous la forme d'un agent externe personnifié, mais en invoquant l'activité millénaire des éleveurs pour présenter le concept nouveau, il réintroduit le finalisme contre lequel il entendait lutter.

Parce que la physique newtonienne demeure son idéal scientifique, il recule devant la puissance de subversion philosophique que recelait l'idée de hasard. En somme, ses propres incertitudes auraient ouvert la voie au matérialisme grossier de ses épigones anticléricaux. Les évolutionnistes versèrent souvent dans l'intolérance, et leur imprudence dogmatique est habilement exploitée par les créationnistes, qui en tirent parti pour méconnaître la valeur heuristique considérable d'une théorie en constant remaniement. Ainsi, le déterminisme biologique, lorsqu'il s'emploie à réduire l'humanité à l'ordre des processus physico-chimiques, suscite en retour la montée de l'obscurantisme.

Le livre de Dominique Lecourt dénonce donc d'un même mouvement la ferveur des admirateurs tocquevilliens de la démocratie américaine et les naïvetés du monisme matérialiste de certains biologistes. Parcours paradoxal mais fondé, que propose un rationaliste vigilant.

Jean-Paul Thomas



SOCIÉTÉS

par Georges Balandier

L'explorateur de visages

DES VISAGES
Essai d'anthropologie
de David Le Breton.
A. M. Métailié, 328 p., 120 F.

LE visage est *« une terre que l'on est jamais las d'explorer »*, Carl Dreyer l'affirme avec la compétence du métier et la force de la passion ; une terre où s'inscrit un paysage changeant, une terre qui est aussi une matière animée de l'intérieur. La double métaphore exprime les deux aspects du visage, celui que lui impose le rapport social et celui que lui donne la montée des sentiments, des émotions et des passions. David Le Breton, à la recherche des significations, des valeurs, des imaginaires associés au visage fait également de celui-ci un lieu, qui est dit *« le plus humain de l'homme »*. Il le considère alors comme une *« scène »* où la vie intérieure de la personne se donne à voir, avec ses ambiguïtés et ses ruses.

Explorateur de visages, il nous entraîne dans le plus fascinant des parcours. Et tout d'abord dans le mouvement d'une histoire qui conduit à *« l'invention du visage »*. Il faut que l'individu se différencie du collectif, que le corps soit reconnu avec sa valeur propre – et non plus en tant qu'abri précaire de l'âme – pour que le visage acquière lui aussi toute sa valeur. Il singularise ; il indique les différences, celles qui sont d'ordre physique et celles qui tiennent à la condition. Le portrait, dès lors qu'il est une représentation détachée de toute référence religieuse, assure en quelque sorte sa *« célébration sociale »*, après avoir été le mémorial par lequel les puissants inscrivent leur présence dans la durée. Bien plus tard, la photographie permet l'avènement d'une *« démocratie du visage »* ; elle donne à chacun un autre accès à sa propre image et à son histoire personnelle jalonnée de souvenirs, elle contribue à la reconnaissance de son identité. La passion de lire le visage est ancienne, bien antérieure à la découverte des multiples particularités individuelles qu'il révèle. Les Grecs – Aristote, Pythagore, Hippocrate – ont tenté d'associer la définition des caractères humains, la première élaboration d'une caractérologie, à l'observation des traits du visage. Au Moyen Age, la physiognomonie s'allie à la recherche des signes et des analogies par lesquels se révélait la correspondance entre l'ordre du monde et l'être même de l'homme.

A partir des dix-septième et dix-huitième siècles, la lecture se donne une allure scientifique ; elle se présente comme un déchiffrage des apparences et le visage se réduit à une figure décryptable. Le Suisse Lavater a mené l'entreprise au succès, il a entraîné l'adhésion de nombreux contemporains et d'écrivains qui en reçoivent les clés de leurs personnages – notamment Balzac, qui fait des visages des protagonistes les annonciateurs du drame romanesque.

CHAQUE époque scientifique façonne la lecture, lui impose sa propre grille. Darwin, dans son étude intitulée *l'Expression des émotions chez l'homme et l'animal*, préfigure la démarche des ethnologues ; la gestuelle devient spécifique et le visage apparaît alors comme le *« miroir de l'espèce »*. Plus tard, c'est l'interprétation expérimentale qui prévaut, elle conduit à une physiologie des passions ou à une explication mécaniste des expressions. Et maintenant, après que la science de la langue et l'analyse structurale ont dominé la scientificité, alors que la communication est la référence, la symbolique du corps – et donc du visage – se place sous ce double éclairage. Elle relève d'une étude propre à ajouter un nouveau chapitre à la linguistique et à la sémiologie, est-il dit, mais en négligeant le fait que l'analogie est pour une part trompeuse, que les expressions corporelles et les jeux du visage ne se réduisent pas à une combinatoire d'éléments.

David Le Breton est anthropologue, il refuse les simplifications. Il restitue au visage humain son ambivalence. Il montre la difficulté qu'éprouve tout homme à se *« saisir »*, à *« se ressembler soi-même »*, à *« se reconnaître dans une seule figure »* à laquelle il pourrait attacher son identité. Il met en évidence *« la confrontation de soi à son image »*, à ces *« projections du visage »* qui sont les perceptions que les autres en ont. C'est dans les multiples interactions sociales que le visage se convertit en *« face »*, par son apparence au regard d'autrui et par la façon dont celui-ci le modèle lorsqu'est recherchée la ressemblance à une figure estimée prestigieuse, ou plus banalement la conformité au look du moment.

Dans le face-à-face, le regard devient le moyen principal de la relation ; il lui donne son intensité et sa valeur ; il n'est jamais neutre, il agit directement selon sa qualité (sa beauté) et selon ce qu'il exprime ; il a une force propre qui contribue à la fusion amoureuse ou qui, à l'inverse, agit dans le sens de la soumission ou de l'effroi imposés à autrui. On comprend alors toute l'importance attribuée aux yeux, dont on a pu dire qu'ils *« font le visage »* – en lui permettant de mieux *« parler »*.

Le visage n'acquiert sa capacité expressive que dans le rapport à l'autre, avec qui s'échangent des significations, avec qui s'établit le recours au symbolique et à l'imaginaire. Lorsque cette relation n'existe pas, ou ne se constitue pas, le façonnage du visage ne peut parvenir à s'accomplir. L'enfant sauvage, privé d'entourage humain, reste *« sans sourire, sans rire, sans larmes »* ; seule la reprise par la société lui donnera les moyens de s'exprimer. L'enfant autiste a *« un visage socialement inachevé »*, son *« idiome corporel »* n'a de sens que pour lui. David Le Breton le répète avec insistance : *« Le visage n'est jamais une nature, mais une composition. »* Le maquillage – dont Baudelaire a formulé l'éloge – le transforme en une scène, le voile le soustrait à la convoitise tout en excitant le désir, le masque le métamorphose dans le rituel ou délivre du servage du moi dans la fête.

LA perte du visage, la défiguration accidentelle, est un drame et l'équivalent d'une demi-mort sociale. Ce qu'exprime fortement l'écrivain japonais Abé Kôbô : *« On se sent comme si la moitié du monde avait été arrachée. »* La laideur peut être un stigmate, elle fait attribuer des qualités négatives, jusqu'à entraîner, à la façon du criminologue Lombroso, l'assimilation du laid au délinquant potentiel. Mais la dégradation de la figure expose aux violences insidieuses. Ce handicap engendre une continuelle curiosité, un malaise qui se renouvelle à chaque rencontre ; et la personne dont les traits ont été ravagés a le sentiment que son identité elle-même s'en trouve mutilée. Tout se passe comme si les relations ne s'effectuaient que par *« attitudes composées »*.

La haine de l'autre conduit à sa défiguration ; la négation de l'homme *« passe par celle de son visage »*, c'est ce qui le tire hors de l'univers humain, ce par quoi se justifie la contrainte le soumettant aux humiliations, aux sévices, à la servitude fatale. Les camps de la mort, qui ont organisé une destruction systématique de l'homme, *« commencent par lui ôter toute figure humaine »*, par effacer de ses traits toute marque identitaire. Le bourreau veut imposer sa domination à un peuple de *« sans visage »*. A l'opposé de cette négation barbare, l'amour conduit au ravissement par le visage de l'autre, à une relation où le corps désirant tout entier et le visage se confondent.

★ **Signalons également, de Didier Blonde, *les Voleurs de visages*, Editions A. M. Métailié, 162 p., 79 F. Le visage et le mimétisme, les jeux du changement d'identité. Le visage devient un roman avec les transformations de Rocambole, d'Arsène Lupin et de Fantômas.**

L'énigme de la schizophrénie

Jean Garrabé retrace l'histoire d'une maladie phare du vingtième siècle

HISTOIRE
DE LA SCHIZOPHRÉNIE
de Jean Garrabé.
Seghers, 329 p., 125 F.

Rien de tel que de retracer l'histoire d'une maladie, de son étiologie, de ses symptômes et de ses thérapies pour en marquer le caractère profondément culturel. Les maux sont souvent affaire de mots et certains, symboliquement tout au moins, sont lestés de plus d'angoisse que d'autres tant ils drainent de représentations intolérables ayant trait à la mort ou à la folie.

A chaque époque correspond, dans le champ de la psychopathologie, une maladie phare qui signe la perte de la raison, l'exil intérieur, l'irrémissible dégradation. Au vingtième siècle, la schizophrénie, longtemps considérée comme incurable et toujours énigmatique, occupe cette place. C'est elle qu'étudie, dans un ouvrage fort instructif et d'une grande limpidité, le docteur Jean Garrabé, auteur d'un *Dictionnaire taxinomique de psychiatrie* (Masson, 1977, 1989) et secrétaire général de la Société de l'évolution psychiatrique.

Le dix-neuvième siècle fut confronté à deux modèles de la folie, l'un organiciste, la paralysie générale, qui perdit son aura lorsque son étiologie syphilitique fut établie, et l'autre psychologique, l'hystérie, à laquelle Charcot donna ses lettres de noblesse et que Freud démonta avec tant d'ingéniosité qu'il lui enleva toute séduction. Il était temps alors pour la schizophrénie, d'abord baptisée *dementia praecox* par Kraepelin, d'entrer en scène. Elle le fit en 1911, année de la première de *Petrouchka*, dansée par Nijinski, futur schizophrène, avec la publication de trois textes fameux, l'un de Bleuler, qui crée le terme, et les deux autres de Jung (*Métaphores et symboles de la libido*) et de Freud (*le Président Schreber*). Rappelons que schizophrénie vient du grec : *phrène* (l'esprit) et *schizein* (scinder). Le néologisme inventé par Bleuler mobilisera, après la première guerre mondiale, l'intérêt des psychiatres et des psychanalystes.

Pour Jung, ce qui singularise la schizophrénie, c'est qu'elle fait ressurgir une psychologie archaïque : *« De là, écrit-il, les ressemblances nombreuses avec les produits de la mythologie. »* Il reviendra à une disciple de Jung et de Freud, Sabina Spielrein, de mettre l'accent sur la composante autodestructrice de l'instinct sexuel, ce que Freud théorisera plus tard sous le concept de pulsion de mort.

Jean Garrabé raconte avec verve comment la schizophrénie devint l'objet de débats philosophiques, esthétiques – on prétendait expliquer l'art moderne à travers l'art psychopathologique – et politiques. Simultanément, des thérapeutiques nouvelles prétendument scientifiques telles que la cure de Sakel à base d'insuline, la convulsivothérapie, ou la lobotomie, sont expérimentées. On crée artificiellement des « syndromes de terreur ». *« Curieuse thérapie*, écrit ironiquement Jean Garrabé, *à propos de l'électrochoc, qui consiste à remplacer les graves manifestations de la psychose naturelle par un anéantissement artificiel de la vie psychique. »*

Parmi les innombrables théories relatives à la schizophrénie, on retiendra celle de l'ethnopsychiatre George Devereux, qui soutenait qu'on ne peut guérir une maladie psychique – névrose ou psychose – tant que le médecin souffre du même mal que son patient et tant que le milieu socioculturel où se déroule la cure favorise indirectement la formation et le développement de ses principaux symptômes. Pour démontrer sa proposition, il avait choisi l'exemple de la schizophrénie, qu'il considérait comme la psychose la plus répandue dans notre société et surtout celle qui s'est révélée tellement réfractaire à tout traitement que certains en ont conclu à une origine organique, alors qu'elle est en fait la psychose ethnique de notre société, le symptôme fourni « prêt-à-porter » par le milieu culturel.

De même qu'il y a des conduites modèles, il y a des modèles d'inconduite. Ces modèles sont parfois la seule ressource pour survivre dans des situations de détresse extrême. Laing, à propos des schizophrènes, évoquait leur sentiment d'insécurité ontologique, caractérisé par des formes d'angoisse telles que l'implosion, l'engloutissement, la pétrification ou la dépersonnalisation. *« La schizophrénie*, disait-il, *ne peut être comprise si l'on ne comprend pas ce qu'est le désespoir. »*

Avec l'antipsychiatrie, popularisée par le film culte de Kenneth Loach, *Family Life*, c'est une conception existentialiste de la folie qui s'imposait. L'intérêt de l'historique qu'en dresse Jean Garrabé tient à ce qu'il met parfaitement en évidence les enjeux de la schizophrénie, tant pour les médecins que pour les philosophes. On lira, à cet égard, attentivement les pages qu'il consacre à l'histoire de la psychiatrie soviétique et à l'utilisation politique du concept de « schizophrénie torpide ».

Roland Jaccard

LE DESTIN TRAGIQUE DE MARINA TSVETAEVA
de Maria Belkina.
Traduit du russe
par Wladimir Berelowitch,
poèmes traduits
par Lydia Epschtein-Diky.
Albin Michel, 320 p., 180 F.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Marina aurait cent ans...

« *LE jeune d'aujourd'hui, lorsqu'il s'éveille à lui-même, à la conscience, à la pensée, se retrouve dans une forêt de cadavres debout* »... Georges Nivat, dans un article essentiel intitulé « Russie libérée, Russie brouillée » paru dans le dernier numéro de *Lettre internationale* (1), part de cette constatation désespérée du philosophe géorgien Merab Mamardachvili (mort trop tôt en 1991) pour tenter de faire le point sur l'état actuel d'un pays si longtemps sous hypnose qu'il a perdu ses marques et sa morale et qui, meurtri, humilié, tiraillé entre ses aspirations et son passé soviétique, entre ses formidables possibilités et ses cicatrices, traverse comme il peut un temps de réveil douloureux. Et tente de se trouver une voie dans le chaos des cadavres qui sont dans tous les placards, des cadavres « debout » qu'on avait dépossédé de leur mémoire et qui ne savent plus comment prouver qu'ils sont encore vivants, orphelins d'une grande nation disparue, d'une mère patrie morcelée, nostalgiques du régime ancien ou bien prêts à se reconvertir à n'importe quoi qui pourrait les ressusciter.

Dans cette récupération de la mémoire, la recherche des écrits censurés, enterrés, oubliés, inconnus, a été une étape importante : on a vidé les tiroirs, les valises bien cachées ; on a produit les papiers sauvés des rats, des bombardements, des délations ; on a exploré enfin les archives qui, peu ou prou, s'ouvraient aux chercheurs. Ce furent des continents entiers qu'on a pu ainsi mettre au jour : textes inconnus de Boulgakov, pages censurées de Gorki ou de Pasternak, Mémoires de Boukharine, biographie de Vychinski, lettres adressées à Staline, ou à Beria, dignes et moins dignes, etc. Tant de manuscrits ! Tant de faits cachés ! Les Russes en sont tout étourdis. Peu à peu, il a été possible de prendre connaissance, avec une curiosité de plus en plus passionnée, de grands pans de l'œuvre d'un des plus grands poètes lyriques du XXe siècle, Marina Tsvetaeva. Etre au talent éclatant pour qui la poésie était un « *métier sacré* ». Et qui n'a vécu que pour la poésie.

En une dizaine d'années, des dizaines de volumes de Marina Tsvetaieva ont paru en France (poèmes, récits, essais, théâtre, lettres). Chaque fois remarquables (2). Notamment *Correspondance à trois* (Gallimard, 1983), un prodigieux échange de lettres en 1925 entre Marina, Rilke et Pasternak, qui ne se rencontreront jamais ; et *Indices terrestres* et *Mon Pouchkine* (Clémence Hiver, 1988), et encore *Tentative de jalousie* (la Découverte, 1986), une anthologie traduite jusqu'à ses dernières forces par la talentueuse Eve Malleret, morte à trente-cinq ans. L'histoire de la vie de Tsvetaeva a déjà fait naître plusieurs biographies. Des dizaines de chercheurs de partout travaillent sur son œuvre. Un jour quelqu'un finira certainement par faire un film, une superproduction, sur sa vie. Et, comme pour Karen Blixen, le grand public pleurera sur le destin tragique de Marina...

Destin tragique, c'est justement le titre du passionnant volume de souvenirs qui vient de paraître chez Albin Michel, élaboré à partir de souvenirs, de documents, de lettres, de poèmes et de récits inédits rassemblés avec une patience et un flair de détective par Maria Belkina, veuve d'un critique de poésie ami et admirateur de Tsvetaeva, qui vit toujours à Moscou. Elle rencontra souvent Marina Tsvetaeva pendant les deux dernières années de sa vie, à son retour d'exil. Il ne s'agit pas là en effet d'une simple biographie ou d'une étude de l'œuvre, mais du portrait d'une femme exceptionnelle qui marche infailliblement à sa mort. Car, en ouvrant le livre, on connaît la fin, cette date du 31 aout 1941, la « date limite ». La *deadline*, comme on dit en anglais.

Tout avait commencé, pourtant, comme un conte de fées. Née en 1892 à Moscou, fille du fondateur du Musée des beaux-arts (aujourd'hui Musée Pouchkine), Marina écrit des vers depuis l'âge de six ans et admire Pouchkine ; elle apprend le français à sept ans, compose de la poésie en allemand à douze ans, part seule en France à seize ans pour aller voir jouer Sarah Bernhardt dans *l'Aiglon*, publie son premier recueil à dix-huit ans en 1910, rencontre l'année suivante à Koktebel Serge Efron qu'elle épouse contre l'avis de sa famille, traditionnellement antisémite. Révolution. Son mari s'engage dans l'armée blanche ; elle reste seule avec ses deux filles, la cadette meurt de malnutrition en 1920.

En 1922, elle émigre ; d'abord à Prague, puis à Paris où elle arrive en 1925. Elle y restera quatorze ans, sans cesser de penser à la Russie (« *En Russie, je suis un poète sans livres ; ici, un poète sans lecteurs* »). Encore aujourd'hui, les Russes continuent à discuter pour savoir si elle sait, ou non, que son mari est devenu un espion à la solde des Soviétiques... Toujours est-il qu'elle décide de le rejoindre, et s'embarque pour l'URSS, avec son fils de quatorze ans, en juillet 1939. Deux mois plus tard, son



D.R.

Marina Tsvetaeva et son fils Mour à la Favière, dans le Var, en 1935.

mari et sa fille Ariane sont arrêtés, envoyés dans un camp. Elle ne les reverra plus. Quand Ariane reviendra (3), elle mettra toute son énergie à retrouver les traces de sa mère, ses lettres, son Journal, ses poèmes, l'endroit où elle a été enterrée, pour constituer un fonds d'archives. Archives dont elle a interdit l'ouverture avant l'an 2000.

C'EST le retour à Moscou, et le départ pour Elabouga en août 1941, quand les Allemands seront à quelques dizaines de kilomètres de la capitale, que nous conte Maria Belkina. Une Marina aux cheveux blancs, au regard vert-de-glace, prématurément vieillie, alourdie, mal habillée. Et pourtant, elle vient « *de là-bas* ». Ce retour, ce sera le désarroi, la recherche d'un lieu pour vivre avec son fils, le dénuement et la terrible solitude de l'émigrée, épouse et mère de condamnés politiques, que les écrivains craignent et évitent. La quête, pour vivre, de traductions qu'elle doit quémander auprès de l'Union des écrivains : du tchèque, du serbo-croate, du bulgare, du polonais, de l'espagnol, du yiddish, mais aussi Baudelaire, Byron, Mickiewicz.

Ce sont aussi les passions tumultueuses, souvent épistolaires (en conservant toujours un double de ses lettres), passions qu'elle vit au paroxysme, dans une démesure verbale qu'il n'est, dit-elle, qu'« *un pâle reflet de la démesure des sentiments* », amoureuse d'êtres souvent imaginaires qui ne sont qu'un prétexte à ses états d'âme (« *Je m'enflamme pour des gens de sixième ordre : ici, ce n'est pas moi qui suis juge, c'est la poésie !* »).

Tout un monde se recrée grâce à la mémoire de Maria Belkina, petite Soviétique typique de cette époque qui dit à son mari qu'elle se suiciderait en prison si elle était arrêtée sous l'accusation d'opposition au pouvoir sovétique (« *Je ne supporterais pas une telle honte* », lui dit-elle). Elle reconstruit un Moscou qui n'existe plus, dont les rues de maisons basses ont disparu tout entières sous les gratte-ciel. Avec beaucoup de circonspection, elle avance dans les labyrinthes de la mémoire, dont on sait qu'elle est si peu fiable, que ce soit à propos de lieux, des faits ou des paroles. Pour nous rendre le désespoir auquel est réduite cette femme qui, à la veille de se pendre, écrit pour solliciter un emploi de laveuse de vaisselle.

Et, aussi, elle s'attache à travers des souvenirs personnels ou avec le Journal intime à saisir quelque chose du mystère de la vie du fils de Marina, Gueorgui, dit Mour (une abréviation d' « amour »), ce garçon de quinze ans qui en paraît vingt-cinq, trop russe en France, trop français en Russie. « *Je dois partir pour ne pas gêner Mour. Je lui barre la route. Il faut qu'il vive...* », disait-elle. Resté seul à Elabouga, sans famille, Mour s'engagera et mourra, sur le front, à dix-huit ans. On n'a jamais su où. Qui dira ce que furent les deux dernières années de la vie de Mour ?...

LES Russes ont-ils oublié leur passé ? « *Un des aspects les plus troublants de la situation morale d'aujourd'hui est peut-être la nouvelle amnésie qui menace la société russe : le refus du grand déballage n'a pas que des motivations intéressées ou mesquines, il est aussi un désir forcené de mettre entre parenthèses sept décennies de l'histoire russe, sept décennies où le double langage, la double pensée ont intoxiqué presque tout le monde* », écrit encore Georges Nivat dans l'article remarquable déjà cité, mettant notamment en lumière les positions, qu'on peut estimer aberrantes, de certains ex-dissidents (tels un Alexandre Zinoviev ou un Edouard Limonov) qui racolent aujourd'hui les désillusionnés de toutes sortes en exploitant le nationalisme le plus chauvin et la nostalgie du passé stalinien.

On croirait que la littérature s'étiole, raréfiée, comme égarée dans les bouleversements de l'Histoire. Et Nivat nous signale sa « trouvaille » de l'année, un auteur inédit dans les années 70, qui l'a enthousiasmé, Mark Kharitonov, qui sera peut-être le grand prosateur de la fin du siècle et dont Claude Durand, le directeur de Fayard, déjà propriétaire des droits de Soljenitsyne et de Kadaré, vient d'acquérir, de confiance, les droits mondiaux. « *Son héros*, explique Georges Nivat, *recompose le texte de réflexions philosophiques et existentielles qu'un auteur oublié et méconnu a écrit sur des enveloppes de bonbons, parce que, dans la ville de province où il écrivait, il n'y avait pas d'autre papier. Reconstruire le monde à partir de ces dizaines de milliers d'enveloppes de bonbons est la tâche du héros, de son auteur, et peut-être de toute la Russie.* » Heureusement, il y avait, au moins, des bonbons !

(1) Cette dernière livraison de *Lettre internationale* (automne 1992) contient également un important ensemble russe avec des études de D. S. Likhatchev, Vittorio Strada, des nouvelles de Iouri Mamleiev, Piotr Alechkovski, une évocation de Nabokov par Andréi Bitov.

(2) Onze volumes d'œuvres inédites de Tsvetaeva ont paru depuis 1985 chez un petit éditeur, Clémence Hiver, installé dans le Gard. Le dernier, *le Gars* (décembre 1991), est un long poème de 1922 dédié à Pasternak que Marina avait traduit elle-même en français en 1929 à Paris. On peut s'étonner qu'un autre éditeur, les Editions des Femmes, ait commencé ce qui sera peut-être une édition des œuvres de Tsvetaeva par un « doublon », en mettant sur le marché un deuxième *Gars*, agrémenté de quelques coquilles et omissions. Comment le lecteur peut-il s'y retrouver ?

(3) On lira la très belle correspondance d'Ariane Efron et de Boris Pasternak : *Lettres d'exil* (1948-1957). Albin Michel, 1988.

★ A l'occasion du centenaire de la naissance de Marina Tsvetaeva, un colloque international se tient à Paris du 20 au 24 octobre. (Renseignements : Centre de recherches sur les littératures et civilisations slaves. Centre universitaire du Grand Palais, cours La Reine, 75008 Paris. Tél. : 42-25-96-40, poste 129.)

★ Un autre colloque Tsvetaeva, intitulé « De poète à poètes », organisé par le Centre d'études féminines de l'université Paris-VIII a lieu le samedi 31 octobre de 9 h 30 à 18 h 30, au Collège de philosophe, rue Descartes (tél. 48-87-38-41).

★ *Le Diable*, la pièce de Marina Tsvetaeva, est présentée au théâtre Le Vanves dans une mise en scène de Daniel Miguel Maréchal, jusqu'au 25 octobre (12, rue Sadi-Carnot, 92170 Vanves. Tél. : 46-45-46-47).

Kundera et Rushdie

« *Nous, les écrivains du tiers-monde, nous écrivons selon une forme européenne. C'est le roman qui fonde la culture européenne. La question qui se pose, à travers moi, est de savoir si l'Europe est prête à défendre les formes qui la définissent.* » Ces propos de Salman Rushdie, parus en tête d'un entretien exclusif publié par *Libération* jeudi 15 octobre, reprennent les arguments d'un très beau texte de Milan Kundera, « Le jour où Panurge ne fera plus rire » (voir le n° 39 de la revue *l'Infini* (1), qui mériterait une large diffusion – ce qui n'est pas le cas des revues, actuellement, en France. Curieusement, ni ce texte, ni même le nom de Kundera ne sont cités au cours de cet entretien. Pourtant Rushdie a fait savoir à Milan Kundera à quel point il appréciait sa démonstration, souhaitant la publication de son article en anglais.

« Le jour où Panurge ne fera plus rire » a l'impeccable rigueur de Kundera et porte une émotion, à chaque instant présente et jamais exhibée. Partant de Rabelais, de la fable, de l'invention de l'humour et du contrat qui s'établit entre le romancier et le lecteur, Kundera, comme il l'a déjà fait magnifiquement dans un livre (2), évoque le roman, ce « *territoire où le jugement moral est suspendu* ». « *Suspendre le jugement moral, ce n'est pas l'immoralité du roman, c'est sa* morale. *La morale qui s'oppose à l'indéracinable pratique humaine de juger tout de suite, sans cesse, et tout le monde, de juger avant de comprendre et sans comprendre.* »

Une logique parfaite

S'interrogeant sur « *l'histoire du roman en tant que vengeance sur l'histoire tout court* », Kundera en vient à Rushdie et explique, avec une logique parfaite, comment en Europe, et singulièrement en France, alors que le roman de Rushdie n'avait pas encore été traduit au moment de sa condamnation par les islamistes, on a donné des extraits du texte encore inédit pour tenter de « *faire connaître les raisons du verdict* ». « *Comportement on ne peut plus normal, mais mortel pour un roman. En le présentant exclusivement par les passages* incriminés, *on a, dès le début, transformé une œuvre d'art en simple corps du délit.* »

En rompant ce « pacte » de la fiction, la presse n'a pas compris que loin de défendre Rushdie, elle entrait dans la logique de ceux qui le condamnaient, ignorant qu'« *il n'y a pas de place pour la haine dans l'univers de la relativité romanesque* », exprimant « *un conflit on ne peut plus profond entre deux époques : la théocratie s'en prend aux temps modernes et a pour cible leur création la plus représentative : le roman* ». Et Kundera en revient à Panurge, à l'humour, « *l'éclair divin qui découvre le monde dans son ambiguïté morale et l'homme dans sa profonde incompétence à juger les autres* » avant de conclure : « *Le cœur serré, je pense au jour où Panurge ne fera plus rire.* »

Jo. S.

(1) Automne 1992, Gallimard, 80 F.
(2) *l'Art du roman*, Gallimard, 1986.

Le Bengale à Aix

Aix-en Provence découvre Calcutta... On se pressait au palais de justice tout décoré de *patua*, ces rouleaux peints par des griots troubadours des villages, ainsi qu'à la Bibliothèque Méjanes, où avait lieu du 15 au 18 octobre, en l'honneur de Satyajit Ray, le Bengali le plus célèbre depuis Rabindranath Tagore, une Fête du livre qui, pour le bonheur des nombreux visiteurs, ne se limitait pas aux livres. Mais qui, grâce à la personnalité protéiforme de ce très grand cinéaste – mais aussi écrivain, peintre, musicien – permettait de se familiariser avec le pays, la ville, la culture d'où était sorti le réalisateur d'*Apu* et du *Salon de musique*. Avec cette Calcutta surpeuplée, qui n'est pas seulement la ville de la misère, la ville rouge, mais qui fut une capitale, qui s'en souvient, et qui garde, du passé colonial, un rapport avec l'Occident. Et qui a conservé la langue anglaise, qui est comme une *lingua franca* pour communiquer à travers la République indienne aux quinze langues officielles. Si Dupleix l'avait emporté, peut-être y parlerait-on le français ?...

Mme Bijoy Ray, la veuve de Satyajit Ray, et son fils Sandip Ray étaient venus à Aix pour cette fête-hommage en même temps que des romanciers et poètes, pas traduits en français pour la plupart, représentant, chacun à sa manière, une face de la littérature du Bengale d'aujourd'hui et dont Satyajit Ray avait souhaité la présence ; des poètes notamment, et des romanciers réputés, tels Nirendranath Chakravarti, qui travaille sur l'orthographe bengalie, Sunil Gangopadhay, dont deux romans (*Jours et nuit dans la forêt* et *l'Adversaire*) ont été adaptés par Ray, Mani Shankar, écrivain très populaire également adapté au cinéma avec *l'Intermédiaire* et *Company limited* et auteur d'un roman paru en France, *le Ciel, la terre et l'enfer* (Payot), Mahashveta Devi, romancière engagée qui travaille dans les tribus d'aborigènes. Et aussi Barati Mukherjee, l'auteur de *Jasmine* (Alinéa, voir « le Monde des livres » du 16 octobre et Amitav Ghosh, Prix Médicis étranger 1990 pour *les Feux de Bengale* (Seuil), qui écrient en anglais. Et qui, peut-être, sont plus connus grâce à ce choix. Quelle langue choisir ?... Question qui donna lieu à un vif débat qui n'est pas près d'être clos.

Des concerts ; des danses ; des lectures ; la venue d'un éditeur en français de Chandernagor, Kailash ; quatre remarquables expositions de photos de Cartier-Bresson, Gilles Massot, Benoit Lange et Nemai Ghosh, à qui on doit vingt-cinq ans de portraits de Satyajit Ray. Et une rétrospective (1) de quinze films (sur les trente-six tournés par Satyajit Ray) qui se poursuit jusqu'au 27 octobre à l'Institut de l'image, dans la belle Bibliothèque Méjanes, rue des Allumettes.

N. Z.

(1) Rappelons qu'on peut encore voir, outre son dernier film *Agantuk* un peu partout dans les salles de France, la rétrospective Satyajit Ray qui se poursuit à Paris à la Cinémathèque française au Palais de Tokyo.